This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

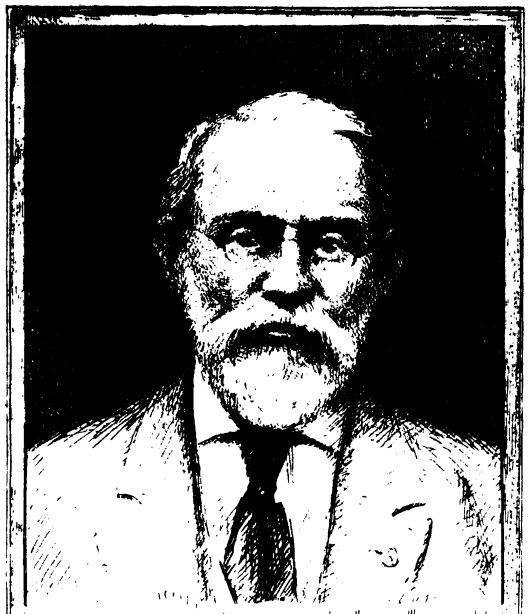

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N841
A3

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1858-1859.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE (IMPÉRIALE)

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1858-1859.

ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

1859.

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen, instituée par lettres-patentes de 1744, confirmées en 1756, fut rétablie en 1804 et confirmée de nouveau à la Restauration. Elle fut, en outre, reconnue *Établissement d'utilité publique*, par décret du 12 avril 1852.

(Voir le *Précis* de 1852, p. 383, et la délib. du 10 fév. 1854.)

EXTRAIT des Statuts règlementaires du 30 *août* 1848.

Article 39. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

Dunning
Nijhoff
1-15-27
13603

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

TENUE LE MARDI 9 AOUT 1859,

Dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR HÉLOT.

Les membres de l'Académie et ses invités, réunis d'abord dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, ont fait leur entrée dans la grande salle du rez-de-chaussée, et ont pris place sur l'estrade à 7 heures du soir.

On remarquait aux premiers rangs : S. G. Mgr l'Archevêque de Rouen, MM. le Sénateur, Préfet de la Seine-Inférieure, le Général commandant le département, le premier Adjoint au Maire, le Président du Tribunal civil, le Vicaire général, doyen du Chapitre, le Directeur de l'Ecole Normale, le Secrétaire général de la Préfecture, le Secrétaire général de la Mairie, les Présidents des diverses Sociétés savantes et plusieurs autres notabilités de la ville ; une assemblée nombreuse, composée en partie de dames, remplissait la salle.

Après avoir annoncé l'ouverture de la séance, M. le Président a invité deux membres de l'Académie, MM. Deschamps et Decorde, à présenter le récipiendaire, et lui a aussitôt accordé la parole.

M. DE BIGORIE a prononcé son discours de réception, dont le sujet est une *Étude sur Rabelais, qu'il met en parallèle littéraire avec Montaigne.*

M. HÉLOT, dans sa réponse, a naturellement traité le même sujet, mais à un point de vue différent.

Ces deux discours ont excité, parmi les assistants, des marques non équivoques de satisfaction.

M. Théodore MURET, chargé du *Rapport sur le concours pour la Classe des Lettres*, a exposé les motifs qui ont déterminé l'Académie à ne pas décerner le prix et à retirer le sujet du concours.

Le même membre a ensuite lu une pièce de vers de sa composition, adressée *à une Voyageuse;* cette œuvre poétique a été accueillie par de nombreux applaudissements.

Le rapport sur les *Encouragements décernés aux Beaux-Arts*, lu par M. MÉREAUX, a été entendu avec un vif intérêt, et c'est au milieu des témoignages du contentement de toute l'assemblée, que les médailles décernées ont été remises aux lauréats qui se sont présentés.

Enfin M. DESCHAMPS a terminé la séance par la lecture d'un conte en vers, qui a été écouté avec une bienveillante attention; des battements de mains unanimes et prolongés ont prouvé à l'auteur le plaisir que l'auditoire avait pris à l'aventure du *Mari fataliste.*

Tout succinct qu'il est, ce compte-rendu de la séance publique annuelle semble suffisant, puisqu'il va être suivi de toutes les pièces dont il fait connaître les sujets.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. F. DE BIGORIE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Vous avez bien voulu m'admettre au sein de votre Académie ; j'en suis touché et reconnaissant.

A l'honneur de faire partie d'une Compagnie d'élite viendra toujours, pour moi, s'ajouter le souvenir de la grâce infinie qui m'en a préparé l'entrée. Je retrouve parmi vous les représentants de la magistrature et de toutes les professions libérales que nous sommes habitués à tenir en si haute estime.

L'enseignement distingué des sciences s'y allie chez plusieurs à la plus attrayante culture de l'esprit. J'y admire aussi ceux qui, libres dans la direction de leur vie, se plaisent à consacrer leurs loisirs à l'étude des lettres. La presse y compte des champions éprouvés, et les arts y ont leurs disciples. Sciences, belles-lettres et arts, trinité merveilleuse de l'intelligence, toujours une sous sa forme multiple, qui ne serait heureux de vous rencontrer personnifiée dans cette enceinte? Qui n'aimerait à suivre, au milieu du mouvement industriel qui

emporte cette grande cité, la trace séculaire de vos travaux, manifestation de la pensée qui, s'affranchissant des ardeurs de la spéculation productive, aspire avec succès au vrai, au beau et au bien?

Non pas, Messieurs, que, même incidemment, je veuille méconnaître ce qui fait le trait caractéristique et la gloire du pays qui, depuis deux ans bientôt, m'accorde l'hospitalité; non pas que je veuille fermer les yeux aux splendeurs de votre existence industrielle, aux merveilles de vos découvertes, à la puissance de vos manufacturiers, dont la volonté forte, l'humeur patiente, la clarté de vues et l'esprit d'ordre enfantent des miracles. Non pas que je refuse mon tribut sympathique au talent, à la persévérance de cette légion d'ouvriers, auteurs anonymes de tant de chefs-d'œuvre qui s'échappent de vos villes, de vos vallées pour courir le monde, et rapporter à votre province privilégiée entre toutes, richesse, éclat, réputation.

Non, je ne suis pas insensible à la magnifique expansion du génie industriel normand; il faudrait s'être condamné d'avance à n'admirer qu'un côté de la vie, pour rester froid devant ce qui ne constitue pas le côté différent qu'on peut avoir choisi; il faudrait s'être spécialisé jusqu'à l'aveuglement, jusqu'à l'injustice et l'absurde. A l'heure où je rends, sans effort, à l'idée industrielle sa légitime part d'hommages, pourrais-je oublier, d'ailleurs, qu'à deux pas de notre réunion littéraire, dans un palais improvisé, avec confiance en l'Empereur, au milieu des émotions d'une guerre glorieuse que devait si soudainement terminer une paix inspirée par le cœur et par le génie, dans des galeries hospitalières se pressent classés, coordonnés les plus charmants produits de l'industrie, les plus indispensables déductions de l'élaboration pratique. S'il est vrai que l'utile, formule exacte de l'industrie normande, y tienne à bon droit le premier rang,

l'agréable y est aussi, sous toutes les formes, gracieusement représenté.

Symbole fidèle d'une époque, malgré son âge, pleine de séve et d'espérances, votre exposition régionale témoigne de l'inépuisable fécondité des travailleurs normands, et verse à pleines mains dans la société ces mille satisfactions des besoins, ces mille recherches du luxe ou ces ingénieux composés qui, tenant leur place entre les besoins et le luxe, ne caractérisent pas mal, dans leur ensemble, une civilisation un peu vieillie, un peu amie de ses aises, comme un homme sur le retour.

Mais quand, auprès de vos usines qui fument, de vos machines qui font un bruit strident, ce qui n'altère pas l'harmonie du concert industriel, je vois répandus avec profusion sur le sol, véritables diamants de l'art, ces monuments que le monde entier vous envie; quand les flèches de vos cathédrales montent au ciel, prière ailée, pour nous avertir que nous ne sommes pas absolument des habitants destinés à la terre, je dis à mon tour : *Sursùm corda*, et je me tourne vers des monuments plus impérissables encore que ceux de vos pieux architectes ou de vos statuaires inspirés; je cherche les monuments de la pensée, seuls trônes ici-bas dignes d'être offerts à Dieu, de qui viennent les trônes; je pense à votre grand Corneille, esprit géant, et alors il m'est permis de me féliciter que, dans sa ville industrielle, on ait élevé, sous l'invocation du grand homme, un temple exclusivement consacré aux travaux désintéressés de l'esprit.

Félicitons-nous également de la diversion salutaire que ces études apportent à des entraînements moins intellectuels qui tendraient à précipiter sur une seule voie les forces vives du pays. Si les lettres élèvent le cœur, les sciences, d'ailleurs, viennent en aide à l'industrie en préparant ses procédés. A ce point de vue, vous aurez

remarqué dans les faits, dans les aspirations, dans les habitudes locales, une intime alliance entre les sciences et les lettres.

J'aurais aimé à présenter aujourd'hui à vos méditations une de ces figures littéraires qui éclairent plus particulièrement la ville de Rouen de leurs rayons immortels; mais j'ai bientôt reconnu que, fiers à juste titre de la gloire de vos enfants, vous les aviez tour à tour célébrés beaucoup mieux qu'il ne m'eût été donné de le faire.

J'ai donc, pour quelques instants, évoqué des morts illustres qui ne sont pas Normands. Un homme est l'objet de mes anciennes affections, c'est Montaigne, la personnification du bon sens et de la mesure, deux qualités qu'il faut savoir exalter, car elles sont fort rares dans ce monde, bien que l'une et l'autre, il faut le reconnaître, soient, pour votre sage province, des qualités originaires. J'ai voulu détacher, afin d'en faire hommage à l'assemblée, quelques pages inédites d'un travail littéraire sur Montaigne, dans la partie où ce maître est sommairement comparé avec Rabelais.

Si Montaigne est la mesure en tout, Rabelais est l'excès.

Vous serez donc, je l'espère, dans ce pays de la mesure, prédisposés d'avance à adopter mon auteur favori.

Il peut advenir cependant que mes appréciations consciencieuses ne soient pas absolument conformes au sentiment de tous mes nouveaux collègues. Ce qui ne saurait arriver, c'est que nous cessions, les uns vis-à-vis des autres, de respecter l'indépendance de la critique loyale qui s'appuie sur la souveraineté de l'esprit.

D'où que nous venions, quelque diverses qu'aient dû être nos origines, nous pouvons réciproquement compter sur la courtoisie que donne le commerce des lettres, et nous exprimer en toute liberté; liberté charmante et féconde que nous appellerons, nous aussi, le mouvement

dans le bien (1), puisqu'elle tend à développer, au sein de notre Académie, les plus nobles instincts de l'homme.

Empressé de jouir de mes droits, je reviens à Montaigne et à Rabelais. Autour du nom de ce dernier, il se fait depuis quelque temps un tel bruit, qu'il semble qu'on l'ait récemment découvert sous des ruines, comme un bas-relief de Memphis.

En toute franchise, je crois qu'on l'exagère.

Dans un siècle de vives allures, où l'indulgence pour le côté graveleux du langage était poussée si loin, Montaigne qui, par la liberté de l'expression, était bien quelquefois un peu trop de son siècle, sans cependant qu'il assaisonnât d'aucune intention licencieuse le mot qui tombait de sa plume, Montaigne se bornera à consacrer une seule ligne aux conteurs, qu'ils soient prosateurs ou poètes. « Entre les livres simplement plaisants, je trouve, dit-il, des modernes : le *Décaméron* de Boccace, Rabelais, et les *Baisers* de Jean Second (2), s'il les fault loger sous ce titre, dignes qu'on s'y amuse. » Ailleurs, il cite en passant le nom de l'Arétin, et puis c'est tout.

Montaigne, le grand critique du XVIe siècle, qui se contentait de désigner du doigt comme *plaisant* l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, sans s'en occuper davantage, serait bien marri, s'il vivait de nos jours, d'avoir si mal compris son homme, et de n'avoir pas deviné, à travers les grotesques imaginations de l'ex-moine cordelier, le moraliste profond, le politique à longues vues, le réformateur philosophe, voire même l'économiste qui

(1) Définition de la liberté, par le R. P. Félix, aux dernières conférences du carême, à Notre-Dame de Paris.

(2) Joannes Secundus, poète latin moderne, né à la Haye en 1511, mort à Tournai en 1536, a laissé diverses poésies latines, notamment dix-neuf pièces connues sous le nom de *Baisers de Jean Second*.

voulait sérieusement réorganiser notre planète, classer les gens en phalanstère, faire la police des abus, et cachait des vertus infinies sous une forme contestable. Montaigne ne se pardonnerait pas davantage de n'avoir pas rendu justice à l'inimitable écrivain qui, de l'autre côté de la Loire, retrouvait à lui tout seul notre vieille langue perdue.

Assurément, s'il pouvait lire ce qu'on écrit en ce temps-ci sur l'ancien moine défroqué, il se prendrait lui-même en pitié, à moins qu'usant de *son droict jugement*, il n'appliquât à Rabelais, se souciant fort peu de ses admirateurs lyriques, le coup de fouet qu'il administrait à l'Arioste et à l'Arétin, que les beaux esprits de son époque préféraient à Virgile et traitaient de *divins* (1). Mais je me trompe, Montaigne n'oserait point parler de Rabelais; la dignité de la pudeur paralyserait sa franchise quand il saurait que, pour le besoin de l'école ou des instincts irréligieux, sous prétexte de littérature, de morale ou de philosophie, on le compare à Rabelais, de même qu'on comparait Virgile à l'Arétin.

Cette étude était terminée quand on nous a parlé d'un travail sur Montaigne, dans la *Revue britannique* des numéros de février, mars et avril 1859. Nous avons lu ce travail, qui est lui-même l'analyse d'une monographie de Michel Montaigne, par M. Bayle Saint-John, un Anglais qui, dit-on, aurait passé quinze ans à composer son livre, en poursuivant notre écrivain moraliste à

(1) Pierre l'Arétin, qui présente tant de ressemblance avec notre Rabelais par l'esprit, par la licence, se qualifiait lui-même de divin. C'est à qui ne se contentera pas d'admirer Rabelais pour son esprit, mais s'efforcera d'en faire un personnage de plus en plus considérable et réfléchi. Un de nos écrivains éminents, M. Henri Martin, le proclame une des trois grandes figures du XVIe siècle : Luther, Rabelais, Loyola. En vérité, on ne peut nier que le talent n'ait ses franchises et l'antithèse ses besoins. (*Histoire de France*, t. V.)

Montaigne, à Bordeaux, à Paris, à Rome et autres lieux. Si je dois juger de l'ouvrage par l'analyse développée dont je parle, et qui très certainement est fidèle, M. Saint-John n'aurait pas fait de bien satisfaisantes découvertes, et son travail se réduirait à représenter un Montaigne tel que l'a imaginé la philosophie du XVIIIe siècle, ou à l'habiller aussi à la façon de Port-Royal, en jetant sur le tout une teinte anglaise et protestante dont le sincère Montaigne se serait fort mal accommodé.

Pour le livre ou pour l'analyse, Rabelais est le *père spirituel* de Montaigne; tous les deux ont passé dans la *philosophie de Locke;* tous les deux sont *de la même école littéraire*. Montaigne *n'est qu'un épicurien moderne,* comme aurait dit Pascal. Il n'est pas précisément sceptique; irrésolu, il ne sait ce qu'il veut; les absurdités qu'il déclame en faveur du catholicisme ne sont pas imputables à son esprit, mais, d'après M. Bayle Saint-John, à la religion ridicule dans laquelle il était né; en morale ainsi qu'en philosophie, en religion, en politique, il songeait doucement à tromper un peu tout le monde, mais cela avec tant d'esprit, de bonhomie, que M. Bayle Saint-John est loin de l'en vouloir reprendre. M. Saint-John a, d'ailleurs, des tendresses pour Montaigne qui, selon lui, a été ébranlé par le protestantisme, etc., etc. Le voyage, épisode dans la vie de Montaigne, devient une odyssée dans le livre anglais de M. Bayle Saint-John. Respectons l'*humour* du touriste; respectons aussi le jugement de l'écrivain qui l'analyse et le déclare aussi désintéressé de lui-même qu'il est possible à un Anglais radical de l'être sur les questions que soulève Montaigne.

Henri Martin (1), au cours d'une appréciation de Montaigne, où l'éloge est largement distribué comme exorde,

(1) *Histoire de France*, t. IX, p. 398 et suivantes.

ne retrouvant pas dans la philosophie de notre sage cette volonté héroïque, *cette forte espérance* qu'il admire dans Rabelais, ne se contente pas d'évoquer le *que sais-je?* c'est aussi le *peut-être* qu'il met au compte de Montaigne, pour mieux caractériser son doute universel. A l'appui d'un pareil résumé, l'historien critique deux chapitres des *Essais* (1), où ne se rencontrent cependant ni le mot ni l'idée. Il aurait pu, à coup sûr, retrouver la théorie du *peut-être* en s'adressant à Rabelais qui, sur le seuil de l'infini, quelques instants avant sa mort, disait au jeune page du cardinal du Bellay : « La pièce est jouée, je vais chercher un grand *peut-être.* »

Mais le moyen de concilier cette incertitude impie du mourant avec les fortes espérances dont M. H. Martin s'est plu à doter Rabelais? En train de développer sa thèse, H. Martin, peu soucieux des témoignages contemporains d'Etienne Pasquier et de de Thou, professe que, si Montaigne est un des pères de la philosophie, il a aussi engendré ou du moins personnifié le système de l'homme double, du divorce entre la pensée et les actes (2).

Reconnaissons, pour ne pas dénaturer cette analyse, que H. Martin, s'il livre l'homme extérieur dans Montaigne, veut qu'on garde l'homme intérieur. Ma prétention est plus absolue et plus forte : je demande qu'on respecte en Montaigne intérieur la franchise de l'esprit, la liberté de conscience, le droit de la pensée ; de même que, par le livre et par les actes harmoniques, je demande, avec de Thou, avec Pasquier, qu'on respecte et qu'on garde l'homme extérieur (3).

Si Montaigne doit s'inquiéter assez peu des préférences

(1) Liv. I, chap. II et XX.
(2) Page 400.
(3) A. Grün justifiait, en même temps que moi, cette opinion.

et des parallèles qui, trois siècles après sa mort, se débattent autour de sa mémoire au profit de François Rabelais; si le cadre purement littéraire de cette partie de notre étude n'admet pas facilement, d'ailleurs, l'introduction d'une controverse quelconque en dehors de la figure des lettrés, ne nous sera-t-il pas néanmoins permis, au nom de la décence des lettres, de protester, avec notre conscience, contre un pareil rapprochement (1)?

Ecrivain barbouillé de lie, Rabelais cherche, par le mot crapuleux, à rendre encore sa pensée plus obscène. Son esprit, qui éclate partout, n'est à l'aise que dans la débauche. C'est l'orgie qui parle aux sens blasés, c'est le mot forgé pour l'ivresse, proportionné aux dissertations de Panurge et de frère Jean des Entommeures: dissertations de lupanar ou blasphèmes de sacristain relaps. Farces, nous dira-t-on, procédés charivariques dans le dessein de protéger, en le couvrant, un sens profond, des conceptions immenses, liées entr'elles par des rapports ingénieux et certains; moyens imaginés pour marcher droit à la réforme de l'Église et de la société, sans craindre de trébucher en route contre le fagot qui avait raison des hérétiques; en un mot, le Luther français, couronné de pampre, entouré de folie, turlupin par tactique, afin de mieux dissimuler son rôle et de mieux atteindre son but, mais souterrainement philosophe infatigable et stratégiste aux larges plans.

Outre qu'un pareil examen demanderait à lui seul un volume et que, malgré les lumières qu'on répand à flots depuis assez longtemps sur ce grave sujet, on pourrait bien se trouver encore exposé à voyager dans les abîmes, à rechercher, en pèlerin candide, les cryptes philosophiques

(1) Ce parallèle ne comprenant que le côté littéraire, je ne puis prévoir ni repousser ici les objections qui s'adresseraient à la *philosophie*, à la *morale* de Montaigne. C'est dans des études séparées que j'ai dû traiter ces deux autres aspects de Montaigne.

d'une pensée qui n'a jamais peut-être prétendu à tant de profondeur ; outre qu'en faisant honneur au moine-curé-médecin Rabelais d'une campagne révolutionnaire, de compte à demi avec les novateurs religieux et réformistes politiques de son siècle, on s'éloignerait radicalement de Montaigne qui détestait, en religion, en politique, les novateurs et les *nouvelletés*, outre qu'on s'exposerait vraisemblablement à substituer d'office, aux plans ou aux fantaisies mordantes du cordelier de Fontenay, des plans ou des fantaisies artificieusement et politiquement ourdis, plans et dessins qui, s'ils ont existé, ne paraissent pas, à ce point de vue, avoir beaucoup préoccupé le siècle où vivait leur auteur, et, par suite, auraient assez peu servi la cause dont on le croit le champion réfléchi, alors qu'il pourrait bien n'en avoir été qu'un des champions de situation, d'aventure ou de tempérament, il y aurait un autre inconvénient plus grave, qui serait de perdre de vue l'incident en question, la littérature comparée de Montaigne et de Rabelais. Leur manière diffère autant que diffèrerait leur morale, si Rabelais était un moraliste (1).

Dans un pays amène et civilisé entre tous, sur les confins

(1) On ne peut être un moraliste de ce qu'au milieu de nombreux volumes immoraux, quelques pages honnêtes, sensées et élevées sur l'éducation de Gargantua sont rencontrées par le lecteur. C'est l'occasion d'un légitime reproche à l'écrivain assez bien doué pour noblement penser, assez impur pour ne laisser qu'incidemment soupçonner en lui le fond honorable de l'homme.

Quant aux conceptions politiques et historiques que Rabelais aurait systématiquement élaborées et déguisées, voici une opinion considérable qui se rapproche de la nôtre :

« Les divers commentateurs ont cherché à dévoiler les allégories sous lesquelles on suppose, peut-être bien gratuitement, que Rabelais a couvert la partie historique de son roman, et de là sont venues toutes les interprétations absurdes qu'on peut leur reprocher. » M. Brunet, *Manuel du Libraire*, 4e vol., 4e éd., p. 4, 2e col., *in fine*.

de la Touraine et de l'Anjou, Rabelais, en venant au monde, bégaye ses premiers mots avec la langue d'oil. Son pays avait, comparativement, le parler le plus agréable de France, et il l'a conservé. C'est à Angers, cette terre des lettres et des arts, doux royaume du bon roi Réné, que Rabelais fait ses humanités, qu'il peut s'inspirer à loisir, sinon des modèles du temps dont il n'est pas enthousiaste, au moins des charmes et des traditions d'un langage qui, pour n'être pas perfectionné, avait déjà sa grâce incomparable, son trait malin et sa gaîté, quelquefois grivoise, mais le plus souvent de bonne compagnie. Le Français, ce me semble, y soufflait là plus pur qu'ailleurs.

Loin de nous de méconnaître qu'au milieu des expressions fabriquées à plaisir pour habiller ses arlequins, la personnalité spirituelle de Rabelais ne se dégage avec des mots pleins de fraîcheur, de séve, d'images ou de forces. Les soldats de Picrochole, qui s'en vont pillant et *larronnant*, d'autres qui, pour n'en pas finir d'un seul coup, aiment à *égorgeter*, nous donnent des expressions imitatives. Et frère Jean, de *rigouller* à la vue d'une bonne table, n'est-ce pas le tressaillement de la gourmandise et de la chair qu'un seul mot, pour ainsi dire, vous fait voir? *Esmoucher*, pour chasser les mouches; *voltiger* les chevaux à l'hippodrome, pour dresser et entraîner; les *resveux*, les *convoisteux*, les *songeards*, les hommes *empêche-maison*, ces matériaux prédestinés au cloître; Gargantua qui *engoule* cinq pèlerins et les arrose d'*eau bénite de cave;* voilà assurément des mots charmants ou des hardiesses originales. J'en dis autant de Gargantua enfant, auquel on donne à boire *à tire larigot;* qui se trémousse et se berce lui-même au son des pintes, en *dodelinant la teste*, *monochordisant des doigts* et *barytonnant*.... Je ne puis achever le tableau.

Ce qu'on s'explique beaucoup moins, avec la haine littéraire que Rabelais portait aux gens de robe, *avaleurs de*

frimards (1), aux *sorbonnastres* ou maîtres en Sorbonne, aux prêtres, aux moines et à tous ceux qui discouraient en latin, c'est que lui-même ait fait, dans sa littérature, un grand abus de cette langue ; non, parce qu'il aurait cité ou rapporté, selon l'usage alors invétéré, nombreux auteurs, nombreux fragments latins, mais surtout parce que lui-même, dans les habitudes ordinaires de son style, introduit assez lourdement le latin dont il s'est moqué chez les autres. Chacun connaît la boutade de Rabelais contre l'*écolier Limosin*, c'est-à-dire, contre le parler de la Sorbonne ou des pédants. Ce *poovre* écolier baragouine, s'il faut en croire Rabelais, un galimatias composé du patois de Limoges et du latin des moines, l'origine *primère* de ses *aves* et *œtaves estant indigène des régions lémoviques où requiesce le corpore de l'agiotate sainct Martial.* Chacun a ri de son dialogue avec Pentagruel, bien qu'aucun Limousin n'ait dû comprendre le patois de l'écolier dont les parents avaient fleuri aux régions lémoviques, et par l'excellente raison qu'il n'y a pas dans tout son jargon un seul mot du patois limousin : c'est du provençal mélangé de languedocien et saupoudré d'un latin fantaisiste. *Adjoudo my, au nom de Dious, vec dicou*, etc., etc.... ne furent jamais limousins ; ce dont je ne fais pas un crime à Rabelais, sans m'expliquer suffisamment la préférence ironique qu'il a voulu donner à la patrie, à la langue de Gancelm Faydit, de Bertrand de Born et de l'abbé Foucaut.

Rabelais, qui termine son épigramme contre les latiniseurs en disant à notre *poovre* écolier : « Tu n'es qu'un Limosin pour tout potaige, » use avec prodigalité pour lui-même du baragouin latin, avec la prétention, en plus, de parler autrement que les autres. En fustigeant sur le dos

(1) Qui avalaient des frimas, parce qu'ils se rendaient au Palais de grand matin.

du *poovre* écolier le langage prétentieux et pédant, il oubliait que, dans ses chapitres un peu sérieux, il latinisait sans aucun profit pour les lettres. C'est ainsi qu'à chaque instant, il parle de la *trépidation* du firmament, écrit, au lieu de prose et de vers, *carme*, et *oratio*, etc...

Sans vouloir nier que quelques-uns de ses personnages ou des masques et drôleries plus ou moins de sa création, aient pu servir, après lui, de modèle ou de prétexte à des peintres illustres, il ne me paraît pas rationnellement possible d'admettre que Rabelais ait fait école littéraire. Contemporain de Montaigne, dans un pays où aucun idiome primitif ne venait contrarier le parler général, il est de deux siècles en retard sur Montaigne et latinise le français, quand Montaigne, en pleine langue d'oc embarrassée d'idiomes, pour réagir contre cette tendance, francisait ingénieusement le latin (1). On ne peut, d'ailleurs, prétendre faire école, en adoptant un genre qui offense à la fois la plus débonnaire morale et le goût le moins chatouilleux. Et qui de nous cependant voudrait nier, quelque fût son académie, que Rabelais n'ait dépassé toutes les bornes? Certes, il a su écrire des pages ravissantes, des pages où le devoir des rois, les plus nobles sentiments de l'homme, du philosophe et du chrétien reprennent leurs droits en termes sympathiques : telle, la lettre de Grandgousier à son fils Gargantua, quand il se voit forcé de déclarer la guerre à Picrocholle (2). Mais ces pages semblent s'être égarées dans le fouillis impur des conversations de Panurge; feuillets d'or tombés dans un charnier.

(1) Et Montaigne s'était pourtant bercé, non pas au son des pintes comme Gargantua, mais au son du latin. Ses gouvernantes, ses premiers précepteurs, on le sait, d'après les ordres de son père, ne lui parlaient qu'en latin, ses premiers mots furent latins.

(2) Chap. XXIX du liv. Ier.

En quoi Montaigne et Rabelais peuvent se rencontrer, c'est par une érudition profonde qui les distingue également, par une égale aversion des formes dogmatiques et du jargon barbare des universités, par la séve et par l'esprit gaulois, exubérants chez l'un, plus contenus chez l'autre. Tous les deux voudront par conséquent demeurer affranchis de l'école. Mais Montaigne, en s'affranchissant des rhéteurs et du mauvais goût, conservera, dans son indépendance, ce tact, cette règle sans prétention, ce respect et ce culte de l'art, éléments forcés du génie. Il possède à un si haut point le sentiment de l'ordre dans les idées, dans les mots, cette source éternelle du beau, qu'il l'appelle à grand cris dans la république des lettres. Pour servir d'exemple à l'esprit, de modèle aux écrivains et aux parleurs, il voudrait, devançant la création de Richelieu, qu'on fondât une académie (1).

Rabelais, au contraire, après avoir sauté sur les in-folios des gens de la Sorbonne et grimacé contre Aristote, se roulera sans frein dans les convulsions de la farce, nous obligeant, en quelque sorte, à prendre la défense des abus qu'il attaque, tant sa critique est immorale, tant sa pensée est corrompue. Sa plume remplacera par le chaos la méthode qu'il a voulu combattre, et, pour se venger des collets-montés de l'époque, deviendra cynique à ce point qu'il ferait honte à Diogène.

Quelle différence aussi dans la destinée littéraire de ces deux hommes ! Pour quelques sujets fournis par Rabelais à la fable ou à la fantaisie, c'est une succession tout entière que Montaigne a léguée à son temps, aux siècles à venir ; succession bien souvent gaspillée, toujours reven-

(1) *De l'Art de conférer* (Essais).

Ce sentiment de l'ordre dans les idées, dans les mots, s'alliait parfaitement, chez Montaigne, avec le défaut d'ordre systématique qu'on remarque dans la série de ses traités.

diquée au risque de violer les intentions du testateur, mais si abondante, si magnifique encore, qu'on peut la dire inépuisable. C'est d'abord son ami, le théologal Charron, qui, dans son *Traité de la sagesse*, s'arrange tellement de sa forme et de ses écrits, qu'en vérité il les copie quand il n'a pas le temps de les paraphraser (1). Et bien autrement que Charron ou tout autre écrivain pastiche, c'est la sensation profonde que produisent partout les livres de Montaigne, même de son vivant, qui en assure l'influence. Quelques années après sa mort, un homme de génie, Pascal, s'empare à son tour du littérateur philosophe, et, quoiqu'un critique célèbre (2) soit allé trop loin en disant que « le plagiat de Pascal est le plus évident peut-être, et le plus manifestement intentionnel dont les fastes de la littérature donnent l'exemple, » on est forcé de reconnaître la trace profonde que les *Essais* ont imprimée dans les *Pensées*. Sans aucun doute, l'illustre auteur des *Provinciales* est riche de sa propre gloire. Sciences et lettres, amour de l'art, divination des vérités mathématiques, mécanisme du mouvement qui donne la vie aux corps inertes, rayons de l'âme qui éclairent les mystères philosophiques pour ne s'arrêter qu'aux pieds de Dieu, tout était dans cet homme de génie, mort si jeune et si plein d'œuvres. Mais la critique de Charles Nodier, tout exagérée qu'elle soit, n'en a pas moins sa justesse en principe. Pascal s'était inspiré de Montaigne, dont les pages s'usaient sous ses doigts. Le tour de phrase, la singularité, les hardiesses, les vues claires autant que profondes, toutes ces qualités de premier ordre passaient involontairement

(1) Comparer livre Ier, chap. XVIII de Montaigne, avec livre II, chap. II, de Charron. — Id., chap. XIX et chap. III du liv. II de Montaigne, avec le liv. II de Charron, etc., etc.

(2) Charles Nodier : *Questions de littérature légale.*

peut-être, mais passaient incontestablement, du livre de Montaigne, à l'esprit, au cœur de Pascal et se retrouvaient maintes fois sous sa plume, quand il écrivait au hasard ses *Pensées*. La moelle d'un grand nombre des pensées de Pascal appartient évidemment à Montaigne.

Qui ne connaît la célèbre pensée de Pascal : « Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne ! vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ? »

Hélas ! il faut en convenir, c'est une pensée presque textuelle de Montaigne : « Le trajet d'une rivière fait crime (1) ; quelle vérité que ces montagnes bornent, qui est mensonge au monde qui se tient au-delà (2). »

Notre intention n'est pas de poursuivre le cours de ces rapprochements de textes qui nous entraîneraient trop loin; il est permis de s'étonner seulement qu'un grand esprit comme Pascal, qui devait de la reconnaissance à Montaigne, n'ait pas été aussi juste envers lui que Montaigne s'est montré reconnaissant envers Plutarque. Nous y reviendrons à propos de la morale et de la philosophie de Montaigne (3), et quel que soit l'éclat mérité dont brille le nom de Pascal, nous avons le droit de regretter, avec Charles Nodier, le ton tranchant et superbement dédaigneux dont le Janséniste se sert à l'égard de l'écrivain qui a dû être son premier bienfaiteur et son maître. A cette génération littéraire qui, procédant de Montaigne, commence par Charron, se continue par Pascal, voire même par Balzac, malgré son goût pour l'antithèse et certaines afféteries précieuses que Montaigne aurait férulées ; à cette lignée intel-

(1) C'est-à-dire, que ce qui est considéré comme crime d'un côté de la rivière, est de l'autre côté réputé licite.

(2) *Essais*, liv. II, chap. XII.—Voir Charles Nodier, *Questions de littérature légale*, note K.

(3) Dans les parties qui traitent de la *morale* et de la *philosophie* de Montaigne, dont la 2e édition est sous presse.

lectuelle, vous avez déjà ajouté de La Mothe-le-Vayer, Molière, La Bruyère, Saint-Evremont, Fontenelle, Jean-Jacques Rousseau, Bayle et Voltaire lui-même.

Les fragments, les extraits comparés tendraient à justifier cette opinion si déjà les rapprochements n'avaient été faits très probablement par les chercheurs patients des généalogies de l'idée ou du mot. Mais, mieux que la reproduction du mot ou de l'idée, mieux que l'emprunt sous le vêtement qui le déguise, la manière générale des livres, le tour d'esprit, le progrès successif de la langue indiquent assez chez ces écrivains éminents ou illustres de quelle école littéraire ils relèvent. L'école réformatrice de Montaigne caractérisera, en la fixant, la littérature intermédiaire du siècle de la renaissance; sage émancipation qui, par la mise en rapport de l'idée et du style, personnifiée au XVIIe siècle dans Corneille, Racine et Boileau, devait rapidement produire cette perfection de langage qui laisse sans rivaux les classiques de l'école française.

Il serait aussi puéril qu'irrationnel de prétendre à diminuer la gloire des écrivains illustres qui ont suivi Montaigne, par cette circonstance que ce maître les a précédés. L'éclat impérissable qui entoure le nom de Montaigne n'a pas besoin de cette nature de secours qui blesserait également l'impartialité de la critique et les droits de la pensée à toutes les époques.

De ce qu'un homme a été grand entre tous parmi ceux de son siècle; de ce que reprenant courageusement les traditions interrompues, restaurant la littérature au nom et par le moyen du bon sens, il aura fait une révolution dans l'art d'écrire; de ce qu'il aura voulu et obtenu qu'on parle le français en France, à une époque où les plus éminents historiens, philosophes et lettrés écrivaient en latin; de ce que, par une intuition merveilleuse, il aura vu dans le domaine littéraire ce qu'il convenait de conserver ou de pros-

crire ; de ce qu'il aura eu cette admirable fortune d'être d'autant plus écouté qu'il ne semblait pas professer et que lui-même était la leçon mise en scène, il ne s'ensuit pas qu'on veuille, pour augmenter les rayons d'un pareil homme, projeter des ombres sur les autres. Fiers de toutes nos gloires nationales, nous aimons au contraire à les saluer, sans acception de drapeau ou d'école, au Panthéon de la littérature. Cette justice élémentaire ne saurait néanmoins empêcher les générations qui ont profité d'un grand homme de constater son influence sur les destinées de l'esprit. Il n'y a donc que de l'équité à proclamer que l'action littéraire de Montaigne a été immense et soutenue, qu'elle est même encore considérable. « La fréquente lecture de Montaigne, a dit avec raison Charles Nodier (1), est une fort bonne initiation à l'art d'écrire, parce que les tours et certaines expressions de son temps ont une naïveté, une richesse ou une énergie auxquelles notre langue actuelle atteindrait difficilement. » A l'heure où nous traçons ces lignes, des études sur le littérateur philosophe se font peut-être sur vingt points différents du monde civilisé. Ceux qui viendront après nous constateront le même empressement autour de cette figure originale, la même actualité pour sa fraîcheur et pour sa gloire. N'est-ce pas là le meilleur témoignage qu'on puisse porter sur l'influence inépuisable de Montaigne ?

Si rapide et si général avait été le succès de l'école nouvelle, que déjà, vers la fin du XVIe siècle, les *Essais* parcouraient l'Europe.

La manière de l'auteur, ses procédés, sa sûreté d'aperception, ses études morales de l'homme, sa forme à la fois libre, cultivée et toujours naturelle, la vigueur de certains tableaux, devaient intéresser surtout les peintres

(1) *Questions de litterature legale.*

de l'homme dans la comédie ou le drame. A Molière, qui s'enfermait avec Montaigne ; à Voltaire, qui lui prenait fréquemment des scènes ou des passages entiers (1) ; au grand Corneille, qui lui doit en partie son admirable scène d'Auguste et de Cinna (2), il convient d'ajouter Shakespeare. Mais je ne veux pas poursuivre ici plus avant la trace lumineuse de Montaigne ; pour aujourd'hui, je me souviendrai qu'il faut retrouver Rabelais : style, manière, existence, tout diffère entre ces deux hommes, qu'on s'obstine de plus en plus à réunir dans la même pensée ; union forcée, et à mon sens injurieuse au philosophe périgourdin. Montaigne, c'est la sérénité du gentilhomme campagnard ; si c'est la bonhomie du sage, c'est aussi la douce ironie du penseur qui se rit bien plus de nos sapiences que de nos folies. La vie des champs imprime au front la liberté ; aux pensées une originalité douce et fière ; à l'homme qui vit habituellement seul un caractère de méditation, de tranquillité et de force dont

(1) « La religion que je tiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession. La vostre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aulcune offense, et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous estes de m'avoir voulu tuer sans raison. » (Montaigne, chapitre intitulé : *Divers évènements du même conseil.*)

« Des Dieux que nous servons, connais la différence :
« Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance ;
« Le mien, lorsque ton bras vient de m'assassiner,
« M'ordonne de te plaindre et de te pardonner. »

(Voltaire, *Dénoûment d'Alzire.*)

(2) *Essais*, liv. I, chap. XXIII. Montaigne, s'inspirant de Plutarque, met dans la bouche de l'empereur Auguste ces grandes pensées de politique et de clémence que Corneille a développées en reproduisant souvent les expressions mêmes de notre lettré moraliste.

Montaigne, on le sait d'après lui, *estoit laschement porté à la clémence.*

les villes admettent difficilement la portée. Tel fut Montaigne, tel ne pouvait être Rabelais. Mais ce serait le propre aussi de la solitude relative de donner au plus inoffensif des écrivains un tour d'esprit un peu railleur, cette bonhomie malicieuse qui souriait aux lèvres de Montaigne; pitié assez fondée du sage pour la vie agitée du monde, les grandes querelles, les non moins grandes sottises des acteurs. En appréciant son scepticisme, on n'a peut-être pas assez tenu compte des ombrages paisibles du château de Montaigne, de la scène bouleversée qui se jouait alors, par contraste, dans le monde extérieur, ni de l'*enfermement* du philosophe. Et tout cela n'empêche pas que le souffle de la bonté et de la grâce ne vienne tempérer les malices du spirituel châtelain; qu'il ne demeure un ami sincère de l'homme, un serviteur courageux et loyal de son roi, un membre sincère et pratiquant de la communion catholique.

Comment Rabelais, au contraire, dirigea-t-il sa vie, à peu près vers le même temps? Je n'en veux citer que des détails : l'ensemble nécessiterait une étude plus remplie assurément qu'édifiante.

Il suit à Rome le cardinal du Bellay, son Mécène, et trouve le moyen d'injurier le saint-père, en échange de ses bontés; nonobstant, le pape lui accorde la remise des peines canoniques qu'il avait assez bien méritées. De retour en France, Rabelais, ce grand contempteur des bénéfices, des prébendes, de l'oisiveté du clergé et du confort des moines, sollicite et obtient une prébende dans l'église de Saint-Maur-des-Fossés, sans préjudice à la cure de Meudon, ce qui ne l'empêche pas d'écrire l'*Ile sonnante* (1) et les moralités de son *Gargantua;* il prodigue la flatterie au roi François Ier, à du Bellay, au cardinal

(1) Sur la simonie, la paresse, les bénéfices accumulés du clergé.

de Chatillon, qui paraissent ne pas remarquer le danger de ses pamphlets, qui probablement n'y voient d'autre inconvénient qu'une licence de langage dont ils s'effarouchent fort peu, rient de ces contes, où le roi cependant a pu se reconnaître, ce qui n'arrête pas son rire, et le laissent répandre son roman. L'œuvre est immonde, mais la verve du conteur est intarissable et bouffonne. On rit, le pied dans les ordures, et le livre est plaisant, comme l'a dit Montaigne.

La satire de Rabelais ne se rattache ni à l'épigramme élégante de Catulle, ni à la douce et honnête ironie de Montaigne, ni à l'énergique indignation de Juvénal; le style est l'homme. Rabelais, s'il flagellait tout ce qu'il rencontrait, abus et choses respectables, ne poursuivait pas une réforme, mais obéissait à son tempérament; il ne pouvait donc imprimer à la littérature que le désordre joint à l'esprit que respirent ses fantaisies. Les lettres reflètent la vie. Chez Montaigne, la vie est bien conduite: ses *Essais* en témoigneront; chez Rabelais, la vie est une orgie morale, une pasquinade grotesque où l'esprit coule à pleins bords, comme le vin d'Anjou. Le froc, la soutane, la robe et le bonnet carré du médecin, tout cela porté comme un habit de comédie par messire François, qui s'en moque, voilà le décor du personnage; il jette partout sa défroque, et son livre devient vestiaire et friperie.

En vérité, nous ne pouvons, de par la logique ou la conscience, apercevoir ou concéder cette filiation intellectuelle qui unirait Montaigne à Rabelais.

Montaigne, toujours si juste envers toutes les gloires, anciennes ou contemporaines; qui disait, en parlant d'Amiot, si attrayant quoiqu'un peu surchargé d'ornements: « Cet homme de grande valeur, que j'estime pardessus tous les autres, » qui proclamait Théodore de Bèze, l'ardent sectaire, un des meilleurs poètes modernes; le

duc de Guise, son ennemi politique, un grand homme de guerre et une âme forte, Montaigne n'aura trouvé qu'un mot pour caractériser Rabelais : « Auteur plaisant, » et il l'accouple à l'Arétin. Acceptons ce jugement du maître ; celui-là est fondé. Rarement, en effet, dans la lignée littéraire et morale, deux figures se seront ressemblées davantage que Rabelais et l'Arétin.

J'ai signalé ailleurs les rapprochements littéraires et moraux de ces deux écrivains, ainsi que les nuances qui m'ont paru parfois les séparer (1). Ici, je ne dois que très incidemment m'occuper de tout ce qui ne laisserait pas en présence Montaigne et Rabelais.

En quoi encore Rabelais se sépare capitalement de Montaigne pour se confondre avec l'Arétin, c'est par la réaction furibonde des sens. De tempérament ascétique, le XVe siècle avait violenté la partie matérielle de l'être. La renaissance est païenne; elle s'exalte dans l'ivresse et provoque le corps aux jouissances. C'est le livre de Rabelais : l'impatience de toute règle plutôt qu'un appel direct à la révolte. C'est Jean des Entommeures qui se *rigoulle*, c'est Panurge qui disserte, c'est Gargantua qui dévore (2). En Italie, l'Arétin écrit, agit et parle comme Panurge, Gargantua et frère Jean.

Montaigne est, au contraire, en tout, la personnification de la mesure. Ni dissolu ni ascète, il est le point d'alliance raisonnable entre les austérités du XVe siècle et l'émancipation physique du XVIe.

(1) Dans la nouvelle édition de *Michel de Montaigne et ses œuvres*, sous presse, chez Firmin Didot.

(2) Dans la vieille légende de *Gargantua*, dont l'origine est assez difficile à classer et remonte aux premiers temps du moyen-âge, l'imagination populaire jouant sur le mot *Gargantua*, qui vient de *gurges*, gouffre, dont les Italiens ont fait *gorgo*, y attacha l'idée d'un ogre insatiable, gourmand. Ce mot a fait successivement *garganta*, *gargata* et enfin *gargote (gurgustium)*.

Sévèrement examinées, les richesses littéraires de Rabelais pourraient bien, à un autre point de vue, perdre une grande partie de leur valeur apparente. Peu d'hommes ont, en effet, plus abondamment moissonné dans le champ de l'esprit d'autrui et plus discrètement dissimulé cette moisson d'emprunt (1).

Panurge, le personnage principal de Rabelais, qui s'est appelé Pangloss avec Voltaire, Figaro avec Beaumarchais, est loin d'être lui-même une création de l'ex-moine cordelier. Ce personnage si rempli d'impudeur, d'esprit, de malice cynique; ce sceptique de carrefour, qui philosophie en se moquant de tout, a pu sans doute être développé par Rabelais qui s'écrivait un peu, je crois, en faisant discourir Panurge; mais le type du personnage, Rabelais l'avait trouvé dans la bibliothèque d'Angers sous ce titre : *La Légende de maître Pierre Faifeu*, mise en vers par messire Charles de Bordigné, de 1515 à 1530.

Pierre Faifeu, écolier natif d'Angers, vise aussi la légende de Gargantua, type ou légende depuis longtemps populaire. Dans sa ballade ou exorde *aux Lisants :*

. . . . . Laissez, dit-il,
Gargantua qui a chepveux de plâtre;
Voyez les faicts *maître Pierre Faifeu.* »

Ainsi que Panurge, Pierre Faifeu est voleur, lascif, libertin, spirituel, paresseux et menteur; et, quand il n'a pas fait de mauvais tours, il est :

Tout endormi, songeard, mélancolique.

(1) Au dire très compétent de M. Brunet, admirateur de Rabelais :

« Le joyeux maître François ne s'est fait nul scrupule de butiner chez les anciens et même chez ses contemporains, sans jamais rapporter leur nom. » (Brunet, *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres*, tome IV, 4e édition, p. 4, 2e colonne.)

Ainsi que Panurge, il contrefait le médecin à Rennes, en pays breton, c'est-à-dire dans une ville qu'un écolier d'Angers se croyait assurément le droit de pouvoir tourner en ridicule :

> Pour son plaisir, non d'argent trop muni,
> Il s'en alla d'esprit non immuni.
> Pour mieux user de cautelle et miracle,
> Il s'avisa vendre le tyriacle,
> En se vantant qu'il guérit de tous maux,
> Etc., etc.

Pierre Faifeu, s'apercevant, après ses tours pendables, que les Rennais sont dégrisés, décampe prestement de Rennes,

> Sans y avoir dommage ou intérest;
> Et n'attendit pas des Bretons l'arrest.

Pierre Faifeu, vrai parrain de Panurge, pour se moquer de l'université, dans un jour de séance publique, conduit son cheval à Angers, en pleine académie, et veut le faire licencier, etc., etc... Ainsi que Panurge et avant Panurge, Pierre Faifeu raconte, dans un langage indicible, ses piperies en amour, qui se retrouveront, à peine modifiées et bien moins spirituelles, dans le héros de Rabelais. Ainsi que Panurge, le parasite Pierre Faifeu :

> Vicariait en maint contrée et lieu,
> Ou bien sçavoit s'accoutrer de son jeu.

Ainsi que Panurge, Pierre Faifeu le libertin, rêvant de mariage, en redoute les accidents, et raconte sans cesse ses comiques appréhensions. Moins sage à cet endroit que Panurge, qui sans doute avait profité de l'exemple, il se décide à risquer l'aventure, paraît éprouver bientôt l'accident conjugal qu'il redoutait si fort, et meurt de *mérencolye* entre une femme enragée et une affreuse belle-mère.

Ainsi que Panurge, Pierre Faifeu disserte sur tout, à propos de tout, pour se moquer de tout. Philosophe de basoche, de taverne, de tréteaux ou de carrefour, il verse à pleines mains sur la société hiérarchique l'esprit, le sarcasme, le paradoxe et les impuretés.

Nous avons lu, dans la bibliothèque d'Angers, la brochure aujourd'hui très rare de messire Charles de Bordigné, et, pour ceux qui se complaisent à rechercher les origines littéraires, une comparaison plus détaillée serait peut-être intéressante. Il serait abusif sur ce point de nous étendre ici plus longuement (1).

(1) Chacun sait que la partie de la *Chronique pantagruélique*, où figure le personnage de Panurge, ne parut que plusieurs années non-seulement après 1515, mais encore après 1532, époque où finit la publication de *Pierre Faifeu*.

La brochure imprimée à Angers par messire Ch. de Bordigné, en 1532, est à peu près unique. Seulement, en 1723, M. Constillers en a publié une petite édition in-12, que nous ne connaissions pas en écrivant cette notice. D'après M. Brunet, déjà cité p. 5 et 6, la première apparition ou édition de la *Chronique pantagruélique*, où figurent réunis Gargantua et le premier livre de Pantagruel, serait de 1538. Une autre édition apparaît en 1542.

M. Brunet cite une édition sans date, du commencement de Pantagruel, petit in-4° goth. de 64 feuillets non chiffrés, qu'il estime être la première. Il croit, mais sans preuve, qu'elle aurait paru en même temps que la *Pantagruéline pronostication* pour l'an 1533. Il indique avec Ebert, n° 18513, le début authentique, c'est-à-dire daté de la publication du premier livre, en l'an 1533, librairie de Juste, à Lyon. Mais les éditions où l'on voit réunis les deux premiers livres de Rabelais, ainsi que les merveilleuses navigations de *Panurge*, *le disciple de Pantagruel*, ne sont que de 1538 et 1542. Un exemplaire défectueux avait paru en 1537. L'exemplaire auquel était joint le *Disciple de Pantagruel* (*Panurge*) n'est daté que de 1538, in-16 de 48 feuillets chiffrés.

Le Duchat paraissait croire, sur un passage de Thory, que le commencement de Pantagruel aurait paru en 1529; mais M. Brunet, *loc. cit.*, p 4 et 5, démontre pertinemment l'erreur de Le Duchat et de ceux qui l'ont imité. Thory, avant Rabelais, avait voulu tourner en ridicule le jargon en vogue de son temps, en maltrai-

Quant à son *poovre escolier Limosin*, soit qu'il ait pour type, ainsi qu'on l'a prétendu, « les Angoisses de dame Hélisenne de Crenne, » soit, ce qui est plus vraisemblable, que Rabelais en ait emprunté l'idée au baragouin macaronique du moine Folengio ou Folengo, toujours est-il que, pour être grossière, son épigramme contre le style pédant n'en est pas moins merveilleuse de vie, de trait et d'à-propos.

Rabelais n'est donc le chef d'aucune école littéraire. Par le rire, par l'impudicité du style, ainsi que par l'esprit, il tient sa place parmi ces écrivains qu'on a appelés justement les *moines bouffons de la Renaissance* (1);

tant les *Escumeurs de latin;* mais il n'empruntait rien à Rabelais, qui n'avait rien publié.

En 1532 fut imprimé à Lyon, petit in-4°, un premier essai du *Gargantua*, conte facétieux brodé sur la vieille chronique de Gargantua, et qu'il ne faut pas confondre avec la *Vie très horrifique du grand Gargantua, père de Pantagruel,* qui forme la première partie du roman de Rabelais. Cette première publication du Gargantua légendaire paraît être de François Rabelais, et aura pu, ayant eu du succès, lui inspirer le désir de composer sa *Chronique pantagruélique*. (M. Brunet, *loc. cit.*, p. 2.) Il y était mention des merveilleux *faicts d'armes que Gargantua fist pour le roy Artus.*

La première édition connue de la *Vie très horrifique de Gargantua*, père de Pantagruel, est de 1535, librairie de François Juste, à Lyon; c'est la première partie de la *Chronique pantagruélique* à laquelle fait suite l'*Histoire de Pantagruel et de son disciple Panurge.* Mais toutes ces justifications bibliographiques ne tendent qu'à corroborer la preuve de l'antériorité de la *Légende de maître Pierre Faifeu*, puisqu'il est écrit, dans la brochure imprimée que possède la bibliothèque d'Angers, que messire de Bordigné a composé son conte bouffon de 1515 à 1530, et que cette édition était terminée dès 1532.

(1) De telle sorte que ces débauches d'esprit, de cœur et de raison, qui se sont successivement produites sous les noms de: *Candide*, *Joconde*, les *Contes de La Fontaine*, la *Pucelle d'Orléans*, etc., si tant est qu'elles eussent besoin de précédents pour éclore dans leur impureté, les peuvent revendiquer confusément à cinq à six sources notoires (moines ou écrivains bouffons du XVIe siècle).

En Allemagne, le moine Luther, bouffon terrible;

En Italie, Folengo ou Merlin Coccaie, qui rit de tout, excepté des mystères (1);

En Angleterre, Jean S'Kelton, qui a le rire et les colères de Luther (2);

En France, nous avons Rabelais.

A ce groupe d'ardents renégats qui personnifient la glorification de la matière, il conviendrait peut-être d'ajouter l'Arétin, l'ex-moine de Ravennes; la même manière les rattache, le même sensualisme les pousse. Par la date, l'Anglais S'Kelton, longtemps populaire, aujourd'hui oublié, pourrait revendiquer l'invention du rire comme procédé littéraire ou comme moyen de polémique. Par la force, Luther est le chef; Coccaie et Rabelais font leur cuisine ensemble; l'Arétin est plus raffiné.

A ces saturnales de quelques gens d'église qui signalent la renaissance, il est légitime d'adjoindre Charles de Bordigné, prêtre d'Angers, le compatriote et très probablement l'ami de Rabelais. Son nom, tout-à-fait ignoré aujourd'hui, eut alors sa bonne part de scandale et de succès. Moins incroyant que Rabelais, il avait un peu, sur les choses sacrées, la prudence relative qui distingue Merlin Coccaie.

(1) Né en 1489, de famille noble. Son pseudonyme de Merlin Coccaie, *Merlinus Coquus*, signifie simplement *Merlin le cuisinier* Il a écrit dans son couvent *la Maccaronnée, ou plat de macaroni offert au public italien par le cuisinier Merlin;* style composite, mélangé de latin de cuisine et de patois mantouan, d'atticisme et de grossièretés; style à l'usage de Rabelais, qui le cite souvent.

(2) S'Kelton, né vers 1469, mort en 1529. Prêtre apostat, il enlève une jeune fille dont il fait sa concubine, et combat, dans des vers grossiers, mais énergiques, en faveur du bien-vivre, du bien-être, du bien-manger, du bien-boire et de l'amour des sens, contre l'Eglise, la papauté et tout ce qui pouvait gêner la royauté du corps. Naturellement il fait des leçons de morale au clergé de son temps dont il stigmatise les vices.

Par le style, par l'esprit, par la science, par la plaisanterie licencieuse, le créateur de l'écolier Pierre Faifeu, ce prototype inconnu de Panurge, messire Charles de Bordigné, tout aussi sensuel, comique et grossier que Rabelais, complètera donc la série littéraire des prêtres ou moines bouffons.

Rien de tout cela ne rappelle Montaigne.

Montaigne a-t-il été un créateur? Non, sans doute, dans le sens absolu du mot; Dieu seul crée : l'homme modifie. Mais si c'est créer que d'imprimer à son temps une direction d'idées particulière, à la langue une allure qu'elle avait oubliée ou perdue, au bon sens un courant vigoureux, au mot sa propriété native; si c'est créer que de rendre aux choses leur fraîcheur, à la pensée son libre et sage essor, au goût ses droits imprescriptibles, Montaigne a véritablement été un créateur.

Il appartenait par excellence à cette forte génération des hommes du XVIe siècle qui, les derniers peut-être, la science étant éparse encore, furent forcés de se construire à eux-mêmes, par la méditation, par le labeur patient, une individualité intellectuelle.

Si différente est la formule qu'on s'est révélée à soi-même de la formule édictée à l'avance!

Les siècles qui vont suivre ne tarderont pas à apporter la science toute faite, et bientôt semblera-t-il qu'on n'ait qu'à se baisser pour en prendre.

Après la première moitié du XVIIe siècle, l'expansion des lumières deviendra incontestablement une conquête pour les masses, mais, en général, au grand dommage de la force et de l'originalité des figures. Les lettres s'uniformiseront, et la facilité apparente d'atteindre à l'arbre de la science empêchera trop souvent d'en gravir le sommet où murissent ses fruits précieux.

Montaigne avait le sentiment profond du beau et le

secret des difficultés de la science des lettres. Respectueux envers la postérité qu'il désirait, et c'était bien son droit; il consacre sa vie à s'étudier pour elle. Il se livrait de bonne foi, et se racontant lui-même, il nous racontait l'humanité toute entière, telle qu'elle est, telle qu'elle peut être. Egalement éloigné en littérature du réalisme qui dégrade et de l'optimisme qui trompe, il marquait à jamais sa place dans les régions sereines, où l'esprit reposé aimera toujours à le chercher, où jamais ne s'abritera Rabelais.

Abondante, sans être relâchée, sa phrase souvent malicieuse enveloppe le trait. On pourrait dire, en lui renvoyant le jugement qu'il a porté sur Catulle, que, quand il veut atteindre, il pique aussi sans s'émouvoir.

Il sait excellemment ce dont il parle; on le lit, on veut le relire. En revoyant ces mêmes choses, on y trouve des aspects nouveaux. Causeur habile qui vous réserve votre part, il vous conduit, il vous entraîne, sans qu'on soit tenté d'échapper.

Si son tour d'esprit nous séduit, son enseignement nous rassure.

Chez Montaigne, le mot est plein, la pensée ferme, la visée droite et honnête avant tout. On le remercie pour ce qu'il dit; on le commente doucement et on l'aime pour ce qu'il laisse à dire.

RÉPONSE

De M. le Dr HÉLOT, Président,

au discours de M. F. de Bigorie.

Monsieur,

La ville de Rouen, fière de la gloire que se sont acquise les enfants auxquels elle a donné le jour, ou qu'elle a adoptés comme siens, ne s'est jamais laissé absorber par le mouvement commercial et industriel qui fait sa prospérité, au point de méconnaître ses glorieuses traditions.

Elle sait que noblesse oblige ; aussi la science rencontre-t-elle toujours ici un accueil sympathique et de puissants encouragements : je n'en veux d'autres preuves que l'honorable assistance qui vient de vous prêter une oreille attentive.

L'Académie, dans sa constitution plus que séculaire, jalouse de perpétuer les efforts de nos devanciers, augmente chaque année sa trop modeste puissance d'action en s'adjoignant de nouveaux membres dont l'érudition, le savoir et les talents variés, puissent contribuer au progrès des sciences, des lettres et des arts.

Si vous daignez, Monsieur, trouver honorable pour vous l'accueil qui vous est fait au sein de cette Académie,

croyez qu'il ne l'est pas moins pour elle de compter au nombre de ses membres le magistrat érudit qui emploie si fructueusement les rares loisirs que lui laissent ses graves fonctions, aux nobles délassements de l'esprit et au doux commerce des lettres.

Vous avez tracé, Monsieur, avec une verve bien saisissante, le parallèle de Montaigne et de Rabelais. Si vous avez exalté l'un, vous avez traité l'autre avec une sévérité qui n'est que trop légitime. Montaigne a trouvé en vous, comme le Dante en Frédéric Ozanam, un admirateur passionné qui, par une patiente et intelligente étude, s'est chargé de le réhabiliter et d'en faire goûter les beautés aux intelligences vulgaires qui, ne soupçonnant pas en lui tant de charmes et d'attraits, l'avaient, jusqu'à présent, dédaigné et laissé dormir en paix dans la poussière des bibliothèques.

D'où vient donc que vous ayez cru devoir le comparer à Rabelais? Ne serait-ce pas parce que, malgré les dissemblances si tranchées que vous faites ressortir avec une si grande justesse de vue, il existe entre ces deux hommes des points de contact qui les rapprochent plus peut-être que vous ne le désirez, tant votre amour de Montaigne vous porte à l'indulgence pour ses défauts que ses belles qualités de penseur et d'écrivain ne peuvent effacer, et sur lesquels il est bon d'ouvrir les yeux? C'est ce que je vais m'efforcer d'établir, en me plaçant à un point de vue un peu différent du vôtre, sans prétendre diminuer en rien la justesse de vos si sages et si judicieuses appréciations. C'est le privilége de la liberté de discussion qui fait la vie des Sociétés savantes.

Vous avez esquissé le portrait de Rabelais d'une manière si vive, et avec des couleurs si tranchées, qu'il m'est difficile d'y ajouter un trait de plus.

Rabelais était si imbu de cet esprit gaulois tant goûté

de son temps, qu'il en a été à la fois l'interprète le plus fidèle et le plus cynique; aussi les admirateurs ne lui ont-ils pas manqué, et, depuis, n'a-t-il pas trouvé des imitateurs trop nombreux. La Fontaine, dans ses *Contes*, Voltaire, trop souvent, Béranger, ce poète national, et tant d'autres, en ont été tour à tour la vivante personnification, et n'ont presque rien à envier à la verve licencieuse de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*.

Montaigne, le sage Montaigne lui-même, n'est pas exempt non plus, parfois, de cette verve satirique qui n'exclut pas le cynisme de l'expression. Ne peut-on pas lui reprocher d'avoir été, par sa liberté de langage, beaucoup trop de son siècle? Sous ce rapport, sans doute, il est resté bien loin des excès révoltants de Rabelais, que Lamartine appelle « le Leviathan de la crapule. » L'auteur des *Essais* a été généralement plus contenu, plus réservé dans son langage; mais la pudeur a dû rougir, et la vertu s'offenser de l'indécence qu'on remarque quelquefois dans ses idées comme dans ses expressions. La franchise grossière de l'un, pleine de malignité et d'astuce, est enveloppée chez l'autre sous un air de naïveté et de bonhomie qui peut adoucir le trait, mais ne le rend pas moins piquant.

Des deux côtés se trouve une si vaste érudition, une telle variété de souvenirs, une si grande mobilité dans les idées, que le lecteur, ébloui et comme fasciné par la succession si rapide des sujets, des images et des comparaisons, se sent comme irrésistiblement entraîné par un sentiment d'admiration que, pour Rabelais, il a honte d'avouer.

La Bruyère n'a-t-il pas dit avec juste raison : « Où Rabelais est mauvais, il passe bien loin au-delà du pire; c'est le charme de la canaille ; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent, et il peut être un mets des plus délicats. »

L'imagination est une des plus belles qualités du style chez Montaigne; quelle abondance d'images, quelle variété de couleurs, quel cachet d'originalité! Son langage, en général simple et naïf, prend parfois de l'élévation et de la noblesse, et arrive même jusqu'à la magnificence; mais ne retrouverait-on pas dans Rabelais ces mêmes qualités, trop souvent perdues, il est vrai, au milieu d'images burlesques et grossières.

Rabelais et Montaigne, chacun de son côté, chacun dans son genre, ont été, pour ainsi dire, les créateurs de la langue française; c'est pour tous les deux un titre de gloire impérissable. Tout en rendant sur ce point justice à Rabelais, vos préférences, Monsieur, sont pour Montaigne; vous les justifiez par des témoignages qui accusent une telle érudition et une connaissance si complète du siècle où vivaient ces deux hommes, qu'il me semble impossible de se refuser à partager votre conviction.

Mais peut-on dire, avec Voltaire, que Rabelais est inintelligible, extravagant; qu'il a prodigué l'érudition, les ordures et l'ennui; que, si quelques personnes d'un goût bizarre se piquent de l'entendre, le reste de la nation rit de ses plaisanteries et méprise son livre; qu'il est un philosophe ivre qui n'a écrit que dans le temps de son ivresse. Il est vrai que, plus tard, revenant sur cette appréciation, il lui fait l'honneur de le considérer comme le premier des bons bouffons; aussi n'a-t-il pas dédaigné de le devenir lui-même à son image et ressemblance, même en le copiant.

Voltaire, Monsieur, ne disait pas toute sa pensée; il avait compris toute la portée du livre de ce moine coadjuteur de Luther, comme on l'a dit, et précurseur de l'apostolat impie des philosophes du XVIIIe siècle.

En effet, Rabelais est un bouffon qui ne l'est pas autant qu'on pourrait le supposer, et qui n'obéit pas seulement

à son tempérament et à ses instincts licencieux. Comme vous l'avez montré avec tant de vérité, il s'attaque à son siècle, à toutes les institutions sociales; il s'en prend au passé, à la tradition, au présent, aux personnes et aux choses les plus saintes. Rien n'est épargné; rien n'échappe à sa cruelle et sanglante ironie : il fait passer sous son impitoyable férule l'Université, la Sorbonne, les gens de basoche et de parlement, les médecins, la cour, les grands, la royauté elle-même. Dans sa verve satirique, inépuisable, les philosophes spiritualistes surtout, les savants, les prédicateurs, les moines, les cardinaux, le pape lui-même, ne peuvent trouver grâce devant la plus amère et la plus mordante critique; pour lui, l'Église est une vraie chimère, l'âme est une pure fiction, le mariage une stupide et ridicule institution.

Pourquoi, Monsieur, tant de ruines ensevelies sous une vigueur et une richesse de style inimitables, sous les inventions les plus abjectes, les peintures les plus dégoûtantes, les images les plus burlesques? C'est que, par une tactique habile, sous les formes grossières qui entraînent le fou rire, il prétend donner le change, cacher son but et la fin qu'il se propose. Quand il a renversé tout ce qui existe autour de lui dans ce vaste champ de destruction, devenu plus libre lui-même parce qu'il se croit plus invulnérable, il jette les fondements de l'édifice de sa philosophie et de sa morale, trop semblable, hélas! quant au fond, à celle de Montaigne, et, dès lors, il pose les principes d'une philosophie sceptique et d'une morale sensualiste qui place en première ligne les jouissances matérielles.

Toutes réserves faites touchant la forme honnête et les convenances que Montaigne a su garder, examinons, Monsieur, ce qu'a été l'auteur des *Essais,* au point de vue philosophique et moral, et constatons ses ressemblance avec Rabelais.

La persuasion de la certitude, dit Montaigne, *est un certain témoignage de folie*. Peut-on être plus sceptique?

Il parle avec incertitude de la nécessité de l'immortalité de l'âme. « La mort, dit-il ailleurs, qui n'est qu'un quart d'heure de passion sans conséquence, sans *nuisance*, ne mérite pas de préceptes particuliers. » Quelle impiété pour un chrétien! quelle absurdité pour un philosophe!

Montaigne trouve étrange que l'homme ait l'orgueilleuse prétention de se distinguer des bêtes, qu'il appelle nos confrères, nos compagnons; il les fait parler, rire et se moquer de nous, comme nous nous moquons d'elles. Pour lui, la principale différence qui existe entre nous et les bêtes se trouve dans notre beauté, la fraîcheur de notre teint, l'élégance de nos formes : c'est peu flatteur pour l'espèce humaine.

Expose-t-il les rêveries de l'astrologie, il semble douer les corps célestes de vie et de discours. Lorsqu'il parle des augures tirés du vol des oiseaux, il leur accorde une entente intelligente qui préside aux mouvements qu'ils exécutent.

Ennemi de toute méthode qui sente le scolastique, il aborde sans ordre tous les sujets, il les esquisse de main de maître; mais, soit défaut d'aptitude, soit système, il n'ose poser un principe, en suivre les conséquences; il dédaigne de penser à l'objection. Le mépris qu'il affecte pour la forme didactique lui fait juger cette trop laborieuse entreprise comme futile. Aussi le voit-on affirmer sans embarras, avec une grande naïveté, tour à tour, et le pour et le contre. Ses instincts capricieux, son goût, son jugement incertain, lui fournissent souvent, sur un même sujet, les idées les plus contradictoires, qu'il développe avec une égale verve et un entrain toujours nouveau. Ses oppositions sont bien conduites et pleines de charme, mais le lecteur reste toujours en suspens, attendant une conclusion qui ne vient pas.

Après une admirable exposition, dans laquelle il paraît se montrer franchement catholique, il échappe, entraîné par le courant de ses idées païennes, sur la pente glissante d'un rationalisme qui, lui refusant la solution du problème posé, le laisse incertain dans un doute qu'il exprime par un *que sais-je?* ou qu'il laisse deviner avec une malicieuse réserve. Sa philosophie est donc celle de Pyrrhon; aussi, dans ce doute universel, Rabelais et Montaigne se donnent-ils la main.

En morale, mieux que personne, vous le savez, Monsieur, l'auteur des *Essais* confond trop souvent dans un pêle-mêle complet la doctrine de Sénèque, de Plutarque et des autres philosophes païens, avec celle de Jésus-Christ.

Censeur impitoyable de tous les vices du cœur et de tous les travers de l'esprit, plein de finesse dans la critique de la raison humaine, il abonde en sarcasmes, en ironie, mais il n'est pas assez chrétien pour s'affranchir des traditions païennes, auxquelles il fait une trop large part.

Gascon d'origine, il s'aime trop, il se complaît en lui-même; il cache, sous une modestie qui n'est qu'apparente, une complaisance pour sa personne qui est bien un peu de son pays. En parlant de lui, il éloigne tout soupçon de basse vanité; il cause, il est vrai, aussi librement de ses défauts que de ses qualités, mais cet artifice ne trompe pas. Son aveu sans regret accuse une indifférence qui montre qu'il pense n'avoir obéi qu'à des instincts irrésistibles. En accusant ses faiblesses, il ose dire : *Si j'avais à revivre, je revivrais comme j'ai vécu; ni ne crains le passé, ni ne crains l'avenir.* Quel cynisme de pensée! quel orgueil! Et cependant Montaigne est chrétien!

Il aime les jouissances; sybarite par goût, il place le bonheur de la vie dans tout ce qui peut satisfaire les sens.

Sa morale n'est donc autre que celle d'Epicure : nouveau point de contact entre Rabelais et Montaigne.

Rabelais s'est montré sceptique absolu à l'endroit de la vertu des femmes; Montaigne n'y croyait pas beaucoup plus, nous devons l'en plaindre, et nous ne craindrons pas que ni l'un ni l'autre rencontrent ici la moindre sympathie. Pour trouver trois bonnes femmes, Montaigne remonte à l'antiquité: à son témoignage, la meilleure des trois est celle de Sénèque, qui se suicide, non pas même par amour pour son mari, mais par un vain sentiment d'orgueil, et notre penseur ne trouve pas une parole de blâme pour flétrir cette action. Ailleurs encore, il se fait, d'une manière plus explicite, l'apologiste du suicide; et cependant Montaigne est chrétien !

Il faut bien l'avouer, Monsieur, les *Mélanges de métaphysique et de morale* de Voltaire ont une telle analogie avec les *Essais* de Montaigne, que le philosophe du XVIIIe siècle, qui s'est tant inspiré de Rabelais, ne peut renier la paternité de Montaigne.

En présence de Rabelais, dont l'impiété et les excès me choquent comme ils ont blessé vos susceptibilités, j'ai tenu à mettre en lumière le côté vulnérable de l'auteur des *Essais*.

J'ai peut-être, Monsieur, trop pressé la comparaison au préjudice de votre auteur de prédilection.

Mais, rassurez-vous, Monsieur, notre dissidence n'est pas aussi profonde qu'elle pourrait le paraître. Montaigne est un de ces hommes auxquels on peut ne pas épargner la critique, parce qu'en même temps, on peut lui réserver avec vous une large part d'éloges et d'admiration pour les pages nombreuses qu'on lit avec délices, et qu'on peut louer sans réserve; il est cependant bien regrettable qu'une aussi belle intelligence, dans son doute universel et l'incertitude de son jugement, ait trop souvent passé

du blanc au noir, de la vérité à l'erreur. Aussi, tour à tour, a-t-on placé cet illustre penseur parmi les apologistes de la religion catholique et parmi les philosophes qui se sont donné la triste mission de réformer l'Église, ou, pour parler plus exactement, de la détruire.

La faute en est tout entière à Montaigne, qui, ne s'étant proposé d'autre but que de se peindre lui-même, l'a fait avec des couleurs équivoques et confuses.

Mais je m'arrête; avec vous, Monsieur, je veux respecter Montaigne intérieur; le jugement de ce qu'était Montaigne, dans le for de sa conscience, n'appartient qu'à Dieu seul. En Montaigne extérieur, homme public, écrivain, j'admire qu'au milieu de toutes ses variations et ses incertitudes philosophiques, il soit resté, en noble gentilhomme, fidèle à son roi, fidèle à la religion de ses pères, qu'il ait pu résister aux entraînements du protestantisme. Heureuse inconséquence pratique, qui montre tout à la fois la faiblesse de l'esprit humain, et ce que peut la religion sur une conscience droite et honnête, quoique égarée, dans les sentiers tortueux d'une philosophie trompeuse!

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LA

CLASSE DES LETTRES,

Par M. Th. MURET.

MESSIEURS,

Il y a deux ans, l'Académie proposa, comme sujet de concours pour un des prix de la fondation Bouctot, une *Étude sur les femmes nées en Normandie, qui se sont fait un nom dans les lettres au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle.* Ce prix devait être décerné dans la séance publique du mois d'août 1859.

Un seul travail nous a été adressé. C'est peu, surtout si l'on compare cette stérilité avec les nombreux échos que trouva le dernier appel littéraire fait par l'Académie. En 1858, on s'en souvient, il n'y eut pas moins de quarante-sept concurrents pour se disputer la palme offerte au meilleur conte en vers. L'Académie ne crut pouvoir être juste qu'en décernant trois médailles, indépendamment de deux mentions honorables. Il est donc

bien prouvé que les couronnes de l'Académie ne sont pas dédaignées, que la publicité ne fait pas défaut à ses appels. Pourquoi donc une telle différence entre ce résultat et celui que nous devons, cette fois, annoncer? Question sur laquelle nous aurons à revenir tout-à-l'heure.

Quoi qu'il en soit, si l'unique travail envoyé avait rempli les conditions du programme, l'absence de concurrents n'aurait pas été, assurément, une fin de non-recevoir pour le mérite de l'œuvre. Dans tous les cas, elle avait droit à un examen sérieux, et cet examen ne lui a pas failli. Je vais avoir l'honneur de vous faire connaître le jugement qu'en a porté la Commission chargée de s'occuper du concours.

Ce travail a pour épigraphe :

> L'abeille se nourrit du plus doux suc des fleurs,
> Et nous des meilleurs traits épars dans les auteurs.

Il est sorti de la plume d'une femme, ainsi que le révèlent certains passages. Tandis que les plumes masculines sont restées inactives, une femme s'est sentie attirée par un sujet qui mettait en lumière des talents féminins; c'est bien : mais une louable intention ne suffit pas. L'auteur a cru remplir le programme par une suite d'articles biographiques, détachés l'un de l'autre, sur Mlle de Scudéry, Mme de Motteville, Mme de La Fayette, Mlle Bernard, Mme du Boccage et Mme Leprince de Beaumont : Mlle de Scudéry et Mme de Motteville nées au Havre, et Mlle Bernard, Mmes du Boccage et Leprince de Beaumont nées toutes trois à Rouen. En cherchant bien, on trouverait peut-être quelques autres femmes à nommer dans l'histoire littéraire de Normandie pendant ces deux siècles : par exemple, Mme de Villedieu, née en 1632 à Alençon, et auteur de quelques romans; mais Mme de Villedieu est-

elle assez connue pour qu'on puisse dire qu'elle s'est *fait un nom* dans les lettres? Ceci serait sujet à contestation. Toujours est-il que l'omission de Mme de Villedieu n'est pas la critique la plus sérieuse contre la seule œuvre envoyée.

Malheureusement, c'est par un tort radical, c'est par son insuffisance dans le fond et dans la forme, il faut bien le dire, que pèche cette étude. Et même est-ce bien le titre d'étude qu'on peut donner à cette suite d'articles ou de notices? Au point de vue de l'appréciation littéraire, au point de vue des mœurs et de la société du temps, la matière n'est pas développée, n'est pas approfondie. Le style, tantôt cherchant des formes trop fleuries, tantôt descendant à un ton trop familier, ne dénote pas assez de connaissance de l'art d'écrire. En un mot, la Commission a jugé d'une voix unanime que l'œuvre remise à son examen n'était pas de nature à être prise en considération pour le prix proposé.

Nous avons donc le regret d'annoncer que le résultat du concours est négatif.

La faute en est-elle au sujet donné? Pour expliquer cette absence à peu près totale de concurrents, quand, d'autres fois, nous avons dû constater des aspirants si nombreux à la couronne, il faut bien croire que ce sujet n'avait pas paru renfermer un intérêt assez vif. Peut-être cet intérêt était-il trop étendu, trop divisé; peut-être une seule physionomie à étudier et à peindre eût-elle excité plus d'empressement. Que l'Académie n'ait pas été complètement heureuse dans son choix, ou bien que les ressources du sujet n'aient pas été parfaitement comprises, la Commission a dû se rendre à l'évidence. Un sujet qui, mis au concours depuis deux ans, n'a rencontré qu'une seule plume pour le traiter, ne serait probablement pas plus heureux si l'on faisait un

second appel. Se borner à quelques changements dans le programme, cette demi-mesure serait inefficace. En élargissant le cadre, on ajouterait à cet inconvénient d'un champ trop vaste, qui peut-être a éloigné les concurrents. Faudrait-il, au contraire, restreindre ce cadre à un seul nom parmi les femmes auteurs de la Normandie aux deux derniers siècles? Mais, malgré le mérite de chacune d'elles, aucune, il faut l'avouer, ne domine les autres de bien haut, et ne saurait intéresser assez fortement aujourd'hui pour réclamer une étude particulière.

La Commission a donc pensé que le meilleur parti à prendre était de retirer entièrement le sujet, et d'en proposer un autre. Celui, Messieurs, qu'elle vient soumettre au jugement et à la décision de l'Académie, est encore une étude littéraire, mais une étude d'un intérêt plus rapproché de nous. Il s'agit ici d'un écrivain normand contemporain, que l'Académie française a fait asseoir parmi ses élus, et dont la perte a excité les regrets légitimes des amis des lettres : nous voulons parler d'Ancelot, né au Havre en 1794, et mort en 1854 ; d'Ancelot, à qui Rouen donna l'instruction classique supérieure, car ses études, commencées dans sa ville natale, furent terminées dans la nôtre. Il est donc permis de dire que Rouen a droit de revendiquer Ancelot pour une certaine part. Le lait nourricier des bonnes études n'est-il pas, surtout pour qui doit cultiver les lettres, comme une part de la vie ?

S'il est convenable d'appeler l'attention et l'éloge sur un écrivain, c'est surtout quand certaines causes étrangères à son talent ont pu nuire à la justice qui lui était due. Tel fut le cas pour Ancelot. A l'époque où il entra dans la carrière par le beau succès de *Louis IX*, il y a maintenant quarante ans, les passions de parti étaient extrêmement vives ; la littérature elle-même était enrégimentée sous l'un ou l'autre drapeau. Casimir Delavigne, cet autre

jeune poète havrais, dont les *Vêpres Siciliennes* venaient d'obtenir le triomphe le plus retentissant, jouissait de toutes les faveurs de l'opposition, qui dispensait alors la gloire et la popularité. Ancelot, placé dans l'autre camp, fut criblé par les traits d'une hostilité acharnée, et trop sacrifié, il faut le dire, à son heureux compatriote. Une pareille guerre était d'autant plus regrettable, que les œuvres d'Ancelot étaient exclusivement des œuvres d'art, tout-à-fait en dehors de la politique.

C'est bien tard que cette injustice a été reconnue. Après la mort d'Ancelot, le Havre, qui a élevé une statue à Casimir Delavigne, a décerné à l'auteur de *Louis IX* et de *Fiesque* les honneurs d'un buste, et, comme il a son *quai Casimir Delavigne*, il a maintenant sa *rue Ancelot*. De même, l'Académie de Rouen, qui mit au concours l'éloge de Casimir Delavigne, a pensé qu'un travail littéraire sur Ancelot complèterait le tribut de justice dû à un poète qui a, lui aussi, apporté une part d'illustration à son pays natal. L'auteur de *Louis IX*, de *Fiesque*, des *Familières*, ces épîtres-satires, auxquelles notre époque n'opposerait rien de supérieur, ni peut-être rien d'égal dans le même genre, mérite d'être classique par la pureté, par l'élégance, par les précieuses qualités du style et du goût ; il peut, à ce titre, offrir des exemples et des modèles. En 1849, quand furent négociés les traités internationaux pour la protection réciproque de la propriété littéraire, Ancelot fut chargé de représenter les intérêts des écrivains français à l'étranger, notamment à Turin, mission honorable et dignement remplie, qui ne doit pas être oubliée parmi ses titres.

La Commission n'a pas à indiquer les considérations, les aperçus d'arts et de mœurs qui peuvent naître du sujet qu'elle a choisi, en élargir le cadre et en augmenter l'intérêt, intérêt général et local tout à la fois. Elle a lieu

d'espérer que le concours, cette fois, ne restera pas infécond.

En conséquence, l'Académie adopte le rapport qui précède, et propose, pour le concours de 1862, un prix de 500 fr., qui sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude biographique et littéraire sur* ANCELOT.

A UNE VOYAGEUSE,

PAR M. TH. MURET [1].

Quoi! ce riant séjour, cette villa charmante
Dont, en vous l'enviant, chacun vous complimente,
Ces tapis de gazon, ces corbeilles de fleurs,
Dans un vert d'émeraude enchâssant leurs couleurs,
Ce logis, à la fois élégant et champêtre,
Et qui semble sourire en ouvrant sa fenêtre,
Le long de votre bois la chanson du ruisseau,
Au bout de votre allée, arrondie en berceau,
Le banc qui vous connaît, et, caché sous la feuille,
Par ses plus gais fredons l'oiseau qui vous accueille,
Vous quittez tout cela, Madame, en plein juillet!
Chaque arbre, chaque fleur pourtant vous conseillait;
A travers les rameaux, la brise qui soupire
Vous disait: « Demeurez dans votre aimable empire;
« Goûtez-y le repos, et le calme, et le frais.
« Où trouver des plaisirs et plus doux et plus vrais?
« Comment! nous délaisser! et dans la saison même
« Qui du bonheur des champs fait le bonheur suprême!

(1) L'auteur n'a pas sans doute besoin de dire qu'il n'a pas voulu attaquer le goût des voyages : il critique seulement un abus et un travers.

« Quand nous versons sur vous tant d'ombre et de parfums!
« Pour vous faire un rempart contre les importuns,
« Espèce qui, dit-on, dans le monde fourmille,
« Quand si complaisamment s'épaissit la charmille ! »
Ils avaient bien raison, ces conseillers muets;
Et pourtant vous partez! vous partez sans regrets!
Je vois autour de vous les apprêts du voyage :
Vingt caisses, vingt cartons, formidable bagage,
Arsenal encombrant, belliqueux attirail;
Car, du forgeron même exigeant le travail,
L'appareil féminin à l'énorme envergure,
Au lieu de crinoline, est maintenant armure.
Vous partez! la vapeur, coursier au vol brûlant,
Sur ses ailes de feu vous emporte en sifflant,
Et le désert s'est fait dans la maison fermée.
Sous vos massifs touffus, à l'heure accoutumée,
En vain s'éveillera le virtuose ailé.
Dans son coin du jardin le vieux faune isolé
S'ennuîra; le ruisseau courant sous la verdure,
Sans que vous l'entendiez, poursuivra son murmure;
Vous aurez déserté tous ces biens incompris,
Méconnu leurs douceurs; et les trésors fleuris
Dont l'aimable beauté vous est trop coutumière,
Donneront leurs parfums.... à votre jardinière.

La mode ainsi le veut; l'on fait ainsi partout.
Argument sans appel, même alors que ce goût,
Aux yeux des gens sensés, est sot et ridicule.
On dirait l'aiguillon de quelque tarentule,
Qui d'un peuple de fous a piqué les talons.
Fût-on au mieux chez soi, debout! en route! allons!
« Où donc, ma chère amie, allez-vous cette année? »
De salon en salon question promenée.

« Je ne vais nulle part, » répondrait la Raison,
« Et tout paisiblement je reste à la maison. »
Fi donc! c'est ennuyeux, c'est monotone et fade.
Que l'on soit riche ou non, bien portante ou malade,
La mode veut qu'on aille aux bains de mer, aux eaux,
Partout où le plaisir, déployant ses réseaux,
Dispose pour le bal un salon, un orchestre,
Organise un concert, ouvre une arène équestre,
Partout où, combinant son art et ses efforts,
La toilette, enfin, met toutes voiles dehors.
S'il est à ce besoin quelque mari rebelle,
Comme arme décisive, à propos on appelle
L'oracle officieux d'un galant médecin.
Sous peine d'encourir le titre d'assassin,
— Et ce titre est toujours mal porté dans le monde, —
L'époux infortuné, qui tout bas peste et gronde,
A baisser pavillon se voit, hélas! réduit.
Pour obtenir la paix, pour éviter le bruit,
Le mieux est qu'à son sort sa caisse résignée,
Du somptuaire impôt subisse la saignée.
Victoire! L'on conçoit s'il faut, en pareil cas,
Des quantités d'étoffes à gréer un trois-mâts,
Si l'on peut calculer moins de vingt francs le mètre
Pour avoir, décemment, quelque chose à se mettre;
Bref, de ce beau voyage en chiffrant le total,
L'accessoire amplement passe le principal.
Au temps où nous vivons, être millionnaire,
Pas plus qu'au temps passé, n'est la règle ordinaire:
N'importe! Le dehors, le dehors éclatant,
Est comme un uniforme auquel chacun prétend.
On accourt à l'envi dans ces champs de parade,
Sous des galons pareils simuler même grade,
Et l'on voit force gens, malgré le sens commun,
Se gêner onze mois afin de briller un.

Briller ! ô pauvres sots ! votre luxe postiche
Trouve, pour l'écraser, maint concurrent plus riche ;
Au million réel on cède en enrageant,
Et la vanité folle en est pour son argent.

Mais voyons : pour quiconque a, comme vous, Madame,
Les trésors qu'en ses vœux le poète réclame,
La fraîcheur, le repos sous l'ombrage des bois,
Les chers liens du cœur, quelques amis de choix,
Et ces autres amis dont le fécond commerce
Charme l'intelligence, et l'instruit, et l'exerce,
Des livres, ces causeurs discrètement rangés,
Qui ne parlent jamais sans être interrogés,
Des biens intérieurs vous enfin entourée,
Voyons : par quels appâts courez-vous attirée ?
Quels plaisirs inouïs pour vous vont effacer
Ce paisible bonheur qu'on vous voit délaisser ?
Se peut-il que, docile aux décrets de la mode,
On quitte un nid si doux, un abri si commode,
Pour s'en aller ailleurs camper tant bien que mal,
Dans un lit de hasard, dans un fauteuil banal ?
Sous cet abri d'un jour, sous ce toit de passage,
Loin de tous ces objets, dont un constant usage
Nous fait une habitude, et presque des amis,
A quel sot esclavage on va vivre soumis !
De quels absurdes nœuds soi-même l'on se lie !
De quels devoirs niais la journée est remplie !
Là, du matin au soir le programme est tracé ;
Le plaisir n'apparaît que raide et compassé.
Évitant, sur ce point, la moindre peccadille,
Suivant l'ordre voulu, le matin on s'habille,
Puis au milieu du jour, et puis le soir encor.
C'est très divertissant ! Or ou bien similor,

Chacun, comme un acteur attentif à son rôle,
D'un public éplucheur vient subir le contrôle,
Et fait sur sa toilette estimer sa valeur.
Le soir, d'un four ardent vous bravez la chaleur;
Vous affrontez du bal l'étouffante atmosphère.
De peur qu'une saison de l'autre ne diffère,
En pleine canicule, il faut que vos loisirs
De l'hiver citadin retrouvent les plaisirs,
Tout comme à l'Opéra, dans une salle pleine,
Que le gaz allumé verse sa chaude haleine,
Ce pendant que la lune au regard argenté
Caresse mollement votre toit déserté,
Glisse à travers la feuille et dort sur la pelouse.
Le plaisir sans égal dont vous êtes jalouse,
Serait-ce, en ces salons où l'on cuit, où l'on bout,
Le nomade chanteur que l'on entend partout,
Le comique ambulant dont l'heureuse industrie,
Exploitant le beau monde et sa badauderie,
Sait joindre tous les ans, avec habileté,
A sa moisson d'hiver sa récolte d'été?
Pour la vingtième fois, ô bénin auditoire,
Du célèbre farceur fêtez le répertoire!
Pour lui force bravos, mais surtout force écus!
Censeurs de notre temps, êtes-vous convaincus
Que chez nous la fortune est le prix du mérite?
Le talent préféré, la gloire favorite,
Voilà! Pour en jouir mettez-vous en prison,
Par les soirs les plus beaux de la belle saison!
Sitôt qu'au piano notre homme a pris sa place,
Avant son premier mot, sa première grimace,
Il a vu rayonner les fronts épanouis.
Ceux que pendant l'hiver il a tant réjouis
Pouvaient-ils six longs mois, sans un cruel dommage,
De ce régal exquis supporter le chômage?

Aussi, du casino le directeur galant
A su vous assurer ce précieux talent.
Ébattez-vous, Madame, et mettez-vous en joie!
Il miaule, il baragouine, il glapit, il aboie;
Il tire de son sac et du neuf et du vieux.
S'il faut vous l'avouer, pour moi, j'aimerais mieux
— En fait de préférence, on a chacun les siennes —
Le rossignol qui chante auprès de vos persiennes.

Seraient-ce à vos regards les bords heureux du Rhin
Que la mode a montrés de son doigt souverain?
Hombourg, Baden-Baden, séjour cosmopolite
Où vient se réunir l'européenne élite,
Si j'en crois la réclame à la bruyante voix?
Bien honorables lieux, en effet! — Autrefois,
Lorsqu'à Paris le Jeu, tenant tanière ouverte,
Entraînait, par brevet, les dupes à leur perte;
Le soir, sous ses arceaux, quand le Palais-Royal
Du trop fameux *Cent-Treize* allumait le fanal,
Un lugubre renom entourait ces cavernes,
Antres numérotés, repaires subalternes,
Et pour y pénétrer, comme en un lieu suspect,
D'un visage connu l'on redoutait l'aspect.
Là, le hideux Mammon se révélait sans feinte;
A ceux qu'enveloppait sa dévorante étreinte,
Il laissait voir du moins sa griffe à découvert;
Des fleurs ne paraient pas l'ignoble tapis vert;
Le temple du démon, ses valets, ses ministres,
Tout saisissait les yeux sous des formes sinistres,
Et c'était un stigmate écrit en traits de feu,
Quand on disait : « Il va dans les maisons de jeu. »
Mais aux bords allemands, son fief et son domaine,
Le Jeu, noble seigneur, fier du grand train qu'il mène,

Sur un bien autre pied se posé à nos regards.
Pour embellir sa cour appelant les beaux-arts,
Il prend des airs de prince et tranche du Mécène;
Il ouvre un sanctuaire aux plaisirs de la scène;
A Paris il demande, obéi d'un seul mot,
Ainsi que les produits de Potel et Chabot,
Un envoi d'écrivains, d'acteurs, de journalistes,
Chroniqueurs-omnibus, complaisants archivistes,
Verbaliseurs du turf et des chemins de fer,
Fabricants de bons mots et de contes en l'air,
Et, sitôt qu'a cessé de tonner la mitraille,
Faisant des traits d'esprit sur un champ de bataille.
Ils vont, ces porte-plume, à la voix de Mammon,
De la rouge et la noire encenser le démon,
Et pousser jusqu'aux cieux leur triomphale aubade
A la gloire et l'honneur du paradis de Bade.
La presse, je le sais, a plus d'un écrivain
Auprès de qui Mammon ferait un appel vain,
Qui se soucîraient peu de chanter ses conquêtes,
Et de fleurir sa fange, et d'illustrer ses fêtes.
Bah! s'il est de bon poids, nul or ne sent mauvais.
Vivent les hauts barons, avec ou sans brevets,
A l'éminent tripot essaim toujours fidèle,
Et qui sont à la fois enseigne et clientèle!
Vivent les hospodars tout chamarrés de croix!
Vivent les grands d'Espagne et les magnats hongrois!
Vivent les palatins! vivent les palatines,
Du sport européen les nobles héroïnes,
Et la senora brune, et la blonde lady,
Les étoiles du Nord, de l'Est et du Midi,
L'astre en son plein éclat et l'astre qu'on voit poindre!
A des noms si ronflants quel honneur de se joindre!
Et si le cœur vous dit, en ce brillant séjour,
D'aller au pharaon faire aussi votre cour,

Très bien! Sous des lambris où rayonnent cent lustres,
Mêlez-vous sans scrupule à ces hôtes illustres!
On méprisait chez nous le brelan patenté;
Mais c'est un passe-temps ici très bien porté.
N'est-ce pas que du Ciel un rayon se reflète
Dans des yeux féminins qu'enfièvre la roulette?
Qu'ils sont jolis, ces doigts qui se tendent, crochus,
Vers les gains hasardeux qui leur seront échus,
Ou bien — c'est de beaucoup la chance la plus forte, —
Vers l'or que du croupier le râteau leur emporte!

Et cependant, voyez : selon des gens brutaux,
A qui n'imposent pas les plus pompeux manteaux,
Si verni, si fleuri, si paré qu'il se fasse,
Le tripot, ce lieu vil, ne change que de face.
Eût-il deux cents valets, tout couverts de galons,
Eût-il, pour embellir ses féeriques salons,
Un de ces talismans chers aux conteurs arabes,
Tripot! rien ne prévaut contre ces deux syllabes.
Puis, parmi les plaisirs de ce magique endroit,
Le bal est très souvent plus masqué qu'on ne croit;
Si tout est brillant d'or et nuancé de rose,
D'éléments fort mêlés le monde s'y compose.
Tel sémillant objet aux splendides atours,
Que vous voyez au bal, au concert, tous les jours,
S'asseyant près de vous, sur la même banquette,
Est un astre échappé du quartier de Lorette.
Mais peut-on exiger, au seuil du casino,
Des couples visiteurs le nuptial anneau,
Et de l'état civil le timbre et le paraphe?
S'il faut croire aux récits d'un fâcheux biographe,
Cette belle étrangère, à l'air majestueux,
A la taille imposante, aux dehors luxueux,

En qui l'on admira, pendant une semaine,
De l'élégant séjour la lionne et la reine,
Et que de vingt dandys l'hommage environnait,
Fut, à San-Francisco, dame d'estaminet.
Et ce monsieur, paré de dix croix en brochette,
Marquant d'un noble sceau les lettres qu'il cachette,
Beau joueur, beau coureur, et trouvant du crédit,
Un parfait gentilhomme, enfin, comme l'on dit....
O désillusion trop complète et trop prompte !
Fort peu de mois après, voici ce que raconte,
Pour votre déjeuner, l'article du journal :
« Hier, comparaissait devant le tribunal
« Le nommé .... — quelque nom sans le plus léger titre —
« Qui pourrait aisément ajouter un chapitre
« Aux exploits transcendants des plus fameux filous.
« Du beau monde et du sport les brillants rendez-vous
« Ont, de nombreux fleurons, enrichi sa couronne.
« L'été dernier, paré du titre qu'il se donne .... »
Et puis tous les détails, le nom, le temps, le lieu.
Avoir eu pour danseur un escroc ! ah ! grand Dieu !
Avoir trouvé, bien plus, cet escroc fort aimable !..
Il faut en convenir, c'est fort désagréable.

Tant pis ! A ces dangers pourquoi s'expose-t-on ?
Pourquoi, cédant aux lois d'un prétendu bon ton,
A la soif de jouir et de faire figure,
Parmi des inconnus courir à l'aventure,
Et laisser, dans ces lieux féconds en sots propos,
Bien plus que son argent, — quelquefois son repos ?
O pur enseignement des vertus de famille,
Dont sagement la mère y vient nourrir sa fille !
C'est bien là qu'on apprend à ne pas s'ennuyer
De la modeste aiguille et du natal foyer,

A faire dire, ainsi qu'une illustre Romaine :
« Elle resta chez elle et fila de la laine ! »

En somme, quand partout, et du bas jusqu'en haut,
S'enflant et se gonflant, le luxe fait assaut,
Quand d'atours tapageurs la vue est fatiguée,
Pour être dans la foule à coup sûr distinguée,
Il est un bon moyen : c'est.... la simplicité,
Ce cadre que le goût conseille à la beauté.
La femme comprend mal sa valeur et sa gloire,
En s'abaissant au rang de très humble accessoire :
Valoir par elle-même est un plus grand honneur.
Et quant à ce plaisir, à ce fiévreux bonheur,
Ou plutôt — le bonheur ici n'a rien à faire, —
Ce bruit, ce mouvement, que dans une autre sphère,
En fuyant sa demeure, on recherche à l'envi,
Comme si par le feu l'on courait poursuivi,
Lorsqu'on croit du bon ton par là suivre le code,
Le bon ton serait mieux dans l'inverse méthode.
Pour sortir du commun, c'est la bonne; en effet,
S'absenter, c'est ainsi que tout le monde fait.
Restez donc au logis, laissez aller la foule
Qui sur tous les chemins se presse, court et roule.
Pour se mettre au-dessus de la commune loi,
On n'a, vous le voyez, qu'à demeurer chez soi.

RAPPORT

SUR LES

ENCOURAGEMENTS DÉCERNÉS AUX BEAUX-ARTS,

PAR M. AMÉDÉE MÉREAUX.

MESSIEURS,

Avant de proclamer les noms des artistes auxquels la Commission, chargée d'examiner leurs ouvrages et d'apprécier leurs titres, a décerné les médailles, permettez-moi de vous exposer quelques considérations sur l'influence sociale des beaux-arts et sur la haute utilité des récompenses instituées par l'Académie pour les encourager. Traiter de la nature des beaux-arts, de leur essence, de leur pouvoir, de leur action sur la société humaine, ce serait entrer dans une dissertation dont la tendance philosophique dépasserait sans doute les bornes qui me sont assignées dans ce rapport. En effet, je suis ici l'organe d'une Commission au nom de laquelle je dois faire connaître à la nombreuse et brillante assemblée qui, par sa présence, s'associe à nos travaux, les différents degrés de mérite des artistes qui, depuis trois ans, ont livré au public des œuvres dignes d'une distinction particulière; tel est le but du mandat

qui m'est confié, et que je dois publiquement remplir près de vous. Toutefois, les considérations que je vais vous soumettre aussi brièvement que possible trouvent ici leur place, car elles tendent à prouver que les beaux-arts sont nécessaires à l'homme, autant qu'ils lui sont agréables. Cette preuve bien établie ne saurait qu'augmenter le prix moral des récompenses académiques en en rehaussant l'objet et la valeur positive et sérieuse, qui n'est peut-être pas pour tout le monde aussi évidente qu'elle devrait l'être, mais dont je vais essayer de faire comprendre toute la réalité.

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, donne la définition suivante du mot *Académie :* « Les Académies sont aux Universités ce que l'âge mûr est à l'enfance, ce que l'art de bien parler est à la grammaire, ce que la politesse est aux premières leçons de civilité. »

En effet, les Universités donnent des prix aux enfants studieux pour stimuler leur émulation, et les Académies accordent de nobles encouragements aux hommes laborieux pour mettre en lumière leur mérite et établir leurs droits à l'estime générale. Les avantages du système des récompenses académiques sont, en principe, incontestables et incontestés. Voyons s'il en est de même de l'application que l'Académie de Rouen en a faite en l'étendant à toutes les branches des beaux-arts, et si, en donnant ainsi un plus large développement à l'accomplissement de la triple mission que lui imposait son titre d'*Académie des sciences, belles-lettres et arts*, elle a réellement bien mérité de la Société, dont elle a pour devoir de sauvegarder et de servir les intérêts intellectuels.

D'abord, sans nous en tenir à la lettre de l'aphorisme que nous venons de citer, continuons à en approfondir l'esprit, et nous reconnaîtrons que l'art de bien parler est intimement uni à l'art de bien penser, et que la politesse

des peuples, c'est la civilisation même, puisque les nations les mieux civilisées sont aussi les plus polies. Reconnaissons aussi que c'est aux beaux-arts, à leur étude bien dirigée et intelligemment répandue, qu'on peut et qu'on doit demander l'élévation du cœur et la supériorité de l'esprit, qui sont la source des bonnes et belles pensées, et que c'est encore de la culture des beaux-arts qu'il faut attendre cette urbanité de mœurs qui civilise l'humanité et qui fait le charme de la vie partagée, le bonheur de la famille humaine. Constatons alors que l'Académie a agi sagement, et dans un but réellement utile, en employant le plus de moyens possibles pour propager et encourager les beaux-arts.

La majorité, cette souveraine de l'actualité, est souvent distraite et légère dans ses appréciations, que rectifie avec le temps la minorité qui médite, travaille et souffre souvent jusqu'à l'avènement des vérités qu'elle avait pressenties, parce qu'elle avait pris la peine de les étudier pour les comprendre. La majorité donc — pour citer, par analogie, un exemple des erreurs qu'elle peut commettre — la majorité ne verra qu'un talent très frivole dans la calligraphie, sans faire attention que la calligraphie n'est autre chose que le perfectionnement matériel de l'écriture. Or, l'écriture n'est-elle pas une des rigoureuses nécessités de l'humanité? L'écriture, c'est la parole fixée et transmise, c'est le plus puissant mobile de la perfectibilité de l'esprit humain. Si, physiquement, elle donne naissance à la calligraphie, moralement elle trace, en caractères ineffaçables, les lois, les connaissances humaines; elle enfante la grammaire, la poésie, l'éloquence de la chaire, du barreau, de la tribune, l'histoire, la philosophie morale et religieuse; elle est la confidente des correspondances particulières et politiques, la messagère des relations commerciales; elle est le lien providentiel des personnes et

des nations, le principe primordial et nécessaire de toutes les sociétés.

Il en est ainsi de tous les beaux-arts qui, pour être bien compris et estimés à leur juste valeur, doivent être jugés non d'après les derniers termes de l'extension que leur donne la faculté inventive, progressive et parfois fantaisiste de l'esprit humain, mais bien d'après leur action primitive et nécessaire sur la vie sociale et intellectuelle de l'homme.

Ce n'est ni sur une pochade vulgaire, ni sur une lithographie insignifiante, ni sur une figure d'enseigne, qu'on peut apprécier les arts du dessin, de la gravure, de la peinture; mais cette appréciation se trouve dans la reproduction au crayon, au burin, sur la pierre ou sur la toile, d'un fait héroïque, d'une bataille, du portrait d'un personnage historique, de la vue d'un paysage ou de l'aspect d'une contrée lointaine, avec la physionomie de ses habitants, l'image de leurs demeures, l'originalité de leurs costumes fidèlement caractérisés. C'est là que s'accomplissent, dans toute leur puissance, les fonctions humanitaires de ces trois arts; c'est là qu'on acquiert la preuve de leur nécessité sociale, dont ils produisent les véritables effets, soit en mettant en action les enseignements et les traditions conservés par l'écriture, soit en nous instruisant par les yeux comme la parole nous instruit par le sens de l'ouïe, soit enfin en représentant les traits de ceux que nous avons aimés. N'est-ce pas là trois fois l'histoire : l'histoire des faits, l'histoire de l'esprit, l'histoire du cœur?

L'architecture ne remplit pas non plus son rôle artistique et social dans l'ornementation d'une façade, dans le luxe irréfléchi et bâtard des constructions de la mode et du charlatanisme, encore moins dans le mélange barbare de tous les styles, mélange qui souvent éblouit et égare le goût mal assuré de la foule. L'action humanitaire de

l'architecture est aussi nécessaire, aussi sérieuse que celle de la peinture. L'architecture bâtit des habitations commodes, elle élève des monuments, elle construit des églises; son étude est de prévoir et de satisfaire toutes les exigences du bien-être intérieur; d'indiquer, par un style approprié, la destination des édifices civils et religieux; de se rattacher à l'histoire par l'expression du caractère local et national des époques et des différents âges des peuples.

La sculpture, étroitement liée à l'architecture pour orner les monuments et leur donner l'animation et la vie, est par elle-même une nécessité sociale, lorsqu'elle reproduit sur nos places publiques les nobles et utiles leçons de la vertu, du patriotisme, du courage, de la science, du génie, en donnant une irrésistible éloquence à la pierre, au marbre, au bronze, qu'elle taille ou qu'elle coule à l'effigie des grands hommes qui font l'éducation morale et la gloire de leur pays.

La musique, non plus, n'est pas dans une valse, dans une contredanse, dans une chansonnette; il faut remonter à son origine pour se rendre compte de son action humanitaire. C'est de la prière qu'elle est née, et sa première destination a été de faire éclater en accents mélodieux les supplications et les actions de grâces de l'homme pour les élever jusqu'à Dieu. Du plain-chant est sorti le contrepoint. La musique, d'abord religieuse, est devenue mondaine et dramatique; elle a toujours été populaire; elle célèbre le culte divin; elle chante la guerre, la victoire, la paix; elle propage aussi son action moralisatrice par le théâtre; elle anime toutes les réunions, depuis la fête de village jusqu'au *raout* aristocratique. La musique est encore une nécessité, parce qu'elle a, entr'autres priviléges, celui de procurer à l'homme le plus délicieux délassement de l'esprit, lorsqu'elle se fait musique de concert

et de salon. C'est là sans doute une de ses moins importantes fonctions au point de vue artistique; mais, au point de vue humain, le délassement de l'esprit n'est-il pas une nécessité rigoureuse de la vie de l'homme? La prescription du repos, nous la trouvons dans la loi divine, dans la sanctification du dimanche. Et comment occuper le repos après le travail, si ce n'est en remerciant et en implorant la Providence, en chantant sa puissance et ses bienfaits? Ces chants, qui remplissent les matinées des jours de repos, c'est à la musique qu'on les demande. Enfin, ne retrouve-t-on pas là encore les beaux-arts dans toute leur action *nécessaire :* l'éloquence du haut de la chaire, la musique avec les voix humaines et la puissante harmonie de l'orgue, l'architecture avec son imposante majesté, la sculpture avec ses statues parlantes, la peinture avec ses tableaux inspirés et vivants?

De toutes ces considérations et de leurs conséquences ne résulte-t-il pas la preuve que les beaux-arts sont non-seulement agréables, mais nécessaires à l'homme, et que, d'un point de départ de nécessité élémentaire, ils se sont élevés, à travers leurs progrès et leurs transformations, au plus haut degré de nécessité sociale?

En instituant, à titre de distinctions artistiques, des récompenses destinées en même temps à encourager les efforts des jeunes artistes, et à rendre un public hommage aux œuvres des artistes devenus maîtres, l'Académie de Rouen, dans les limites de sa juridiction intellectuelle et de sa nationalité normande, a voulu prendre une part active au mouvement incessant de la pensée et du génie humain; elle a rendu justice à de hautes capacités; elle a tendu la main à des talents modestes ou naissants; elle a obtenu déjà d'excellents résultats de son œuvre.

C'est ainsi que les Académies, qui comprennent leur mission et qui en remplissent les devoirs, assurent à l'artiste les

moyens de se produire et de se distinguer en raison de son mérite, et c'est ainsi qu'elles pourront peu à peu amener l'amateur à juger sainement, et le public à sentir et à goûter le beau, qui est, comme on l'a dit, la splendeur du vrai dans les arts. C'est, du reste, servir à la fois les intérêts des artistes et ceux de la société, que de resserrer le plus fortement possible les liens qui unissent les beaux-arts aux instincts, aux besoins, aux plaisirs intellectuels de l'humanité. Les nations qui ont le plus contribué à la civilisation générale, sont celles qui ont le plus honoré et cultivé les arts. Les Grecs, vaincus par les Romains, civilisaient leurs vainqueurs, et c'est à Athènes, entre toutes les villes grecques la plus artistique, que les Romains allaient chercher l'instruction qui les faisait poètes, philosophes, artistes, hommes enfin et grands citoyens. L'Italie, pendant son long asservissement qui, de nos jours seulement, va finir, l'Italie ne s'est maintenue au rang des nations que par l'œuvre de ses poètes, de ses peintres, et surtout de ses musiciens. Enfin, n'est-ce pas grâce à sa suprématie dans les arts que Paris, cette Athènes des temps modernes, étend sur le monde entier sa domination intellectuelle, et reçoit chaque année ces brillantes caravanes dont les nobles pèlerins viennent, de toutes les parties du globe, apporter à toutes ses merveilles leur tribut d'admiration, et lui offrir leur hommage-lige en s'inclinant devant sa suzeraineté artistique ?

L'Académie de Rouen cherche à se mettre à la hauteur des progrès et des aspirations artistiques de la France, en s'associant au mouvement général, par sa sollicitude à protéger, encourager et honorer spécialement les beaux-arts dans la personne des artistes nés ou domiciliés en Normandie, qui se distinguent dans les différentes branches de l'art français. Cette année encore, le nombre des médailles qui vont être distribuées atteste les bons effets

de la pensée qui a présidé à la fondation de ces solennités triennales. Nous comptons quinze médailles : trois en vermeil, huit en argent, quatre en bronze; sept rappels : un de médaille en vermeil, six de médaille en argent; et ces récompenses, toute proportion gardée de mérite et de position entre les lauréats, sont de justes distinctions décernées à l'architecture, à la sculpture, à la peinture, à la peinture sur verre, à la gravure, à la lithographie, à la gravure en médailles, à la musique.

L'architecture ne saurait cesser de produire sur sa terre classique de Normandie : aussi a-t-elle fourni à l'Académie l'occasion de récompenser d'importants travaux.

M. Vachot avait pour titre notoire à une distinction académique la récente et remarquable construction de l'église Saint-Sever. Cette construction offrait, entr'autres difficultés, celle de choisir un style qui fût convenable aux deux points de vue si opposés de l'art, dont ce monument réclamait les vastes proportions, et de l'économie dont on avait imposé à l'architecte les étroites limites. M. Vachot s'est tiré de cet écueil en artiste aussi habile qu'ingénieux; il a adopté le style *Renaissance*, qui permet de mêler la brique à la pierre : c'était un moyen de diminuer les frais de l'entreprise. Mais l'artiste avait aussi entrevu les ressources artistiques que pouvait lui offrir cette combinaison; il y trouvait l'effet d'un coloris plus chaud, substitué à la blancheur mate et même un peu froide de la pierre. Il a complètement réussi dans la conception et dans l'exécution de ce nouveau temple chrétien, destiné à augmenter la richesse monumentale de notre cité, qui renferme tant de parfaits modèles d'architecture religieuse.

L'Académie décerne une médaille de vermeil à M. Vachot.

M. Simon, architecte de la ville d'Evreux, s'est fait, depuis longtemps, connaître par son habileté dans la construction et dans la restauration des églises, et par un rare talent dans l'art de l'ornemaniste. Parmi les nombreux travaux de M. Simon, nous citerons, pour le département de l'Eure : la restauration de l'église de Notre-Dame-du-Vaudreuil, celle de l'église de Fontaine-l'Abbé, consistant dans la reconstruction du portail, de deux chapelles, de l'abside et de trois autels en pierre, avec peintures de l'abside et vitraux XIIe siècle; des projets d'église pour Cormeilles et Francheville; la construction d'une tour à l'église d'Anjou et celle de la nef de l'église de Muids; enfin la restauration de l'église de Carsix, avec reconstruction du portail et des fenêtres romanes.

Comme ornemaniste, M. Simon a exécuté, avec infiniment de goût dans le dessin et de fini dans le travail, un mobilier complet pour M. Benoît, à Chinon (Indre-et-Loire); un autre mobilier complet de salle à manger et cabinet pour M. Labelle, à Saint-Maurice, près de Malaunay, et celui du cabinet de M. Dieusy, rue Ganterie, à Rouen.

L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Simon.

La sculpture a présenté quatre lauréats. M. Leharivel-Durocher, de Chanu (Orne), est l'auteur de la statue tombale de Visconti, l'ancien architecte du Louvre. Quel que soit le mérite de ce travail officiel, M. Leharivel-Durocher, selon l'expression de M. Alfred Darcel, « est bien autrement maître du marbre ou de la pierre quand la fantaisie seule ou la pensée religieuse le guide. » Nous pouvons citer, à l'appui de l'opinion du judicieux critique, *la Jeune Fille endormie*, médaillon haut relief en marbre; un *buste de sainte Geneviève* et une *statue de la Vierge* pour l'église du Séminaire de Séez. C'est à la vue,

sans doute, de ces marbres si gracieusement animés, que M. Darcel a qualifié M. Leharivel-Durocher *le sculpteur de la grâce mélancolique et des poses abandonnées.*

L'Académie décerne une médaille de vermeil à M. Leharivel-Durocher.

M. Jean, déjà lauréat de l'Académie, se trouve honorablement associé à l'admirable restauration du portail des Libraires, restauration qui est, on le sait, l'œuvre de MM. Barthélemy et Desmarest. M. Jean est l'auteur de toutes ces figures aux attitudes simples, aux physionomies empreintes de sécurité et de béatitude, et sur lesquelles se reflète, avec un sentiment exquis, toute la naïveté du style moyen-âge.

L'Académie décerne un rappel de médaille d'argent à M. Jean.

M. Bonet est encore un des anciens lauréats de l'Académie ; mais la Commission ne pouvait pas laisser passer sous silence un travail aussi distingué que celui du grand autel en pierre, style XIIe siècle, avec une trentaine de figures d'un mètre, et que M. Bonet vient de terminer pour l'église de Notre-Dame-du-Vœu, à Cherbourg. On peut juger du mérite de cette œuvre sculpturale sur la réduction au cinquième qui en a été faite pour l'Exposition régionale, et qui est placée dans une galerie du Palais de l'industrie.

L'Académie décerne un rappel de médaille d'argent à M. Bonet.

A l'entrée de ce Palais de l'industrie normande, les regards des visiteurs sont attirés par deux statues colossales qui ornent les deux côtés de la façade. Ces statues représentent emblématiquement l'*Industrie commerciale* et l'*Industrie manufacturière*. Elles sont vigoureusement dessinées, fièrement posées; on sent, dans ces contours

énergiques, dans cette puissante exécution, la main d'un artiste, et pourtant c'est celle d'un débutant, d'un tout jeune homme plein d'ardeur, de hardiesse, et, il faut ajouter, de séve artistique ; c'est la main de M. Foucher fils qui a courageusement entrepris ce travail, qu'on aurait pu croire au-dessus de ses forces, mais qu'il se sentait capable de réaliser. C'est ce qu'il a fait avec bonheur, de manière à faire apprécier ses grandes dispositions, et à donner l'idée la plus favorable du bel avenir qui semble lui être réservé.

L'Académie décerne une médaille de bronze à M. Foucher fils.

Pour la sculpture en bois, nous avons à signaler les produits de M. Arsène Jouan qui, sur les dessins de M. Desmarest, a exécuté, avec une fine intelligence de style et une grande habileté de main, la décoration de l'orgue d'accompagnement de Saint-Ouen, dans une chapelle latérale de cette belle église. M. Arsène Jouan est également l'auteur de trois statues destinées à l'église Saint-Sever, dont l'ornementation est aussi, en partie, son ouvrage.

La Société décerne une médaille de bronze à M. Arsène Jouan.

La peinture n'a pas moins de sept lauréats.

M. Bentabolle, dont Rouen, dans plusieurs de ses expositions, a remarqué et hautement apprécié les premières toiles, n'a pas cessé de progresser dans le genre dont il avait fait choix : il a pris rang parmi nos peintres distingués de marine. Son tableau des *Ruines de l'abbaye de Saint-Matthieu, près de Brest*, dont la *Société des Amis des arts* a fait l'acquisition, et sa *Vue de Saint-Malo*, sont des ouvrages d'un ordre fort élevé, et leur auteur méritait une honorable distinction.

L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Bentabolle.

M. Legrip, de Rouen, peintre d'histoire, se recommandait à l'attention particulière de l'Académie par son tableau de *la Mort de Malfilâtre*, donné par le Gouvernement au Musée de Rouen, et par celui de *Nicolas Poussin à Paris*, œuvres d'une valeur réelle, et dans lesquelles on remarque une grande justesse de coloration.

L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Legrip.

M. Leman, de Laigle, est un peintre d'histoire, de genre et de portraits, qui a exposé au Salon de 1859, à Paris, plusieurs portraits dans lesquels le dessin, par où il péchait quelquefois un peu, est mieux soigné et plus pur. M. Leman a encore exposé des tableaux de genre, entr'autres *le Baiser*, composition d'une jolie couleur et très heureusement mouvementée.

L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Leman.

« En parlant de Mlle Eugénie Morin, dit M. Alfred Darcel dans sa *Revue du Salon de* 1859, nous avons peur de trop louer et de ne pas sembler sincère. Cependant, il faut oser dire le bien comme le mal, et constater le succès des portraits envoyés par elle à l'exposition. »

En effet, le succès de Mlle Eugénie Morin à l'exposition de Paris a été brillant. Son portrait, fait par elle-même, est une charmante miniature qui a enlevé tous les suffrages. Il faut dire aussi que Mlle Morin ne pouvait pas mieux choisir son modèle. Ses portraits à l'aquarelle, dont la tête seule est finie, sont d'une touche fine et délicate qui justifie la vogue qu'ils ont obtenue.

L'Académie décerne une médaille d'argent à Mlle Eugénie Morin.

M. Berthélemy, de Rouen, avec ses marines aux ciels

chargés de nuages et éclairés par les lueurs incertaines du soleil couchant, a eu un grand succès à l'exposition de Paris. Les progrès de cet artiste qui, depuis plusieurs années, s'était déjà fait avantageusement connaître, sont notables et ont été honorablement appréciés dans ses récents ouvrages, *Après la tempête* et *le Repos des Pêcheurs;* ce dernier tableau a été classé parmi les meilleures toiles de ce genre au Salon de 1859.

L'Académie décerne un rappel de médaille d'argent à M. Berthélemy.

M. Raphaël Lelarge, paysagiste, appartient à l'école moderne de Jules Dupré, dont il a su imiter la fermeté et le naturel. Les quatre paysages qu'il a produits à la dernière exposition de Rouen témoignent, dans la manière de cet artiste, de très réels progrès.

L'Académie décerne une médaille de bronze à M. Raphaël Lelarge.

Enfin, M. Hervieu a paru mériter aussi d'être admis au nombre des lauréats de la peinture; on a remarqué particulièrement, dans ses derniers ouvrages, un beau portrait de femme et trois pastels dont les figures sont bien modelées, et les accessoires, dentelles et étoffes, rendus avec un grand fini d'exécution.

L'Académie décerne une médaille de bronze à M. Hervieu (1).

Dans la peinture sur verre, nous avons à signaler les nombreux et estimables travaux de M. Gustave Drouin, tels que : les verrières de toutes les dimensions, à grisaille, avec personnages ou à sujets, et les rosaces qu'il a exé-

(1) Une mort prématurée vient d'enlever à l'art de la peinture M. Hervieu, trois mois à peine après cette distinction que lui avaient méritée de notables progrès remarqués dans ses derniers ouvrages.

cutées pour les églises de Blainville-Crevon, de Bouville, de Saint-Vincent, à Rouen; de Tooqueville-Bénarville, de Carville, à Darnétal; de Quevilly, de Saint-Martin-du-Vivier, d'Harfleur, des Andelys, de Barentin, de Mesnières; enfin les verrières à grisaille et personnages, ainsi que les rosaces en cours d'exécution dans la nouvelle église de Saint-Sever. L'œuvre de M. Gustave Drouin, depuis deux ans, s'élève au chiffre considérable de cent quarante-huit verrières, composant au moins deux cent cinquante travées. Le mérite de ces travaux est égal à leur quantité, ce qui prouve que, chez cet artiste, la fécondité est unie au vrai talent.

L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Gustave Drouin.

La gravure à l'eau-forte ramène cette année devant l'Académie M. Ernest Le Fèvre, amateur-artiste dont le talent distingué s'était révélé, il y a trois ans, dans un joli album composé de paysages empruntés pour la plupart à des souvenirs d'un voyage sur le Rhin, et gravés avec beaucoup de finesse et d'adresse de main.

Cette année, M. Le Fèvre présente un nouvel album dont les proportions sont plus larges, et dans lequel il s'élève à un haut degré de perfection, en se rapprochant, pour l'exécution du moins, de la manière de Boissieux et de Rembrandt.

L'Académie décerne un rappel de médaille de vermeil à M. Ernest Le Fèvre.

Pour la lithographie, la Commission a proposé un seul lauréat, M. Leroux (du Calvados) qui, dans ses deux reproductions sur pierre, d'après Descamps, de *Samson tournant la meule* et de *Samson renversant les colonnes du Temple*, s'est montré le très intelligent traducteur de la

grande pensée du célèbre peintre dont il a rendu, avec un rare talent, la transparence des ombres et la correction du dessin.

L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Leroux.

La gravure en médailles n'a dans notre ville qu'un seul et digne représentant : c'est M. Hamel, qui a, de plus, l'honneur d'avoir implanté à Rouen cet art qu'il ne paraissait guère possible de faire réussir en province. En dépit des nombreuseses difficultés que l'artiste rencontre dans l'obligation d'aborder tous les genres, ce qui n'a pas lieu à Paris, où s'explique ainsi la supériorité des spécialistes, M. Hamel a fait preuve d'un talent aussi sûr que varié dans l'exécution d'une grande quantité de médailles depuis quelques années. Nous citerons : la grande médaille des récompenses de la Société d'Emulation de Rouen; la médaille de la Chambre de commerce de Rouen, à l'occasion de l'endiguement de la Seine; celles des Régates parisiennes et de la Société de vaccine; les jetons des Sociétés d'assurances *la Clémentine* et *la Normandie*, de la Chambre consultative d'Elbeuf, de la Société d'Emulation de Rouen, de la Société des forges de M. Laubenière; une grande médaille ovale de première communion, enfin la médaille de l'Exposition régionale.

L'Académie décerne un rappel de médaille d'argent à M. Hamel.

Cette année, Messieurs, la musique n'a pas beaucoup renouvelé ses produits, qui n'ont donné lieu qu'à une médaille en vermeil, à une médaille d'argent et à deux rappels. Mais il faut tout de suite déclarer que si la médaille est unique, elle est décernée à une nouveauté exceptionnelle, à une rareté artistique en province, et que, sous ce rapport, le petit nombre est compensé par

la qualité. Un opéra-comique en trois actes, transformé par les auteurs en un grand-opéra en quatre actes, c'est pour ainsi dire une double partition qui, du reste, a valu au poète et au musicien un double succès sur la scène du Théâtre-des-Arts, à Rouen; nous avons nommé *la Vendéenne*, que vous avez tous entendue et applaudie. Cette partition, vous le savez, est toute rouennaise : le poème est dû à la plume universelle de M. Frédéric Deschamps, élégant et aimable poète, quand il ne veut plus être savant jurisconsulte et persuasif orateur; la musique est l'œuvre de M. Malliot, devenu notre concitoyen par son long séjour parmi nous, et par l'exercice d'un consciencieux professorat qui a répandu depuis nombre d'années, dans notre ville, le goût et les bons principes du chant. M. Malliot s'est fait un nom par beaucoup de jolies romances, dont plusieurs ont eu les honneurs de la popularité. Il y a trois ans, ces gracieuses et légères compositions, et une grande scène lyrique, *Héloïse*, lui méritèrent une médaille d'argent. Cette fois, c'est avec une partition d'opéra, avec l'autorité d'un succès au théâtre, qu'il a reparu devant l'Académie et qu'il a réclamé sa part des distinctions offertes aux artistes normands; cette part sera large : c'est la première médaille, celle en vermeil, que l'Académie a décernée à M. Malliot.

M. Jules Carlez, organiste de Notre-Dame de Caen, a envoyé une messe à quatre voix, avec accompagnement d'orchestre, ouvrage qui a de la valeur, et où se révèle un sentiment vrai de l'art musical. Si l'on n'y rencontre pas l'emploi des éléments scientifiques du contre-point, dont la noble et puissante sévérité convient si bien au genre religieux, on y trouve du moins la correction et la convenance du style, la connaissance des voix et une certaine habileté à traiter l'orchestration.

L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Jules Carlez.

Les rappels de médailles d'argent accordés à MM. Falaise et de La Martre ne donnent matière qu'à peu d'éloges à ajouter à ceux qui ont été précédemment adressés à ces lauréats.

Les ouvrages assez nombreux qui ont été envoyés par M. l'abbé Falaise, sont écrits dans les conditions de ceux qu'il avait soumis à l'Académie il y a trois ans. Beaucoup de zèle, d'ardeur à produire, et le désir de propager l'art musical dans son pays, voilà ce qui domine toujours dans ses travaux, qui laissent aussi toujours à désirer sous le rapport du progrès dans la manière d'écrire. M. l'abbé Falaise est, du reste, dans toute l'acception du mot, un homme utile à la musique dans le diocèse de Coutances, où il est organiste de l'église Saint-Pierre; à ce titre, il a droit à des félicitations qu'on doit lui adresser sans réserve.

M. B. L. de La Martre est un amateur qu'une position brillante n'empêche pas de cultiver l'art musical avec une ferveur qui ne s'attiédit pas. M. de La Martre est virtuose, compositeur et littérateur. Il écrit sur la musique en artiste qui la sent vivement. Il est violoniste et compose surtout pour son instrument. Parmi les ouvrages qu'il a envoyés à l'Académie, ce sont les duos et trios, où le violon figure en première ligne, qui ont le plus d'importance. Malheureusement, ces morceaux sont tous écrits sur des motifs d'opéras connus. Or, la première condition que réclament les Académies dans les œuvres qu'elles ont à juger, c'est apparemment l'invention, l'originalité des idées.

Cette réserve faite, on ne peut que féliciter M. de La Martre de la manière d'occuper artistiquement ses loisirs de châtelain, et l'engager à continuer de propager de tout son pouvoir les idées élevées qu'il a sur l'art musical, et

dont quelques-unes sont consignées dans la dissertation qu'il a jointe à son envoi de composition musicale.

L'examen détaillé que je viens de faire des produits artistiques ayant droit cette année aux récompenses triennales, examen qui est le préambule explicatif de la distribution des médailles à laquelle on va procéder, m'a fourni toutes les preuves désirables de cette vérité, dont j'ai fait, au point de vue de la philosophie de l'art, l'objet de ce rapport. — Les arts sont nécessaires à l'homme autant qu'ils lui sont agréables, et, en lui étant agréables, ils lui sont encore nécessaires.

Quant au but de l'Académie, a-t-il été atteint selon ses intentions et tel qu'elle l'avait conçu, grand, utile et national? La réponse est dans la liste même des récompenses que je viens d'énumérer et dans le mérite des lauréats. Ce résultat doit combler toutes les espérances. En contribuant, comme elle le fait, à la marche progressive et à l'application utilitaire des beaux-arts, l'Académie de Rouen a voulu prouver qu'elle comprend combien l'oblige la noblesse de sa nationalité normande; et témoigner activement tout son désir de donner de dignes successeurs aux Alexandre de Berneval, aux Robert Béquet, aux Poussin, aux Jouvenet, aux Géricault, aux Boïeldieu, à toutes ces illustrations dont la France s'honore et qu'elle doit à notre riche et laborieuse Normandie.

UN MARI FATALISTE,

CONTE,

Par M. Frédéric DESCHAMPS.

En tête de ces vers si j'ose faire usage
De ce grand mot : *fatalité,*
Ne craignez pas d'y voir, tristement raconté,
Quelque destin sinistre ou quelque noir présage,
Tel qu'en offre l'antiquité.
Je n'évoquerai point Sophocle et son Œdipe,
Ses demi-dieux et ses héros;
C'est dans de plus humbles cerveaux
Que parfois loge encor la foi dans ce principe;
On la rencontre plus gaîment
Loin des sphères quasi célestes,
Ne jetant guère plus son éblouissement
Que sur des têtes plus modestes.

Aussi bien mon héros—je ne sais si je dois
Le parer de ce titre—est un simple bourgeois
A qui le sort, sans travail et sans peine,
D'un fort beau revenu fit la très douce aubaine.

Ainsi gâté par les faveurs
D'une existence fortunée,
Oscar dut aisément croire à la destinée,
Et de plus, pensait-il, chacun de nos bonheurs,
Au ciel toujours écrit d'avance,
Sur terre annonçait sa présence
Par des signes révélateurs.

On avait aperçu, le jour qui le vit naître,
Une douce colombe, entrant par la fenêtre
Et se glissant sous le rideau,
Venir se reposer aux pieds de son berceau.

Une fois, une seule, à la modeste gloire
D'un succès de collége il atteignit joyeux;
La veille de cette victoire,
Comme il passait insoucieux
Sous l'ombrage touffu d'un chêne séculaire,
Un rameau se détache, au front bientôt vainqueur
Tombe, évident avant-coureur
De la palme universitaire !

Quand l'heure vint de payer au pays
Sa dette, Oscar, l'humeur aux combats peu portée,
Aurait autant aimé, tout bas je vous le dis,
La voir par un autre acquittée.
La veille du tirage, il jouait au loto,
Eut neuf fois quine, et sa main martiale,
Fouillant le lendemain l'urne municipale,
En tira sans pâlir le dernier numéro !

De la bonté d'une si douce étoile
Oscar usa sans réserve et longtemps;
Et le mal, bien qu'il vît poindre ses quarante ans,
N'avait jamais sur lui jeté le moindre voile.

Ce fut alors, après tant de signes certains
Des faveurs que pour lui recélaient les destins,
Qu'il crut pouvoir sans imprudence
Du mariage même oser courir la chance.

En homme de bon goût, fort éclairé, je crois,
Par un long célibat, il fit tomber son choix
Sur GABRIELLE. Elle a vingt ans, elle est charmante;
Taille fine, allure élégante,
Des dents d'émail, de blonds cheveux,
Le corail sur la lèvre et l'azur dans les yeux !

Quant au moral, cent fois plus de finesse
Que les ambassadeurs de tous les potentats
N'en savent dépenser au profit des États
Dans leurs jours de plus grande adresse.
Je ne sais, en effet, si l'on fait des traités
Où s'apprennent les lois de la diplomatie;
Mais, sans les avoir consultés,
La femme les connaît, et mieux qu'en théorie.
Ces gracieux Talleyrands en jupons,
Avec un tact exquis, une science innée,
Devinent ce que nous pensons,
Le côté faible où nous penchons,
S'en servent pour former la chaîne fortunée
Qui nous enlace en ses anneaux charmants;
Pour nous guérir d'être rebelles,
Elles pratiquent l'art des petites querelles
Et des doux raccommodements;
Se permettent sans honte et la ruse anodine,
Et les mensonges innocents;
Cachent leur profondeur sous leur humeur mutine,
Et, du commandement nous gardant le plaisir,
Nous font leur ordonner ce que veut leur désir.

Or, Gabrielle eût en cette science
Pu prendre plus d'un grade; elle eût avec éclat
Du premier coup obtenu la *licence*,
Et sans effort gagné le *doctorat*.

De tous ces dons divers l'attrayant assemblage
Devait faire d'Oscar un époux fortuné.
On célébra le mariage :
Tout se passa suivant l'usage.

Cependant, au succès toujours prédestiné,
Notre mari s'était imaginé
Que sa félicité future
Devait, par heureuse aventure,
Plus que jamais alors éclater à ses yeux,
Et qu'un symbole ingénieux,
Préparé par son bon génie,
Viendrait marquer ce jour, le plus beau de sa vie.

Mais rien du programme arrêté
Ne troubla l'uniformité.

En vain des trois couleurs s'orna monsieur le maire,
En vain le prêtre au ciel fit monter la prière;
Sans présage tout se passa.
On festoya le jour, et la nuit on dansa;
Mais nulle colombe amoureuse
Ne vint voleter au repas,
Et nulle fleur mystérieuse
Ne vint éclore sous leurs pas.

Bien que ce peu de chance eût de quoi le surprendre,
Notre époux n'en fut point pourtant intimidé;
En homme confiant, il fut persuadé
Qu'il ne perdait rien pour attendre.

De ce mois fortuné, doux berceau des amours,
N'allait-il pas goûter le miel et les beaux jours?
C'était pour ce temps-là, pour sa lune de roses,
Que le destin, fidèle à le servir,
Devait lui révéler toutes les douces choses
Qu'au giron conjugal lui gardait l'avenir.
Aussi, dans cet espoir, sans que sa foi chancelle,
Il s'envole un matin, suivi de Gabrielle.

C'était l'instant où, pour respirer l'air,
Tout Paris en congé déborde vers la mer,
Envahit les châteaux, les *villas*, les campagnes,
Gravit en pèlerin les glaciers, les montagnes,
Sur les tapis de Bade expose ses écus,
Ou se fait buveur d'eau pour mieux fêter Bacchus.

Oscar avait l'expérience
De ces loisirs du luxe assez souvent trompeurs.
Ami pour le moment du calme et du silence,
Ce fut au bord des flots, dans un nid de pêcheurs,
Qu'il s'abattit sur la côte normande.

Le port était petit, mais la mer était grande;
Et l'aspect de la vague au pli mystérieux,
Uniforme tableau qui sans cesse varie,
Convient à ces époux, égoïstes à deux,
Dont le bonheur nouveau cherche la rêverie.

Oscar et Gabrielle étaient là, que je crois,
Cachés depuis bientôt un mois;
Ils savouraient en paix, dans une calme ivresse,
Les exquises primeurs de leur vive tendresse,
Et ce n'étaient que jours charmants,
Que soirs tout pleins d'enchantements,

Que contemplation rêveuse,
Ou qu'étreinte délicieuse.....

Au milieu de plaisirs si doux,
Que manquait-il à notre heureux époux?
Rien, ce semble... il trouvait, au gré de son envie,
Un de ces courts instants si rares dans la vie
Où notre ennemi familier,
L'esprit du mal, semble nous oublier.
Et cependant, qui le pourra l'explique!
A s'alarmer Oscar ingénieux
Attendait inquiet le signe prophétique
Que devaient à tout prix lui réserver les cieux.

Gabrielle, avec sa finesse,
A quelques demi-mots habilement surpris,
Eut bien vite d'Oscar deviné la faiblesse.
Aussitôt qu'elle eut tout compris,
Elle ne songea plus qu'à trouver le remède
A ce mal incessant qui gâtait leur bonheur.
L'imagination, mieux qu'un hasard trompeur,
Pour ce projet lui vint en aide.

Un soir, où tout semblait se recueillir,
Où le soleil, dans l'ouest finissant de s'éteindre,
Au sein des flots calmés qui cessaient de se plaindre,
Paraissait prêt à s'endormir;
Ils admiraient tous deux la grandeur éternelle
De ce tableau tracé par le peintre divin;
Oscar avec amour regardait Gabrielle,
Et caressait sa blanche main.

Soudain, pressant les doigts de sa charmante amie,
Il crut sentir glisser son anneau nuptial....
Effrayé, notre époux s'écrie:

— Ce symbole sacré du lien conjugal,
Il tient bien peu !... Quel symptôme fatal,
S'il s'échappait jamais de ce doigt où le prêtre
M'apprit à le placer ! c'en serait fait peut-être
De tout cet avenir pourtant si gracieux !
— Taisez-vous, superstitieux !
Fit-elle ; d'où vous vient cette crainte bizarre ?
— Je ne crains pas ; mais, ce n'est pas douteux,
Le sort nous avertit de ce qu'il nous prépare.
C'est ainsi que César passant le Rubicon....
Qu'à la Bérésina le grand Napoléon....
— Laisse là ta leçon d'histoire,
Reprit-elle en riant ; mais comment peux-tu croire
Que, perdant mon anneau, mon amour se perdrait ?
D'ailleurs, qui sait ? peut-être il se retrouverait !
— Ce serait alors du prodige !
Et le sort n'en garde, te dis-je,
Qu'aux plus chéris de ses élus...
Non ! le bonheur perdu ne se retrouve plus.

Un éclair traversa l'esprit de Gabrielle ;
Elle se dit tout bas : — Ah ! mon maître et seigneur,
Vous faites, dans votre bonheur,
Au hasard une part si belle !
De vos travers, oh ! l'on vous punira...
En profiter vaut mieux... avec un peu de zèle,
On peut aider au sort... qui pour vous parlera.

Le lendemain, dans l'onde amère
D'un bain fortifiant ils goûtaient les douceurs.
Sur ce bord primitif nul arrêté sévère,
Aucuns poteaux indicateurs
Par pudeur en deux camps ne parquaient les baigneurs ;

Nos deux époux pouvaient donc, tête haute,
Et sans subir un divorce forcé,
Nager ensemble côte à côte.
Par Gabrielle un cri tout-à-coup est poussé :
— Mon anneau ! mon anneau ! cher Oscar, je t'en prie !...
Tes craintes avaient bien raison !...
Et, répondant au cri de cette voix chérie,
L'époux fit vite le plongeon.
Heureusement l'eau n'était pas profonde;
Elle le savait bon nageur,
Et le vit s'enfoncer sous l'onde
Sans trop de remords ni de peur,
Puis remonter, et, d'un air lamentable,
Descendre de nouveau pour reparaître encor;
Mais sa main vainement interrogea le sable,
Il fallut renoncer à trouver l'anneau d'or.

Cependant, au sortir de son bain, Gabrielle
Cachait sa main aux plis indiscrets et mouillés
— Qui par bonheur ne furent pas fouillés —
De son costume de flanelle,
Etroit fourreau dont la longueur
Suffit aux lois de la décence,
Mais dont parfois le peu d'ampleur
Alarme même l'innocence.

Oscar aussi sortit du bain,
Le visage obscurci; car des coups du destin
Il voyait là la puissance fatale.
Tout le reste du jour, il fut triste, ombrageux.
Le lendemain, dès l'aube matinale,
Il contait aux rochers ses ennuis soucieux.

Pendant ce temps, Gabrielle furtive
Quittait aussi sa couche, et seule sur la rive,

D'un pêcheur de la côte avisait le réduit.
Après le travail de la nuit,
Il rentrait de la mer, et ses filets humides,
A chaque maille ornés d'un diamant,
A la porte appendus séchaient au jour naissant.
— En vous puis-je avoir confiance?
Lui dit Gabrielle en entrant.
— Ma belle dame, assurément,
Et je vous garantis d'avance
Du poisson frais comme vos yeux.
Choisissez, la marée est belle.
— Bien! dites-moi comment s'appelle
Ce beau poisson que de ses feux
On dirait qu'a doré l'aurore?
— Un rouget franc. — Un mot encore:
Le prix? — Trois francs. — C'est pour le mieux.
Je vous l'achète; mais j'en donne...
Regardez... ces trois beaux louis.
— Ohé! fit-il les yeux tout ébahis,
C'est trop; je n'ai jamais trompé personne.
— Vous ne me trompez pas, je le veux. — Tout de bon?
Mais, madame la Parisienne,
Tenez! ça sonne mal; il me vient un soupçon...
— De supposer le mal que votre esprit s'abstienne,
Car voici ma condition...
La seule, en me jurant d'abord discrétion:
Dans le corps du poisson vous allez introduire,
Comme si le rouget dans la mer l'avala,
Cet anneau d'or. — Vous voulez rire?
J'aurai trois louis pour cela!
— Oui, mais en promettant le secret. — Je le jure!
C'est drôle... c'est une gageure...
Je vous promets, par mon patron,
D'être muet comme un saumon.

— C'est convenu; quand tantôt sur la dune,
Au bras de mon mari vous me verrez sortir,
Tout naturellement, et sans façon aucune,
Vous prendrez mon rouget et viendrez me l'offrir.

Gabrielle s'enfuit et regagna sa couche,
Où bientôt son époux, et cet aspect le touche,
La retrouva dormant encor
De ce calme sommeil que Dieu donne aux cœurs d'or.

Au rendez-vous le pêcheur fut fidèle.
— Vois donc de ce poisson que la couleur est belle,
Mon ami! Je le veux, dit-elle. — Mais non pas:
Ce ne sont point des poissons délicats;
La sole ou le turbot! hors de là l'on déroge.
Mais le pêcheur du rouget fit l'éloge,
Et Gabrielle d'applaudir.
— Eh! mais, c'est peut-être un désir,
Un désir de future mère!
Se dit Oscar: ne pas le satisfaire,
Ce serait un risque à courir...
Puis, de tons empourprés ce poisson se colore,
Ce qui rend le danger plus effrayant encore...
Achetons le rouget. — Il fut payé, je crois,
Trois francs.... pour la seconde fois.

Au bras de son époux Gabrielle attentive
S'attacha, ne le quittant pas
Un seul instant jusqu'au repas.

L'heure enfin du dîner arrive.
Passons sur le potage et sur les menus mets.
Vint le poisson qu'attendait Gabrielle.
Oscar s'arme de la truelle
Pour y trancher d'appétissants filets:

Il enfonce... il appuie... — Oh ! que l'arête est dure !
C'est un poisson grossier... je l'ai dit, sois-en sûre.
Mais il tente un nouvel effort...
Il écarte les chairs... regarde. — Qu'est-ce à dire ?
En ses flancs que vois-je reluire ?
C'est donc le poisson aux œufs d'or ?...
Non, un anneau ! vois donc... une bague bénie !
La tienne ! ici, nos noms entrelacés !
Ah ! cher destin que je te remercie...
Pour ne jamais douter de toi, c'en est assez !
Et transporté, presqu'en délire,
Avec amour la pressant sur son cœur,
Il la vit finement sourire ;
Mais fut persuadé que c'était de bonheur.

— Pour le moindre soupçon désormais plus de causes,
S'écria-t-il ; crois donc en mon système, et vois
Comme le sort ici disposa bien les choses :
D'une bague trop large il te fit faire choix ;
Puis, des doigts effilés de ta main gracieuse,
La fit tomber près du rouget béant ;
Il mit sur nos pas le marchand
Qui possédait l'épave précieuse...
Et ton désir, par qui te fut-il inspiré ?
Dis, ne croirait-on pas tout cela préparé ?...
— Je suis de ton avis, dit-elle avec malice ;
Oui, tout fut arrangé par une main propice.

Depuis lors, Oscar aguerri
Jouit, en fortuné mari,
D'une sécurité profonde.
— Rien ne peut plus, dit-il, troubler ma foi !
Le hasard, le roi de ce monde,
S'est trop fort prononcé pour moi !

Tant il a la croyance au cœur enracinée,
Qu'il verrait sous ses yeux arriver un malheur,
Que, plutôt de donner tort à la destinée,
Il se croirait en proie à quelque erreur.

— Bien ! mais, dans ce récit que nous croyons fidèle,
Que pensez-vous de votre Gabrielle ?
Me direz-vous ; car le lecteur
A bien droit, à son tour, d'interroger l'auteur.

— Je n'en pense aucun mal. — Elle est pourtant osée.
— Vous la trouvez sans doute un peu rusée...
C'est vrai ; mais faites-moi l'aveu
Que maints époux ont telle maladie,
Qu'on ne les rend heureux qu'en les trompant un peu ..
Et son Oscar était de la catégorie.
Si donc vous accusez bien fort
Celle à qui, selon moi, revient le moindre tort,
Je veux plaider pour elle, et je m'en vante,
La circonstance atténuante.
Oui, devant les censeurs, redoutable jury,
Sans crainte je dirai : Cessez d'être implacable,
Car souvent la femme est coupable...
Coupable des torts du mari !

CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1858-1859,

Par M. A. LÉVY,

SECRÉTAIRE DE CETTE CLASSE.

MESSIEURS,

L'ensemble des travaux récents de la classe des sciences présente non-seulement l'avantage incontestable d'offrir des études sérieuses comme celles des années précédentes, mais encore de montrer, par la variété des Mémoires communiqués, que la plupart de nos collègues ont voulu payer à la Compagnie le tribut de leur savoir et de leurs intéressantes recherches.

La similitude des communications indique quelquefois qu'un petit nombre de membres ont fait de louables efforts pour enrichir votre *Précis;* des dissemblances profondes, comme celles que nous signalons aujourd'hui, attestent au contraire, avec la variété des tendances, la diversité des études et la multiplicité des origines.

Il résulte de cette circonstance, heureuse pour l'Académie, que votre secrétaire, obligé de donner plus de développements à l'analyse de vos travaux, doit éviter

d'entrer dans des considérations générales qui lui seraient personnelles, et que justifierait tout au plus l'absence presque complète de communications ou même de rapports.

Pénétré de cette pensée, le silence devient pour nous un devoir; vous seuls, Messieurs, devez désormais conserver la parole dans ce compte-rendu.

Sciences mathématiques.

M. Lefebvre, de Boulogne-sur-Mer, a fait hommage à l'Académie de deux Mémoires manuscrits ayant pour titre; le premier : *Note sur l'intégration qui donne le rayon vecteur, la latitude et la longitude moyenne d'une planète en fonction de sa longitude vraie;* et le second : *De la loxodromie sur la sphère et sur l'ellipsoïde de révolution.*

Communications de M. Lefebvre, de Boulogne-sur-Mer; M. Vincent, rapporteur.

M. Vincent a présenté, au nom d'une Commission, un rapport substantiel sur ces deux communications.

Le premier travail, dit notre savant confrère, est relatif à une question résolue dans la *Mécanique céleste* de Laplace, et dans la *Théorie analytique du système du monde* de M. de Pontécoulant. Laplace la traite en partant, suivant son habitude, des principes les plus généraux pour descendre aux applications particulières du système du monde. Cette méthode rend quelquefois difficile l'étude de l'œuvre de Laplace; aussi n'est-il pas rare de voir traiter séparément plusieurs questions de la *Mécanique céleste*, ou de rencontrer des notes qui ont pour but d'éclairer tel ou tel passage présentant des difficultés. Le travail de M. Lefebvre n'est pas dans ce dernier cas; car l'ouvrage de Laplace ne présente aucune obscurité dans la partie où est traitée la question qui fait l'objet du Mémoire soumis à l'Académie. M. Lefebvre n'a pu avoir pour but que de détacher

le problème de tous ceux auxquels il est plus ou moins lié, pour en donner une solution indépendante; ce but, ajoute M. Vincent, a été atteint avec une netteté et une facilité de calcul qui prouvent que l'auteur possède à fond les connaissances des procédés du calcul infinitésimal.

Le second travail a pour objet la loxodromie ou course oblique dans le sens étymologique du mot. C'est la courbe que suivrait un navire en faisant toujours le même angle avec les méridiens.

M. Vincent prend occasion de cette communication pour rappeler l'histoire de cette courbe et les études intéressantes auxquelles Wallis, Mercator, Murdoch, etc., se sont livrés à son sujet.

L'honorable rapporteur a signalé, dans le travail de M. Lefebvre, une partie entièrement neuve : c'est la représentation de la loxodromie par les procédés de la géométrie descriptive et la discussion des propriétés de cette courbe, d'après celles de ses projections. Le complément du Mémoire, ajoute M. Vincent, est une étude très bien faite, où l'auteur met très habilement le calcul au service de la géométrie.

Etablissement d'un système unique de poids et mesures ; communication de M. de Caze.

Si l'Académie a entendu, avec un intérêt marqué, les considérations relatives aux applications élevées des sciences mathématiques, elle a accueilli aussi avec faveur des applications plus modestes des sciences, mais dont souvent l'immense utilité pratique compense largement la moindre importance scientifique. Nous citerons, par exemple, la question de l'établissement d'un système unique de poids et mesures, devenu de nos jours plutôt une question sociale qu'une application scientifique.

M. de Caze nous a montré les peuples de l'Ancien et du Nouveau-Monde, réclamant avec instance la réalisation de ce progrès.

La France, ajoute notre confrère avec un légitime orgueil, est citée de toutes parts comme capable, dans cette occurrence, de servir de modèle et de maître.

Partout, en effet, les mesures varient à l'infini, non-seulement suivant les localités, mais encore dans le même lieu, et, à cette occasion, l'honorable rapporteur cite, pour l'Irlande, l'Ecosse et l'Angleterre, des cas nombreux de ces anomalies qui se trouvent consignées dans un Mémoire de M. Hennessy, publié dans l'*Atlantis*, revue irlandaise.

L'auteur blâme avec force l'apathie ou l'opposition des administrations anglaises qui, pendant la première moitié de ce siècle, ont repoussé constamment l'adoption d'un système décimal uniforme. Rien, du reste, n'a plus contribué, en Angleterre et ailleurs, à faire repousser le système français que les circonstances dans lesquelles il a été établi. Son apparition avait coïncidé avec cette époque de violence et d'anarchie qui, pendant longtemps, a empêché les peuples d'en apprécier tout le mérite; mais de tels principes, dit l'auteur, seraient aujourd'hui sans aucun fondement : car, à supposer même que le système métrique fût émané de ces hommes qui se rendirent si tristement célèbres, ce serait à peine un motif suffisant pour repousser un progrès dû à la science et utile à tous.

Pour ce qui concerne l'Angleterre, la législature s'est occupée de diviser le souverain d'or en mille parties. Si cette mesure était adoptée, il est probable que la réforme complète serait bien rapidement réalisée.

Les plénipotentiaires des grandes puissances, dit M. Hennessy, se réunissent souvent pour discuter l'établissement d'une frontière ou décider de la possession de quelques lieues carrées de territoire, serait-il moins convenable de les voir résoudre une question qui donnerait à tous des avantages égaux, et rendrait les rapports des

nations entre elles plus fréquents, meilleurs, et certainement moins compliqués?

L'honorable rapporteur a complété son travail par l'analyse d'un mémoire publié à Londres par les soins de M. James Yates, en réponse à l'enquête demandée par l'Association internationale, pour arriver à une combinaison uniforme des poids et mesures. M. James Yates conclut à l'adoption pure et simple du système métrique français.

Physique appliquée aux Arts.

Application de la chaleur dans le blanchiment; communication de M. Pimont.

M. Pimont a appelé l'attention de l'Académie sur les divers modes d'application de la chaleur dans le blanchiment.

En Alsace, dans les fabriques d'indiennes, l'opération se fait en quelque sorte à vaisseau ouvert; le bain de lessivage est mis en ébullition au moyen de la vapeur condensée au fond des cuves; le liquide, plus chaud, et, par conséquent, plus léger, s'élève vers la surface; la lessive agit alors sur les fibres du tissu qu'elle traverse, et opère le dégagement des matières étrangères.

Dans nos contrées, une certaine pression intervient pour favoriser l'action des bains contenus à cet effet dans des vases hermétiquement fermés. M. Pimont déclare que les deux procédés sont également bons, ainsi que le prouvent les résultats obtenus.

Notre confrère, qui a appliqué ses appareils caloridores pour utiliser la chaleur perdue des bains, et aussi la chaleur considérable provenant de la vapeur d'échappement des machines employées dans les établissements, a réalisé une économie notable sur l'opération du blanchiment.

Toutefois, M. Pimont reconnaît lui-même qu'un inconvénient grave se présente dans cette utilisation de la

vapeur d'échappement, parce qu'un refoulement a lieu derrière le piston, ce qui nuit d'une manière très sensible à la marche et à la force de la machine.

Non-seulement M. Pimont pense avoir obvié à cet inconvénient, mais encore il a la certitude d'y avoir puisé un moyen d'augmenter sensiblememt la force de la machine. A cet effet, il condense toute la vapeur qui, naguère, créait un obstacle au mouvement du piston, en faisant arriver cette dernière dans un serpentin placé au fond des cuves de blanchiment; une condensation à peu près complète a lieu; la chaleur dégagée échauffe le bain, et le piston, libre de toute entrave, effectue ses mouvements avec une extrême facilité.

L'Académie, prenant en considération l'importance de la question traitée par notre confrère, a ordonné l'insertion de son mémoire dans le *Précis* de cette année.

Chimie appliquée.

Etude sur la production et la constitution chimique du lait sécrété par les vaches normandes pures et par les vaches normandes croisées de Durham; communication de M. Marchand.

M. Marchand, de Fécamp, membre correspondant de l'Académie, a communiqué à la Compagnie des recherches intéressantes sur la production et la constitution chimique du lait sécrété par les vaches normandes pures et par les vaches normandes croisées de Durham.

Ce travail a été entrepris par notre confrère, sur la demande de M. Lefour, inspecteur général de l'agriculture, afin de fournir à ce haut fonctionnaire des éléments pour la rédaction d'un mémoire sur la race bovine normande.

Des tableaux renferment les résultats des analyses de soixante échantillons de lait provenant de la race normande pure et de la race de Durham pure ou croisée avec la précédente.

C'est avec le plus grand soin que ces échantillons ont

été choisis. Notre confrère a cherché surtout à opérer sur des produits provenant d'animaux entre lesquels il existait de nombreux rapports quant à leur âge, à celui de leur lait et à la période de leur gestation.

La composition de la nourriture, pour les diverses séries d'animaux dont les produits ont été analysés, peut être considérée comme ayant été sensiblement la même.

M. Marchand déduit ses moyennes de l'ensemble de ses expériences, et arrive à cette conséquence, que la race normande pure produit chaque année, par animal, 3,424 litres de lait, et que la même race croisée de Durham n'en donne que 3,104, d'où il ressort que chaque vache normande produit annuellement en moyenne 320 lit. de lait de plus que ne le fait chaque vache normande croisée de Durham.

Quant au rendement en beurre et en caséum, l'avantage reste encore à la vache normande. L'analyse indique un excès de 33 kilog. 76 de beurre, et de 14 kilog. 61 de caséum, ce qui représente un excédant de bénéfice de 89 fr. 40.

La proportion relative des matières azotées permet d'admettre que celles qui sont fournies par la race normande suffiront pour entretenir 10 veaux ou 10 porcs pendant un temps donné; celles qui sont produites par les vaches croisées de Durham ne pourraient entretenir, pendant le même temps, que 8,14 veaux ou porcs du même poids ou du même âge.

Enfin, il résulte des investigations auxquelles s'est livré notre confrère, que les vaches croisées de Durham sont plus prédisposées à l'avortement que les vaches normandes pures, et qu'elles sont moins aptes à subir l'influence prolifique du taureau.

M. Marchand déclare que les résultats de ses expériences renversent des idées préconçues sur les avantages que

doivent offrir les vaches normandes croisées de Durham ; idées que lui-même partageait, qu'il regrette d'avoir propagées, et qu'il doit repousser aujourd'hui parce que des expériences précises viennent les détruire.

Observations présentées par MM. Dumesnil et de St-Philbert.

A la suite de cette communication, et par suite de la demande de M. le Dr Dumesnil, M. Marchand a fourni, à l'aide des tableaux qui accompagnent son rapport, des indications touchant les analogies que présentaient les animaux sur lesquels il a opéré ; mais il reconnaît qu'il lui a été impossible, ainsi que l'aurait désiré M. de Saint-Philbert, de déterminer exactement le rapport qui pouvait exister entre les quantités de nourriture absorbée par les individus des deux catégories ; toutefois, M. Marchand admet que ces quantités devaient être à peu près identiques.

M. de Saint-Philbert pense que la vache de Durham cause une dépense moindre que la vache normande, ce qui pourrait compenser largement les bénéfices dont M. Marchand a fait l'énumération; aussi, engage-t-il vivement ce dernier à faire des recherches nouvelles, en tenant compte de cette condition importante.

Toxicologie.

Mémoire de M. B. Morin, sur l'*existence de la nicotine* dans les viscères de l'homme faisant usage de tabac.

Notre savant confrère, M. Morin, directeur de l'Ecole supérieure des sciences, vient d'ajouter une nouvelle page à ses intéressantes recherches médico-légales, en communiquant à l'Académie un travail ayant pour but de constater l'existence de la nicotine dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac.

Depuis longtemps, dit M. Morin, nous étions préoccupé, par suite de l'usage immodéré du tabac, de l'idée de rechercher s'il ne laisserait pas de traces de son passage

en déposant de la nicotine dans l'économie, et rendrait, par cela même, impossible la conclusion à un empoisonnement par cette substance à l'état d'isolement.

Après avoir tracé un historique rapide du tabac et de son importation en France, sous le règne de Charles IX, M. Morin conclut, avec le Dr Flandin, que le seul service rendu par cette plante est de produire un impôt énorme aux Etats qui le monopolisent.

Les tabacs livrés au commerce ne contiennent pas tous les mêmes proportions de nicotine. Le tabac à priser est spécialement formé par des tabacs qui renferment une quantité de nicotine supérieure à celle des autres espèces.

Le priseur qui emploie par jour 30 grammes de tabac du Lot, renfermant 7,96 de nicotine pour 100, s'expose à absorber 2,338 de cet alcaloïde ; celui du Lot-et-Garonne, pour 30 grammes, 2,202; celui de Virginie, pour la même quantité, 2,061.

Les viscères sur lesquels notre savant confrère a opéré étaient fournis par un homme de 70 ans, qui, depuis longtemps, faisait usage du tabac à priser, et qui l'a continué jusqu'à sa mort.

M. Morin entre dans des détails remplis d'intérêt sur les opérations auxquelles il a dû soumettre les viscères et le foie du sujet sur lequel il a expérimenté; aussi, l'Académie a-t-elle décidé que cet important travail serait imprimé en entier dans le volume de cette année.

Sciences médicales.

Thèse de M. le Dr Ch. Hélot, *Sur la fièvre puerpérale;* M. Morel, rapporteur.

Nous annoncions, dans notre dernier compte-rendu, l'envoi fait à l'Académie de la thèse de M. le Dr Ch. Hélot, *sur la fièvre puerpérale;* l'époque avancée de l'année n'avait pas permis d'entendre le rapport qui avait été rédigé à cette occasion. M. Morel, en effet, avec un

empressement dont tout le monde a apprécié la convenance, avait voulu présenter dans un bref délai, à l'Académie, son appréciation sur une œuvre digne, à plusieurs titres, d'exciter l'intérêt de la Compagnie. Ce travail, en effet, devait avoir une valeur réelle, puisqu'il émanait d'un homme dont le savoir ne faisait doute pour personne, le jeune docteur ayant fourni ses preuves devant ses maîtres et ses condisciples qui applaudissaient naguère à ses premiers succès.

D'un autre côté, M. Ch. Hélot n'était pas étranger à l'Académie ; son frère, qui fut son maître et son guide, dirige aujourd'hui nos travaux, et la haute opinion que la Compagnie a conçue du savant docteur qui la préside, lui avait fait prévoir que le disciple serait à la hauteur du maître.

M. le Dr Morel, dont la parole a tant d'autorité parmi vous, Messieurs, est venu confirmer l'opinion favorable que vous vous étiez formée de la thèse *sur la fièvre puerpérale*, présentée à l'Académie par M. Hélot.

Avant d'entrer dans le fond même de la question, le savant rapporteur a parfaitement caractérisé l'importance du sujet choisi par le jeune docteur, en rappelant à l'Académie que les princes de la science discutaient, il y a peu de temps encore, sur ce grave sujet, au sein même de l'Académie de médecine.

« L'apparition d'une thèse sur un sujet aussi disputé, dit M. Morel, est un à-propos heureux, et, pour ma part, j'ai toujours vu avec plaisir ceux qui débutent dans la carrière aborder sans trop de crainte les matières qui ont le pouvoir d'intéresser et de passionner les praticiens consommés.

« La thèse de M. Hélot, continue l'honorable rapporteur, est faite dans un excellent esprit d'observation ; le plan en est judicieux, et l'auteur sera toujours libre de

l'étendre lorsque son expérience personnelle sera venue augmenter les connaissances acquises dans les foyers d'instruction que nous offrent nos hôpitaux et nos hospices.

« C'est à Rouen, ajoute M. Morel, sous une direction fraternelle et confraternelle, que le jeune auteur a surtout puisé les éléments de son instruction ; à ce double titre, il ne pouvait pas faire une œuvre médiocre. »

Le savant rapporteur approuve, sans réserve aucune, l'excellente définition que M. Hélot donne de la fièvre puerpérale.

« La fièvre puerpérale, dit-il, est un état morbide propre aux femmes en couches, caractérisé par l'invasion simple ou multiple, successive ou simultanée, de phlegmasies à marche aiguë, accompagné d'une fièvre continue ou rémittente se présentant souvent sous forme épidémique, *non contagieux*, et offrant une tendance spéciale à la formation du pus dans l'économie. »

La fièvre puerpérale est, pour M. Hélot, une véritable phlegmasie locale pouvant se généraliser ensuite sous l'influence de l'altération des liquides; c'est là aussi, ajoute M. Morel, l'opinion qui a prévalu à l'Académie de médecine.

Sur les conclusions de M. le rapporteur, l'Académie a voté des remercîments à M. Ch. Hélot.

Du pronostic de l'épilepsie, et du traitement de cette maladie par le valérianate d'atropine; communication du Dr Michéa; M. Morel, rapporteur.

M. le Dr Morel a fait encore ressortir l'importance d'un travail adressé à l'Académie par M. le Dr Michéa, et ayant pour titre : *Du Pronostic de l'épilepsie et du traitement de cette maladie par le valérianate d'atropine.*

Le traitement proposé par le Dr Michéa n'est pas un spécifique contre l'épilepsie, mais un remède qui peut être employé avec avantage dans certains cas; car, dit M. Morel, il faut savoir que l'épilepsie, ce protée insaisissable, quand on ne connaît pas sa véritable origine, peut être

combattu avec succès quand on est assez heureux pour remonter à la source du mal; et, à cette occasion, l'honorable rapporteur, rendant hommage au talent d'observation de l'un de ses confrères, M. le Dr Dumesnil, notre collègue, cite un cas d'épilepsie accompagnée d'une céphalalgie intense qui fut jugée, par M. Dumesnil, devoir être attribuée à des larves d'insectes logées dans les sinus frontaux; ces larves furent, en effet, expulsées au moyen de cigarettes d'arséniate de soude que l'on fit fumer à la jeune malade; cette médication amena la guérison.

La science a accueilli avec bonheur les observations de guérisons obtenues à l'aide de la médication préconisée par le Dr Michéa. Le temps seul pourra permettre de juger d'une manière définitive de la valeur de cette découverte.

L'Académie a voté des remercîments au Dr Michéa.

Thèse de M. A. Dérocques *Sur les kystes pileux de l'ovaire;* M. Duclos, rapporteur.

M. le Dr Duclos a rendu compte à l'Académie, dans des termes très favorables pour l'auteur, de la thèse de M. A. Dérocques, docteur en médecine, intitulée : *Des Kystes pileux de l'ovaire.*

Ces kystes ou poches organiques, contenant des poils, soit seuls, soit mêlés avec des dents, des os, ont été considérés en général comme les vestiges d'une grossesse extra-utérine, comme les débris d'un fœtus qui, développé en dehors de l'organe gestateur ordinaire, a péri à une époque plus ou moins voisine de la conception.

M. Dérocques combat cette théorie en établissant, par l'anatomie, les différences qui existent entre les kystes pileux et les kystes qui sont vraiment les vestiges d'une grossesse extra-utérine, en faisant remarquer que les kystes pileux se rencontrent dans les ovaires de jeunes filles vierges impubères, ou même dans les ovaires du nouveau-né, ou, enfin, dans l'homme et dans d'autres parties du corps de la femme éloignées des ovaires.

Des auteurs ont admis que les kystes étaient l'effet d'une sorte de génération imparfaite ayant pu s'opérer sans rapprochement des sexes, mais par la simple excitation des organes génitaux.

D'autres admettent la théorie des monstruosités par inclusion, où le même acte générateur produit deux organismes primitivement distincts qui, à une époque très voisine de leur origine, se confondent, l'un englobant l'autre ; ce dernier, imparfait, monstrueux, ne laissant que des débris, des traces de son existence parasitaire.

Pour quelques-uns, enfin, qui admettent que l'ovaire de la femelle contient en germe toutes ses générations futures, l'acte générateur produit à la fois les organismes de deux générations. Deux générations se trouvant en quelque sorte contemporaines, à la première génération appartient le sujet complet ; les débris informes d'organisme qu'il contient sont les débris de la seconde génération créée incomplètement, c'est la théorie de l'emboîtement des germes.

M. le Dr Dérocques discute et réfute toutes ces théories ; il admet que les kystes pileux de l'ovaire, comme d'ailleurs toutes les tumeurs semblables observées dans un point quelconque de l'économie, n'ont aucun rapport avec un produit de conception. Il les attribue, avec M. Lebert, à une force de création dont quelques points, quelques tissus de l'organisme sont capables, à une simple aberration de la force plastique qui a créé, dans un lieu anormal, des organes qui ont ordinairement un siége différent.

M. le rapporteur rend hommage, en terminant, à la manière remarquable dont le sujet a été traité par l'auteur, et l'Académie, conformément aux conclusions du rapport, a voté des remercîments à M. A. Dérocques.

Un de nos membres correspondants, M. le Dr Raoul Leroy d'Etiolles, montre à l'Académie de Rouen tout le prix qu'il attache à ses suffrages, en lui envoyant régulièrement les importantes publications dont il est l'auteur. Notre zélé et savant confrère, M. le Dr Duclos, nous a encore rendu compte, cette année, de ces intéressants travaux.

Mémoire sur la *gravelle*, par M. le Dr Raoul Leroy d'Etiolles; M. le Dr Duclos, rapporteur.

Nous citerons d'abord un mémoire sur la gravelle, dans lequel l'auteur réduit à deux types importants, au point de vue du traitement, les quatorze espèces, au moins, de gravelle établies d'après des différences chimiques.

Il distingue : 1° la gravelle urique et oxalique accompagnant les urines à réaction acide ; 2° la gravelle phosphatique existant dans l'urine à réaction alcaline ; cette dernière est rare, et résulte le plus souvent de l'inflammation locale des voies urinaires qui rend les urines alcalines et précipite ainsi les phosphates naturels de l'urine.

M. Leroy d'Etiolles adopte l'opinion que la gravelle urique et la goutte sont même chose. La goutte et la gravelle n'existent pas toujours ensemble, mais elles sont deux manifestations du même état morbide ; une mauvaise hygiène et le régime agissant de concert chez un individu prédisposé, sont les causes principales de la formation des graviers; les reins éliminent du sang des goutteux les urates qui s'y trouvent abondamment; le traitement consiste surtout dans un régime meilleur, dans l'abstention de certains aliments contenant des oxalates, dans la diminution notable des aliments azotés.

Les eaux alcalines aident à l'effet curatif du régime, mais elles ne peuvent agir sans lui ; elles ne guérissent pas par leurs propriétés alcalines seulement, puisque les malades qui ne suivent pas exactement le régime restent atteints de la gravelle, quoique leur urine soit maintenue

dans un état alcalin ; à plus forte raison M. Leroy d'Etiolles n'admet pas qu'il y ait un seul fait complet et authentique de dissolution d'un calcul même peu volumineux par les eaux alcalines.

La gravelle phosphatique est traitée avec succès par les eaux de Contrexeville et de Pougues, mieux que par toutes les limonades minérales que l'on prend en grande quantité et sans effet.

Les injections vésicales émollientes, les résineux, les bains sulfureux, un régime animalisé, sont les moyens les mieux appropriés au traitement de la gravelle phosphatique.

Mémoire sur les *paralysies des membres inférieurs*, par M. le Dr Raoul Leroy d'Etiolles ; M. le Dr Duclos, rapporteur.

Le premier fascicule de la deuxième partie du Mémoire de M. Raoul Leroy d'Etiolles, sur les paralysies des membres inférieurs, couronné par l'Académie de médecine, a été l'objet des éloges de M. le Dr Duclos. Cette deuxième partie, dit l'honorable rapporteur, comprend l'étude des paraplégies consécutives à l'intoxication métallique par le plomb, par l'arsenic, par le mercure; à l'intoxication du sang par l'asphyxie; à l'intoxication par l'opium, la belladone, le tabac, le camphre, les champignons; des paraplégies causées par les fièvres graves et l'irritation gastro-intestinale; enfin, l'auteur consacre quelques pages à la paraplégie sans cause apparente, dite idiopathique.

L'Académie a voté des remercîments à M. le Dr Raoul Leroy d'Etiolles.

***Des Chemins de fer, et de leur influence sur la santé des mécaniciens*, par M. le Dr Duchesne ; M. le Dr Duclos, rapporteur.**

M. Duchesne, docteur en médecine, membre du Conseil d'hygiène et de salubrité de Paris, et membre correspondant de l'Académie, nous a fait hommage de son livre intitulé : *Des Chemins de fer, et de leur influence sur la santé des mécaniciens et des chauffeurs*. L'auteur, dit M. Duclos, suit avec le plus grand soin le chauffeur et le mécanicien dans toutes les circonstances de leur service; il étudie

l'influence sur leur santé des longs parcours, de la durée du travail, de tous les agents atmosphériques auxquels ils sont continuellement exposés en différentes saisons; il décrit particulièrement ce qu'il appelle la maladie des mécaniciens et des chauffeurs, qui résulte de la trépidation des machines, et qui consiste en une demi-paralysie des membres inférieurs, avec des douleurs dans la région lombaire.

M. le Dr Duchesne décrit l'état des sens et les différentes maladies les plus habituelles chez les ouvriers dont il s'occupe; mais, ce que doivent craindre le plus les mécaniciens et les chauffeurs par-dessus toutes les maladies, ce sont les accidents qui ont, pour eux les premiers, des conséquences si graves.

L'auteur distingue neuf classes d'accidents dont il fournit des exemples; enfin il dit un mot des assurances pour les voyageurs et les employés de chemins de fer, de la Caisse de prévoyance et de la Caisse de retraite pour les ouvriers.

L'Académie a voté des remercîments à M. le Dr Duchesne.

Sciences naturelles.

Description d'une pièce anatomique, par M. le Dr Jules Bouteiller; M. le Dr Duclos, rapporteur.

Nous devons à un lauréat de l'Académie, M. le Dr Jules Bouteiller, une description intéressante d'une pièce anatomique recueillie sur une vache grasse de cinq ans, tuée à l'abattoir de Rouen en 1856. Notre confrère M. le Dr Duclos a résumé avec méthode l'intéressant travail de son confrère.

Une tumeur, formée par les vestiges d'un fœtus parasite arrêté dans son développement, était placée vers la fin de la région dorsale. La tumeur semi-sphérique, de 25 centimètres environ, laissait pendre le long du flanc, de chaque côté, un membre dépourvu de mouvements propres et de sensibilité.

M. Bouteiller s'est livré à une description anatomique

minutieuse du contenu de la tumeur, et regarde cette variété de monstruosités comme nouvelle; les ouvrages de tératologie, et ceux notamment d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, n'en citent pas de semblables. M. Goubaux, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, qui a examiné la pièce présentée par M. Bouteiller à la *Société anatomique de Paris*, pense que les deux membres parasitaires sont deux membres postérieurs; de sorte que, si les deux animaux (le parasite et l'autosite) s'étaient développés, ils auraient été en sens inverse l'un de l'autre, c'est-à-dire que la tête de l'un aurait répondu à la queue de l'autre.

L'Académie a voté des remercîments à M. le Dr Jules Bouteiller.

De la pluralité des races humaines, par M. G. Pouchet; M. de St-Philbert, rapporteur.

Un jeune homme, M. Georges Pouchet, qui porte un nom honorablement connu dans la science par les travaux de l'un de nos savants confrères, peut prétendre, comme son respectable père, à une belle carrière scientifique. Formé à l'Ecole du Dr Pouchet, complétant actuellement ses études au foyer de toute lumière scientifique, aux leçons des plus grands maîtres de l'époque actuelle, il reste au jeune savant peu de chemin à parcourir pour avoir exploré tout le domaine des sciences naturelles. M. G. Pouchet n'aura, croyons-nous, qu'à modérer, qu'il nous pardonne ce conseil, les élans un peu trop ardents d'une âme pleine de séve, et qui déborde parce que le savoir y est entré en abondance à une époque où le calme d'un âge plus mûr ne lui a pas permis de tempérer, par une étude suffisamment prolongée, les conceptions hardies, on pourrait peut-être même dire audacieuses, d'un esprit auquel personne ne conteste, du reste, une valeur réelle.

Ces observations nous sont suggérées par l'examen du travail sur *la Pluralité des races humaines*, soumis à l'Académie par M. Pouchet.

Notre confrère, M. de Saint-Philbert, a combattu, au double point de vue religieux et scientifique, les doctrines du jeune auteur, et l'honorable Dr Morel, entrant à son tour dans la lice, est venu ajouter encore, s'il est possible, par l'autorité de son savoir et de son expérience, aux arguments présentés par M. de Saint-Philbert.

Hâtons-nous d'ajouter qu'à l'époque même où l'Académie entendait avec tant d'intérêt les savantes discussions de MM. de Saint-Philbert et Morel, M. Georges Pouchet allait courageusement suivre les savantes leçons des anthropologistes dont les idées étaient le plus diamétralement opposées aux siennes. Cette démarche honore trop M. Georges Pouchet, pour que l'Académie n'y applaudisse pas de grand cœur, et ne soit persuadée qu'homme de bonne volonté et de savoir, M. Pouchet finira par partager les idées qui ont eu de si brillants interprètes dans l'Académie.

Lettre de M. Guiet, sur la *géologie*; M. de Saint-Philbert, rapporteur.

M. de Saint-Philbert, à l'occasion d'un travail de M. Guiet sur la géologie, a présenté, dans un résumé rapide, l'ensemble des principes fondamentaux de cette science, tels qu'ils sont posés et admis aujourd'hui dans le monde savant.

Cette exposition des vrais principes était nécessaire pour discuter la théorie présentée par M. Guiet, en mettant ainsi en présence les doctrines des géologues et les idées, difficiles du reste à qualifier, de M. Guiet.

L'auteur du mémoire fait intervenir une comète surchargée de fluide électrique, et qui a dû, suivant lui, faire sortir les mers de leur lit. Au milieu de ce chaos, le fond des mers, se mêlant à l'écume des flots, couvrit les nouvelles alluvions qu'il cimenta en roches cristallines le long des grandes lignes de faîte, en bancs calcaires sur les rivages moins agités, etc.

C'est par voie humide que le quartz et le feld-spath ont été produits, et ce fut au milieu des flots que se firent les cristallisations. Il faut ajouter, d'ailleurs, que pour arriver à ces résultats, il ne fallait rien moins que la triple forme prêtée par M. Guiet à l'électricité de sa comète.

M. de Saint-Philbert a combattu tour à tour, par une argumentation scientifique très pressante, ainsi que par une plaisanterie piquante et de bon goût, les prétentions étranges d'un homme qui ignore vraisemblablement les doctrines qu'il combat, ainsi que la science qu'il veut renverser, et sur les débris de laquelle il prétend pourtant élever un édifice nouveau.

Etude sur les *insectes du poirier*, par M. Géhin; M. Malbranche, rapporteur.

Notre laborieux confrère, M. Malbranche, a examiné avec soin un travail de M. Géhin, sur les insectes du poirier; on en compte, dit notre confrère, cent cinquante espèces différentes : les uns dévorent les racines, les autres s'enfoncent dans la substance même du bois; ceux-ci, logés entre l'écorce et l'aubier, y creusent des galeries avec une précision géométrique; ceux-là coupent les feuilles et les bourgeons; d'autres déposent, au sein des boutons à fleur, l'élément de leur progéniture qui se nourrira des organes essentiels aux végétaux, etc.

A cette occasion, notre savant confrère s'est élevé à de hautes considérations philosophiques sur le vaste plan de la nature qu'il ne nous est pas donné d'embrasser et de concevoir dans son ensemble, ce qui nous empêche de saisir la convenance et l'harmonie des choses; et si, dans les désordres causés par les insectes dont nous étudions les mœurs, nous ne voyons, au premier abord, que l'œuvre regrettable d'ennemis qui auraient reçu, en quelque sorte, la mission de détruire nos récoltes, nous ne devons pas murmurer, car ces êtres, comme toute chose ici-bas, ont leur place dans l'économie de la nature.

La Truffe, son origine et sa culture, par M. Clos; M. Malbranche, rapporteur.

M. Clos, professeur de botanique à Toulouse, est l'auteur d'une brochure ayant pour objet : *la Truffe, son origine et sa culture*. A l'occasion de cette publication, dont l'auteur a fait hommage à l'Académie, M. Malbranche a présenté à la Compagnie d'intéressants aperçus sur l'origine des champignons en général; mais l'honorable rapporteur s'est attaché surtout à tracer l'histoire des opinions admises aux différentes époques sur l'origine et les propriétés de la truffe.

M. Malbranche partage l'opinion de M. Clos, quand ce savant naturaliste combat une idée qui, dans ces derniers temps, avait trouvé crédit dans le monde savant : c'est celle qui considère la truffe comme provenant de la piqûre d'un insecte sur les racines les plus déliées du chêne, comme une galle; mais il faut observer qu'une galle résulte de la piqûre d'un insecte et du dépôt de son œuf, et jamais on n'a vu des œufs et des larves au sein des truffes. On a trouvé quelquefois de vraies galles sur les racines des chênes, mais elles renfermaient encore l'insecte qu'elles avaient nourri, ou présentaient au moins les ouvertures qui lui avaient donné passage. Enfin, on a trouvé des truffes éloignées de toute racine d'arbre, et la prétendue mouche truffigène n'existe que dans l'esprit de ceux qui l'ont inventée.

La culture régulière de la truffe n'est pas un fait acquis; on y arrive indirectement en faisant naître les conditions dans lesquelles la truffe peut végéter.

De l'irritabilité des plantes dites SOMMEILLANTES, par M. Fée; M. Malbranche, rapporteur.

M. Malbranche vous a présenté, Messieurs, des rapports intéressants sur deux opuscules de M. Fée, membre correspondant de l'Académie, et professeur de botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le premier a trait à l'irritabilité des plantes dites *sommeillantes*. C'est là, dit le savant rapporteur, un des plus

curieux phénomènes physiologiques de la vie végétale dont la manifestation étonne et confond l'observateur. A un attouchement, même léger, la plante semble répondre et obéir. Ces mouvements paraissent d'autant plus extraordinaires, qu'ils semblent l'apanage des êtres plus élevés dans la création et doués d'un système nerveux.

L'auteur du mémoire distingue : 1° les mouvements naturels destinés à mettre en rapport les organes de la plante avec les agents excitateurs de la vie végétale ; 2° les mouvements naturels destinés à favoriser les reproductions ; 3° les mouvements provoqués par des chocs ou des corps irritants.

Après de nombreuses expériences sur la sensitive, M. Fée conclut que le phénomène ne peut pas être attribué à l'élasticité des tissus, mais qu'il résulte d'une action vitale propre à la plante.

Discours sur la botanique, par M. Fée; M. Malbranche, rapporteur.

La seconde brochure de M. Fée est un discours prononcé à Strasbourg, le 22 juillet 1858, à la séance de clôture de la session extraordinaire de la Société botanique de France ; c'est une sorte de plaidoyer en faveur de la botanique, contre les reproches plus ou moins injustes de ses détracteurs. L'auteur ne dissimule pas la complication plus grande de la science à mesure que le nombre des plantes s'accroît, que l'observation se perfectionne, que la classification devient plus parfaite. Avec les méthodes de Linnée et de Tournefort, on pouvait se donner facilement un vernis d'érudition, et se croire passé maître dans l'aimable science. Aujourd'hui, les difficultés nouvelles que nous mettons au nombre de nos plaisirs, dit le spirituel professeur, n'ont pu décourager les personnes sérieuses ; mais celles qui veulent savoir, sans trop se donner la peine d'apprendre, prétendent que la science

a perdu ses charmes, tandis qu'au contraire, elle a ajouté à l'harmonie et à l'ensemble des détails.

Nous regrettons, avec l'honorable rapporteur, d'être forcé d'abréger cette analyse, et nous terminons, avec l'auteur, par ces conclusions : la science que nous cultivons est la plus avancée de toutes les branches de l'histoire naturelle ; elle a fait progresser tous les genres de culture, indiqué pour les arts des procédés nouveaux, introduit, au profit de l'économie domestique, de nouvelles plantes alimentaires. La médecine lui doit ses agents thérapeutiques les plus puissants; l'horticulture, les plus belles fleurs qui ornent nos parterres. Félicitons-nous donc d'aimer une science qui laisse douter si elle a plus de charmes que d'utilité ; conservons précieusement cet amour de la nature qui nous fait admirer de plus près que les autres hommes les œuvres du Créateur.

Notice biographique sur J. Dombez, par M. Cap; M. Malbranche, rapporteur.

C'est encore au zèle soutenu de M. Malbranche que nous devons une analyse intéressante d'une notice biographique sur J. Dombez, par M. Cap, lauréat et membre correspondant de l'Académie.

Le savant biographe nous montre le jeune Dombez, né à Mâcon en 1742, préludant à Montpellier, par des études médicales, aux recherches sur les sciences naturelles dont il devait faire, pendant longtemps, l'objet de ses travaux de prédilection.

Plus tard, il reçoit une mission du Gouvernement, et se rend au Pérou avec deux savants Espagnols ; il se trouve exposé tour à tour aux attaques des noirs révoltés et des sauvages qui veulent les faire périr. Esprit ardent et entreprenant, il sauve la ville de Huanuco de la détresse la plus profonde et du danger le plus imminent ; les vivres et l'argent manquent, et l'ennemi est aux portes ; il offre au Conseil mille piastres et vingt charges

de grains; puis, prenant en main le commandement de ceux dont il a ranimé le courage, il délivre la ville en soumettant les rebelles.

Malgré des offres brillantes et des tentatives réitérées qui vinrent échouer devant son désintéressement, il voulut revoir la France, et offrir à son pays les collections qu'il avait acquises au prix de tant d'efforts.

Après une traversée périlleuse, il arrive à Cadix, où le Gouvernement espagnol revendique une partie des collections de notre compatriote; celles qui étaient destinées à l'Espagne avaient sombré avec le navire qui les portait.

Dombez, alors, fut victime d'une véritable spoliation. Ses compagnons de voyage publièrent, sans même le nommer, le résultat de leurs travaux communs.

Abreuvé d'amertumes, Dombez renonça à la science, à ses amis, à ses livres, à ses collections, et se retira chez un cultivateur, dans une solitude du Jura.

Cependant, en 1793, il accepta une nouvelle mission aux États-Unis, mais l'infortune devait le poursuivre jusqu'à la fin de sa carrière, et il mourut prisonnier des Anglais, victime de leurs mauvais traitements.

Statistique.

Communication de M. de Lérue, sur la *statistique* de la population de la Seine-Inférieure.

M. de Lérue a communiqué à l'Académie un travail de statistique sur la population du département de la Seine-Inférieure.

Ce document renferme les résultats fournis par le dernier recensement officiel.

Le travail si judicieux de notre savant confrère a surtout pour but de fixer l'opinion d'une manière certaine

sur des évaluations qui, trop souvent, varient dans des limites fort étendues faute de renseignements suffisants.

Nous nous attacherons principalement à citer, avec l'auteur, certains nombres dont le rapprochement fournit un enseignement précieux. Ainsi, notre département renferme une population d'ouvriers agricoles de 212,526 âmes, tandis que la population d'ouvriers travaillant pour l'industrie se compose de 116,288 individus; 12,953 propriétaires fonciers sont affectés par toute mesure générale d'accroissement d'impôt sur la propriété. Ces propriétaires ont 27,478 fermiers, régisseurs, colons et métayers qui se préoccuperont de toute loi sur le travail rural, sur le développement ou le morcellement des baux.

Cette statistique, dans laquelle toutes les industries sont classées permet à l'administrateur de se rendre compte des résultats d'un chômage quelconque, des ressources qu'il est souvent important de créer pour en arrêter les effets désastreux.

La population du département de la Seine-Inférieure s'élève à 769,450 âmes, et se trouve classée dans les tableaux présentés par notre confrère, selon les situations variées qu'il peut être utile d'étudier aux points de vue technologique et économique.

Communication de M. Ballin, sur les opérations du Mont-de-Piété de Rouen pendant la période de 1849 à 1858 inclusivement.

M. Ballin, avec cette exactitude et ce zèle qui le caractérisent à un si haut degré, a continué cette année ses intéressantes communications sur les opérations du mont-de-piété de Rouen pendant la période de 1849 à 1858 inclusivement.

Les opérations prises en masse, dit notre respectable confrère, n'offrent que peu de différence d'une année à l'autre; mais il est à remarquer que les engagements et renouvellements, réunis, ont été moins nombreux en 1858 que pendant les six années précédentes, d'où l'on

peut tirer cette heureuse induction que les classes pauvres ont été un peu moins gênées. Cette diminution d'engagements paraît devoir être attribuée en partie au bas prix du pain qui, en 1858, n'a valu, en moyenne, que 29 c. le kilog., tandis que, pendant les trois années précédentes, il avait été de 37 c., 48 c., et même 51 c.

Observations présentées par M. le Dr Vingtrinier, à l'occasion de la communication de M. Ballin.

A la suite de cette lecture, M. le Dr Vingtrinier, ayant demandé si la même observation avait été faite antérieurement, M. Ballin a répondu qu'il ne pouvait rien affirmer à cet égard, parce qu'on a reconnu que les circonstances générales n'ont ordinairement qu'une influence peu sensible sur les opérations des monts-de-piété, et, chose remarquable, c'est précisément quand l'industrie et le commerce ont plus d'activité, que les opérations de prêt se multiplient. Notre confrère est, d'ailleurs, porté à penser que la classe ouvrière est aujourd'hui plus économe et plus rangée qu'il y a trente ou quarante ans, ce qui explique pourquoi les engagements n'augmentent point.

M. Ballin ajoute que, eu égard au grand nombre de dépôts, la quantité et la valeur des objets volés est très minime; il en est de même des emprunteurs déclarés en faillite, puisqu'on n'a compté que 14 de ceux-ci pendant le cours de l'année dernière.

M. Vingtrinier partage l'opinion de M. Ballin sur l'amélioration notable qui se fait sentir dans les populations de nos contrées; il en donne, pour preuve nouvelle, la réduction considérable qui s'est produite cette année dans le nombre des individus renfermés à Bicêtre. L'année dernière, encore, on comptait, dans cette maison de détention, 700 prisonniers, alors qu'on n'en compte plus aujourd'hui que 400 environ.

L'Académie a décidé que l'intéressant mémoire de M. Ballin serait inséré en entier dans son *Précis*.

Sciences morales.

Rapport de M. le Dr Vingtrinier, sur les comptes-rendus de la justice criminelle en France, de 1825 à 1855.

Vous savez, Messieurs, avec quelle louable constance notre confrère, M. Vingtrinier, se préoccupe de toutes les questions qui ont trait à la moralisation des prisonniers, et combien les sentiments philanthropiques du médecin en chef des prisons de Rouen se manifestent dans les circonstances nombreuses où son dévouement est mis à l'épreuve sans pourtant se lasser jamais.

Nous avons eu, cette année encore, l'occasion d'apprécier les effets de cette volonté persistante qui ne se détourne dans aucun cas du but qu'elle veut atteindre.

Les comptes-rendus de la justice criminelle en France, pendant la période qui s'étend de 1825 à 1855, ont fourni en effet, à notre confrère, l'occasion de prouver une fois de plus à l'Académie qu'il ne reste jamais indifférent à ces graves questions, qui touchent si directement aux grands intérêts de la Société.

Médecin distingué, M. Vingtrinier voit, chez le prisonnier qu'il soigne, non-seulement des plaies physiques à guérir, mais encore, et par-dessus tout, une nature perverse à moraliser, une âme à régénérer.

On a pu discuter les vues de notre confrère ; on a même, dans certaines circonstances, combattu des opinions qui paraissaient peut-être trop absolues; mais, ce que tout le monde a reconnu, c'est l'excellence des motifs qui ont dirigé M. le Dr Vingtrinier, et l'évidence incontestable des maux qui ont affligé son cœur en appelant l'attention de son esprit élevé.

Le travail que nous avons entendu cette année fait suite à une communication antérieure dans laquelle des aperçus nombreux avaient été présentés à l'Académie par l'auteur, sur la première partie des comptes-rendus jusqu'à l'année 1843.

M. Vingtrinier arrive aux mêmes conséquences que dans son premier mémoire, qui date de l'année 1846; il fait ressortir combien la loi du 28 avril 1832 a rendu la répression plus efficace, et montre qu'en diminuant la rigueur des châtiments et en donnant aux jurés le droit, par l'admission des circonstances atténuantes, d'abaisser le degré des peines, on a porté ces derniers à se montrer plus fermes dans leurs décisions.

D'ailleurs, ajoute M. Vingtrinier, la sévérité des peines ne tend pas à faire diminuer le nombre des crimes, et les adoucissements apportés à quelques-unes d'entr'elles n'ont nullement, contrairement à ce qu'on a pu dire, fait augmenter la quantité des crimes constatés et punis. Aujourd'hui, nous avons l'assurance, d'après les résultats de la statistique, que, malgré l'adoption de lois moins sévères, les crimes ne sont plus aussi fréquents, et, pourtant, la population augmente, et la recherche des coupables est beaucoup plus efficace qu'autrefois.

Le nombre des récidivistes est toujours dans la même proportion qu'il y a dix ans; mais, dans la plupart des cas, la gravité des récidives est beaucoup moins grande que celle des crimes ou des délits qui avaient entraîné une première condamnation.

Quant au système cellulaire, il n'aurait nullement agi comme élément de moralisation, et, dans certains cas, ajoute notre confrère, il a causé la folie.

Pour ce qui a trait au grand nombre d'enfants retenus dans les prisons, M. Vingtrinier fait observer que ses prévisions sont confirmées, et malheureusement dans une proportion encore bien plus considérable que ce qu'il avait osé prédire; car, suivant l'honorable rapporteur, les usages suivis et la loi qui régit la matière sont tout-à-fait impropres à atteindre le but qu'on se propose. Toutefois, il faut constater un temps d'arrêt dans l'augmentation

progressive de cette classe de détenus, grâce aux sages mesures prises par les Ministres de l'intérieur et de la justice pour diminuer le nombre des arrestations d'enfants agissant sans discernement, et pour lesquels notre confrère réclame une assistance sérieuse.

M. Vingtrinier demande que ces enfants, abandonnés de leurs parents, soient recueillis par la charité, et soient placés dans des maisons de préservation, au lieu d'être relégués dans une maison de jeunes détenus après un arrêt correctionnel.

Notre confrère regrette qu'un tableau renfermant des indications sur les erreurs commises en justice n'ait pas trouvé place dans cette importante statistique; mais il reconnaît, du reste, qu'aujourd'hui ces erreurs sont fort rares, ce qui explique l'absence de ces sortes de renseignements dans les comptes-rendus de la justice criminelle.

Il est un point sur lequel M. Vingtrinier insiste avec force, c'est celui qui a trait aux condamnés qui n'avaient pas l'usage de leur raison au moment où ils ont commis le crime pour lequel on les a poursuivis. Toutefois, si une lacune existe à ce sujet dans la statistique judiciaire, elle est aujourd'hui comblée dans la statistique administrative; le service de santé indique chaque année, dans ses rapports officiels, le nombre des aliénés qui entrent dans les prisons.

Ce nombre, du reste, est relativement assez faible, car M. Vingtrinier déclare avoir observé 248 cas de folie sur le nombre relativement considérable de 24,500 prévenus.

Notre confrère termine sa communication en montrant l'époque actuelle sous des couleurs moins sombres que celles sous lesquelles on est souvent porté à l'envisager, et constate avec satisfaction que les mœurs sont plus douces, les esprits plus éclairés et les misères moins hideuses qu'autrefois.

Observations présentées par M. Morel, à l'occasion de la communication de M. Vingtrinier.

M. Morel ne pense pas que le système cellulaire ait les inconvénients qu'on lui attribue en général, on ne doit point l'abandonner comme le demande M. Vingtrinier, et il conteste l'exactitude du fait, trop facilement accepté aujourd'hui, que des cas de folie aient été produits par ce genre d'emprisonnement.

M. Morel déclare que l'on a reproché bien à tort à M. Vingtrinier d'attribuer trop souvent à la folie la cause des crimes commis par certains accusés ; il pense, au contraire, que M. Vingtrinier est plutôt resté au-dessous de la vérité, qu'il ne l'a dépassée. Il y a, ajoute le savant aliéniste, beaucoup d'individus poursuivis devant la justice qui n'ont pas conscience des actes criminels qu'ils ont commis ; ils sont privés du sens moral, cela résulte pour eux de transmissions héréditaires de mauvaise nature qu'ils doivent à l'inconduite et à la dépravation de leurs parents. Les accusés qu'il faut placer dans cette catégorie sont très nombreux.

Les enfants que l'on rencontre dans les prisons ne sont, pour la plupart, que les victimes de ces influences héréditaires ; les pères et les aïeux de ces tristes enfants ont été eux-mêmes condamnés pour crimes ou pour délits.

L'abus excessif des liqueurs alcooliques produit des effets désastreux sur les individus qui s'y livrent ; il en résulte des altérations profondes dans l'état physique et moral des infortunés qui doivent le jour à de semblables parents.

Pour étudier complètement les tendances vicieuses des enfants, il faut entrer dans l'intérieur des familles, et tout particulièrement dans celles qui sont si déplorablement représentées dans nos prisons. M. Morel a entrepris cette tâche, et il se propose de nous en faire connaître les résultats ; c'est ainsi que déjà il a pu appeler l'attention de l'Académie sur ce fait, digne de remarque, que certains

centres de population semblent renfermer plus particulièrement des spécimens de ces malheureux enfants. Les parents occupent de misérables demeures où l'air et l'espace manquent pour une famille nombreuse et maladive.

Au Pollet de Dieppe, M. Morel a constaté la présence d'un certain nombre de ces familles dont la plus grande partie des enfants succombent de bonne heure, tandis que ceux qui survivent deviennent, dès l'âge de douze ans, vagabonds effrontés et mendient afin de satisfaire leur passion précoce pour les liqueurs alcooliques.

Il faut le reconnaître, ces mauvaises tendances sont, pour ces infortunés, le seul et bien triste héritage qu'ils reçoivent de leurs déplorables parents.

De la moralisation des prisonniers; communication de M. le Dr Morel.

M. le Dr Morel, continuant la discussion ouverte devant l'Académie, à l'occasion du rapport de M. le Dr Vingtrinier, sur le compte-rendu général de la justice criminelle en France pendant ces dernières années, déclare qu'à son avis, aucune tentative sérieuse n'a été faite en France dans le but de moraliser les prisonniers. En Angleterre, au contraire, de nombreux efforts tendent à obtenir ce résultat dont personne, d'ailleurs, ne conteste la haute importance; et, cependant, si nous tournons nos regards vers les prisonniers qu'il nous est donné d'observer, nous voyons avec peine que, presque toujours, ils sont, en quelque sorte, de véritables machines au service d'un entrepreneur.

Notre confrère, usant des nombreuses ressources que lui offre son érudition, nous montre, par des citations tirées de plusieurs auteurs anciens, que, dans l'antiquité pourtant si décriée, on se préoccupait, plus qu'on ne le suppose, de cette grave question de la moralisation des prisonniers.

Pour établir la supériorité du système anglais sur le nôtre, M. Morel n'envisage d'abord que la question spéciale des aliénés; il fait ressortir les soins minutieux dont ces infortunés sont entourés, et le calme parfait dont ils jouissent dans les asiles; il approuve l'abandon des moyens rigoureux encore employés en France, et particulièrement l'usage, moins fréquent qu'autrefois, de la camisole de force. Exempts de toute contrainte, ne redoutant aucune pratique capable de les effrayer, les aliénés des asiles anglais s'apaisent au milieu du calme profond qui les entoure.

Quant au système cellulaire employé en Angleterre pour les prisonniers, et contre lequel M. le Dr Vingtrinier s'est élevé avec force dans son rapport, il renferme en lui-même des éléments puissants pour la moralisation des condamnés.

Les prisons cellulaires offrent l'aspect d'une maison de retraite : c'est le silence et le calme profond du cloître.

Le prisonnier se trouve ainsi dans des conditions beaucoup plus favorables pour subir les bonnes influences du dehors; isolés entr'eux, ils n'ont de relations qu'avec l'aumônier, le directeur, le médecin et les gardiens; éloignés de ceux qui pourraient leur nuire, en aggravant leur dégradation morale, ils ne voient que des hommes dont tous les efforts tendent à réveiller en eux et à développer les bons sentiments qui ne sont jamais entièrement étouffés dans le cœur de l'homme.

Ne faut-il pas, disait un gardien anglais auquel on adressait des éloges sur son zèle et son dévouement, ne faut-il pas les traiter comme des chrétiens! Noble réponse qui, en France, ajoute M. Morel, serait taxée d'hypocrisie!

Les prisonniers sont actuellement moins nombreux; ils l'étaient davantage alors que les prisons étaient des écoles de pestilence au point de vue physique et moral.

Observations présentées par M. Homberg, à l'occasion de la communication de M. Morel.

M. Homberg a étudié en Angleterre la question si intéressante de la moralisation des prisonniers, et déclare avoir recueilli des impressions toutes différentes de celles de M. Morel; il faut, dit notre honorable confrère, se défier d'une première impression, et la réponse du gardien, rapportée par M. Morel, est vraie, seulement sous certains points de vue. En effet, les soins matériels ne laissent rien à désirer; mais en France, si ces méthodes étaient employées, on arriverait à un résultat diamétralement opposé à celui qu'on se propose d'atteindre, et, à cette occasion, M. Homberg cite le fait d'un individu condamné à plusieurs mois de prison, et qui cherchait, par un délit nouveau, à faire augmenter sa peine pour avoir, avouait-il sans difficulté, un asile pour tout l'hiver.

M. Homberg a tracé, à cette occasion, un tableau complet des prisons anglaises : dans les unes, le système cellulaire est absolu au point que, dans certains cas, les prisonniers mis accidentellement en présence sont masqués, car ils ne doivent pas se connaître; la nourriture est bonne; la peine est l'ennui; les prisonniers ne sont nullement occupés.

Ce moyen de répression exerce une influence variable suivant le caractère et l'esprit des condamnés : la peine est trop légère pour quelques-uns; le châtiment est trop grave pour le plus grand nombre. Au point de vue moral, ce système présente de bien graves inconvénients.

Dans d'autres prisons, le système est modifié; le travail est imposé aux prisonniers; mais, malheureusement, ce travail ne présente aucun attrait, car il n'offre pas de but utile; le condamné est obligé de tourner une manivelle qui fait avancer une aiguille sur un cadran, des indications servent à établir si le travail a été suffisant chaque jour. Dans d'autres cas, ce sont des roues, des

cylindres que les prisonniers mettent en mouvement sans produire aucun effet utile.

Un pareil travail ne peut pas moraliser celui qui s'y livre; il faut que le labeur imposé ait un but, qu'il occupe l'intelligence, sans quoi le prisonnier, dont l'esprit n'est pas appliqué à une œuvre utile, se livre à ses pensées naturellement mauvaises.

Il faut se mettre en garde contre le charlatanisme anglais qui cache, sous des apparences trompeuses, les vices d'une organisation souvent défectueuse.

En France, il y a, dans les prisons, de nombreux éléments de moralisation, et l'heureuse influence exercée par les Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul se fait sentir au grand avantage des prisonniers dans plusieurs maisons de détention.

M. Homberg désigne plusieurs prisons en France où les détenus ont de nombreuses communications avec des personnes dévouées qui viennent exercer près d'eux une charité intelligente et éclairée.

Réponse de M. Morel.

M. Morel repousse, avec M. Homberg, toutes les exagérations du système cellulaire; il déclare de nouveau que l'on doit faire intervenir, d'une manière efficace, l'influence religieuse, et il fait ressortir ce fait psychologique remarquable, qu'alors même que l'isolement est reconnu nécessaire pour des hommes dépravés, il n'y a nul inconvénient à les réunir lorsque l'objet de cette réunion a un but moral, lorsqu'il s'agit de s'adresser tout à la fois à leur esprit et à leur cœur.

Il faut aussi que ces hommes se livrent à un travail utile, c'est un fait incontestable.

Si les Anglais font travailler leurs prisonniers comme l'indique M. Homberg, c'est afin de leur donner un exer-

cice nécessaire à leur santé, c'est uniquement une question d'hygiène.

L'isolement est indispensable au début pour l'amélioration du condamné, mais il faut bien se garder d'exagérer la durée de cette peine; il faut surtout éviter les conséquences fatales du désespoir. Une latitude doit être laissée à cet égard au directeur.

Les prisonniers doivent désirer comme un bienfait de travailler en commun; ils doivent alors obtenir peu à peu une liberté plus grande à mesure qu'ils s'en montrent plus dignes pour retomber, s'ils deviennent coupables, dans les conditions d'une répression plus sévère.

Remarques faites par M. Vingtrinier, à l'occasion de la communication de M. Morel.

M. Vingtrinier pense qu'il ne faut pas confondre le système cellulaire avec le système pénitentiaire, ce dernier seul devant faire l'objet de l'attention de tous ceux qui croient à la possibilité de moraliser les condamnés.

M. Vingtrinier établit, par la statistique, que le système cellulaire en Angleterre n'empêche pas les récidives, et que le système pénitentiaire en France n'a nullement fait augmenter le nombre des individus qui doivent être classés dans la catégorie des récidivistes.

M. Vingtrinier pense que la déportation seule pourra améliorer les condamnés, en plaçant ceux-ci dans des conditions spéciales où ils pourront, sans obstacle, recommencer pour ainsi dire leur existence et suivre une voie honnête.

Les Aliénés et les Enquêtes médico-légales; communication de M. le Dr Dumesnil.

Dans un travail ayant pour titre : *Les Aliénés et les Enquêtes médico-légales*, M. le Dr Dumesnil a montré le rôle important que les aliénistes remplissent auprès de la justice lorsqu'il s'agit d'éclairer la religion des magistrats sur l'état mental des prévenus.

L'Académie a montré à M. le Dr Dumesnil la haute

valeur qu'elle attache à son intéressante communication, en ordonnant l'impression de son remarquable Mémoire dans le Bulletin de cette année.

Coup d'œil sur le sort des aliénés en France avant la Révolution de 1789; communication de M. le Dr Morel.

M. le Dr Morel, dans un Mémoire ayant pour titre : *Coup d'œil sur le sort des aliénés en France avant la révolution de 1789*, a analysé des documents qui sont déposés dans les archives départementales, et a tracé l'histoire dramatique d'un aliéné qui, pendant 29 ans, de 1760 à 1789, a occupé de lui la cour, la ville et la province.

C'est un malheureux insensé qui croit avoir découvert une conspiration contre le Roi; poursuivi par cette idée fixe, il adresse sans cesse des lettres à de hauts personnages et fixe l'attention du Roi, de ses ministres, du gouverneur et de l'intendant de la province. Cet infortuné, dit M. Morel, peut être classé dans la catégorie des prétendus monomanes, ou plutôt dans celle des *polymanes*, ainsi que l'a fort bien fait observer M. le Dr Vingtrinier, dans une autre circonstance. Notre savant confrère a fait ressortir, avec son talent habituel, les différentes phases de la maladie et les transformations successives d'une folie unique d'abord, et qui a présenté des accidents d'une gravité toujours croissante. M. Morel, élargissant son cadre, a traité plusieurs questions d'un haut intérêt, que nous résumerons avec l'auteur dans les quatre propositions suivantes :

1° Quel était le genre de folie de l'aliéné dont il trace l'histoire?

2° Comment procédait-on à cette époque (1760) pour guérir les aliénés?

3° Quels étaient les milieux de traitement qui existaient alors?

4° Quels sont les progrès que nous avons faits depuis cette époque?

Le malade dont il est question, et que M. Morel nous fait connaître sous le pseudonyme de Ferdinand, est un hypocondriaque, poursuivi par des préoccupations maladives, d'une nature triste, et qui, plus tard, se croit appelé à de hautes destinées; cet infortuné passe à Bicêtre huit des plus belles années de son existence, ce qui conduit notre confrère à rappeler à l'Académie ce que pensaient de cet affreux séjour Pariset et Pinel.

Sorti de cet asile, le malade retombe dans des accès périodiques, et présente des analogies frappantes avec les infortunés que leur délire porte au suicide et au crime; sa maladie était devenue incurable.

Notre confrère demande à cette occasion, et avec toute l'autorité que lui donnent son savoir et son dévoûment : que faisait-on autrefois des aliénés? où les mettait-on? où les traitait-on?

Les faits répondent d'une manière désolante et redisent les horribles souffrances qu'enduraient les pauvres aliénés, victimes tout à la fois de la brutalité de leurs gardiens et de l'ignorance de ceux qui prétendaient les traiter.

Parmi ces infortunés, quelques-uns, pourtant, furent privilégiés, au moins au point de vue des égards et de l'intérêt réel dont ils étaient l'objet; car leurs gardiens, voués à la vie religieuse, travaillaient sans cesse au soulagement des malheureux confiés à leurs soins.

A cet égard, M. Morel fait l'éloge de l'établissement de Charenton, depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, alors qu'il était sous la direction des frères de Saint-Jean-de-Dieu; mais l'esprit révolutionnaire ne respecta pas cet asile où commençait à se développer une organisation complète sous une direction éclairée.

Depuis lors, jusqu'en 1815, cet établissement, confié à une direction incapable, tomba en décadence, et les malades furent victimes des traitements les plus atroces.

Toutefois, la science avait parlé dans tous les temps, mais elle n'avait pas été écoutée! Comment, ajoute M. Morel, une pareille manière d'agir a-t-elle pu subsister à travers les siècles de l'ère chrétienne? Sous quelles influences est-on revenu à des sentiments meilleurs et a-t-on constitué l'époque de progrès dont nous sommes témoins? C'est, continue notre confrère, ce qu'il ne serait pas sans intérêt d'examiner.

Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie, par M. le marquis de Blosseville; M. Homberg, rapporteur.

M. le marquis de Blosseville a fait hommage à l'Académie de son bel ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie.*

Cette communication de M. de Blosseville a fourni à M. Homberg, non-seulement le sujet d'un rapport remarquable, mais encore d'une dissertation fort intéressante sur les études et les discussions auxquelles donna lieu en France la grave question de la déportation.

Cette communication importante a excité vivement l'intérêt de la Compagnie, qui en a ordonné l'impression dans son *Précis.*

Travaux des Sociétés savantes.

Rapport de M. de Caze, sur les Mémoires publiés par l'*Institut smithsonien.*

L'Institut smithsonien continue de nous envoyer, avec une grande régularité, ses splendides publications, et l'honorable M. de Caze apporte la même exactitude à rendre compte à l'Académie des travaux importants des savants américains.

Les ressources considérables dont dispose cette institution lui permettent non-seulement de publier les travaux de ses membres, mais encore, tel était d'ailleurs le vœu du testateur, d'éditer libéralement les ouvrages scientifiques d'une exécution coûteuse et d'une vente incertaine,

afin de les répandre et surtout de les offrir aux corps savants et aux Sociétés scientifiques en général.

C'est à ce titre que nous obtenons les précieux documents qui nous sont fréquemment adressés par cette Compagnie savante. Aussi l'Académie a-t-elle décidé, sur la proposition de M. de Caze, que des remercîments seraient adressés à l'Institut smithsonien.

Les derniers volumes envoyés à la Compagnie sont d'un grand intérêt pour l'Amérique et pour les navigateurs qui en fréquentent les côtes, mais ne peuvent fournir la matière d'une lecture académique; ces volumes ne contiennent, en effet, que le rapport du surintendant général de l'inspection des côtes, accompagné de nombreux appendices émanant d'un grand nombre d'ingénieurs, officiers et employés divers de l'inspection générale des côtes pendant les années 1855-56.

Dans une autre circonstance où notre respectable confrère rendait compte à la Compagnie de deux rapports présentés au Sénat américain sur les opérations, dépenses et conditions de l'Institut smithsonien, vous avez entendu, Messieurs, avec un nouvel intérêt l'histoire de cette importante fondation, et vous avez été frappés des avantages considérables qui résultent, pour la vulgarisation des travaux scientifiques, de ces immenses ressources financières de l'Institut américain.

De nombreuses explorations ont été faites, aux frais de cette riche Compagnie, dans plusieurs contrées encore peu connues au point de vue de leur importance scientifique; un voyage en Californie, fait par plusieurs savants, sous la direction de M. Samuels, donne la mesure des ressources de l'Institut, et des sacrifices qu'il sait s'imposer pour donner satisfaction pleine et entière aux grands intérêts scientifiques de l'époque.

S'il nous est impossible de rendre compte de tous les

travaux des Sociétés savantes de France et de l'étranger, à cause du nombre très considérable de communications de cette nature qui sont faites à l'Académie, nous croyons devoir citer les publications de l'Institut des Provinces, par cela même que cette association, unissant en quelque sorte les Sociétés savantes de la France et de l'étranger, résume souvent par ses travaux, sinon toutes les questions étudiées par les diverses Compagnies, au moins quelques-unes des plus importantes et des plus générales.

Rapport de M. de Lérue, sur l'*Annuaire de l'Institut des Provinces.*

L'*Annuaire de l'Institut des Provinces,* dit M. de Lérue, fait entrer les publications de cette association dans une voie plus large que par le passé. Ce volume, très rempli et très curieux, est composé d'après une méthode meilleure et plus sûre ; il signale plusieurs Mémoires sur les mathématiques, la physique, l'optique, la météorologie, la chimie, etc., dus à des Allemands; il nous fait connaître, à cette occasion, une notice sur la marche et le progrès des sciences en Allemagne, par M. Amy Boué.

L'auteur, en signalant, dans une statistique des forces agricoles, l'absence de bras sur plusieurs points du territoire, attribue ce fâcheux état de choses à la multiplicité des manufactures qui attirent à elles les jeunes gens des campagnes; aussi ne trouve-t-on plus en Autriche que des demi-ouvriers, des demi-citadins, qui finissent par préférer la domesticité au travail indépendant. Notre confrère profite de cette occasion pour nous annoncer qu'il se propose de traiter ce sujet intéressant, dans un Mémoire dont le titre sera : *Des Domestiques en France, et de leur moralisation.*

Notice biographique sur M. Dubreuil, membre honoraire de l'Académie.

A la suite du compte-rendu des travaux de l'Académie, que nous avions l'honneur de vous présenter l'année dernière, nous n'avions eu à enregistrer aucune perte récente, et nous nous estimions heureux, pour notre début dans nos nouvelles fonctions, de n'avoir pas

à renouveler dans cette enceinte les regrets que cause toujours la perte d'un collègue justement estimé.

Pourquoi en est-il autrement aujourd'hui? Nous aurions désiré laisser l'Académie sous l'impression du récit de ses nombreux et intéressants travaux, et ne pas être obligé de parler de la mort devant une assemblée qui fait preuve, par la multiplicité de ses études, d'une vitalité avec laquelle une notice nécrologique contrastera douloureusement.

Un de nos plus anciens collègues, M. Dubreuil, jardinier en chef au Jardin-des-Plantes de la ville de Rouen, a été enlevé à notre affection et à nos respects le 18 septembre 1858.

Né en 1779, d'une famille de cultivateurs du département de l'Eure, Guillaume Dubreuil est arrivé à Rouen en 1806; aide-jardinier au Jardin-des-Plantes, sous M. Varin, il devint, après la mort de ce dernier, jardinier en chef de ce bel établissement.

L'Académie de Rouen, fondée il y a plus d'un siècle par une Société de savants botanistes, devait recevoir dans son sein l'horticulteur distingué, devenu par son mérite l'un des directeurs de l'établissement scientifique créé par l'Académie elle-même.

Indépendamment de son savoir incontestable, notre confrère acquérait chaque jour de nouveaux titres aux suffrages de ses futurs collègues, pour le soin avec lequel il concourait aux progrès et au développement de ce Jardin botanique, véritable berceau de notre Académie.

La Compagnie a été tout particulièrement heureuse, car elle y était directement intéressée, du soin scrupuleux avec lequel M. Dubreuil a procédé à la translation du Jardin botanique dans le beau parc où il est installé aujourd'hui.

D'autres hommes éminents de la cité ont concouru à

cette œuvre importante; ils peuvent, sans contredit, revendiquer une large part dans les progrès réalisés, mais ils seront les premiers à reconnaître, nous en sommes convaincu, que l'opinion publique devra faire une part non moins large au collègue distingué qui a créé avec eux ce nouveau et magnifique Jardin.

Les honorables services de M. Dubreuil appelaient sur lui une haute récompense; nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1852, notre confrère eut la satisfaction de voir son dévoûment récompensé par le chef de l'État, aux applaudissements de ses nombreux amis.

M. Dubreuil a laissé quelques écrits, mais ses œuvres sont principalement la création de la plupart des promenades qui embellissent la ville de Rouen; cependant, notre confrère a plusieurs fois payé son tribut, comme écrivain, à l'Académie, jusqu'à l'époque où son grand âge et ses services lui firent décerner le tire d'académicien honoraire.

Voici la liste de quelques-unes des principales publications dues à la plume de M. Dubreuil :

Avis relatif aux moyens de conserver les jeunes arbres dans les sécheresses, 1818, p. 35 du *Précis*.

Notice sur le traitement des arbres fruitiers, et particulièrement du pêcher, 1821, p. 83.

Observations sur la manière d'employer le plus utilement les terrains siliceux et calcaires du département de la Seine-Inférieure, 1822, p. 23.

Discours de réception à l'Académie, sur l'origine du Jardin botanique de Rouen, 1824, p. 35.

Compte-rendu de l'Essai sur l'histoire des mûriers et des vers à soie, par M. Loiseleur des Longchamps, 1825, p. 31.

Rapport sur les travaux de diverses Sociétés savantes, 1825, p. 40.

De la conservation des grains et de la nécessité de cette

mesure en France.—Des moyens employés pour y parvenir, 1837.

Flore des prairies normandes, recueil de plantes. Un cahier in-f°, 1854.

Nous aurions encore à vous entretenir, Messieurs, de la perte récente que la Compagnie a faite de l'un de ses membres correspondants les plus distingués.

M. Soubeiran, professeur à l'Ecole de pharmacie, a été ravi, dans un âge peu avancé, à la science et à l'enseignement dont il était l'une des gloires; mais il nous reste l'espoir qu'une plume plus exercée et plus compétente que la nôtre retracera à l'Académie la vie et les travaux de l'homme distingué dont nous déplorons aujourd'hui la perte; ce sera celle d'un ami qui se recueille dans sa douleur, et se propose de rédiger une biographie complète, digne tout à la fois de celui qu'il pleure et de lui-même. Ce sera, Messieurs, l'ancien secrétaire de la classe des sciences, notre savant ami M. Girardin, qui remplira, avec le talent exceptionnel que vous lui connaissez, ce devoir pieux envers son illustre collègue.

L'Académie comprendra que si nous gardons le silence aujourd'hui, c'est surtout pour lui réserver le plaisir d'entendre une fois de plus la parole éloquente d'un confrère regretté, dont tout le monde aime le caractère et admire le talent.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

DU BLANCHIMENT

DANS LA

FABRICATION DES INDIENNES,

Par M. Prosper PIMONT.

(Séance du 28 Février 1859.)

MESSIEURS,

Le blanchiment est une des opérations les plus délicates et les plus importantes de la fabrication des indiennes.

De la préparation convenable des tissus dépendent principalement la netteté des impressions et la beauté des couleurs; aussi, les manufacturiers s'attachent-ils très particulièrement à la bonne conduite de cette opération préliminaire qui semblerait devoir être suivie d'une manière uniforme dans toutes les fabriques, et qui, cependant, diffère suivant les appréciations de chacun, soit par la durée du temps, soit par la proportion des ingrédiens, soit, enfin, par le mode d'application de la chaleur. C'est sur ce dernier point que je me propose d'appeler l'attention de l'Académie.

Dans les fabriques de l'Alsace et de la Normandie, on obtient un très bon blanchiment; la preuve en est toute dans le beau fini des indiennes des principales fabriques de ces deux contrées. Il est à remarquer cependant que le mode d'application de la chaleur y diffère essentiellement.

Ainsi, en Alsace, l'opération se fait en quelque sorte à vaisseau ouvert, c'est-à-dire dans des cuves en bois dans lesquelles le bain de lessive est mis à l'ébullition au moyen

de la vapeur qui est injectée dans le fond des cuves. Le bain, ainsi devenu plus léger, est poussé incessamment vers la partie supérieure pour se déverser sur les pièces en établissant un coulage qui agit sur le tissu, de manière à opérer insensiblement, en les entraînant, le dégagement des matières étrangères.

Dans les fabriques de Rouen, l'opération du blanchiment a lieu au moyen d'une forte chaleur et d'une certaine pression maintenue dans des cuves en tôle hermétiquement fermées, chauffées ou par la vapeur ou par le feu direct. Le lessivage opéré par des bains ainsi entretenus à une forte chaleur et avec pression, conduit également à un très bon résultat, puisque l'on obtient un blanc aussi favorable à l'impression que celui auquel on arrive par l'opération du coulage des lessives adopté en Alsace.

J'ai eu occasion, Messieurs, de vous entretenir, il y a deux ans, des moyens que j'ai employés dans plusieurs établissements de l'Alsace, notamment chez MM Dolfus Mieg et Cᵉ, sur le blanchiment, desquels j'avais obtenu une économie de combustible considérable, résultant de l'application de mes appareils caloridores recueillant, pour ainsi dire, toute la chaleur dos bains des cuves de lessive rejetée après avoir servi, et celle de la vapeur qui s'échappe en pure perte de ces mêmes cuves, économie qui a été évaluée annuellement à 14,200 fr., comme résultat de 63,500 litres d'eau chauffée chaque jour à 97 degrés centigrades, sans nulle dépense de combustible. Je vous ai dit dans le temps, Messieurs, que la vapeur qui chauffait les cuves du blanchiment, était la vapeur d'échappement d'une machine à haute pression de 30 chevaux qui y arrivait directement.

Utiliser ainsi la vapeur d'échappement est, sans doute, un grand avantage, mais qui n'est pas sans inconvénient,

car il en résulte un refoulement derrière le piston, qui nuit d'une manière très sensible à la force et à la marche de la machine.

J'ai pensé à un moyen facile d'y remédier, et, aujourd'hui, l'on peut, en utilisant la vapeur d'échappement pour les cuves à blanchir, favoriser la marche des machines, et en même temps en augmenter la force.

A cet effet, il y a lieu d'établir, au fond des cuves de lessivage, un rang de tuyaux en forme de serpentin dans lesquels on fait arriver la vapeur d'échappement. La chaleur se communiquant indirectement au bain de lessive, l'échauffe incessamment en le maintenant à l'ébullition, et en se condensant en tout ou partie, suivant la quantité de chaleur nécessaire à développer pour entretenir la cuve au bouillon. La vapeur se trouvant ainsi, comme nous l'avons dit, condensée dans les tuyaux établis au fond de la cuve, il en résulte nécessairement, par la dépression qui a lieu sous le piston, une plus grande facilité de marche et une augmentation de force pour la machine.

J'ai pensé, Messieurs, que vous voudriez bien accueillir avec quelqu'intérêt cette courte communication que j'ai faite à la Société industrielle de Mulhouse.

La disposition dont je viens de vous entretenir, applicable aux cuves de blanchiment chauffées par la vapeur d'échappement, combinée avec mes appareils destinés à utiliser la chaleur de la vapeur perdue de ces mêmes cuves, ainsi que celle des bains de lessive rejetés comme inutiles, démontrent que l'on peut exécuter l'opération du blanchiment sans nul inconvénient, en augmentant même la force de la machine qui fournit la vapeur perdue, et, pour ainsi dire, sans dépense de combustible.

RECHERCHES MÉDICO-LÉGALES

SUR

L'EXISTENCE DE LA NICOTINE

Dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac,

PAR M. MORIN,
Directeur de l'École des sciences de Rouen.

(Séance du 10 Juin 1859.)

Depuis le drame accompli au château de Bitremont, à Bury, en Belgique, personne n'ignore que la nicotine est l'alcaloïde du tabac, et que c'est à ce corps que cette solanée doit ses propriétés vénéneuses. Jusqu'ici, la toxicologie n'a eu à enregistrer qu'un seul cas de mort par ce poison; aussi ne figure-t-il pas dans les tableaux statistiques des empoisonnements criminels.

Son action est tellement énergique, que quelques gouttes suffisent pour produire la mort. Mais ce qui doit rassurer contre le génie du crime, c'est que ce poison, en raison de son odeur vive, pénétrante et suffocante, ne peut être employé qu'en exerçant des actes de violence sur la victime, comme l'a fait le comte de Bocarmé à l'égard du malheureux Fougnies.

Depuis longtemps, nous étions préoccupé, par suite de

l'usage immodéré du tabac, de l'idée de rechercher s'il ne laisserait pas des traces de son passage en déposant de la nicotine dans l'économie, et rendrait, par cela même, impossible la conclusion à un empoisonnement par cette substance à l'état d'isolement.

Lorsque l'occasion d'avoir les organes d'un priseur émérite s'est présentée, nous l'avons saisie avec empressement, pour exécuter les expériences propres à décider cette importante question au point de vue de la chimie légale.

Avant d'exposer les résultats que nous avons obtenus, l'Académie nous permettra de rappeler que cette plante est une des conquêtes des Espagnols sur le Nouveau-Monde.

Nicot, ambassadeur à Lisbonne sous le règne de Charles IX, l'apporta en France et la dédia à Catherine de Médicis. La flatterie lui fit donner le nom d'*herbe à la Reine*, mais les botanistes, moins courtisans, la nommèrent *Nicotiana tabacum*, en l'honneur de son importateur. Le tabac, quelle que soit la forme sous laquelle il est préparé pour satisfaire les besoins de l'homme, est un des corps qui exigent le plus de dépenses; et, comme le dit le Dr Flandin, le seul service qu'il rende est de produire un impôt énorme aux Etats qui le monopolisent.

Les tabacs livrés par le commerce ne contiennent pas tous les mêmes proportions de nicotine; le tabac à priser est spécialement formé par des tabacs corsés, tels que ceux du Lot, de Lot-et-Garonne et de Virginie, qui renferment une quantité de nicotine supérieure à celle des autres espèces.

Le priseur passionné, qui emploie par jour 30 grammes de tabac du Lot renfermant 7, 93 % de nicotine, s'expose à absorber 2 338
de cet alcaloïde.

Celui de Lot-et-Garonne, pour 30 grammes . 2 202

Celui de Virginie, pour la même quantité . . 2 064

S'il était permis d'admettre que cette proportion de nicotine fût véritablement absorbée, le chimiste n'éprouverait sans doute aucune difficulté d'en accuser la présence; mais, quelle que soit l'habileté de celui qui fait usage du tabac, il y a toujours une perte qui rend très variable la quantité du poison porté dans ses organes: de là la nécessité d'opérer avec soin.

Les viscères qui ont servi à nos recherches étaient fournis par un homme de soixante-dix ans qui, depuis longtemps, faisait usage du tabac à priser, et qui l'a continué jusqu'à sa mort.

Les organes parenchymateux, tels que les poumons et le foie, furent ceux que nous choisîmes en raison de leur état vasculaire. En conséquence, nous avons coupé les poumons par petits morceaux, pour les mettre en contact avec de l'eau distillée, acidulée par quelques gouttes d'acide sulfurique pur. Après huit jours d'attente, on filtra la liqueur, et on la réduisit jusqu'au tiers de son volume. Au fur et à mesure de sa concentration, il se produisit des flocons qui ne tardèrent pas à se déposer. Ainsi réduite, on la filtra pour la concentrer davantage, et on y versa de l'alcool absolu qui donna lieu à de nouveaux flocons qu'on sépara par la filtration. Lorsque l'alcool fut chassé par l'évaporation, on ajouta au résidu un léger excès de potasse pure. Après le refroidissement, on l'introduisit dans un flacon pour l'agiter avec de l'éther sulfurique qui était sans action sur le sulfate de potasse, mais qui devait enlever au mélange toute la nicotine mise en liberté. Après quelques heures de contact, on décanta le liquide éthéré, et on l'évapora dans le vide de la machine pneumatique; par ce moyen, on obtint un résidu qui possédait une odeur irritante et une saveur âcre, rappelant parfaitement les propriétés organaleptiques de l'alcaloïde du tabac. Ce résidu possédait une alcalinité manifeste; il

était soluble dans l'eau distillée, à laquelle il communiquait la propriété de précipiter en blanc le bichlorure de mercure, et se comportait, avec les chlorures de platine, de palladium, ainsi qu'avec les sels de cuivre et de plomb, comme le fait l'alcaloïde du tabac; il précipitait également par l'acide tannique et le biiodure de potassium.

Examen du foie.

D'après les résultats que nous venons de consigner, il était facile de prévoir que le foie devait nous fournir une quantité de nicotine, sinon supérieure, au moins égale à celle que nous avons obtenue des poumons.

Pour parvenir à ce but, nous avons trituré cet organe dans un mortier, avec du verre pilé, de manière à le convertir en une matière pultacée qu'on délaya ensuite dans l'eau distillée, acidulée par l'acide oxalique. Après un contact de plusieurs jours, on filtra la liqueur à travers un papier exempt de carbonate de chaux, et on la fit bouillir. Bientôt il se produisit des flocons brunâtres qu'on sépara par les moyens ordinaires; alors on réduisit la liqueur au quart de son volume, et on y ajouta de l'alcool absolu qui fit un nouveau trouble. Après la filtration, on évapora la liqueur, de manière à chasser l'alcool, et on lui donna une alcalinité légère au moyen de la potasse. Dans cet état, on agita le mélange avec de l'éther, et, en procédant comme il a été dit précédemment, on obtint encore de la nicotine bien caractérisée.

Si les belles expériences de M. Stas d'un côté, et de l'illustre Orfila de l'autre, laissaient du doute sur l'absorption de la nicotine à l'état d'isolement, elles recevraient une confirmation par les résultats que nous venons d'avoir l'honneur de communiquer à l'Académie. Mais hâtons-nous de dire que les nôtres n'avaient d'autre but

que de démontrer l'embarras dans lequel le médecin légiste doit se trouver pour conclure à l'empoisonnement par la nicotine lorsque la victime a fait usage de tabac, et lorsque surtout le cadavre n'offre aucune lésion résultant de l'application ou de l'ingestion de ce poison énergique.

Nous nous proposons, lorsque l'occasion nous servira, de rechercher la nicotine dans les viscères du fumeur.

LES ALIÉNÉS

ET

LES ENQUÊTES MÉDICO-LÉGALES,

PAR M. LE Dr DUMESNIL.

(Séance du 4 Mars 1859.)

MESSIEURS,

Dans une de nos dernières séances, notre savant collègue, M. le Dr Vingtrinier, nous a lu un travail très intéressant sur la statistique des prisonniers en France, et, incidemment, il a touché, en quelques mots, à la question des aliénés placés dans les prisons ou les maisons d'arrêt. Il a fait aussi allusion au désaccord qui existe parfois entre le jurisconsulte et le médecin, sur l'état psychique de certains détenus. Cette divergence de vues, j'en ai la conviction, devient chaque jour de moins en moins tranchée; et, si je base mon opinion sur ce qui se passe dans le ressort de la Cour impériale de Rouen, jamais les aliénistes n'ont été plus consultés et mieux écoutés qu'à cette époque. Les déplacements, les notes, les renseignements et les rapports nous incombent si souvent, pour ces difficiles et délicates matières, que, dernièrement encore,

M. le Procureur général se préoccupait, en notre faveur, d'une question d'honoraires pour les cas où il nous requerrait, par simple lettre, d'examiner un prévenu supposé atteint de folie, et de faire connaître, par écrit, le résultat de notre enquête.

Néanmoins, un grand nombre de mes confrères pense que notre voix n'est pas encore assez forte, ou que l'on adopte souvent un moyen terme qui ne satisfait pas la justice si l'accusé a toujours possédé l'intégrité de ses facultés intellectuelles, et qui le prive ordinairement d'un traitement méthodique, s'il ne jouissait pas réellement de son libre arbitre au moment de la perpétration de l'acte incriminé. Je citerai pour preuve un jugement rendu tout récemment par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, ne condamnant qu'à treize mois d'emprisonnement un élève du séminaire d'Aix, qui, au milieu de la nuit du 21 juin 1857, vers deux heures du matin, et avec préméditation, porta deux coups d'épée à un de ses camarades endormi dans un lit voisin du sien. L'une de ces atteintes détermina, dans la région du cou, une blessure étendue et profonde; la seconde fit au bras gauche une autre blessure ayant, comme la précédente, deux ouvertures. Cette décision, conséquence de l'appréciation du Jury, et devant laquelle on doit s'incliner, n'a sans doute pas été conforme aux conclusions du ministère public, mais elle n'a pas répondu non plus aux conclusions de la science médicale. En effet, les docteurs Réné, Bouisson, Cavelier, Dastros et Aubanel, déclarèrent tous, et avec énergie, qu'ils croyaient à l'altération des facultés intellectuelles et à l'irresponsabilité de l'accusé antérieurement à l'évènement, quoiqu'il eût recouvré la raison quelque temps avant son jugement, par suite des soins spéciaux qu'il avait reçus dans les Asiles de Marseille et de Montpellier.

Cet antagonisme entre les aliénistes et les magistrats

perd graduellemennt de ses proportions, je le répète, mais il est bien loin d'avoir complètement disparu, et j'ai cherché depuis longtemps à me rendre compte des obstacles assez nombreux contre lesquels vient échouer parfois toute la perspicacité de ces derniers dans l'étude d'un insensé, soit qu'il s'agisse d'un crime ou d'un délit, soit qu'il s'agisse d'une séquestration supposée arbitraire, ou tout simplement d'une demande en interdiction.

Mes observations à ce sujet ne paraîtront pas indignes, je l'espère, d'occuper un instant votre attention, Messieurs, et peut-être porteront-elles plus tard quelque fruit. Mais avant de leur donner, quoique dans un cadre restreint et sans doute bien incomplet, une partie des développements qu'elles comportent, il me semble indispensable d'énoncer certains résultats statistiques qui feront connaître la population que les prisons de Rouen déversent dans nos Asiles; ces notions jetteront, d'ailleurs, quelque lumière sur plusieurs aperçus de cette étude.

L'établissement dont la direction m'est confiée a été ouvert au commencement du second semestre de 1852; celui de Saint-Yon lui envoya alors 13 aliénés qui avaient passé par les prisons de Rouen.

Celles-ci, à dater de ce moment, dirigèrent tous leurs insensés sur Quatre-Mares, et, dès cette même année 1852, 8 nouveaux cas vinrent se joindre aux premiers, ce qui fit un total de 21 malades.

Les années suivantes se résument ainsi :

En 1853.	10
1854.	4
1855.	4
1856.	11
1857.	3
Et enfin, en 1858.	15
Total	68

Le diagnostic de l'habile médecin que j'ai déjà cité ne s'est pas trouvé une seule fois en défaut, et tous ses clients avaient des droits incontestables à devenir les miens; ils ont été classés de la manière suivante, d'après la forme de leur délire :

Folie maniaque	22
Folie mélancolique.	12
Imbécillité maniaque	12
Folie paralytique	16
Folie épileptique	5
Démence sénile et paralysie . .	1
Total égal	68

On est frappé tout d'abord du grand nombre de fous paralytiques qui figurent sur ce tableau. Si je consulte mes statistiques générales, c'est-à-dire celles de la population prise en masse, l'année la plus chargée sous ce rapport m'a donné tout au plus un paralytique sur 6 malades, tandis qu'il s'en trouve ici 1 sur 4, c'est-à-dire le quart exactement. A ces 17 incurables, l'on peut ajouter les 5 épileptiques; puis viennent immédiatement après eux, au point de vue de la gravité du pronostic, 22 véritables imbéciles, dont l'insuffisance se complique d'excitation maniaque plus ou moins prononcée. Ce n'est pas tout : parmi les 34 malades qui nous restent, et qui sont atteints de troubles, sans complication d'épilepsie ou de paralysie, 20 sont notés comme présentant une intelligence très faible.

Ce dépouillement, consigné depuis longtemps sur le grand-livre tenu en vertu de l'art. 12 de la loi du 30 juin 1838, ce dépouillement, dis-je, est confirmatif des assertions émises bien des fois, dans cette enceinte et ailleurs, par mes savants collègues les docteurs Vingtrinier et Morel, sur l'arrêt de développement intellectuel, physique

et moral dont sont affligés un grand nombre de malheureux qui peuplent les prisons et les maisons de correction.

On comprend qu'avec de tels éléments, les guérisons doivent être excessivement restreintes, et, à ce point de vue encore, aucune catégorie n'est moins favorisée que celle-ci : 8 de ces anciens détenus ont été renvoyés dans un état satisfaisant, mais 4 d'entr'eux ont déjà rechuté ; 2 sont sortis pour d'autres causes ; 28 sont décédés, et 30 étaient encore présents au 31 décembre dernier ; parmi eux, 2 ou 3 seulement pourront peut-être retourner dans leurs familles.

Les cas d'aliénation qui se sont déclarés après l'emprisonnement me paraissent excessivement rares : j'en compte 4 ou 5 tout au plus, si mes souvenirs sont bien exacts. En admettant que les renseignements que peut fournir à cet égard M. le Dr Vingtrinier viennent appuyer cette donnée, il en faudrait conclure que, malgré l'encombrement, le défaut de travail à l'air libre, l'exiguité des cours et des préaux, l'alimentation peu réparatrice, etc., etc., les exemples de folie spontanée sont assez rares dans nos prisons, ce qu'il convient d'attribuer, suivant moi, à l'espèce de liberté relative dont jouissent, pendant le jour, les détenus de la ville de Rouen.

J'ai hâte de noter que bon nombre de ces insensés ont été jugés tels presque immédiatement, et envoyés sans enquête, par l'autorité judiciaire, dans l'Asile de Quatre-Mares. La plupart ont été arrêtés pour de faibles délits : mendicité, vagabondage, injures, vol d'objets de peu de valeur, etc., etc. Un imbécile maniaque a été placé sous la main de la justice pour tentative de viol sur une sexagénaire ; un maniaque, qui a guéri, a manifesté des désordres intellectuels considérables après une condamnation pour banqueroute frauduleuse ; un mélancolique, qui conservera probablement toujours ses conceptions déli-

rantes par jalousie, devait subir la peine de dix années de réclusion pour tentative d'homicide sur sa femme; enfin, un maniaque a assassiné deux personnes. Depuis longues années, cet infortuné a recouvré la raison, mais on n'a pas osé lui rendre la liberté, non plus qu'à un autre de ses compagnons venu des prisons du Havre, où il avait été renfermé pour avoir commis un double meurtre. Ces deux faits sont excessivement remarquables; je vais les rapporter brièvement, car ils sont en opposition avec une loi, pour ainsi dire générale, formulée par un de nos maîtres, Esquirol : « Si les aliénés, dit-il, commettent dans leur fureur quelque acte d'atrocité, il est à craindre qu'ils ne guérissent point. Je n'ai point vu guérir d'aliéné ayant tué ses enfants, ses parents ou ses amis; mais ils ne sont pas incurables lorsqu'ils n'ont compromis que leur propre existence. » (Esq., t. Ier, p. 113 et 114.)

Voici ces observations en quelques mots :

Jean-Baptiste-Louis D....., âgé de vingt-trois ans, célibataire, d'un caractère doux et affectueux, vivait avec son père et sa mère, qui étaient parvenus avec son aide, et grâce à sa bonne conduite, à gagner et à placer une somme de 2,400 fr., dont 600 furent perdus par le dérangement des affaires du détenteur de leur petite fortune. Dès le lendemain de la nouvelle de cette perte, D..... tomba dans un état de fureur dont sa mère et une voisine, accourue au secours de celle-ci, furent victimes. L'agitation persistait encore après deux années, et à cette époque (1825), l'aliéné fut transféré de l'hospice du Havre dans la maison de Saint-Yon. Grâce à un traitement de dix-huit mois, une notable amélioration se manifesta; on put occuper D..... aux travaux du jardinage; il y acquit promptement une certaine capacité, au point qu'il fut considéré comme une espèce de jardinier en second. On lui confia une surveillance sur les autres malades, une

clef des jardins et des passages qui y conduisent, le soin de remettre les légumes au cuisinier, aux sœurs, à l'économe, et, depuis trente années, la lucidité et le calme de D..... ne se sont pas démentis un seul instant. Dans l'été, il occupe un petit cabinet attenant aux chambres des employés de la ferme de Quatre-Mares; dès cinq heures du matin, il est à ses occupations, et transmet à une vingtaine d'aliénés les instructions du jardinier en chef. On lui a parlé quelquefois du malheur qui lui est arrivé, et jamais il n'a pu achever ce terrible récit sans être suffoqué par les sanglots. Il ne voudrait pas quitter l'établissement, et la seule faveur qu'il sollicite de temps en temps, est d'aller aux illuminations publiques, ou à la foire Saint-Romain, ou dîner chez l'économe de Saint-Yon, qui l'accueille avec grand plaisir.

Le nommé François L..... était domestique, depuis plusieurs années, chez une vieille demoiselle Langlois. Le 8 avril 1845, le petit chien de sa maîtresse le mordit à la main droite, après avoir mordu le même jour plusieurs animaux; on crut le chien enragé, et il fut tué dans la soirée. L..... fit cautériser sa plaie, puis il partit pour aller demander des remèdes à diverses personnes, et ne rentra qu'au bout de trois jours; il était soucieux, absorbé, et se disait perdu. Dans la nuit du 12 au 13, il poussa des hurlements qui éveillèrent les autres domestiques; il avait, disait-il, un accès de rage. Jusqu'au lendemain 14, il se livra à des actes déraisonnables. Sa maîtresse voulut lui enlever une bourse contenant de l'argent qu'il jetait sur les meubles, et l'obliger à aller au travail. Une lutte s'engagea bientôt : L..... terrassa Mlle Langlois, et lui brisa le crâne avec une hache. Armé du même instrument, il s'élança sur la route, tua une femme qui fuyait devant lui; puis il poursuivit d'autres personnes qui allaient aussi subir le même sort, quand il fut renversé d'un coup de

fusil qui l'atteignit dans les jambes. Renvoyé devant la Cour d'assises, L....., qui cependant avait recouvré toute sa raison au moment des débats, n'en fut pas moins considéré comme ayant agi sous l'influence d'un véritable accès de délire maniaque déterminé par la frayeur, et l'on ordonna sa séquestration dans l'Asile des aliénés du département, où il entra le 15 septembre 1845. Il n'offrait plus alors de signe d'excitation; il ne se rappelait que très imparfaitement tout ce qui venait d'avoir lieu, quoique la lucidité parût complète. Il y a plus de treize ans que L..... est dans nos établissements, sans qu'on ait pu noter le retour du plus léger trouble ou de la moindre divagation. C'est un frotteur d'appartements habile et infatigable, et bientôt il passa, à ce titre, des dortoirs des malades dans la salle à manger des sœurs, le cabinet du médecin en chef, et même le salon du directeur de Saint-Yon. A Quatre-Mares, il est recherché par tout le monde pour sa spécialité. Il vient chez moi deux fois par semaine; et si quelques affaires appellent les maîtres et les domestiques au dehors pendant son travail, c'est lui qui est chargé de garder le domicile et les enfants !...

Qu'il me soit permis de faire remarquer ici la confiance que peut inspirer aux aliénistes le résultat de leurs études et de leurs observations personnelles : confiance qu'ils finissent par faire partager à tous ceux qui les entourent; confiance telle, que des préposés, des femmes, des enfants, ne craignent pas de rester seuls chaque jour, et à chaque instant, avec deux hommes qui ont commis l'un et l'autre un double meurtre. C'est ce que l'on peut appeler payer de sa personne, et répondre victorieusement à maint sceptique qui ne croit un peu à la médecine et à la science de ses adeptes que quand il est saisi par la fièvre. On aurait tort, néanmoins, d'en conclure que tous les aliénés homicides se ressemblent, et qu'il suffit de les soumettre à un

contrôle et à un régime convenables, pour que ceux qui leur donnent des soins n'aient absolument rien à redouter. Il y a, dans cette forme de délire, comme dans toutes les autres vésanies, des nuances qu'il faut étudier, saisir et connaître ; aussi les médecins qui tombent sous les coups de ceux qu'ils cherchent à guérir, à soulager et à consoler, ont toujours soupçonné de quel côté la mort pouvait leur arriver, et n'ont pas été victimes des insensés auxquels ils avaient laissé le ciseau du menuisier, le tranchet du cordonnier, le marteau du forgeron et la hache du charpentier.

Mais, dira-t-on, pourquoi retenir dans vos maisons des hommes que vous déclarez guéris, et dont vous faites pour ainsi dire vos commensaux ? C'est que d'abord il faut un certain délai pour s'assurer que l'affection ne revêt pas les caractères de la périodicité ; c'est que nous nous demandons pendant quatre, huit, dix années, si, par une fatalité sans exemple, un évènement analogue au précédent ne viendrait pas porter de nouveau le trouble dans l'esprit du malheureux à qui rien de semblable ne saurait arriver tant qu'il vivra parmi nous ; c'est qu'enfin les autorités supérieures, administrative et judiciaire, ont bien le droit de manifester quelques doutes et quelques hésitations, alors que nous sommes, nous, parfaitement tranquilles. En dehors, je le répète, d'une coïncidence étrange, invraisemblable, et qui n'amènerait probablement pas, après tout, les mêmes conséquences, aucune préoccupation, aucune crainte sérieuse ne pourrait rester dans la pensée de celui qui aurait proposé la mise en liberté de D..... et de L..... C'est l'opinion de M. Parchappe, et mon prédécesseur M. Desmyttère avait positivement donné un avis favorable pour provoquer la sortie de l'individu qui fait le sujet de la seconde des observations qui précèdent. Est-il besoin d'ajouter qu'après un laps de temps nécessaire dans de

pareilles questions, les liens de parenté se dénouent peu à peu, et par l'absence, et par la mort? que les habitants des localités où se sont passés des drames si sanglants en conservent et en transmettent un souvenir ineffaçable, et que celui que nous voudrions rendre à ses foyers ne se dissimule pas que ses amis, ses protecteurs, sa famille, tout ne se trouve plus pour lui que dans l'enceinte hors de laquelle il n'ose plus faire un pas?

Ces résultats, que le traitement, le régime et le travail amènent fréquemment dans beaucoup d'autres circonstances, rendent, à mon avis, superflue la sollicitude de certains philanthropes qui, dans l'intérêt des autres classes d'aliénés, souhaitent que l'on ouvre des maisons à part pour les insensés condamnés, ou qui ont attiré l'attention et l'intervention de l'autorité judiciaire.

La distinction me semble bien difficile à établir, et souvent les malades qui nous sont amenés directement par leurs parents se sont livrés, dans leur délire, à des actes de nature à compromettre la sécurité et l'ordre publics, ainsi que la sûreté des personnes, et cependant ce n'est presque jamais d'après ces manifestations antérieures de la folie que nous les plaçons dans tel ou tel quartier de nos établissements.

Suivant moi, il faut très peu se préoccuper de l'influence que peuvent exercer, sur d'autres aliénés, ceux que les prisons nous envoient, avec ou sans condamnation. En effet, ils n'ont presque jamais d'initiative; ils manquent pour la plupart d'intelligence, et n'ont reçu que bien rarement une certaine instruction. Les occupations variées auxquelles on les soumet, rompent les relations qui pourraient s'établir trop intimement, et moralisent même rapidement cette classe d'individus à mœurs singulières que le vagabondage, la paresse, l'inaptitude à la sociabilité, jettent dix fois dans les prisons avant leur séquestration

définitive au milieu des insensés, dont ils ne constituent ordinairement qu'une *variété*, la variété par insuffisance.

Sous ce rapport, certains éléments de désordre naîtraient peut-être plus facilement parmi les femmes, qui sont très sédentaires, et qui sont ordinairement réunies en grand nombre dans des ateliers de couture, de repassage, etc. ; mais ces cas sont tellement limités, qu'il est toujours facile de reléguer dans certains quartiers la personne qui apporte le trouble et le scandale là où doivent régner le calme, les bonnes habitudes et certaines convenances sociales.

En résumé, je ne connais pas d'établissement en province qui reçoive un plus grand nombre d'aliénés *prévenus de délit* que l'Asile de Quatre-Mares, et cependant je ne me suis jamais trouvé dans la nécessité, depuis sept ans, d'isoler dans une chambre et dans une cour particulière aucun de ces infortunés ; tous ont vécu de la vie commune avec les autres malades, et ce contact, qui n'a pas été préjudiciable à ces derniers, a eu, pour les premiers, de très heureuses conséquences.

C'est donc particulièrement au point de vue de la gravité du pronostic, et, partant, des insuccès qui en sont la suite, que je suis peu flatté de l'arrivée à Quatre-Mares des protégés de M. Vingtrinier, qui semble toujours en avoir quelques-uns en réserve : *uno avulso, non deficit alter*.

Ces préliminaires établis, il me reste, pour compléter mon programme, à étudier quels sont les principaux motifs qui s'opposent parfois, selon moi, à l'appréciation exacte, par les membres du Parquet, de la situation intellectuelle de quelques aliénés, et, conséquemment, à l'adoption entière des doctrines que nous professons.

Ces motifs sont de deux ordres : 1° ils tiennent à la nature même de l'aliénation mentale qui, dans presque

toutes ses variétés, affecte quelquefois des allures trompeuses; 2° aux conditions particulières dans lesquelles le juge se trouve placé pour exercer ses graves fonctions, ce qui peut lui créer une situation plus défavorable que celle d'un observateur moins attentif et plus étranger à la partie de la médecine légale qui nous occupe.

J'arrive au premier ordre de faits, c'est-à-dire à l'examen des circonstances assez nombreuses qui peuvent donner le change dans les diverses vésanies.

La nomenclature que j'ai adoptée plus haut a l'avantage de grouper largement les cas, et d'être très intelligible pour tous les hommes éclairés. Je me borne donc à la suivre, et je commencerai par l'*imbécillité maniaque*, en y joignant la *folie maniaque*, compliquée de faiblesse très prononcée de l'entendement; c'est, comme nous l'avons vu, la catégorie la plus nombreuse. Eh bien! chez ces faibles d'esprit, le délire s'élève rarement au degré d'acuité désigné par l'expression de *manie furieuse*. Il est plus fréquent d'observer un état d'excitation mal défini, et certainement insuffisamment étudié et décrit, qui donne à ces individus une espèce de *montant* factice et passager qui peut induire en erreur sur la véritable portée de leur intelligence, et par conséquent leur faire attribuer une responsabilité morale qui ne doit pas leur être accordée; alors celui qui les interroge leur trouve, surtout s'ils sont jeunes encore, des airs d'insouciance et de perversité précoces; ils n'ont aucune honte d'avoir volé, incendié, etc., etc.; ils avouent leur faute, l'expliquent par des motifs assez plausibles, et semblent tout disposés à recommencer si on les laisse libres. Qu'une condamnation intervienne : à l'expiration de la peine, les mêmes circonstances se reproduisent.

Si c'est pendant une période de dépression qu'un de ces prévenus est examiné, il est triste, confus; il répond

en tremblant, et acquiesce même à des intentions, à des préméditations et à des actes dont il n'est pas passible. Dans ces cas, si l'état mental est méconnu, une première condamnation en entraîne forcément une seconde, et, à plus forte raison, une troisième. J'ai connu un individu qui a passé treize fois en jugement pour vols et vagabondage, avant d'être séquestré dans un Asile d'aliénés; on peut juger, par ce qui suit, de la portée de son intellect. Comme il refusait de se rendre utile, en prétextant des douleurs aiguës dans la jambe droite, et qu'il ne boitait que lorsqu'il croyait qu'on le surveillait, le médecin lui fit croire qu'on couperait ce membre, et qu'on ferait venir de Paris une jambe artificielle qui lui permettrait de se livrer à toute espèce de travaux, et même de gagner sa vie, ce à quoi ces terribles douleurs avaient mis obstacle jusqu'alors. Dès le lendemain, ce pauvre imbécile court aux terrassements; il fait quatre fois plus de besogne que les autres; il franchit les tas de sable et de moellons, s'y heurte par maladresse et par son empressement exagéré, et bientôt on constate que, malgré tous ses efforts pour marcher droit, il boite réellement et péniblement... mais de la jambe gauche; des contusions s'étaient changées en plaies, qu'un mois de séjour au lit put à peine cicatriser. Il est vrai que, malgré toutes les assurances du médecin, ce malheureux redoutait tellement le couteau et la scie, que sa guérison a dû être retardée par les émotions continuelles auxquelles il était en proie.

Il est donc bien évident pour moi que la manie des faibles d'esprit peut se manifester simplement par une spontanéité, une activité d'actes et de paroles qui peuvent en imposer; en un mot, ils ressemblent plus alors à des hommes vicieux et assez intelligents, qu'à de véritables insensés.

Si nous passons à la classe des *maniaques*, tout le monde

reconnaîtra avec moi qu'ils présentent des intervalles de rémission complète. Mais on ne saurait croire combien ces intervalles sont faciles à reproduire, si l'on parvient à maîtriser l'attention du malade et à frapper son imagination. Or, je ne connais rien qui dégrise mieux, je demande pardon de l'expression, un maniaque-type que la présence de deux ou trois magistrats devant lesquels on le fait comparaître : le furieux cesse de crier et de vociférer; l'excité devient tout-à-coup calme et raisonnable, et cela se prolonge quelquefois bien au-delà de l'examen. Très souvent, à mon début dans la carrière médico-psychologique, j'ai été frappé, je l'avoue, de la tournure que prenaient quelques-unes de ces confrontations, et je me demandais si l'on n'allait pas trouver que l'individu, que j'avais été obligé de mettre en chambre de sûreté le matin même, jouissait de tout son bon sens.

Un malade, qui a déjà grandement compromis une magnifique fortune, n'a pu, jusqu'à présent, être interdit, tant ses réponses sont nettes, convenables, et tant son attitude est décente devant M. le Juge d'instruction. Cependant, dix fois par mois, des extravagances éclatent au retour du printemps; puis viennent des phases de rémission qui font croire à la famille que la guérison est assurée, et que le traitement est devenu inutile.

Ces jours derniers, on m'a envoyé un maniaque qui venait de se jeter par une fenêtre du second étage. A mon observation, il s'est trouvé calme, lucide, et rendant parfaitement compte des motifs qui avaient pu déterminer un trouble subit dont il n'avait, lui, aucune connaissance et aucun souvenir. La nuit suivante, nouvelle explosion du délire, qui ne laisse nulle trace le lendemain; bientôt, nouveau retour des accidents.

On conçoit combien l'erreur est facile dans des cas analogues, surtout si quelque malheur a été accompli, et si

l'on trouve certaines apparences, certains motifs qui semblent l'expliquer.

Alors la simulation peut paraître évidente, que l'individu soit dans une période d'acuité ou dans une période de rémission.

Dans la paralysie générale, à ses phases de début, ou même plus avancée, ces actes instantanés, et leurs conséquences souvent si dangereuses, sont encore beaucoup plus fréquents. Il arrive plus souvent également que l'aliéné n'en a réellement aucune conscience, tandis que sa mémoire conserve une précision et une force étonnantes pour tous les faits antérieurs, quelque éloignée que soit l'époque à laquelle on veut remonter. C'est dans la période d'incubation, c'est pendant les rémittences qui s'établissent assez fréquemment dans cette incurable vésanie, que les spéculations les plus effrénées, les entreprises les plus hasardeuses, les associations et les mariages les plus compromettants, viennent affliger les familles. Qui peut alors trouver la véritable cause de toutes ces tendances déplorables? Celui-là seul qui a vu un grand nombre de ces infortunés, car c'est toute une étude à part.

Dans l'épilepsie, les choses peuvent se passer comme précédemment. J'ai traité beaucoup de ces malades qui n'avaient des crises qu'à de longues distances, et qui, après une attaque, éprouvaient un irrésistible besoin de blesser quelqu'un, de voler, d'incendier, etc., etc.; puis bientôt tout rentrait dans l'ordre, et aucun indice ne restait que les antécédents pour expliquer ces mauvaises impulsions.

Combien alors l'erreur n'est-elle pas facile à commettre, si l'on se fonde sur l'attitude actuelle, et si l'on ne possède pas certaines données?

Tout récemment, un jeune épileptique, qui a commis plusieurs vols, est passé de la prison de Bicêtre à Quatre-

Mares ; trente-six heures après son admission, et alors qu'il paraissait à peine remis d'une attaque, il était parvenu à s'évader ; le lendemain, il était arrêté aux environs de Louviers, pour tentative de vol avec effraction. Rien, dans l'aspect et les réponses de ce jeune homme, ne trahissait la terrible maladie dont il est question. Cependant, tout en continuant l'enquête, M. le Procureur impérial le fit surveiller attentivement ; les renseignements arrivèrent de la Préfecture, et il put se convaincre immédiatement de la fréquence et de l'intensité des crises, des courtes lésions psychiques qui les suivent, et du complet rétablissement qui les sépare ; aussi la réintégration à l'Asile a été autorisée sur-le-champ.

Il est des cas beaucoup plus épineux encore, je veux parler de ceux où l'accident convulsif ne se traduit que par un simple vertige qui peut longtemps passer inaperçu, et être suivi pourtant d'incitations maladives les plus bizarres et les plus dangereuses.

Je possède, dans l'espèce, quelques observations bien curieuses ; car, sur ce point, la science est encore pauvre en documents.

Un militaire, sujet à des mouvements d'emportement plus ou moins éloignés, fut traduit devant un Conseil de guerre pour injures graves envers un supérieur. Une enquête médicale eut lieu ; le prévenu fut dirigé sur une maison d'aliénés, et l'on constata qu'il était sujet à de légers accès de manie périodique. Longtemps après, j'ai pu me convaincre que chacun de ces accès était précédé, pendant la nuit, d'une faible crise nerveuse. Cet état avait échappé au malade lui-même, à tous ceux qui, depuis plusieurs années, couchaient journellement près de lui, et à ceux qui lui donnaient des soins.

Actuellement, trois de mes malades de Quatre-Mares ne sont considérés comme convulsifs que depuis dix-huit

mois; ils ont passé plusieurs années à Saint-Yon et dans le nouvel Asile, sans qu'on se doutât de cette redoutable complication. Ces insensés sont les plus à craindre; leur fureur éclate tout-à-coup, se tourne presque toujours contre les personnes, se termine le plus souvent de la manière la plus prompte, et ne reparaît qu'à des intervalles tels, qu'on pourrait croire à une guérison complète après un simple accès de manie.

Je me garderais bien d'affirmer qu'il ne se trouve pas encore, dans l'établissement que je dirige, quelques malades dont l'aliénation est intimement liée à de faibles crises nocturnes qui ont échappé jusqu'à présent à toute notre attention. Un accès un peu plus fort ou un vertige syncopal venant pendant le jour, peut tout-à-coup mettre sur la voie. C'est ce qui s'est produit pour les individus dont je viens de parler.

Un prévenu pour vol, admis récemment à Quatre-Mares, dont le facies m'avait frappé, et dont le délire présentait des caractères tout particuliers, a pu être noté, il y a peu de jours, comme ayant des crises épileptiques pendant son sommeil. En ce moment, cet individu ne présente plus de signes d'aliénation, et ne se souvient guère du vol qu'il a commis, ni surtout des circonstances qui s'y rattachent.

Le dernier groupe de mon cadre comprend la folie mélancolique, dans laquelle viennent se ranger à peu près tous les malades improprement appelés monomanes, c'est-à-dire ceux qui ne semblent délirer que sur certains points, et qui soutiennent parfois leurs conceptions erronées avec une telle habileté, qu'il faut beaucoup de présence d'esprit pour leur répondre et pour ne pas se trouver battu par leurs arguments. C'est cette catégorie qui fournit les cas les plus curieux et les plus embarrassants dans les sessions de Cours d'assises, et sur lesquels les magistrats

et les médecins ont certainement le plus de peine à s'entendre. Chaque individualité de folie raisonnante nécessite une étude particulière, et l'on voit, à propos de certains forfaits qui épouvantent de temps en temps la société, les discussions les plus vives, les opinions les plus diverses se produire dans les journaux et dans de nombreuses publications. Dois-je rappeler ici un fait tout récent, et toucher à une plaie pour ainsi dire encore saignante? Eh bien! pour les uns, l'assassin de l'Archevêque de Paris était un misérable et un grand coupable; pour les autres, c'était, il est vrai, une mauvaise nature, mais c'était surtout un aliéné.

Je n'ai pas à me prononcer ici sur de semblables matières, et je ne veux, d'ailleurs, qu'effleurer cette question : cela suffira pour le but que je veux atteindre. Je me contenterai donc de dire un mot sur les fous à *idées fixes*, que je classerai ainsi : 1° ceux qui ne cherchent nullement à dissimuler leurs préoccupations délirantes; 2° ceux qui les cachent avec le plus grand soin.

On aurait tort de croire qu'il est toujours aisé de trouver le côté vulnérable des premiers : les médecins eux-mêmes n'y parviennent pas du premier coup. Il y a deux ans, le président si éclairé et si distingué du Tribunal civil de Rouen me disait, après avoir passé une heure avec un aliéné dont on poursuivait l'interdiction : « Voyez, mon cher docteur, voici un jeune homme qui vient de répondre parfaitement à toutes les questions que je lui ai posées. Je connais sa famille, ses relations, toute son existence antérieure, et sur aucun point je n'ai pu le trouver en défaut; bien plus, il n'est pas étranger au mouvement qui s'opère autour de nous, il l'apprécie même assez judicieusement. Toutefois, je le tiens pour insensé; la rapidité avec laquelle il passe d'un sujet à un autre, sa loquacité, son attitude, sa physionomie, tout me frappe, mais

ce n'est qu'une impression, impression que je ne puis faire passer dans mon interrogatoire, qui cependant ne contient que les réponses d'un homme sensé. Dites-moi donc où il faut frapper ? »

C'était un point bien délicat et bien pénible, Messieurs; il fallait rappeler à ce pauvre jeune homme un malheur de famille qui a bouleversé sa vie. Il entend à chaque instant la voix de sa mère qui l'appelle; il sait qu'elle est descendue dans la tombe il y a dix ans, mais il ne peut douter qu'elle n'ait été rendue à la vie, puisqu'elle est là, derrière la porte, qui crie à son fils d'accourir dans ses bras. « Il espère que le pouvoir de M. Lizot va faire enfin tomber cet obstacle, et, réuni à celle qu'il aime, il proclamera les merveilles des sciences modernes qui, grâce à la médecine, au magnétisme et au galvanisme, font sortir de nouveau Lazare de son sépulcre. »

Cette scène déchirante était plus que suffisante; on dut l'abréger, les larmes de ce bon fils nous avaient tous gagnés.

Ne puis-je me demander ici ce qui serait advenu si un magistrat moins expérimenté avait été chargé de cette enquête, et s'il n'eût pas jugé à propos d'avoir recours, je ne dirai pas à mes lumières, mais aux renseignements que je pouvais posséder ?

Pendant mon séjour dans le département de la Côte-d'Or, on vint examiner une jeune fille à qui je donnais des soins. M. le Substitut du Procureur impérial refusa d'abord de m'autoriser à me rendre près de lui; ce refus insolite me fut expliqué ensuite : une lettre, signée de plusieurs personnes honorables, avait été remise au Parquet; on y affirmait que Mlle X.... n'était pas aliénée, et que ses parents avaient préféré recourir à une séquestration arbitraire, à lui laisser contracter une union qui était tout-à-fait selon son cœur. On conçoit que, dans cette

circonstance, les magistrats pouvaient désirer se rendre seuls, sur-le-champ, et sans préoccupations médicales, près de cette jeune fille.

Après un long entretien, rien ne put mettre sur la voie du désordre intellectuel ; alors je fus appelé, et, malgré ce qui venait d'avoir lieu, je déclarai que non-seulement Mlle X.... était folle, mais encore qu'elle ne guérirait probablement jamais. Je priai M. le Substitut de demander à cette personne si elle se croyait réellement la fille de M. X.... : « Non, répondit-elle sur-le-champ, je suis de la famille de Marie Stuart, de Louis XIV et de Henri IV. Des raisons secrètes, que je ne connais pas, ont forcé mes parents à me remettre, au berceau, entre les mains de mercenaires; mais le jour de la délivrance approche, et je vais bientôt recouvrer le rang, les titres et la fortune de mes ancêtres. » Elle était tellement *intarissable* sur ce chapitre, qu'il fallut clore là le procès-verbal. Les murs de sa chambre étaient littéralement couverts d'inscriptions ayant toutes trait à ses connaissances historiques combinées avec ses conceptions bizarres : elle était la petite-fille, l'arrière-petite-fille, la nièce, la sœur même de grands personnages dont quelques-uns étaient morts depuis plusieurs siècles.

Mon pronostic malheureusement s'est réalisé; transférée à Charenton depuis sept ans, cette belle et intéressante personne est tombée graduellement en démence.

Mes rapports avec tous les membres du Parquet ont toujours été si satisfaisants et si agréables pour moi, que je voudrais oublier qu'une fois, une seule fois, il est vrai, on m'a nettement signifié de ne pas me mêler d'une enquête que l'on venait faire à l'Asile de Saint-Dizier, dont j'étais alors directeur-médecin. J'ignore comment l'affaire fut menée, mais je ne revins pas de ma surprise quand j'appris que le malade avait été trouvé à l'état normal. C'était un médecin polonais, séquestré depuis plusieurs années

comme *monomane*, et qui même était déjà en démence. Sa famille produisit les nombreuses lettres qu'il lui avait adressées, dont deux ou trois fort récentes, et insista pour obtenir l'interdiction. Le juge-de-paix du canton de Saint-Dizier, qui était aussi président de la Commission de surveillance de l'établissement, fut désigné pour recueillir de nouvelles informations, et, après avoir été renseigné sur la marche à suivre, voici ce qu'il obtint de ce pauvre malade, qui écrivait à sa femme : « Mademoiselle, par suite de la révolution de Pologne, j'ai connu à Paris la physiologie de M. Richerand, qui m'a fait nommer médecin de votre pays, et à laquelle vos deux filles ont dû le jour; je suis et je resterai donc complètement innocent. Il faut les faire marcher dans le chemin de la bravoure et de la loyauté ! » On le voit, l'idée fixe de ce pauvre médecin consistait à méconnaître qu'il était marié depuis plusieurs années, qu'il avait deux enfants, et même qu'il avait exercé sa profession avec un certain succès.

La difficulté s'accroît lorsqu'on est mis en présence d'individus qui dissimulent avec soin leur délire; c'est ce que font un grand nombre d'hallucinés : soit qu'ils se soient tenus tout d'abord sur la réserve, soit qu'ils aient fini par comprendre qu'on ne leur rendra leurs droits civils, leur liberté, qu'autant qu'on croira qu'ils n'entendent pas telle ou telle voix, qu'ils ne voient plus tel ou tel objet, qu'ils ne trouvent plus dans leurs aliments le goût de l'opium, de l'arsenic, etc., etc. L'aliéniste le plus expérimenté peut lui-même faire fausse route dans l'un de ces cas; il est d'autant plus exposé à être trompé, qu'il perd promptement la confiance d'un halluciné qu'il a dû combattre chaque jour avec toutes les armes de sa dialectique. L'aliéné a recours alors à la ruse, et il jure qu'il est parfaitement revenu de tout ce qu'il appelle lui-même ses anciennes bizarreries et ses absurdités. On en voit parfois

qui n'avouent enfin leurs conceptions erronées que lorsqu'ils sont en pleine convalescence; d'autres même ne font jamais d'aveux, quelque patience, quelque habileté qu'on déploie pour les y amener. Dans la plupart de ces circonstances, le médecin cesse d'avoir prise sur son malade, surtout si celui-ci n'est pas sensible aux traits et même aux plaisanteries qu'on lui lance dans la conversation; d'un autre côté, on perdrait son temps, ainsi que les bénéfices du traitement moral commencé, si, par un revirement subit, on abondait dans le sens de la personne que l'on veut guérir. Il faut donc alors juger de l'état de l'aliéné par d'autres signes, avoir recours à d'autres expédients, et j'avoue que j'ai été tiré maintes fois de mes incertitudes en faisant sonder un monomanique par les infirmiers, par de simples visiteurs, et même par d'autres malades qui prennent un grand plaisir à découvrir la paille qui est dans l'œil d'un voisin, et surtout à en rire.

Les explications précédentes feront comprendre comment le magistrat peut se trouver dérouté dans mille occurrences à l'occasion de ces fous raisonnants. Des villes, des communes entières ont pris fait et cause pour des insensés les plus dangereux, en dépit des médecins et de l'autorité supérieure. Je ne citerai à ce sujet que le fait suivant, qui est assez récent. M. X....., remarquable par son instruction, sa belle physionomie et ses manières distinguées, occupait un poste important, à Paris, dans une grande administration. On s'aperçut, au bout de quelque temps qu'il était devenu irritable, raisonneur, frondeur même, et l'on dut enfin le nommer à d'autres fonctions, dans une ville manufacturière de province. Là, il se livra promptement à des actes singuliers. Appelé souvent comme arbitre pour des contestations diverses, il attachait peu d'importance à l'examen des faits, mais il s'enquérait de la position et de la fortune de l'un et de

l'autre contestant; il donnait raison ordinairement à celui qui était le moins riche et le moins influent.

Le dimanche, lorsque les fidèles sortaient de la messe, il allait chercher, sous le porche de l'église, la pauvresse la plus vieille et la plus déguenillée; il la menait chez lui, lui faisait laver la figure, les mains et les pieds, et ne la renvoyait qu'après lui avoir fait servir, à sa table, un dîner copieux. Au moins, disait-il, elle aura fait un bon repas en sa vie.

Si, dans ses promenades, il rencontrait un malheureux, pieds-nus et courbé sous le fardeau d'un fagot ramassé, brin à brin, aux environs; vite il le débarrassait de cette charge, qu'il prenait lui-même, lui faisait accepter ses souliers, et rentrait ainsi en ville accompagné de son obligé, parfois un peu confus.

Ceci avait lieu à une époque où l'on pouvait supposer que M. X..... visait à une grande popularité, c'était en 1848; mais plusieurs personnes y virent autre chose que le désir de se signaler à l'attention de certains partis politiques.

Quelque temps après, M. X..... fut mis à la retraite, et il alla vivre près d'un de ses enfants, qui acquit bientôt la triste certitude que son père était atteint de la plus terrible affection. La vie commune devint alors intolérable; les hallucinations de l'ouïe les plus étranges amenaient des scènes effrayantes. Le malade avait entendu, la nuit, les principaux fonctionnaires du chef-lieu du département qui, à l'aide du magnétisme et de l'électricité, s'étaient invités à venir déjeuner chez lui le lendemain matin; il fallait donc mettre le couvert, ouvrir les huîtres, tandis qu'il allait, sur la route, au devant de ses dignes visiteurs. Chose singulière, hors de son domicile, il était si courtois, si bienveillant et si maître de ses impulsions, que tout le monde s'indigna contre ses enfants, quand ceux-ci, après de longues années de souffrance, et après d'énormes

sacrifices, furent contraints de faire franchir à leur père la porte d'une maison de santé. Par surcroît de complication, l'un des deux médecins de la commune disait hautement que c'était à tort que son confrère avait délivré un certificat concluant à l'altération des facultés intellectuelles de M. X..... Mais j'eus occasion d'introduire près de lui mon compatriote et ami M. Savary, alors procureur impérial près la Cour de Rouen, et je me fis appeler par un employé de l'Asile, pour les laisser seuls pendant quelques instants. M. le procureur impérial se posa comme un simple visiteur qui avait entendu parler de sa séquestration, de ses infortunes, et qui serait heureux de pouvoir lui faire rendre justice; en un mot, il s'y prit de telle sorte que le malade n'eût plus de secrets pour lui; il lui confia qu'on avait établi clandestinement des *doubles-fonds* dans son habitation, à la campagne, d'où partaient constamment des voix qui l'injuriaient et l'accusaient de déloyauté et de lâcheté. Il lui désigna sur le plafond, les murs et le plancher de sa chambre, des lignes imaginaires qui étaient, assurait-il, les traces des ouvertures à travers lesquelles passaient une multitude de fils électriques. Il affirmait que toutes les différentes pièces que je lui avais fait occuper étaient dans le même état; que je le savais parfaitement, mais que je laissais faire cet infâme manége pour conserver ma position.

S'il eût décliné son titre, M. Savary n'eût certainement rien appris, car M. X..... s'imaginait, dans son délire de persécution, qui s'était modifié, que c'était par ordre des premiers fonctionnaires du Parquet qu'on lui infligeait toutes ces tortures.

Cet exemple suffit, je le prends entre mille, attendu que, dans ce genre d'aliénation, la mine est inépuisable, les aliénés mélancoliques étant très nombreux et très difficiles à pénétrer.

Je n'ai pas la prétention d'avoir indiqué, même sommairement, toutes les situations épineuses où peut se trouver un observateur en face des insensés; mais j'ai voulu insister spécialement sur des particularités que mon habitude des malades m'a permis de mettre un peu en lumière. J'aime, d'ailleurs, à me persuader que l'analyse précédente a pu démontrer combien cette question est variée, délicate et parfois périlleuse.

Tantôt, en effet, celui qui est dépourvu de sens intellectuel et moral pourra être tenu pour un être intelligent et parfaitement responsable de ses actions; tantôt, la simulation paraîtra probable, que le malade soit troublé ou lucide, qu'il se rappelle ou qu'il ait oublié les circonstances pour lesquelles on le recherche.

D'autres fois, soit sans intention, soit avec intention, des malades ne découvrent pas les lésions considérables qui les rendent ordinairement si dangereux pour la société. Enfin, toutes ces variétés et ces nuances des désordres psychiques plongent souvent l'aliéniste qui les observe tous les jours, et à loisir, dans de grandes perplexités; je demande donc comment d'autres pourraient toujours s'en tirer heureusement avec moins de temps, moins de moyens d'action, moins d'idées préconçues et moins d'expérience.

On ne saurait trop reconnaître que les magistrats ont, en général, dans ces sortes de matières, un tact et des connaissances incontestables; mais j'ai avancé que ces avantages pouvaient être contrebalancés par maints inconvénients qui tiennent à la nature même de leurs fonctions, et c'est ce que je vais essayer de démontrer.

Et d'abord, tout en maintenant les bénéfices de l'assertion précédente, qu'il me soit permis de supposer qu'on n'arrive pas de plein saut, et sans études très sérieuses, à cet ensemble de notions indispensables pour se livrer fructueusement à l'examen de certains aliénés. Or, un

jeune magistrat, qui n'est encore versé que dans la connaissance du droit, peut s'imaginer, au début de sa carrière, qu'il n'y a d'insensés que les individus qui se classent d'après les deux seules dénominations qu'on retrouve sans cesse dans la loi. Si tout devait se borner, en effet, à reconnaître les cas de *démence* et de *fureur*, la tâche serait bien aisée, et il ne faudrait pas pâlir vingt ans sur les livres, être pourvu d'une grande somme de perspicacité pour juger l'état mental de celui qui n'a plus ni sentiment, ni jugement, ni mémoire, ou de celui qui crie, vocifère et brise tout ce qui se trouve devant lui. *Violence* ou *dépression stupide* : mais un enfant verra cela, et ce n'est, après tout, que la plus minime partie du voile qu'il faut soulever, de l'abîme qu'il s'agit de sonder.

D'un autre côté, tous les magistrats d'un même ressort peuvent être chargés, tour à tour, d'enquêtes sur les aliénés ; de sorte que chacun d'eux n'a à s'occuper de cette question qu'à de longs intervalles. Aucun n'ayant spécialement pour mission le soin de semblables sujets, l'étude de l'aliénation mentale, sur le vif, est tout-à-fait lettre morte. Jamais, à ma connaissance, du moins, nos maisons ne se sont ouvertes, sous ce rapport, à des recherches que les aliénistes voudraient avoir l'honneur et le plaisir de favoriser ; et il ne s'établit pas, le plus souvent, de *communion* intime entre des hommes qui doivent pourtant se trouver, de temps en temps, sur le même terrain.

Quelque grande que soit l'intelligence du penseur qui commente les ouvrages spéciaux en médecine, il n'arrivera jamais qu'à des résultats stériles et même erronés, s'il n'en fait sérieusement l'application. Notre science n'est rien sans l'observation, et si chaque jour des confrères fort distingués nous avouent franchement que la plupart des cas relatifs à la folie les mettent dans le plus grand embarras, au point de vue du traitement et même du

diagnostic, sera-t-il défendu d'affirmer qu'un jurisconsulte, qui n'a point souvent visité les asiles, n'en connaît nullement les habitants?

Qu'il me soit encore permis de dire, en passant, que l'attention du magistrat peut aussi être prévenue dans quelques circonstances, par l'idée que beaucoup d'individus peuvent simuler la folie. Cette préoccupation professionnelle, si je puis m'exprimer ainsi, concentre trop l'esprit dans le domaine du présent, et fait trop négliger la recherche et la liaison de tous les éléments antérieurs, qui sont ordinairement le fil conducteur, quand on sait les découvrir et en tirer des conséquences logiques. Sans doute, la folie peut être simulée; mais il faut tant d'art, de persévérance, et je dirai plus, de courage pour soutenir quelques jours un pareil rôle, que la ruse est presque impossible, et qu'on ne doit pas la supposer quand même et toujours. C'est le contraire qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est-à-dire que rien ne peut ressembler davantage à un homme sensé qu'un fou, même incurable.

L'aliéné, pour peu qu'il ait conservé une certaine lucidité et quelque présence d'esprit, et c'est ce qui a lieu le plus souvent, l'aliéné, dis-je, a parfois un grand avantage sur celui qui doit être son juge. En effet, huit ou dix jours avant l'arrivée de celui-ci, il reçoit la visite d'un huissier qui, *parlant à sa personne*, lui remet une feuille de papier timbré où toutes ses extravagances passées sont parfaitement détaillées, et qui lui apprend qu'il faut en rendre compte tel jour et à telle heure. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse d'un monomane qui a voulu jeter sa femme par la fenêtre, parce qu'il s'est imaginé qu'elle mêlait du poison à ses aliments. Il se rappelle l'avoir dit cent fois à ses parents et à ses voisins; il n'y a donc plus moyen de nier; actuellement encore, il

est convaincu qu'il a pris de fortes doses d'arsenic, et qu'il a vu briller, sur ses potages, assez de phosphore pour en préparer un kilogramme d'allumettes; mais, comme il veut recouvrer sa liberté et ne pas être privé de ses droits civils, il fait semblant de reconnaître son erreur : « Il a toujours beaucoup aimé sa femme, c'est sa première et dernière inclination ; malheureusement, il a fait une perte d'argent ou il s'est livré à la boisson, et alors, sa pauvre tête a déménagé pendant un moment; il faut qu'il ait été bien frappé pour avoir conçu de la haine contre celle qui lui est si chère ; enfin, grâce aux soins de l'excellent docteur ici présent, le voilà parfaitement rétabli et en état de retourner à ses occupations trop négligées et à ses affections si méconnues. » Un autre, qui a presque entièrement dissipé un beau patrimoine, qui a commis plusieurs délits, et qui, en dernier lieu, a fait sauter sa maison, espérant peut-être se défaire de sa femme et de sa fille, qui se sont sauvées à temps, explique sa conduite, après avoir pris beaucoup de notes avant l'arrivée du magistrat. Il redoute d'être interdit, et comme, d'après son assignation, il voit qu'on prétend qu'il est sujet à des troubles périodiques, il rend ainsi compte de toute son existence : « Il était orphelin de très bonne heure, maître à vingt-et-un ans d'une belle fortune, il croyait ses ressources inépuisables, comme tous les jeunes gens livrés trop tôt à eux-mêmes et qui n'ont aucune prévoyance. Dieu merci! il sait maintenant à quoi s'en tenir, et d'après les calculs qu'il a faits et qu'il présente, il lui reste assez pour pouvoir payer ses dettes et pour vivre modestement. Il convient s'être livré à la chasse avec emportement, et qu'après des déjeuners trop prolongés, il a pu s'abandonner à des actes excentriques ; mais le champagne explique bien des choses ! Il a tué tous les chiens de ses voisins, et tenu plusieurs fois ceux-ci, et

même le garde-champêtre, au bout de son fusil ; mais il avait perdu aussi des chiens de chasse, et il n'a menacé, et encore c'était avec des armes déchargées, que ceux qu'il regarde comme d'incorrigibles braconniers. Pour ce qui est de la destruction de sa maison, rien de plus simple : il est chasseur, on le sait ; il a toujours chez lui un grande quantité de poudre, et un jour qu'il en faisait sécher un ou deux kilogrammes atteints par l'humidité, une étincelle a causé tout le désastre. Il a couru lui-même, et seul, le plus grand danger ; il n'a été sauvé que par miracle, puisqu'après avoir été lancé avec les planchers et le toit de son habitation, il s'est retrouvé sain et sauf sur un monceau de décombres. » Il y a du vrai dans tout ceci, mais il n'a pas dit que la poudre n'avait été allumée qu'à l'aide d'une longue traînée, ce qui lui avait permis de se sauver dans sa cave, parfaitement voûtée, pour en sortir après l'événement et se placer au milieu des ruines. Telle était, du moins, l'opinion de tous ceux qui ont vu les choses de près, et c'est assurément la mienne. Une piqûre au doigt suffirait pour faire tomber en pamoison ce petit Erostrate.

Sans doute, on ne se paie pas toujours de pareilles explications ; mais, s'il est possible d'en trouver d'aussi plausibles dans des occurrences aussi désespérées que celle-là, et que j'ai choisie à dessein, on m'accordera que certains malades savent parfaitement agencer un thème quand ils en possèdent les éléments.

Le programme étant ainsi tracé et connu à l'avance, tout l'avantage, ai-je dit, est pour le malade. Alors, comme dernier critérium, on n'a plus qu'à le prier d'indiquer les effigies et les millésimes de quelques pièces de monnaie qu'on lui présente invariablement, et il ne manque pas de le faire très exactement ; il trouve même, sans hésiter, qu'une pièce de cinq francs, deux pièces de

deux francs et une pièce de cinquante centimes donnent un total de neuf francs dix sous.

J'ai avancé plus haut que, pendant qu'ils subissent de pareilles épreuves, et par cela même que leur attention est vivement frappée, presque tous les insensés semblent avoir recouvré la raison. Mais ce n'est pas tout, j'ai constaté que cette nécessité où se trouve le magistrat de répéter au greffier, pour qu'il les inscrive, chaque demande et la réponse qui la suit, faisait tenir le malade sur ses gardes, lui donnait le temps de réfléchir, et de modifier même ses expressions, s'il croyait s'être compromis ou avoir été mal compris. Ces pauses inévitables amènent la confusion dans le dialogue qui s'établit : alors l'argumentateur marche incertain ; il ne peut plus presser, pousser celui qu'il interpelle, amener une espèce de fatigue qui brise la volonté, détourne la préoccupation et détermine le retour des discours et même des actes incohérents. Bien plus, un lypémanique qu'on a enfin disposé à parler de ses illusions et de ses hallucinations, s'arrête soudain s'il s'aperçoit qu'on veut prendre par écrit acte de ses paroles.

Jamais, si je suivais cette méthode, je n'arriverais à connaître parfaitement mes malades, et cependant l'on conçoit qu'il faut que je recueille, *hic et nunc*, les mille petites révélations que j'obtiens dans mes visites du matin, sans quoi ma mémoire en laisserait échapper la moitié avant la fin de la journée. Je fais donc prendre des notes individuelles; mais celui qui est chargé de ce soin se tient un peu à l'écart; je me mets en face du malade, sur lequel mes yeux sont constamment attachés, et derrière moi, derrière le médecin-adjoint, le pharmacien, le surveillant en chef et le premier interne, le second interne consigne toute la conversation sur le cahier d'observations courantes.

Enfin, en terminant cette énumération des difficultés de détail qui entravent la marche du magistrat, je n'oublierai pas de mentionner que, s'il est un bon nombre d'aliénés qui ne délirent pas, tant qu'ils sont occupés à écrire, il en est un bien plus grand nombre encore qui, conversant sensément, tombent entièrement dans les divagations quand on les engage à consigner, sur le papier, leurs réflexions, leurs réclamations, ou tout simplement à donner de leurs nouvelles à une personne avec laquelle ils peuvent entrer en relations. Or, j'ai la conviction qu'on n'a pas recours à ce procédé, et que, dans des cas où il y a doute et peut-être même une tendance à se prononcer négativement devant des exemples d'aliénation mentale, on néglige ou l'on oublie un moyen qui peut avoir la plus grande portée.

Il ne m'appartient pas certainement d'examiner en quoi quelques-unes des formes judiciaires dont je viens de parler, pourraient et devraient être modifiées; si le magistrat doit trouver le temps d'interroger plusieurs fois la même personne pour ne pas s'en tenir à un premier aperçu, et si, comme M. le Procureur impérial Savary a bien voulu le faire, il lui est toujours loisible, s'il le juge à propos, de ne parler ni de son titre, ni de son mandat, et même de se présenter avec une mission et un nom fictifs. Pourtant, si, comme je le crois, la dignité de la justice n'avait rien à souffrir de certains changements de détail, et si les intérêts complexes que je soutiens devaient en retirer avantage, on devine, par ce qui précède, sur quels points j'oserais appeler l'attention des hommes compétents.

Mais ici, je ne puis exprimer qu'un vœu bien des fois émis, sans doute, déjà, par les aliénistes qui nous ont précédés et par ceux de notre époque : ce vœu, c'est que les magistrats viennent puiser à leur véritable source les

notions pratiques, indispensables, selon nous, pour l'exercice de leur ministère. Alors, nous n'entendrons plus de ces réquisitoires dans lesquels on s'est efforcé de démontrer le danger des doctrines des aliénistes, l'inanité des enquêtes médicales, et l'utilité de s'en tenir au simple bon sens pouvant tout remplacer dans de semblables problèmes. Alors, nous ne trouverons plus, dans les écrits de quelques légistes, des sentences que nous ne pouvons prendre au sérieux, et qui ne sauraient émouvoir le corps médical, quand même elles émaneraient d'un homme aussi considérable que M. le premier Président de la Cour de cassation, qui a écrit : « que la médecine légale n'a ajouté aucun progrès sérieux aux doctrines reçues dans cette jurisprudence, et ne doit en rien les modifier (1). »

Certes, la prosopopée serait ici hors de saison ; mais, cependant, je ne puis m'empêcher de m'imaginer quelle singulière figure feraient aujourd'hui les Del-Rio, les Bodin, les Pierre de l'Ancre, s'ils se trouvaient en face des Cardan, des Corneille Looz, des Pigray, des Bayle, des Méad ; et je doute qu'ils osassent soutenir : 1° qu'il ne faut qu'un peu de bon sens pour apprécier l'état mental du premier venu ; 2° que depuis qu'ils sont descendus dans le tombeau, la médecine légale n'a rien ajouté aux

(1) Nous nous empressons de dire que le jugement infligé par M. Troplong à la science moderne, n'est pas partagé par d'autres savants jurisconsultes ; les ouvrages très remarquables de M. Sacaze, conseiller à la Cour de Toulouse, et de M. Brochon, bâtonnier de l'ordre des avocats de Bordeaux, réfutent victorieusement l'éminent chef de la Cour de cassation, par des considérations sorties non-seulement de leurs études judiciaires, mais encore de leurs études des faits et des progrès de la science qui traite de *tous les désordres psychiques* et de la psychologie légale.

Ces puissants auxiliaires auront, nous l'espérons, des imitateurs.

doctrines qui avaient cours alors dans tous les tribunaux!!

Ne rappelons pas les erreurs et les fautes du passé; aussi bien pourrait-on nous reprocher que plus d'un médecin, entraîné par les préjugés de son temps, a pu soutenir des opinions combattues par plus d'un d'Aguesseau. Toutefois, nous sommes en droit de constater l'admirable progrès obtenu par la science, depuis ces temps désastreux, et d'espérer, quoi qu'on en dise, qu'elle n'a point prononcé son dernier mot, et que nos efforts seront enfin couronnés.

Singulier retour des choses d'ici-bas! C'est dans le centre judiciaire où l'on condamnait comme possédés, et pour la dernière fois en France, de pauvres insensés, que l'on accueille aujourd'hui avec le plus d'empressement et de confiance les renseignements, les décisions des médecins qui se vouent au traitement de l'aliénation mentale.

N'ai-je pas dit, en effet, en commençant cette étude, que nulle part ailleurs, en province, les asiles ne recevaient plus de malades prévenus que ceux de la Seine-Inférieure?

N'a-t-on pas confié à mes soins des individus qui devaient subir des peines plus ou moins graves, après un simple rapport émanant de M. Vingtrinier ou de moi, et constatant un dérangement de l'entendement, devenu évident pour nous, alors que beaucoup d'autres pouvaient encore douter?

N'avons-nous pas vu, dans une affaire mémorable, M. le Dr Morel dissiper les incertitudes de la Cour et du Jury, alors qu'un coupable simulait la folie avec une merveilleuse adresse.

Enfin, tout récemment, dans une affaire d'infanticide, la Cour d'assises de Rouen n'a-t-elle pas, sans hésitation, basé son jugement sur les déductions et les considérations

scientifiques produites par M. Morel, par M. Saint-Évron et par moi. Nous avions affirmé l'irresponsabilité de l'un des accusés, à cause du peu de développement de son intelligence, et, néanmoins, nous assurions en même temps qu'on pouvait s'en rapporter à ses souvenirs, à une certaine droiture de son sens moral et à ses explications, comme éléments propres à jeter un grand jour sur toutes les particularités du crime.

Je me garderai donc bien de formuler, en terminant ce travail, des conclusions qui pourraient faire supposer que j'ai la prétention d'avoir bien vu, tout vu, et de me poser comme le champion d'une cause qui me paraît à peu près gagnée; mon but, mon seul but, a été de signaler quelques endroits périlleux où sont forcés de s'engager des hommes qui ont toujours daigné recourir aux éclaircissements que je pouvais leur offrir.

Aussi, Messieurs, si mon avis m'était demandé pour l'introduction de quelque changement dans les procédés, les formalités et les autres modes suivis pour l'étude et l'examen des aliénés, dans tous les cas où la justice peut intervenir, vite, je répondrais avec de Bourdeilles, seigneur de Brantome : « Mais, de ces sujets, meshuy, je m'en desparts d'en parler, d'autant que ce n'est pas ma profession, et que, pensant dire quelque chose de bon, possible, ne dirois-je, rien qui vaille! Je m'en remets à nos grands législateurs. »

TABLEAU DÉCENNAL

DES OPÉRATIONS

DU MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUEN,

Présenté par M. A.-G. BALLIN.

(Séance du 24 Juin 1859.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, pour la période de 1849 à 1858 inclusivement.*

Engagements et renouvellements réunis :

Moyenne décennale.	88,052	art. p.	1,070,688f.	Prêt moyen,	12f 16
Année 1858.....	85,704	id.	1,133,564	id.	13 22

Quoique les opérations, prises en masse, n'offrent que peu de différences d'une année à l'autre, il est à remarquer que les *engagements* et *renouvellements* réunis ont été moins nombreux en 1858 que pendant les six années précédentes, bien que les prêts aient été un peu plus élevés, d'où l'on doit tirer cette heureuse induction, que les classes pauvres ont été moins gênées.

J'ai dit, dans des rapports précédents, que les circonstances générales avaient ordinairement peu d'action sur les opérations du Mont-de-Piété ; toutefois, il est

naturel de penser que, si l'industrie et le commerce n'éprouvent ni une activité exceptionnelle ni une stagnation trop prolongée, le prix des denrées alimentaires doit avoir quelque influence sur le nombre des engagements, et, s'il a diminué en 1858, on peut l'attribuer, en grande partie, à la modicité du prix du pain, qui a varié de 28 à 30 cent. le kilogr., et n'a été, en moyenne, que de 29 cent., tandis qu'en remontant aux trois années précédentes, on trouve qu'il avait été de 37, 48 et même 51 cent.

Renouvellements, ventes et nantissements en magasin :

Ren^ts...	Moy^ne déc^le.	25,856	art. p^r	590,763^f.	Prêt moyen,	16^f 58
	Année 1858.	22,801	—	404,950	—	17 76
Ventes..	Moy^ne déc^le.	5,666	—	70,408	—	12 42
	Année 1858.	4,860	—	69,540	—	14 26
Nant. en mag.	Moy^ne déc^le.	56,273	—	789,712	—	14 03
	Année 1858.	54,521	—	835,309	—	15 32

Les *renouvellements* et les *ventes* sont restés à peu près dans les proportions ordinaires, mais la *balance* des *nantissements en magasin* a éprouvé, pendant l'année 1858, une assez forte diminution, car elle est tombée de 56,896 articles pour 847,294 fr., à 54,521 articles pour 835,309 fr., ce qui vient à l'appui de ce que j'ai dit plus haut. J'ajoute que, depuis le commencement de l'année courante, et malgré la guerre, les engagements ont conservé une tendance à la baisse.

Objets volés.

Je dois faire remarquer, à la louange des emprunteurs, que ceux qui sont inculpés de vol sont en infiniment petit nombre, puisque l'on compte à peine un prévenu de vol sur 2,600 emprunteurs, un article volé sur 5,300 déposés, et que la somme moyenne des prêts réunis des

objets présumés volés ne forme guère que la cinq-millième partie de la totalité.

Emprunteurs classés par catégories.

Conformément aux instructions du ministère de l'agriculture et du commerce, j'ai fait figurer dans ce tableau, pour la première fois, l'état des emprunteurs classés par catégories; leur nombre a été de 18,761, dont les ouvriers et journaliers forment à peu près les 7/10es.

Petit commerce, faillites.

Je dois dire aussi, Messieurs, que, bien qu'il y ait à Rouen une très grande quantité de petits commerçants et de petits fabricants, le nombre des emprunteurs de ces classes est, proportionnellement, peu considérable, puisqu'on n'en a compté, en 1858, que 1779. Il est surtout remarquable que, parmi ces emprunteurs, 14 seulement ont été déclarés en faillite, et n'avaient emprunté ensemble, avant leur déconfiture, que 2,214 fr., ce qui tend à prouver que ces industriels font des efforts soutenus pour ne pas manquer à leurs engagements. La moyenne décennale des faillites déclarées par le Tribunal de commerce de Rouen est de 77, mais il n'y en a eu que 53 en 1858.

Commissionnaires.

Je terminerai par un mot sur les opérations des trois commissionnaires qui, nonobstant le surcroît de dépense qu'ils occasionnent aux emprunteurs et malgré la sollicitude de l'Administration pour faciliter le prêt direct, conservent toujours à peu près la même clientelle; ils font plus des 4/5es des engagements et plus du tiers des dégagements.

HISTOIRE

DE LA

COLONISATION PÉNALE

et des

ÉTABLISSEMENTS DE L'ANGLETERRE EN AUSTRALIE,

PAR M. LE Mis DE BLOSSEVILLE,

Député et Membre du Conseil général
du département de l'Eure.

RAPPORT PAR M. HOMBERG.

PREMIÈRE PARTIE.

(Séance du 27 mai 1859)

MESSIEURS,

M. le marquis de Blosseville s'était déjà fait connaître à nous en 1831, par un ouvrage intitulé : *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre.*

Ce premier ouvrage avait été couronné par l'Académie, L'auteur aurait pu faire de celui-ci la seconde édition du premier; mais son œuvre, nous dit-il dans sa préface, a subi de tels remaniements que, sacrifiant une satisfaction d'amour-propre, il croit être plus vrai en présentant, comme un livre nouveau, le fruit d'une expérience plus complète et d'une étude plus approfondie.

Il est certain que l'importante question traitée dans cet ouvrage a beaucoup marché depuis 1831.

En 1831, la peine de la déportation était bien écrite dans notre code pénal, comme intermédiaire entre celle des travaux forcés à temps et celle des travaux forcés à perpétuité ; mais c'était une lettre morte, et, par le fait, on ne déportait pas ; tandis que, depuis le décret présidentiel du 27 mars 1852, les condamnés aux travaux forcés, tant à temps qu'à perpétuité, sont déportés.

Or, M. de Blosseville n'est pas seulement l'historien qui veut instruire, c'est aussi le publiciste qui veut convaincre.

Grand partisan de la colonisation pénale, les faits sont cités par lui à l'appui de son opinion; toutefois, nous devons le dire à sa louange, ils sont cités avec tant d'impartialité et d'exactitude que, chez lui, l'œuvre du publiciste laisse tout entière celle de l'historien, mérite assez rare chez les historiens publicistes.

L'idée des colonisations pénales n'a pas germé seulement de l'autre côté du détroit.

Comme l'a dit éloquemment M. de Lamartine : « Toutes les nations du monde ont senti la nécessité de rejeter leur écume sur des rivages éloignés, et de constituer, pour ainsi parler, le juste ostracisme des scélérats pour assurer la sécurité des bons citoyens. »

L'histoire de la colonisation n'est donc pas tout entière pour nous, comme elle n'a pas été tout entière pour M. de Blosseville dans les établissements des Anglais en Australie.

C'est surtout à cause des enseignements qu'ils nous fournissent, et du parti que nous en pouvons tirer pour nous-mêmes, que les entreprises et les expériences faites dans cette voie par nos voisins peuvent nous intéresser.

Avant donc de raconter ces entreprises et ces expé-

riences, il ne sera pas inutile d'exposer brièvement ce qui s'est dit et fait de ce côté-ci du détroit, sous l'empire des mêmes idées et en vue d'arriver aux mêmes résultats.

Nous avons dit que la peine de la déportation était écrite dans notre code pénal, mais qu'on ne déportait pas.

Sur cent onze condamnations à la déportation prononcées dans les huit premières années de la promulgation de ce code, pas une n'avait reçu son exécution dans une colonie.

Par une ordonnance du 2 avril 1817, la maison centrale du Mont-Saint-Michel fut affectée aux condamnés à la déportation qui, au nombre d'environ cinquante, se trouvaient disséminés dans plusieurs prisons.

Une Commission, présidée par le comte Siméon, fut chargée, en 1819, d'examiner s'il ne convenait pas de substituer la déportation aux travaux forcés.

Après quatre séances remplies par des débats fort animés, des considérations qui paraissent avoir été dictées surtout par des difficultés d'exécution et des nécessités d'économie amenèrent l'ajournement de la question.

Le système de la déportation avait alors un adversaire très ardent dans un ancien proscrit du Directoire, le marquis Barbé-Marbois, *déporté non jugé*, comme il tenait à s'intituler lui-même, et qui, naturellement, devait garder rancune à la déportation.

Il soumit à la Chambre des pairs, le 30 mars 1819, la proposition de provoquer un projet de loi *qui substituât une autre peine à celle de la déportation*, DONT L'EXÉCUTION ÉTAIT RECONNUE IMPOSSIBLE.

Une Commission fut encore nommée pour examiner cette proposition ; mais, comme la précédente, elle conclut à un ajournement.

Toutefois, l'impulsion était donnée, et le nombre des

crimes augmentant toujours, des voix nombreuses réclamèrent, pour la France, un établissement pareil à la colonie pénale de l'Angleterre.

Dans les derniers mois de 1822, deux navires furent envoyés sur les côtes ouest de l'Australie pour chercher un lieu convenable à l'établissement d'une colonie.

Sur l'un de ces navires (*la Coquille*) se trouvait M. Jules de Blosseville, frère de notre auteur. A son retour, en 1825, il rédigea, pour le ministère de la marine, un double plan de colonisation indiquant, comme lieux propres à l'établissement de colonies pénales, le port du Roi-Georges et la Nouvelle-Zélande.

Les dernières années de la Restauration se passèrent ainsi entre des velléités de colonisation peu suivies d'études, et qui n'aboutirent à rien.

On comprend qu'à son origine, le Gouvernement, né des barricades de 1830, se donnât d'autres soucis que celui de la colonisation des forçats.

Les choses en étaient donc là en 1831, lorsque les idées prirent une direction nouvelle.

Les travaux de statistique qui, depuis quelques années, se faisaient avec un grand soin au ministère de la justice, révélaient une effrayante progression dans le nombre des récidives. Ce n'étaient pas seulement les bagnes qui semblaient demander une réforme, mais toutes les prisons en général, dont le régime s'était adouci de telle façon, que, pour une classe nombreuse d'individus, l'emprisonnement avait perdu tout caractère répressif. D'un autre côté, dans la plupart des prisons, la promiscuité des détenus donnait lieu aux désordres les plus révoltants, et ouvrait des écoles à la corruption.

MM. de Beaumont et de Tocqueville reçurent du Gouvernement la mission d'aller étudier, aux États-Unis, le système pénitentiaire qui y était, depuis quelques années,

l'objet des expérimentations les plus nombreuses et les mieux suivies.

L'ouvrage que ces Messieurs publièrent à leur retour, fut couronné par l'Académie, et devint le point de départ d'une longue polémique entre les partisans et les détracteurs du système de l'emprisonnement solitaire.

Tout le monde était d'accord sur la nécessité de faire cesser les honteux désordres auxquels donnait lieu la réunion, pendant la nuit, des détenus dans les mêmes dortoirs, et d'empêcher entr'eux, autant que possible, pendant les travaux et pendant les récréations, ces communications qui forment les liens d'associations malfaisantes, et mettent les moins pervers à l'école de ceux qui le sont le plus; mais l'isolement complet, le système cellulaire proprement dit, tel qu'il se pratique dans le pénitencier de Cherry-Hill, à Philadelphie, c'est-à-dire le prisonnier toujours enfermé dans sa cellule, sans autre distraction que celle qu'il peut trouver dans son travail solitaire, et, s'il sait lire, dans les livres mis à sa disposition; ne voyant d'autres êtres humains que le gardien qui lui apporte sa nourriture, l'entrepreneur de travaux qui lui donne sa tâche, et l'aumônier qui lui administre les secours de la religion. Ce système, tout à la fois si simple et si rigoureux, a eu d'ardents détracteurs et des sectateurs zélés.

Le livre de MM. de Beaumont et de Tocqueville concluait au régime cellulaire. Les Cours royales et les Conseils généraux consultés se prononcèrent dans le même sens.

L'Académie royale de médecine rassura le Gouvernement sur les dangers que ce régime ferait, disait-on, courir à la santé physique et intellectuelle des détenus. Des architectes de talent, envoyés en Amérique, en rapportèrent des plans qui conciliaient ingénieusement la séparation des détenus entr'eux et la facilité de leurs com-

munications avec tous ceux qui, à des titres divers, étaient admis à circuler dans les prisons.

Enfin, mis en demeure de prendre un parti entre les différents systèmes qui lui étaient proposés par l'insuffisance des prisons alors existantes et la nécessité d'en construire de nouvelles, le Gouvernement, en 1840, se prononça résolument pour le système cellulaire, et en fit la base d'un projet de loi qu'il présenta à la législature.

Ce projet ne fut pas discuté; mais il donna lieu à un long et sérieux examen dans le sein de la Commission à laquelle il avait été renvoyé par la Chambre.

Un autre projet, rédigé dans les mêmes idées, fut présenté par le Gouvernement à la Chambre des députés dans la session de 1843. La Chambre, par amendement au projet du Gouvernement, décida qu'après dix ans du régime de l'emprisonnement individuel, ou cinq ans seulement, si les tribunaux l'avaient décidé ainsi, les condamnés seraient transportés hors du teritoire continental de la France, et demeureraient à la disposition de l'Etat jusqu'à l'expiration de leur peine, suivant un mode qui serait ultérieurement fixé par une loi spéciale.

La cause de la déportation avait été chaleureusement plaidée par de nombreux orateurs, entr'autres, par M. de Lamartine dont nous avons rapporté plus haut les éloquentes paroles. Mais cette cause, si bien défendue et triomphante à la Chambre des députés, eût probablement échoué à la Chambre des pairs; car, lorsque, quatre ans plus tard seulement, en 1847, le projet de loi y fut porté, le rapporteur de la Commission, M. Bérenger (de la Drôme) la combattit dans des termes que l'Académie voudra bien me permettre de reproduire ici, parce qu'elle y trouvera résumés, sous la forme la plus saisissante et la plus habile, les arguments ordinaires des adversaires de la déportation.

« Le but principal des peines est l'exemple, disait le noble pair : or la déportation n'a rien d'exemplaire; elle ne montre pas le châtiment, elle le cache.

« Une scène pénale, qui se passe dans un monde si éloigné de nous, ne peut exercer sur l'esprit qu'une action faible et fugitive, et Bentham, s'autorisant de l'opinion de celui de nos grands poètes qui a le mieux étudié les effets de l'imagination, remarquait avec raison que le peuple ne mettait aucune différence entre ce qui est à mille ans de lui, et ce qui en est à mille lieues.

« Si, en effet, la déportation, envisagée attentivement et de près, est une peine affreuse qui va, comme nous le dirons bientôt, fort au-delà de l'intention du législateur, pour le public, pour le commun des hommes, pour cette classe qui lit peu et ne réfléchit pas, il n'y a pas la millième partie des souffrances à endurer dont la pensée se préoccupe et s'effraie. Un voyage aventureux et lointain, un pays nouveau, des compagnons nombreux, la perspective d'un établissement où, avec le temps, on pourra acquérir quelque fortune, sont des images qui, loin d'intimider, se présentent aux yeux de la multitude avec un certain charme. Et cette peine, qui n'a rien d'exemplaire, combien, toutefois, ne dépasse-t-elle pas le genre d'infliction qu'elle comporte, et quelle n'est pas en outre l'inégalité de son application entre tous ceux qui, à un égal titre, sont appelés à la subir?

« La peine que le législateur a voulu infliger au déporté n'est assurément ni la mort ni les souffrances dont elle est précédée et qui l'occasionnent; et, toutefois, de quel nom appeler le supplice de ces malheureux, à partir du moment où commence l'exécution de leur sentence? Qu'on les suive pendant une navigation de cinq à six mois, entassés dans des pontons, privés d'air et de lumière, sous le poids d'une discipline brutalement inexorable que

justifie la nécessité de prévenir les révoltes, en proie à des maladies contagieuses qu'aggravent encore les accidents de mer.

« Voilà le prélude.

« Qu'on les voie ensuite jetés sur une plage presque toujours sauvage, loin de toute ressource, demandant une nourriture insuffisante à un sol brûlant et aride.

« N'est-on pas fondé à répéter, après Bentham, que le législateur, en édictant une pareille peine, ignore ce qu'il fait; qu'elle change de nature aussitôt qu'elle est prononcée, et devient, dans la réalité, toute autre qu'elle n'était dans ses prévisions.

« Les fortes organisations résistent, les autres succombent, et c'est ainsi qu'est appliqué le principe de l'égalité des peines, cette première règle de toute bonne législation.

« Un autre but que doit se proposer le législateur, est d'ôter aux délinquants le pouvoir de commettre de nouveaux crimes. A la vérité, la déportation remplit ce but à l'égard de la mère patrie; mais si les condamnés n'y sont plus à craindre, en sera-t-il de même dans le lieu lointain où ils seront transportés?

« Si ce lieu renferme une population libre, elle y sera continuellement menacée par eux; les crimes nouveaux ne feront donc que changer de théâtre. Si le lieu est désert, les déportés, à moins d'être contenus par une force suffisante, ce qui sera difficile à une si grande distance, se déchireront entr'eux, et la colonie périra par les excès auxquels elle sera livrée! »

M. Bérenger faisait remarquer ensuite que la déportation est une peine qui augmente considérablement les charges d'un État; car, outre les frais de transport des condamnés, elle exige, dans la colonie, un grand établissement civil et militaire.

Enfin il signalait, comme un obstacle puissant à la moralisation des déportés, la rareté des femmes au milieu d'eux. Sur cinq condamnations prononcées en France, disait-il, il n'en est qu'une qui atteigne une femme. La disproportion est d'une femme pour sept hommes parmi les *convicts* de la Grande-Bretagne.

Nous reviendrons sur cette argumentation, et trouverons, dans le livre de M. de Blosseville, des faits qui, à certains égards, viendront à son appui, et d'autres qui pourront lui être opposés.

Achevons l'exposé de la question, et faisons l'histoire des idées avant de présenter celle des faits.

Le projet de loi, amendé par la Commission de la Chambre des pairs, maintenait le régime cellulaire pour tous les condamnés; mais les maisons destinées aux condamnés aux travaux forcés devaient être placées sur les côtes de France, ou dans les îles dépendantes du territoire continental, ou enfin en Algérie. Chaque condamné devait porter au pied une chaîne, et être employé, dans sa cellule, à des travaux pénibles.

Ce projet, élaboré avec tant de soin, éclairé par tant de lumières et fruit de si longues études, ne put être soumis au vote de la Chambre des pairs, la session de 1848, dans laquelle il devait être discuté, ayant été brusquement interrompue, dès son début, par la révolution de février.

Nous ne parlerons pas des déportations ordonnées par le pouvoir dictatorial qui était né de cette révolution; mais, le 4 mai 1849, M. Odilon Barrot, alors ministre de la justice, proposait au Prince Président de la République de nommer une Commission pour préparer un projet de loi sur les prisons, qui serait soumis à l'Assemblée législative.

Après avoir indiqué, comme point de départ pour le

travail de cette Commission, le rapport de M. Bérenger à la Chambre des pairs dont nous venons de parler, le ministre disait :

« Ne pourrait-on placer entre la détention et la mise en liberté un régime mixte, qui fût une épreuve pour le condamné et une garantie pour la société? *Il ne s'agit point sans doute de reprendre ces colonies pénales que l'expérience de l'Angleterre a jugées;* mais ne serait-il pas possible, lorsque la peine est subie, soit entièrement, soit en partie, de substituer à une surveillance à la fois inefficace et corruptrice, à des mesures illusoires de patronage, une transportation temporaire dans quelque colonie agricole, où la nécessité du travail et la vie adonnée à l'agriculture activeraient la régénération que la détention aurait commencée. »

On voit que les idées avaient changé : ce n'était plus seulement le régime cellulaire qui était pris pour base de la répression pénale, mais le système cellulaire, combiné avec la transportation, comme nous verrons que cela se pratique aujourd'hui en Angleterre.

Les évènements politiques devaient de plus en plus faire sentir la nécessité d'éloigner de France une certaine classe de malfaiteurs, soldats toujours armés pour nos troubles civils.

Une loi du 8 juin 1850 déclara, comme lieux de déportation, deux vallées dans les îles de Tahuota et de Noukahiva, qui font partie des Marquises dont l'amiral Dupetit-Thouars avait pris possession en 1842.

Le sol de ces îles est bon et salubre, la végétation y est active, les plantes de nos climats y prospèrent, et on peut y obtenir jusqu'à deux et trois récoltes par an. Du reste, les deux vallées possèdent chacune une bonne rade, et leur position est inexpugnable.

La vallée de Vaïthan, dans l'île de Tahuota, était affectée

aux condamnés pour des crimes à l'égard desquels la déportation a été substituée à la peine de mort. Nous ne savons pas que, jusqu'à ce jour, aucun condamné y ait été conduit.

Quant à la vallée de Taïabaé, dans l'île de Noukahiva, qui avait été affectée à la déportation simple, trois individus, condamnés par le Conseil de guerre de Lyon, partirent de Brest, avec leurs femmes et leurs enfants, pour y être transférés sur un bâtiment de l'État, en décembre 1851. Après cinq mois et demi de navigation et un long temps passé en rade pour faire les réparations et appropriations convenables aux lieux qui devaient les recevoir, chaque condamné fut mis en possession, pour lui et sa famille, de deux chambres, ainsi que d'un jardin défriché et arrosé; ce jardin, d'un cinquième d'hectare, aurait abondamment pourvu à ses besoins, s'il eût voulu le cultiver. Tous ensemble eurent la jouissance d'une salle à manger où ils prenaient leurs repas en commun, et enfin un grand espace couvert leur fut affecté pour les jours de mauvais temps.

La peine de ces déportés a depuis été commuée en bannissement. L'exécution de la sentence portée contre eux a entraîné une dépense que le ministre évaluait d'avance à une somme de 150,000 fr.

Cette évaluation, faite à la vérité dans la pensée d'un établissement durable, a-t-elle été dépassée?

« On peut le supposer, dit avec raison M. Bérenger, à l'ouvrage duquel j'emprunte ces curieux détails. Quand on songe qu'il a fallu faire partir, avec les déportés, une compagnie d'infanterie et dix gendarmes à pied, préposés à la surveillance de la colonie, y créer un service administratif, y former un personnel qui suffît aux besoins de ce service, l'approvisionner du matériel nécessaire, transporter des blokaus pour garder les défilés des mon-

tagnes, renforcer notre station navale dans ces parages et aller chercher à Valparaiso les approvisionnements en bois et en fer qu'on n'avait pu faire venir d'Europe. »

Encore faut-il ajouter à ces dépenses les frais de la traversée.

Toutes ces dépenses ont été perdues, et l'établissement de Noukahiva est resté à l'état d'essai.

Il en a été à peu près de même d'un établissement formé en Algérie, dans la province de Constantine, sur le territoire salubre, fertile et bien arrosé de l'ancienne Lambessa, Lambessa la Vengeresse, comme l'avaient dénommée les Romains.

En vertu des décrets des 5 juillet 1848, 20 mars 1850 et 30 janvier 1854, cet établissement dut recevoir, sur une étendue de 2,500 hectares et dans un vaste bâtiment comprenant six cents cellules, une partie des transportés de juin 1848, voués au régime consacré par nos pénitenciers militaires.

Vint enfin la loi du 30 mai 1854, qui consacra l'abolition des bagnes dans nos ports, et la translation des forçats hors du territoire de la France.

Déjà un décret du 27 mars 1852, rendu dans la période du pouvoir impérial constituant, avait réalisé cette pensée féconde. Deux mille forçats étaient allés chercher à la Guyanne un séjour perpétuel pour les condamnés à plus de huit années, égal, pour les autres, à la durée de leur peine.

La loi rendit définitive et obligatoire une mesure que le décret n'avait pu faire que provisoire et facultative; car les détenus, aux quels on l'appliquait, n'ayant pas été condamnés à la transportation, auraient pu considérer leur expatriation comme une aggravation de peine. Ce qui prouve cependant que la déportation, pour la plupart d'entr'eux au moins, n'avait rien d'intimidant,

c'est que plus de trois mille, dans les premières heures, demandèrent à être déportés.

La loi de transportation fut déclarée applicable aux condamnations antérieurement prononcées.

« La peine des travaux forcés, porte l'art. 1er de cette loi, sera subie, à l'avenir, dans des établissements créés, par décrets de l'Empereur, sur le territoire d'une ou de plusieurs possessions françaises autres que l'Algérie. »

La loi reproduit ensuite, avec de légères modifications, les dispositions du décret du 27 mars 1852. Ainsi, les condamnés transportés ne doivent être enchaînés deux à deux ou traîner le boulet qu'à titre de punition disciplinaire ou par mesure de sûreté. Les femmes condamnées aux travaux forcés *peuvent* (cela est facultatif pour le Gouvernement à leur égard) être aussi conduites dans un des établissements créés aux colonies pour y être (séparées des hommes, bien entendu,) employées à des travaux en rapport avec leur âge et leur sexe.

La faculté est réservée au Gouvernement d'accorder aux condamnés aux travaux forcés à temps l'exercice, dans la colonie, des droits civils ou de quelques-uns de ces droits dont ils sont privés par leur état d'interdiction légale, et de les autoriser à jouir ou à disposer de tout ou partie de leurs biens.

Ils peuvent aussi être autorisés à contracter mariage. Des terrains peuvent leur être concédés. Enfin, leurs familles peuvent être autorisées à les rejoindre dans la colonie et à y vivre avec eux.

Ce qui compense ces avantages, c'est que les condamnés à moins de huit ans sont tenus, à l'expiration de leur peine, de résider dans la colonie pendant un temps égal à la durée de leur condamnation, et que, si la peine excède huit ans, ils doivent y résider toute leur vie.

Cette loi a reçu son exécution; nos ports maritimes

sont maintenant débarrassés de la plaie des bagnes. A Brest, à Lorient, à Toulon, on ne voit plus les ouvriers libres de la marine souillés par le contact des forçats, et pervertis par leur exemple et leurs conseils.

L'île de Cayenne, dans la Guyanne française, est aujourd'hui pour la France ce que Botany-Bay, dans l'Australie, était pour l'Angleterre au commencement de ce siècle.

Botany-Bay est devenue, pour l'Angleterre, le fondement et le point de départ d'une grande fortune coloniale, qui a amené la civilisation d'une partie entière du monde, et accru considérablement la puissance britannique; mais par combien de difficultés, de déceptions, de traverses de toute nature, cette fortune n'a-t-elle pas été achetée?

C'est ce que nous allons maintenant étudier avec l'ouvrage de M. de Blosseville.

J'ai pensé, Messieurs, que cette étude aurait pour vous plus d'intérêt quand vous seriez bien au courant du point où en est arrivée, de ce côté-ci du détroit, la question de la déportation.

Vous avez entendu M. Odilon Barrot dire à la tribune de l'Assemblée législative que cette question était jugée par l'exemple de l'Angleterre.

M. Bérenger avait exprimé la même opinion à la tribune de la Chambre des pairs, en 1847.

Mais cette opinion n'est pas du tout celle de M. de Blosseville qui, lui, y a regardé de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour, et qui, après un fidèle et impartial exposé de tous les documents du procès, conclut hardiment en faveur de la déportation, qu'il ne voudrait, toutefois, que restreinte à une certaine catégorie de condamnés, précédée, comme nous verrons qu'elle l'est maintenant en Angleterre, d'une incarcération pénitentiaire, et préparée par la transportation bienveillante

d'un certain nombre de libérés choisis avec soin, et de graciés en pardon conditionnel.

Quoi qu'il en soit de cette théorie pénale sur laquelle nous pourrons revenir un jour, vous comprenez maintenant, Messieurs, l'importance, et, je puis dire, l'intérêt d'actualité que présente son livre.

L'histoire qu'il nous raconte doit nous intéresser d'autant plus qu'elle pourra être un jour la nôtre, et que nous avons à lui demander des enseignements pour la nouvelle voie de répression pénale dans laquelle nous nous engageons.

SECONDE PARTIE.

(Séance du 1er juillet 1859.)

L'histoire des colonisations pénales de l'Angleterre peut se diviser en trois périodes, se rapportant chacune à un système différent de répression.

Pendant une première période, qui s'étend de 1787 à 1820, le système suivi par l'Angleterre à l'égard de ses *convicts* fut celui de la déportation toute simple.

Les *convicts* se voyaient jetés sur une île alors à peu près déserte et à peu près inconnue, aux prises avec toutes les nécessités de la vie; ils étaient souvent oubliés par la mère patrie, et, alors, ils se trouvaient exposés à des dangers et éprouvés par des souffrances de toutes sortes.

L'Angleterre n'avait évidemment d'autre but, pendant cette première période, que d'éloigner d'elle des malfaiteurs qui troublaient son repos, et ne paraissait nullement pressentir les hautes destinées de la colonie dans laquelle elle les exilait.

Quand le terrain eut été déblayé par ces premiers colons, que leurs efforts eurent créé des ressources au commerce et à l'industrie, enfin, qu'une contrée sauvage eut été transformée par eux en pays civilisé, des émigrants volontaires vinrent y chercher fortune; des *convicts* furent alors mis à leur disposition pour les aider dans leurs travaux, et ce second mode de répression pénale reçut des Anglais le nom d'*Assignation*... Enfin, il arriva un moment où les colons libres purent se suffire à eux-mêmes; ils refusèrent alors le secours des *convicts*, et, pour le leur faire accepter, il fallut employer de nouveaux moyens, et ne plus envoyer en Australie que des *convicts* éprouvés et amendés par une incarcération pénitentiaire; troisième système auquel fut donné le nom de *probation* d'abord, et ensuite celui de *servitude pénale*.

Occupons-nous d'abord du premier système et de la première période.

L'abbé Raynal a dit : « Il faut aux nouveaux États d'autres fondateurs que des brigands ». Cette pensée avait pu être inspirée par les premiers essais de déportation que les Anglais avaient fait en Amérique avant la guerre de l'indépendance.

Ces essais n'avaient pas été heureux, mais il faut dire que la manière dont ils avaient été tentés, était peu propre à produire de bons résultats.

Quand un *convict* arrivait dans la province de Maryland, à la Barbade ou à la Jamaïque, s'il pouvait payer son voyage au capitaine de navire qui l'avait amené, il était libre, sa peine se changeait en celle du bannissement; s'il

n'avait pas d'argent, il était vendu à un planteur, et vendu souvent à si bas prix qu'on a vu une servante déportée, mise dans une balance contre une truie grasse; encore le marché fut-il rompu comme trop onéreux pour le propriétaire de la truie.

Lord Sydney, premier secrétaire d'État, chargé de la colonisation de la Nouvelle-Galle, s'y prit autrement; il n'hésita pas à mettre tous les frais de l'établissement pénal à la charge du Gouvernement.

Par ses soins, le 13 mai 1787, le premier convoi mit à la voile; il était composé de onze navires de diverses grandeurs, dont huit devaient porter des condamnés, et trois des vivres, des instruments aratoires et des munitions de toute espèce pour deux années.

Ce convoi portait 565 hommes, 192 femmes et 18 enfants qu'on avait laissés avec leurs parents. Il portait en outre 168 soldats de la marine avec leurs officiers, et 40 femmes de soldats qui avaient obtenu la permission de suivre leur mari.

Le capitaine de vaisseau, Arthur Phillip, était nommé capitaine et gouverneur de tout le territoire appelé *la Nouvelle-Galle du Sud.*

Par cette nomination, dont le texte officiel ne fut révélé que seize ans plus tard, le Gouvernement britannique s'attribuait la propriété d'une contrée dont la découverte ne lui appartenait pas.

Le président des Brosses, la Popelinière et l'abbé Prévost font honneur de cette découverte à un de nos concitoyens, au normand Paulmier de Gonneville. M. de Blosseville pense que l'honneur en revient plus probablement aux Hollandais ou aux Portugais.

Quoi qu'il en soit, les Anglais, en cette circonstance, comme en bien d'autres, s'inquiétèrent peu des droits des découvreurs. Ils eurent pour eux le droit du premier occupant, et il ne leur fut pas contesté.

La Nouvelle-Hollande, ou *Nouvelle-Galle*, était d'ailleurs, alors, bien peu connue.

Le capitaine Cook l'avait visitée en 1770. Sir Joseph Banks, l'un de ses plus savants compagnons, avait surtout vanté la relâche de *Botany-Bay*, dont le nom indique les richesses végétales qu'il avait eu la bonne fortune d'y découvrir, comme éminemment propre à recevoir un établissement pénal. Ses plans furent adoptés.

Lors qu'après un voyage de plus de 5,000 lieues, accompli en huit mois et deux mois de relâche à *Rio-Janéiro* et au Cap, la petite flotte fut arrivée à *Botany-Bay*, son gouverneur, la mémoire pleine encore des récits de Cook et de Banks, chercha ces belles prairies, cette terre féconde et bien arrosée, dont la description avait déterminé le choix de l'Angleterre. Un pénible désenchantement fut le résultat de ses explorations; partout, il est vrai, s'offraient à ses regards des paysages pittoresques et des sites enchanteurs; mais il demandait un sol propre à l'agriculture, et ses yeux ne rencontraient qu'un sable aride; il demandait des pâturages fertiles, et ne découvrait que des marécages aussi profonds qu'insalubres. La baie, elle-même, si vantée pour la sûreté du mouillage, était obstruée par de grands bancs de vase, et n'offrait pas assez de profondeur; bien que spacieuse, elle exposait les vaisseaux à tous les dangers d'une rade ouverte.

Heureusement, à 16 milles de cette baie, décrite par Cook sous des couleurs si trompeuses, se trouvait une anse indiquée par lui sous le nom de port *Jackson*, nom d'un obscur matelot placé en vigie au moment de son passage, et dans laquelle les bateaux, avait-il dit, pourraient trouver un abri.

Cook n'avait vu cette anse qu'à une distance d'environ 5 milles de la côte.

On comprend la joie du Gouverneur qui, dès le lende-

main de son arrivée à Botany-Bay, explorant sans beaucoup d'espoir les hâvres voisins, découvrit l'entrée d'un bassin immense, bleu et tranquille comme un lac, où, dans des eaux toujours profondes, manœuvreraient toutes les flottes de l'Univers. Une plage telle, enfin, dit M. de Blosseville, qu'on la choisirait encore aujourd'hui avec l'expérience de tant d'explorations.

Malheureusement, non moins pittoresques que Botany-Bay, les environs de ce port superbe n'étaient guère moins stériles ; défaut, du reste, commun au littoral entier de la Nouvelle-Galle du Sud, qui ne présente guère, jusqu'à plusieurs milles dans l'intérieur, que des dunes sablonneuses, des terrains rocailleux et une végétation triste et uniforme.

Le moment était venu d'éprouver si les plans tracés à Londres pouvaient être mis facilement à exécution sur le terrain.

Le Gouverneur avait vainement demandé que le premier convoi de condamnés fût accompagné, s'il ne pouvait être précédé, d'un certain nombre de familles agricoles dont les chefs libres, ou même libérés des prisons de l'Angleterre et offrant des garanties sérieuses, auraient dirigé dans une voie assurée une colonisation activée par le travail des *convicts*.

Pour premiers pionniers de la civilisation en Australie, le cabinet de Saint-James envoyait des hommes provenant presque tous de Londres et des villes manufacturières, presque tous aussi inhabiles aux travaux des champs et à la construction des édifices.

Les connaissances nécessaires à l'exercice du commerce et les habitudes de la domesticité remplaçaient chez la plupart la pratique des seuls travaux réclamés par les besoins d'une colonie naissante. Disons, pour en donner l'idée, qu'il ne se trouvait parmi les *convicts* qu'un seul

tailleur de pierres, et que la découverte faite après plusieurs mois, des talents d'un maçon qui n'avait point d'abord révélé sa profession, devint pour la colonie un événement d'un bonheur signalé.

Heureuse encore la Nouvelle-Galle, si une dépravation invétérée ne rendait pas dangereux pour son repos des habitants dont l'inactivité était déjà un fléau pour elle !

On comprend qu'il fallait là une répression sévère. Une Cour de justice criminelle, composée du juge-avocat et de six officiers de terre et de mer désignés par le Gouverneur, s'était assemblée pour la première fois le 8 février, et, avant la fin de ce même mois, cette Cour avait prononcé six condamnations à mort, trois pour vol de vivres appartenant au Gouverneur; deux pour vol de vin envers un officier, et une, enfin, pour vol de pain à un *convict*.

A ces causes primordiales de difficulté pour la fondation de la colonie nouvelle, résultant de la dépravation des *convicts* et de leur inaptitude aux travaux que l'on attendait d'eux, il faut, Messieurs, en ajouter bien d'autres que la prudence du Gouvernement aurait, ce semble, pu conjurer.

Croirait-on, par exemple, qu'aucun surveillant n'avait été mis sous les ordres du Gouverneur pour inspecter la conduite et les travaux des *convicts !*

Qu'aucun économe, aucun agent comptable n'était préposé à la garde des vivres et des approvisionnements !

Le Gouverneur se vit forcé de choisir des surveillants parmi les *convicts* eux-mêmes, avant d'avoir pu reconnaître avec assez de certitude la réformation de ces hommes qu'il allait donner pour guides et pour modèles aux compagnons de leur captivité.

On comprend quel fâcheux désordre a dû résulter de là dans le détail de l'économie intérieure, et combien l'autorité personnelle devait manquer à des surveillants, pas

assez connus de leurs chefs, mais trop bien connus de leurs subordonnés.

Par l'effet d'un oubli plus inconcevable encore, les actes constatant les condamnations prononcées contre les *convicts* n'avaient pas été remis au Gouverneur, de façon que celui-ci se trouvait fort perplexe entre l'inconvénient d'accorder mal-à-propos, et le danger de refuser injustement la liberté à ceux qui se disaient arrivés à l'expiration de leur peine. Il fallut s'en rapporter à leur serment; comme, du reste, ils ne pouvaient subsister sans l'assistance de la colonie, et que leurs droits à l'émancipation devaient être bientôt vérifiés, nul ne trompa la religion du Gouverneur.

Il était à regretter que la colonie ne fût point alors assez prospère pour faire quelques premières concessions de terrains en plein rapport, comme récompense aux plus méritants. Dans les instructions si incomplètes de la mère-patrie, on n'y avait pas même songé.

Il faut, Messieurs, lire dans l'ouvrage de M. de Blosseville toutes les péripéties de ces premiers moments d'installation sur le sol Australien.

Nous nous souvenons tous des émotions que nous causait, dans notre enfance, l'histoire fabuleuse de ce Robinson-Crusoé jeté par une tempête sur une plage inconnue, et s'y créant des moyens de vivre par la seule énergie de son industrieuse intelligence.

L'histoire des premiers colons de Botany-Bay n'est ni moins émouvante ni moins merveilleuse, et, en la lisant, on ne sait, en vérité, de quoi s'émerveiller davantage, ou de l'incurie de la mère-patrie pour le sort d'une colonie qui devait être pour elle le fondement d'une si grande puissance, ou des efforts si habiles, si persévérants, et toujours couronnés de succès de l'homme éminent qui avait été choisi pour premier gouverneur de cette société naissante.

La mémoire du capitaine Arthur Philipp doit être chère aux Anglais; car, en présence d'une telle complication de mécomptes, de traverses, d'infortunes de toute sorte, un esprit moins ferme que le sien se serait laissé aller à un découragement qui aurait été fatal pour la colonie, mais que personne, aujourd'hui, ne serait en droit de lui reprocher.

Au commencement de l'année 1790, aucun secours n'était encore arrivé de la mère-patrie, qui semblait avoir systématiquement voué à une ruine inévitable l'écume de sa population dont elle avait purgé son sol.

Les maladies, les exécutions judiciaires, les rixes entre *convicts* ou avec les naturels, les désertions, avaient plus que décimé la population.

Une récapitulation, faite l'année précédente, de toutes les pertes éprouvées depuis 20 mois que les premiers habitants de la Nouvelle-Galle avaient quitté l'Europe, constatait que la population européenne de l'Australie était, dès-lors, diminuée de 115 têtes, et, dans le nombre ainsi réduit de ses habitants, la petite colonie comptait encore 52 hommes incapables, par leur âge ou leurs infirmités, de se livrer à aucun travail utile.

Les arbres abattus avaient découvert une herbe qui, n'ayant jamais été exposée aux rayons du soleil, se trouva être nuisible aux troupeaux. Beaucoup de brebis avaient péri; d'autres avaient été volées par des naturels ou étranglées par des chiens sauvages d'une férocité extraordinaire; quelques-unes aussi avaient été frappées par la foudre, et, par une inconcevable fatalité, depuis le débarquement, la proportion des naissances était constamment restée d'une seule femelle pour trois mâles.

Enfin, la multiplicité des rats était telle, que leurs déprédations menaçaient (M. de Blosseville croit pouvoir le dire sans exagération) l'existence de la colonie. Ces animaux

rongeurs détruisaient les semences confiées à la terre, pénétraient par troupes dans les magasins et dans les jardins, et dévastaient surtout les plantations de blé de Turquie.

Avril n'amenant aucun navire anglais, il fallut diminuer les rations déjà réduites aux deux-tiers, et adopter la mesure rigoureuse mais prévoyante des distributions quotidiennes ; les heures consacrées au travail furent proportionnellement réduites.

Une nouvelle misère entraînait à sa suite de nouveaux vols, et les moyens de répression n'étaient plus les mêmes. Les animaux domestiques, mal nourris et mal gardés, ravageaient les plantations. Tous les yeux se tournaient vers la mer, et aucune voile ne paraissait.

Enfin, dans la soirée du 3 juin, une voile est signalée, et le navire de transport *Lady-Juliana*, entre dans la baie.

L'abondance va renaître, tous les maux sont oubliés... Une triste réalité dissipa bientôt les rêves. Sidney ne recevait, avec 222 femmes, âgées et infirmes pour la plupart, qu'une faible quantité de provisions, en partie avariées.

Enfin, le 20 juin mit un terme à tant de souffrances : le *Justinian* entra dans la baie, après une traversée de cinq mois seulement. Des vivres formaient presque toute sa cargaison, et il annonçait que trois navires chargés de *convicts* avaient mis à la voile avant lui.

Toutes les privations cessèrent, et les travaux abandonnés furent repris avec une activité nouvelle.

Les trois navires annoncés par le *Justinian* arrivèrent bientôt ; mais ils n'apportaient que des malades.

Le Gouvernement s'était engagé envers les armateurs à payer une somme fixe par tête de *convict* embarqué pour l'Australie, et, par une inconcevable imprévoyance, aucune

autre condition n'avait été imposée à ce marché; aussi, les armateurs, ne voyant aucun avantage à conduire un grand nombre de *convicts* à leur destination, se trouvant même appelés à l'héritage de ceux qui succomberaient dans la traversée, n'avaient pas rougi de faire, sur l'existence de ces malheureux, d'odieuses spéculations. Resserrés et enchaînés dans un étroit espace, mal nourris, mal traités, ces bannis de l'Angleterre avaient connu, par une triste expiation, le sort que leur nation faisait depuis longtemps subir à la race Africaine.

Le nombre des morts, dans la traversée, s'était élevé à 281. Ceux qui vivaient encore au moment de l'arrivée étaient dans le plus déplorable état. En proie au scorbut, à la dyssenterie et à une fièvre contagieuse, beaucoup étaient arrivés à la dernière période de la maladie; plusieurs expirèrent sur la plage, d'autres dans le court trajet entre les navires et la terre, quelques-uns même au moment où l'on se préparait à les descendre dans les chaloupes. Jamais, dit M. de Blosseville, Sydney (Sydney est le nom que les *convicts* avaient donné à leur établissement près du port Jackson), jamais Sydney, qui, dans ses annales de peu de jours, comptait déjà tant de désastres, n'avait présenté un spectacle aussi déplorable.

Mais, peu de temps après, d'autres navires, sur lesquels les lois de l'humanité avaient été mieux observées, arrivèrent dans l'île, et, à partir de ce moment, malgré bien des traverses encore, malgré l'imprévoyance obstinée de l'Angleterre qui laissa encore, quatre ans plus tard, ses déportés manquer de secours, et causa ainsi, parmi eux, une affreuse disette, la colonie fit de rapides progrès et acquit un prodigieux accroissement.

En 1792, parvenu à la cinquième année de son existence, l'établissement anglais de la Nouvelle-Galle réunissait près de 4,000 Européens; au bout de vingt-cinq

ans, 13,801 hommes et seulement 3,265 femmes avaient été transportés d'Europe, et, malgré cette fâcheuse disproportion entre les deux sexes, disproportion qui, pour le dire en passant, sera toujours une grande et inévitable entrave au succès de tout établissement pénal, l'état civil de la colonie comptait plus de 9,000 naissances.

Dans son rapport à la Chambre des pairs sur le projet de loi de 1847, M. Bérenger, que nous avons déjà cité, fait un sombre tableau de l'état de la colonie pendant cette première période de son existence, et indique des chiffres qui ne s'accordent pas avec ceux que nous venons de relever dans l'ouvrage de M. de Blosseville.

« Depuis 1788 jusqu'en 1820, dit-il, les condamnés furent les seuls colons. Cette première période de l'histoire de la colonie fut déplorable : indiscipline, révolte continuelle, bandes de organisées maraudeurs qui se réfugiaient dans les bois pour tomber ensuite sur les habitations et les piller ; manque de vivres, et, par suite, famine, vie licencieuse à laquelle participaient les soldats chargés de la garde de l'établissement, et même leurs officiers; châtiments multipliés, gibets en permanence; déposition d'un gouverneur : tel fut, pendant cette période, l'état misérable de la colonie, qui reçut ainsi de la mère patrie 25,878 déportés parmi lesquels on ne comptait que 3,661 femmes. Cette disproportion entre les deux sexes ajoutait aux causes de désordre; les deux tiers des naissances étaient illégitimes. Elles n'excédèrent pas 1,500 dans le cours de ces trente-deux années. »

Suivant le noble pair, ce ne fut qu'à partir de 1820, époque à laquelle des émigrants vinrent en grand nombre de la Grande-Bretagne et s'établirent au milieu des *convicts*, que la colonie changea de face et entra véritablement dans la voie du progrès.

Cette assertion demande un examen sérieux; car, pour

nous, à Cayenne, il ne peut être encore question de mettre en pratique ce second mode de répression auquel les Anglais ont donné le nom d'*assignation*, et j'avoue, Messieurs, que, pour ce qui me concerne, ayant lu le rapport de M. Bérenger avant de connaître l'ouvrage de M. de Blosseville, le souvenir des tribulations énumérées par le noble pair, comme ayant traversé les vingt-cinq premières années de la colonie australienne, me préoccupait pour l'établissement que nous formons à la Guyanne; mais les détails circonstanciés que nous donne M. de Blosseville sur les causes de ces tribulations, peuvent nous faire espérer que nous saurons les conjurer; d'ailleurs, à côté du mal, il faut voir le bien, et il est certain que, dès avant 1820, de grands résultats étaient obtenus.

Sans doute, dans une société toute composée de malfaiteurs, les méfaits doivent être fréquents et nombreux.

Ce que nous dit un peu plus loin M. Bérenger, que le rapport des crimes, en 1836, était de 1 sur 104 habitants, tandis qu'il n'était, en Angleterre, que de 1 sur 850, ne peut pas beaucoup nous surprendre. Quant à de l'indiscipline, des révoltes, des maraudages et des fuites dans les bois, il fallait s'y attendre, ainsi qu'aux moyens énergiques de répression qui devaient en être la conséquence nécessaire; mais, si les officiers et les soldats chargés de la garde des *convicts* ont pris part aux brigandages qu'ils avaient mission de réprimer, c'est là un fait anormal qui accuse l'imprévoyance du Gouvernement dans le choix de ses préposés.

Nous avons vu que cette même imprévoyance s'était fait sentir aussi dans le choix des *convicts*. Enfin, le manque de vivres pouvait être également évité, et, ce qui nous semble plaider en faveur du système, c'est que, malgré toutes ces fautes commises et toutes ces causes qui sem-

blaient de nature à compromettre l'existence de la colonie, la colonie a vécu et prospéré.

Voyons, en effet, en quel état étaient les choses en 1820.

De nombreux mariages s'étaient conclus; plusieurs, il est vrai, au mépris de liens antérieurs; mais enfin, des familles de libérés commençaient à se former.

Déjà la ruche avait essaimé.

L'île de Norfolk, située au nord-ouest de la Nouvelle-Zélande, à 300 lieues de Botany-Bay, peuplée par la colonie, offrait, par la fertilité de son sol, la richesse de sa chasse et de sa pêche, des ressources précieuses à Sydney qui lui envoyait ses *convicts* les plus turbulents.

La terre de Van-Diémen ou Tasmanie, découverte en 1642 par Abel Tasman, et que Bass et Flinders reconnurent, en 1799, pour être une île séparée de la Nouvelle-Galle par un détroit auquel le premier de ces navigateurs a donné son nom, avait vu former l'importante cité d'Hobart-Town.

Deux mines de charbon de terre avaient été découvertes, et des manufactures s'élevaient en grand nombre, notamment pour les draps, la poterie, la chapellerie, les cordages. On cultivait le lin et on élevait des chevaux.

Le duc de Northumberland avait fait don à la colonie d'un étalon d'une grande valeur, et, dès 1806, le capitaine Marc Arthur pouvait rivaliser, pour la beauté des troupeaux, avec les plus riches agriculteurs de l'Europe. La pure race des mérinos formait la souche principale des troupeaux de la colonie.

L'Australie, qui n'avait d'abord connu qu'un commerce d'importation qui lui enlevait son faible numéraire, et n'avait livré au monde civilisé que des objets d'histoire naturelle et des armes de sauvages, destinés à l'ornement des musées, avait plus tard trouvé, dans la laine

de ses troupeaux, dans les arbres de ses forêts, dans les charbons de ses mines, dans l'huile de phoque et de baleine, produit de ses pêches, les éléments d'un commerce étendu, d'abord avec le Cap et Otahiti, puis avec toutes les parties du monde civilisé.

Pour les vêtements et les vivres, elle pouvait désormais se passer de la métropole.

Enfin, Sydney possédait depuis longtemps (1796) une imprimerie, plusieurs journaux, de nombreuses écoles, plusieurs banques, des Sociétés bibliques, des missionnaires, des hôpitaux, un théâtre. On jouait la comédie, même à l'île de Norfolk.

Une contrée nouvelle, industrieuse et commerçante, avait pris place au nombre de celles qui jouissent des bienfaits de la civilisation, et cette contrée avait été formée de toutes pièces, par l'écume de la population anglaise.

A partir de 1820, l'histoire de la colonisation entre dans une nouvelle phase.

L'œuvre des *convicts* portait ses fruits, et les ressources qu'ils avaient créées sur le sol australien pour l'agriculture, pour l'industrie et pour le commerce, commençaient à attirer des colons libres.

Jusqu'alors, les gouverneurs avaient fait des efforts à peu près infructueux, soit pour retenir dans la colonie les *convicts* libérés, soit pour déterminer les officiers non commissionnés à y former des établissements.

Dès 1790, le capitaine Arthur Phillip avait offert aux planteurs des concessions de terrain, des instruments d'agriculture et le service des *convicts*. Bien peu avaient profité de ces avantages; pourtant, l'année suivante, un *convict* qui, admis le premier à la liberté, avait formé un établissement dans la colonie, déclara au gouverneur que le produit de sa propriété suffisait à ses besoins, et

qu'il pouvait se passer de toute espèce de secours; mais la sincérité de cette déclaration fut contestée par ses concitoyens; la plupart des hommes rendus à la liberté ne trouvaient pas à exercer, dans une colonie naissante, les professions qu'ils s'étaient choisies dès leur enfance, au milieu du luxe des villes.

Presque tous préférèrent retourner en Europe.

On imagina d'émanciper des *convicts*, sous la condition expresse qu'ils ne quitteraient point la colonie avant l'expiration du terme fixé par leur sentence, et, en 1818, le gouverneur Macquarie obtint du Gouvernement le passage gratuit, sur des navires frétés par l'État, des femmes et des enfants des *convicts* émancipés, reconnus capables, par leur travail et leur conduite, de remplir dignement les devoirs de chefs de famille.

Enfin, comme nous le disions, à partir de 1820, les colons libres affluèrent à la Nouvelle-Galle.

En 1821, la population de la colonie s'élevait à près de 39,000 âmes, dont la moitié se composait de *convicts* et d'émancipés, l'autre moitié se partageant presque également en colons volontaires et en habitants libres nés en Australie. En 1835, la colonie comptait parmi ses habitants 100,000 colons libres.

Le Gouvernement mettait à la disposition de ceux qui le demandaient un certain nombre de condamnés pour les aider dans leurs travaux. C'était, pour ceux-ci, un état presque analogue à celui de l'esclavage; seulement, leur maître ne pouvait les châtier lui-même, mais il s'adressait au magistrat qui ordonnait toujours la punition sur son simple témoignage.

Comme moyen de répression pénale, ce système, dit d'*assignation*, présentait ce grave inconvénient, que le sort des condamnés dépendait de la volonté, du caprice, du caractère des maîtres auxquels ils étaient *assignés;* de

là, une grande inégalité : fort dur pour les uns, il était fort doux pour les autres.

Les lettres que l'on recevait de ceux-ci dans la mère-patrie, rendait la déportation peu intimidante. On parlait beaucoup aussi en Angleterre de grandes fortunes faites par quelques *convicts* émancipés, et, la terreur du châtiment diminuant, le nombre des crimes augmentait. D'un autre côté, à mesure que la colonie faisait des progrès, la population libre qui, par l'effet de son augmentation, trouvait moins d'utilité dans le travail des condamnés, supportait impatiemment le trouble qu'ils lui apportaient.

En 1848, la répulsion contre les *convicts* était telle, qu'un navire qui en apportait 300 des Bermudes au Cap, fut, dans cette dernière ville, le signal et l'occasion d'une véritable insurrection. Démission fut donnée en masse des emplois gratuits; les journaux parurent encadrés de noir, et, pour prévenir de plus graves désordres, le navire s'éloigna sans avoir rempli la moindre partie de sa mission.

Les colons libres de l'Australie ne montrèrent pas, pour l'emploi de ces hommes criminels et flétris, une moindre répugnance. Des pétitions nombreuses furent adressées à la Reine, une laborieuse enquête fut faite au Parlement, et, en 1838, sur le rapport de sir W. Maleswoth, il fut déclaré que la déportation était un moyen insuffisant de répression, sans terreur pour le crime, et corrupteur à la fois des *convicts* et des colons qui les employaient.

Le système de la déportation, ainsi condamné, ne fut cependant pas entièrement délaissé, mais il subit diverses modifications qui l'ont successivement amené à un système de répression assez compliqué, selon le caractère habituel de la législation anglaise, dans lequel le principe de la déportation trouve place avec celui de l'emprisonnement cellulaire et celui des travaux forcés en commun.

On restreignit d'abord les lieux de déportation à l'île de Norfolk et à la péninsule de Tasman, et on ne condamna plus à être déportés que ceux dont la peine devait excéder quinze années. Mais l'établissement de Norfolk, exclusivement peuplé de malfaiteurs de la pire espèce, devint en proie à de tels désordres, qu'il fallut le supprimer.

Quant à la Tasmanie, les colons libres qui l'habitaient, excités par ce qui avait eu lieu au Cap, firent entendre de si vives réclamations, qu'il devint nécessaire de leur donner satisfaction.

On créa alors (en 1842) les fameuses prisons cellulaires de Pentonville et la Millbanck, dans lesquelles les *convicts* durent être d'abord soumis, à titre d'épreuve, à l'isolement le plus complet pendant dix-huit mois, puis les établissements de Portland, de Porstmouth, de Chatham, de Dartmoor pour les infirmes, et Parkhurst pour les jeunes délinquants, où, au sortir du pénitencier cellulaire, les condamnés devaient être employés, pendant quelque temps, à des travaux publics à l'air libre, sous la surveillance et la rigoureuse discipline d'une administration paternelle mais sévère, avant d'être, non plus déportés, mais *transportés* en Australie, avec des *tickets of leave* (billets de permis), c'est-à-dire en état de libération provisoire.

Ce système, dit de *probation*, d'épreuve, souleva encore bien des débats; condamné par un décret en 1853, on y revint en 1857, et enfin les choses paraissent ainsi définitivement arrêtées :

Emprisonnement solitaire d'abord pendant une période déterminée, travaux publics ensuite dans des prisons spéciales ou même à l'air libre, et, enfin, transportation avec liberté immédiate ou prochaine, mais toujours révocable, pendant la durée entière de la peine.

A ce moyen, on peut ne plus envoyer dans l'île que

des condamnés corrigés, amendés et reconnus propres aux travaux de la colonisation; puis les envois peuvent ne se faire qu'à mesure des besoins de la colonie et des demandes qui sont faites.

Toutes ces variations de la législation anglaise sont assez confusément rapportées dans l'ouvrage de M. de Blosseville, qui me paraît pécher un peu ici par le défaut d'ordre et de méthode.

Ainsi, après avoir suivi d'abord l'ordre chronologique et conduit l'histoire de la colonie jusqu'après le gouvernement du général Burk en 1832, M. de Blosseville abandonne tout-à-coup cet ordre, si convenable cependant aux récits historiques, pour traiter, dans des chapitres séparés, les diverses matières qui se rattachent à son sujet.

Ce qui, toutefois, Messieurs, peut justifier le plan suivi par M. de Blosseville, c'est que, à proprement parler, depuis 1832, l'Australie a cessé d'être une colonie pénale.

Des *convicts*, à la vérité, ont continué à y être envoyés; mais ils n'étaient plus là que des auxiliaires, et des auxiliaires souvent embarrassants et dangereux pour les colons libres qui, immigrant en grand nombre, non-seulement de l'Angleterre et de l'Irlande, mais de toutes les parties du monde, notamment de la Suisse, du Danemarck, de l'Amérique du Nord et surtout de la Chine, ont véritablement fait l'Australie ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire la colonie la plus populeuse, la plus fabuleusement riche, la plus avancée en commerce, en industrie, en progrès matériels de toute nature et, malheureusement aussi, en dépravation, qui puisse être imaginée.

Quelques faits, Messieurs, que je prends un peu au hasard dans le livre de M. de Blosseville pourront vous en donner une idée.

En 1857, il est parti de Liverpool pour l'Australie, sur 150 bâtiments, plus de 50,000 passagers.

Le mouvement de l'émigration anglaise est devenu tel, que la marine britannique n'y peut plus suffire. Les armateurs anglais sont obligés de noliser des navires étrangers pour le transport des colons, et l'on a vu jusqu'à 12 bâtiments du seul port de Nantes accepter ensemble cette destination.

L'importation des laines d'Australie qui, en 1810, ne figurait guère, dans le commerce du Royaume-Uni, que pour mémoire et par premier échantillon, s'élevait, en 1852, à 196,000 quintaux métriques, presque la moitié de l'importation totale, et la moitié préférée, car aujourd'hui les laines de la Saxe peuvent seules rivaliser avec celles de l'Australie.

Toutes les cultures européennes trouvent en Australie un sol à leur convenance : la vigne s'y cultive comme en France, et tous nos vins y sont imités.

L'Australie a expédié des pommes de terre à San-Francisco, pour plus de 25,000 fr.

La spéculation est allée jusqu'à expédier, pour Londres, des caisses entières de dents de sauvages.

On a vu des bricks de Sydney enlever des Nouveaux-Zélandais pour les vendre, sur d'autres points de leur île, à des peuplades de cannibales.

Pour effacer l'impression de ce vilain fait, nous rappellerons la large part dans laquelle l'Australie a généreusement contribué à la réparation des désastres causés par nos inondations.

L'Australie, maintenant, n'est plus seulement Sydney et Hobart-Town. La colonisation a fait le tour de l'île.

La Nouvelle-Galle du Sud, tout en continuant de véritables progrès, a perdu graduellement de son importance relative par l'expansion des forces de la colonisation sur

un immense littoral. Ce ne sont pas des provinces, ce sont des nations qui sont nées d'elle.

Sur la terre de Van-Diémen, à côté de Hobart-Town, sa fille aînée, s'élève la ville de Launceston, avantageusement située sur les bords du Tamar, qui partage, avec la ville capitale, les sessions des cours suprêmes au civil et au criminel, et dont de beaux magasins et de riches constructions attestent la richesse.

La colonie de Victoria, détachée, en 1851, du Gouvernement de la Nouvelle-Galle, est égale en étendue aux trois royaumes dont se forme le Royaume-Uni, et comprend vingt-et-un comtés.

Ses progrès agricoles ont été si rapides, qu'après quatorze ans, depuis le débarquement du premier troupeau, le nombre des bêtes à laine touchait à 3 millions, et l'exportation de leurs toisons, de 175,000 livres en 1840, était parvenue, dix ans plus tard, à près de 16 millions, et à plus de 22 millions et demi en 1855.

Le nombre des habitants touchait à 35,000 en 1847; il était, quatre ans après, de 95,000. Le recensement du 31 septembre 1857 a compté 463,000 âmes, et la population s'est accrue, dans cette dernière année, de près de 52,000 habitants.

C'est dans Melbourne, la capitale de cette colonie, que le mouvement de la population semble surtout fabuleux. En quatorze ans, le nombre des habitants était arrivé paisiblement à 14,000. Il était de 23,000 dès l'année suivante. En 1857, il montait à 100,000 habitants et plus de 10,000 maisons.

Melbourne possède un évêché catholique et un évêché protestant, une magnifique cathédrale, des établissements d'instruction publique richement dotés et expérimentant des systèmes nouveaux, des journaux en grand nombre, un hôpital, des prisons, des fondations charitables, une

Société d'assistance pour les immigrants, un mont-de-piété, deux banques, une télégraphie électrique embrassant plusieurs lignes, des phares, un aqueduc, un jardin botanique, un gazomètre, une manufacture de tabac, quarante moulins mus par la vapeur, cinq chantiers pour la construction des bateaux, des hôtelleries, etc.

On y remarque, parmi les artisans de luxe, un fabricant d'orgues, un fabricant de pianos et vingt-trois carrossiers.

Des voies ferrées relient Melbourne à William's-Town, à Sandridge, à Saint-Kilda et à Grelong, le Liverpool de l'Australie.

A la fin de 1856, on comptait, dans la colonie, 33,000 chevaux, 534,000 têtes de bétail, et plus de 3 millions de bêtes à laine.

Tel était le désir d'améliorer les races, que l'on n'avait pas hésité à payer 1,200 guinées, au port d'embarquement, un taureau à courtes cornes, primé dans les concours agricoles de l'Angleterre, et destiné à la reproduction en Australie. 20,000 acres de terre avaient été défrichés dans la seule année de 1856.

Dans l'Australie occidentale, la rivière des Cygnes voit s'élever sur ses bords les opulentes cités de Perth, Embryo, Freemantle, et, dans l'Australie méridionale, la capitale Adélaïde, déjà peuplée de plus de 60,000 habitants, est une ville de luxe, riche en associations de toute nature, soit de bienfaisance, soit d'industrie et de négoce, féconde surtout en Sociétés minières. On cite un colon qui, en risquant 1,000 livres sterling pour la mise en exploitation d'une mine de cuivre, s'est assuré un revenu de 800 %.

Les actions émises au taux de 5 livres sterling se sont élevées à 260 pour retomber à 150, par suite du manque de bras.

L'abondance du minerai est telle, qu'on le portait, comme simple lest, à la terre de Van-Diémen.

Mais un minerai plus précieux que celui de la mine dont nous venons de parler devait être, pour l'Australie, la source, en même temps, d'une grande richesse et d'un grand trouble.

Le 8 avril 1851, un colon nommé Hargraves, qui était allé chercher la fortune en Californie, et ne l'y avait pas trouvée, se rencontra avec elle à son retour sur son propre terrain. En le creusant, il y trouva l'or que l'on soupçonnait déjà depuis longtemps exister en Australie, mais qui n'y avait pas encore été découvert d'une manière certaine.

Hargraves demanda modestement une récompense de 500 livres sterling. On lui donna davantage, et il reçut, avec la prime du Gouvernement, un emploi lucratif.

Je voudrais, Messieurs, que les limites de ce rapport, déjà bien étendu, me permissent de vous citer en son entier le curieux chapitre auquel M. de Blosseville a donné pour titre : *la Fièvre de l'or*.

Sans doute on se fait aisément l'idée de ce qu'ont dû être les caractères de cette fièvre dans une population du genre de celle qui habitait l'Australie, surtout quand la découverte de Hargraves fut suivie de plusieurs autres, et qu'il fut avéré que l'or se trouvait, non pas seulement derrière les montagnes Bleues, près de Bathurs, où le premier filon aurifère avait été rencontré; mais, près de Sydney, près de Melbourne, en d'autres lieux encore.

Sydney était désert, Melbourne n'était plus habité que par des femmes et des enfants.

Le service des postes était arrêté par la désertion des facteurs.

« Tout fut déserté à la fois, dit M. de Blosseville, les études comme les ateliers, les magasins comme les temples; plus de distinction entre les maîtres et les serviteurs; plus de travaux publics ni privés; plus de relations sociales; égalité absolue dans une privation universelle et subite

de tous les objets de première nécessité. Le foin coûtait, à poids égal, plus cher que la farine. Le renchérissement des vivres coûta à la colonie, en une seule année, près d'un million de francs pour les rations des *convicts*, et 500,000 fr. pour la haute-paie de leurs gardiens. Le prix seul de la viande de boucherie resta presque stationnaire, parce que les éleveurs, menacés de perdre leurs bergers, s'empressèrent de réduire leurs troupeaux. »

Des chercheurs heureux devinrent fous.

Un brasseur ruiné acheta, après quelques semaines, un hôtel 500,000 fr.

Un simple charpentier réalisa, pendant cinq semaines, 800 fr. par jour.

Un nègre, presqu'au premier coup de pioche donné au hasard, tomba sur une masse d'or de 132 livres.

Un matelot français avait ramassé à lui seul, en quelques semaines, 130 livres d'or, et dépensa leur valeur totale (156,000 fr.) au cabaret.

Mais, chose digne de remarque et que l'impitoyable statistique a constatée, c'est que, malgré toutes ces chances heureuses, dont les récits causaient des redoublements de fièvre à ceux qui les entendaient, en moyenne, le produit de chaque jour, sur les *placers*, n'a pas dépassé 8 fr. par travailleur, salaire assuré, et moins péniblement gagné par les ouvriers employés aux routes de la colonie, et quatre fois inférieur à celui que quelques artisans savaient obtenir.

Je crois, Messieurs, en avoir dit assez pour vous faire apprécier l'intérêt que présente l'ouvrage dont M. de Blosseville a bien voulu faire hommage à l'Académie.

Vous me pardonnerez l'étendue de ce rapport en considération de l'importance du sujet qui y est traité.

Inutile de vous dire, Messieurs, que ce sujet est traité

de main de maître. M. de Blosseville nous est depuis longtemps connu comme écrivain et comme publiciste.

Une conclusion me paraît pouvoir, dès à présent, être tirée de ses consciencieuses et laborieuses recherches : à savoir que, contrairement au dire de l'abbé Raynal, des brigands peuvent fonder des empires.

Les origines de Rome nous en avaient déjà donné un premier exemple; l'Australie nous en fournit un second.

Ne désespérons donc pas de notre établissement de la Guyanne. Le terrain avait été à l'avance mieux étudié, et le sol du littoral est plus fertile que ne l'était celui de l'Australie avant qu'on ait pu pénétrer dans l'intérieur des terres.

Les ravages causés par la fièvre-jaune dans notre colonie naissante ont tenu à des causes qui peuvent être considérées comme purement accidentelles, car la maladie qui a fait irruption sur nos nouveaux débarqués, n'avait point paru dans l'île depuis cinquante années, et sera peut-être maintenant bien des années sans y reparaître.

Depuis leur arrivée à Cayenne, nos condamnés ont été, de la part de notre Gouvernement, l'objet d'une sollicitude dont les soins avaient tout-à-fait manqué aux *convicts* anglais, et, s'ils ont subi quelques privations et éprouvé quelques souffrances, songeons, avant de nous apitoyer sur leur sort, qu'il s'agit, après tout, de gens qui étaient appelés à jouir des bienfaits de notre civilisation et qui les ont dédaignés; auxquels la patrie ne demandait, en retour du bien-être dont elle les faisait jouir, que de respecter ses lois, et qui les ont violées.

Si, éclairés par l'expérience de l'Angleterre, nous savons profiter des leçons qu'elle nous donne, si nous choisissons, mieux qu'elle n'a pu le faire, les premiers déportés et leurs gardiens; si nous maintenons une plus juste proportion entre les sexes, et, peut-être pour cela,

suffirait-il de rendre la transportation facile à tant de femmes déclassées que le désespoir jette dans la prostitution, et qui pourraient trouver, dans la colonie, une régularité de vie et des chances de prospérité et d'avenir que la prostitution ne leur offre pas; si, enfin et surtout, nous parvenons à attirer des colons libres dans le lieu par nous choisi pour notre établissement pénal, et à fixer sur le sol les *convicts* libérés, nous pourrons nous créer, nous aussi, avec l'écume de nos prisons, d'utiles débouchés pour notre industrie et de précieuses ressources pour notre commerce.

Toutefois, Messieurs, ce serait, je le crois, nous faire une grande illusion que d'espérer arriver, dans cette voie, à des résultats analogues à ceux obtenus par l'Angleterre en Australie.

Le goût de l'émigration est dans les mœurs des enfants d'Albion; il ne sera jamais dans les nôtres.

L'éducation donnée aux Anglais dès leur plus tendre enfance, les principes de leur gouvernement, le sentiment de l'individualisme qui semble inné chez eux, tout les porte à une vie d'isolement et d'aventures qui répugne, au contraire, essentiellement à nos instincts si hautement dominés par l'esprit de famille et par l'attachement au sol.

Mais, outre nos bagnes qui ont fourni les premiers convois à la déportation, toutes nos prisons départementales et centrales sont peuplées en grande majorité par des vagabonds, gens dits *sans aveu* parcequ'ils n'avouent pas leurs moyens d'existence qu'ils ne demandent pas au travail, gens qu'aucun lien sérieux et régulier n'attache ni à la famille, ni à la société, gens, enfin, pour lesquels la violation des lois est devenue une nécessité, et la vie de prison une habitude.

Ces gens-là, jetés sur une plage fertile mais inculte, contraints au travail par les nécessités de leur subsistance,

aiguillonnés par des chances de prospérité et de fortune, maîtrisés par une discipline sévère, ne pourraient-ils pas devenir les utiles citoyens d'un nouvel empire, et porter chez les sauvages les bienfaits de l'ordre et de la civilisation qu'ils troublent aujourd'hui dans leur patrie ? C'est là, Messieurs, une question fort grave, et que je demanderai peut-être un jour à l'Académie la permission d'examiner devant elle avec quelque développement.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,

Par M. A. POTTIER,

Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

Lorsqu'on suit d'un œil attentif le mouvement qui entraîne les esprits, à notre époque où règne presque exclusivement la doctrine utilitaire du *cui bono*, on se laisse facilement gagner par cette crainte que les travaux spéculatifs de l'intelligence, les lettres cultivées pour elles-mêmes ne rencontrent plus bientôt, en province et au sein des Académies, que de rares adeptes sans autorité comme sans écho.

L'imagination et la poésie, en effet, semblent parfois s'effrayer du tumulte envahissant des intérêts qui s'agitent autour d'elles; on dirait qu'elles ont conscience de leur isolement, et que, résolues à demeurer à l'écart, elles vont désormais garder le silence. Mais ces découragements, il faut le reconnaître, ne sont que passagers. L'imagination possède une force expansive qu'on ne saurait longtemps

comprimer; la poésie est comme une douce obsession qui revient à ses heures et qu'on s'efforcerait en vain de bannir; on a beau les supposer défaillantes, on les retrouve, au moment inattendu, plus vivaces et plus florissantes que jamais. C'est alors qu'on leur fait fête, comme à des hôtes chéris qu'on n'aurait pas revus depuis bien longtemps; on leur donne la meilleure place au banquet, et c'est encore en leur honneur qu'éclatent les plus vifs et les plus sympathiques applaudissements.

C'est la gracieuse surprise que nous ménageait la poésie. Déjà, en plusieurs occasions analogues, nous avions à regret constaté que, d'année en année, elle perdait du terrain, et que l'histoire et l'archéologie, ses rivales, finiraient bientôt par envahir tout son domaine. Mais, cette année, tout aussi brillante, aussi sûre du succès qu'en ses plus beaux jours, elle a repris une large part dans nos séances; et ce compte-rendu, qui souvent ne lui accordait à peine qu'une rare et insignifiante mention, devra cette fois lui réserver une place d'honneur. Commençons toutefois par l'examen des travaux ordinaires, qui, moins nombreux peut-être qu'en d'autres temps, ne sont cependant ni moins remarquables ni moins dignes d'intérêt.

On n'a point oublié l'intéressante peinture que notre jeune et savant archiviste M. de Beaurepaire nous fit, l'année passée, d'une des prisons de Rouen connue sous le nom de *Geole du Roi*. Ce n'était, ainsi que l'auteur l'annonçait, qu'un fragment d'une série d'études qui doivent embrasser l'historique des diverses prisons de Rouen pendant le moyen-âge et jusqu'à nos jours. Cette année, nous avons entendu la partie de cette œuvre qui comprend les *maisons de force*, c'est-à-dire les prisons où l'on était renfermé en vertu d'ordres administratifs. L'auteur a pensé avec raison que ces recherches, convenablement dirigées, pourraient

jeter quelques lumières sur nos anciens établissements pénitentiaires, et permettre par là d'apprécier plus sûrement la valeur de ceux d'aujourd'hui.

Le plus important de ces établissements était celui qui était connu sous le nom de *Maison de Saint-Yon*. Dans l'origine, c'était un fief appelé de Hauteville, qui, parmi ses possesseurs, compta un certain Eustache de Saint-Yon dont il garda le nom. Au commencement du XVIIIe siècle, on commençait à se préoccuper vivement de l'instruction populaire. Un pieux chanoine de Reims, appelé J.-B. de la Salle, venait de fonder dans ce but une congrégation dite des Frères de la doctrine chrétienne. De grands personnages s'empressèrent d'appeler à Rouen le vénérable fondateur, et l'installèrent dans la maison de Saint-Yon. J.-B. de la Salle y mourut en odeur de sainteté en 1719. Bientôt l'institut qu'il avait fondé reçut sa consécration définitive par l'approbation du Souverain Pontife et l'autorisation du Roi.

Saint-Yon renfermait à la fois un noviciat pour la congrégation et le siége de la congrégation elle-même, c'est-à-dire le domicile des Frères qui se consacraient à l'instruction gratuite des enfants du peuple ; mais on y joignit de plus une maison d'éducation, et, comme annexe de cette dernière, un pénitencier ou quartier de discipline pour les personnes que l'autorité y faisait enfermer par lettre de cachet. C'est à ce dernier titre que cet établissement prend place parmi ceux dont M. de Beaurepaire se propose d'étudier le régime intérieur et de retracer les vicissitudes.

L'auteur ne pouvait aborder cet historique sans être amené à parler de la lettre de cachet, de cet acte de l'autorité souveraine se manifestant au dehors et au-dessus de l'autorité judiciaire, et dont l'usage, d'origine incertaine, paraît s'être établi peu à peu à mesure que grandissait le pouvoir royal. Il en parle avec une loyale impartialité ; il

n'hésite point à le qualifier de détestable abus, mais cependant il pense qu'on en a singulièrement exagéré les méfaits. C'était une mesure de protection autant encore que de rigueur, s'adressant plus fréquemment à des aliénés qu'à des victimes du despotisme paternel ou royal. Au milieu du XVIIIe siècle, le nombre des détenus dans la maison de Saint-Yon ne dépassait guère une soixantaine, et, parmi eux, dix à peine étaient originaires de la généralité. Bien plus, l'autorité royale, qu'on est volontiers porté à considérer comme jouant en quelque sorte avec ces redoutables instruments de règne, s'appliqua souvent elle-même à modérer, par des précautions généreuses, les abus de pouvoir que l'on commettait en son nom.

Ce sujet, comme on peut s'en convaincre, n'est pas étroitement renfermé dans d'arides détails de statistique. L'administration intérieure de la maison, le régime des détenus, fournissent à l'auteur les matériaux d'un tableau rempli d'intérêt et de variété. D'ailleurs, après cet établissement principal, viennent les maisons religieuses secondaires dans lesquelles l'autorité déposait également ceux qu'elle faisait détenir par mesure administrative : les Mathurins, Sainte-Barbe de Croisset, la tour de la porte Guillaume-Lion, Saint-Aubin-la-Campagne, le noviciat des Jésuites, appelé depuis Bicêtre, et quelques autres. La plupart de ces maisons ne renfermaient guère que des aliénés. Si la charité publique, en effet, n'avait point encore songé à instituer des asiles spéciaux où fussent reçues, protégées et traitées ces tristes victimes des infirmités morales, il n'en est pas moins vrai cependant que l'insensé n'était pas complètement oublié dans ces œuvres si nombreuses et si diverses par lesquelles elle manifestait sa bienfaisante action.

C'est également à nos dépôts publics, si riches en docu-

ments inexplorés jusqu'à ce jour, que M. Lévesque est allé puiser le sujet de quelques intéressantes lectures qu'il a faites à l'Académie. La première concerne une suite de lettres autographes et inédites de Jacques Basnage, découvertes dans les archives du Palais de Justice, et communiquées par M. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour impériale de Rouen.

Ces lettres, dont les dates embrassent un espace de huit années, depuis 1715 jusqu'à 1723, époque de la mort de Basnage, sont toutes adressées de Hollande au même correspondant : au chevalier de Fresnelles, demeurant à Rouen, rue Saint-Godard, ami particulier du célèbre refugié, et qui paraît avoir appartenu à la diplomatie. C'était donc pendant l'exil volontaire qu'il s'était imposé pour se soustraire à la persécution religieuse, que Basnage épanchait dans le sein de l'amitié ces précieuses confidences. Or, cet adoucissement aux chagrins de l'absence, il ne l'avait pas même toujours obtenu; pendant de longues années, il s'en était vu privé par la sévérité des édits. Pour lui rendre ce consolant avantage, il avait fallu que Louis XIV descendît au tombeau, et qu'un gouvernement nouveau, affectant la tolérance, et surtout ayant besoin des services de Basnage, lui restituât, avec la disposition de ses biens sequestrés, la liberté de correspondre en France avec ses amis.

Ces lettres, au reste, et c'est là leur grand intérêt, admettent, dans leur libre causerie, les sujets les plus variés. Chacun, suivant ses préférences et son goût, peut y trouver un peu de tout. Il y a de la science et de l'érudition, il y a aussi de la diplomatie; il y a des traits curieux pour l'histoire et pour les mœurs; enfin, il y en a pour l'histoire du langage et de ses variations. C'est ainsi qu'on y parle tour à tour de la mort de Louis XIV, du fameux système de l'écossais Law et des folies des Mississipiens,

des grandes loteries dont les chances enflammaient alors comme aujourd'hui les imaginations; on y met en scène quelques personnages considérables, tels que le grand pensionnaire Heinsius, l'abbé, depuis cardinal Dubois, l'abbé Passionei, et beaucoup d'autres appartenant à la politique et à la diplomatie. Les affaires particulières de Basnage, au sujet de la vente de ses biens en France, occupent aussi une large place dans cette correspondance, ainsi qu'une foule d'anecdotes et de particularités qui fournissent parfois au grave controversiste l'occasion de se dérider.

Dans l'analyse de cette correspondance, M. Lévesque s'est appliqué surtout à faire apprécier Basnage lui-même, dans sa vérité simple et naturelle, sans déguisement et sans apprêt. Ce n'est pas tout-à-fait le Basnage des biographes, mais, sous ce nouvel aspect, et tel qu'il nous est donné de l'entrevoir, l'éminent écrivain ne peut que gagner à cette rectification.

L'auteur a joint à ce travail, d'un intérêt si soutenu malgré son étendue, un extrait des lettres de noblesse accordées à Benjamin Basnage, aïeul de Jacques, et un tableau généalogique de cette illustre famille.

Cette importante communication, indépendamment du tribut d'éloges qu'elle ne pouvait manquer d'assurer à son auteur, a provoqué, de la part de l'Académie, un témoignage bien mérité de reconnaissance envers M. Gosselin, dont l'intelligente sagacité a su découvrir la précieuse correspondance de Basnage au milieu d'un amas confus d'archives judiciaires non classées, qu'il est chargé de trier et de mettre en ordre.

Peu de temps après cette honorable manifestation, M. Gosselin a de nouveau mérité l'approbation et les encouragements de la Compagnie en lui adressant un document historique d'un assez vif intérêt local. C'est une

notice manuscrite sur un siége que soutint, en mars 1591, le château de Blainville, situé à quelques lieues de Rouen, et dont un ancien dessin nous a conservé l'aspect véritablement imposant. Les éléments de cette notice sont empruntés aux registres du Parlement de Rouen. M. Gosselin a de plus annoncé l'intention de recueillir, au fur et à mesure de ses recherches, les documents intéressants de ce genre qu'il ne peut manquer de rencontrer, et d'en faire hommage à l'Académie, pour qu'elle en fasse l'emploi que son expérience lui suggèrera. On ne saurait trop encourager M. Gosselin à persévérer dans sa noble et généreuse intention.

Reprenons la série des travaux de M. Lévesque, dont cette mention incidente, si légitimement due à un travailleur aussi intelligent que zélé, nous a un instant écartés.

Une aventure plaisante, rencontrée en feuilletant les registres du Parlement de Rouen, a fourni à notre ingénieux confrère l'occasion d'une lecture qu'il a intitulée : *Le conseiller d'Esquetot à l'entrée du cardinal d'Amboise à Rouen, le* 30 *janvier* 1546. Cette aventure, qu'on trouverait aujourd'hui burlesque, fut prise alors très au sérieux, fit du bruit et du scandale jusque dans une cour souveraine, et il en fut presque référé au roi de France par une grave délibération qui a conservé ces détails, plus justiciables, au demeurant, des malignités de la chronique que de la sévérité d'un tribunal disciplinaire.

C'était pendant l'entrée solennelle et l'installation du cardinal Georges d'Amboise, deuxième du nom, qui venait d'être élevé à cette dignité pendant l'avent de 1545. Le Parlement et la Cour des Aides s'étaient portés en corps au devant du Prélat, à quelque distance des portes de la ville; tous, suivant l'usage, étaient à cheval, et parmi eux figurait M. le conseiller d'Esquetot, de la Cour des Aides. Ce dernier, monté sur un cheval fougueux, s'était livré à

quelques écarts que le rapport qualifie d'insolences, et avait lancé sa monture avec si peu de retenue que l'un et l'autre étaient tombés dans un fossé fangeux, au grand scandale de la Cour. Le conseiller, honteux de sa mésaventure, tentait de s'excuser en alléguant qu'il n'avait pu se rendre maître de son cheval; mais la Cour, atteinte dans sa dignité, n'en ordonna pas moins une information par un commissaire délégué, « pour avertir le roy si faire se devait, ou procéder, par ladite Cour, comme il appartiendrait. »

Ce fait, bien que sommaire, pouvait fournir à un esprit finement aiguisé matière à de piquantes considérations sur l'incident et sur ses conséquences, sur la susceptibilité hautaine de ces puissantes Compagnies que l'orgueil et l'esprit de corps gouvernaient despotiquement. M. Lévesque n'a pas laissé échapper l'occasion de donner ici carrière à sa verve quelque peu railleuse. Il est cependant une partie de cette œuvre badine qui se rattache, par un intérêt plus sérieux, à notre histoire locale. C'est un préambule dans lequel l'auteur a groupé quelques détails sur ces somptueuses entrées princières ou royales, dont on a tenté récemment chez nous, mais bien imparfaitement sans doute, de renouveler le merveilleux spectacle. Il a pris pour exemple une entrée d'Éléonore d'Autriche et du Dauphin à Rouen en 1531, décrite avec tous ses détails dans une relation imprimée, mais tellement rare qu'on n'en connaît guère qu'un seul exemplaire inséré dans nos registres municipaux, aux archives de l'Hôtel-de-Ville. Cette entrée, sans avoir atteint aux magnificences incomparables de celle de Henri II à Rouen en 1550, ou même de celle de Henri IV en 1596, présenta cependant un remarquable exemple de ces cortéges entremêlés d'allégories mythologiques et mystiques, qui étaient les pompes les plus goûtées de ce siècle fastueux. La rareté et la sin-

gularité de cette pièce ont déterminé M. Lévesque à en faire faire une copie exacte et complète, qu'il a offerte à l'Académie pour être conservée dans ses archives.

Enfin, M. Lévesque a complété ce contingent de travaux, déjà si important, par un de ces rapports consciencieusement étudiés qui, sous sa plume d'analyste délicat, peuvent passer pour des modèles de ce genre plus utile qu'apprécié. Il s'agissait, au reste, d'une de ces œuvres de haute portée qu'on ne doit aborder qu'avec la ferme intention de s'en pénétrer profondément, afin d'en refléter, comme un miroir fidèle, la pensée dominante, le caractère et l'esprit. Nous voulons parler de l'étude sur *Michel de Montaigne*, par M. de Bigorie, procureur impérial, adressée par lui à l'Académie à l'appui de sa candidature au titre de membre résidant. Le but de l'auteur est tout d'abord saisi et défini par M. Lévesque avec une grande netteté : c'est une étude nouvelle du grand moraliste, faite par un homme qui refuse de se laisser imposer une opinion par tous ceux qui ont déjà formulé leur jugement, quelle que soit l'autorité de leur parole, et qui tient à s'en faire une qui lui soit personnelle, en interrogeant, jusque dans ses plus intimes replis, cette conscience qui s'est efforcée de se révéler elle-même avec tant de sérénité et de bonne foi. Pour arriver à ce but, l'auteur s'efforcera donc de décomposer cette âme complexe et multiple, comme toute âme humaine, suivant les diverses phases de son existence terrestre; il distinguera, en lui, l'*homme privé*, le *moraliste*, le *philosophe* et même le *chrétien*. M. Lévesque s'engage avec l'auteur dans l'examen de cette quadruple face.

En étudiant l'*homme privé*, il laisse planer quelques doutes sur le bonheur domestique de l'auteur des *Essais*, doutes que justifient suffisamment tous les traits satiriques adressés à l'imperfection des femmes, et cette interrogation douloureuse, inscrite en tête d'un chapitre : *Est-ce un*

bonheur d'avoir des enfants? Montaigne, envisagé comme *penseur* et *moraliste*, fournit naturellement le sujet de la plus large étude. L'auteur le montre, arrivé à la deuxième période bien moins de l'âge que de l'esprit, déchu de la plupart de ses illusions, peu enthousiaste de l'homme, sévère appréciateur de la femme, scrutant tous les replis de la pensée humaine, démasquant toutes les faiblesses, rédigeant en enseignements tous les préceptes utiles, proclamant toute loi morale; en un mot, formulant le véritable code de l'humanité.

La *philosophie* de Montaigne n'était-elle que du pyrrhonisme, comme le pensait Pascal, ou qu'un stoïcisme mélangé d'une certaine dose d'épicuréisme? C'est là une question délicate que M. de Bigorie s'attache à éclaircir, en interrogeant, avec autant de sagacité que de persévérance, la vie et les écrits du grand homme. Il y puise la conviction que Montaigne n'eut aucun système formulé et ne prétendit nullement à enseigner une philosophie. Ce fut un philosophe essentiellement religieux, et dont les vrais maîtres furent Socrate, Platon et Plutarque.

Démontrer le christianisme sincère et convaincu de Montaigne, c'était là aborder une de ces thèses épineuses qui exigent, pour être soutenues avec succès, toute la pénétration de l'homme habitué à sonder les consciences jusque dans leurs plus intimes profondeurs. Cette enquête, dans laquelle l'auteur a tour à tour invoqué le témoignage des écrits et des actes, de la vie et de la mort de Montaigne, a confirmé d'une manière éclatante la sincérité et la réalité de sa foi de catholique convaincu. Il ne s'est pas posé en apologiste de l'église, il est vrai, mais il fut encore plus éloigné de se poser en athée et en sceptique; il se contenta d'être simplement philosophe et chrétien.

M. de Bigorie a mérité que M. Lévesque, en terminant cette analyse à laquelle il a donné les plus intéressants

développements, appliquât à son œuvre ce que Montaigne a dit de ses propres *Essais : c'est ici un livre de bonne foi*, et il a ajouté : c'est aussi une œuvre d'entière conviction, exprimée sous une forme et dans un langage empreints à un haut degré de la force de la conscience et des vives sympathies du cœur.

M. Lévesque avait encore à mentionner, dans le même rapport, deux autres opuscules du même auteur : *Le Prince blanc*, légende tragique empruntée aux souvenirs traditionnels de la vieille Armorique, et *Une Église métropolitaine en Bretagne*, narration poétisée de la lutte que soutint, pendant douze siècles, cette province pour obtenir l'érection d'un archevêché. C'est avec la même conscience que M. Lévesque a complété cette partie de sa tâche, dont le résultat, qui ne pouvait être douteux, a été, quelques séances après cette lecture, l'élection de M. de Bigorie comme membre de l'Académie.

Le souvenir des anciens établissements religieux de notre cité, dont la révolution a supprimé l'usage et souvent dispersé les débris, semble déjà pour nous se plonger dans un passé si lointain, que les remettre en lumière c'est à coup sûr les révéler à la génération de notre siècle. Tous les travaux entrepris dans ce but n'offrent pas toujours le même degré d'intérêt ; mais, si l'on considère que bien peu d'entre ces établissements avaient des annales écrites au moment où la suppression vint les mutiler ou les anéantir, que leurs chartriers, qui auraient pu en tenir lieu, furent la plupart du temps saccagés, on reconnaîtra que c'est accomplir une louable mission que d'accorder à ces tristes épaves monumentales le bienfait d'une courte mention et en quelque sorte d'une épitaphe commémorative.

L'un de nos zélés confrères, M. de Glanville, semble disposé à se vouer à ce labeur peu attrayant, et toutefois

plus utile que justement apprécié. Les deux Notices qu'il nous a soumises cette année se rapportent en partie à ce genre de travaux. L'une concerne une abbesse du monastère de Saint-Amand de Rouen, Isabeau de Vieux-Pont, qui siégea pendant quelques mois au plus, vers le milieu du XVIe siècle, et dont le court passage laissa si peu de traces que, plus tard, D. Pommeraye, l'historien spécial de l'abbaye, se contentait de citer son nom. Notre confrère a été plus heureux ; il a rencontré, aux archives départementales, dans un livre de dépenses d'intérieur et d'administration, une série de mentions de paiements faits pour le compte de cette abbesse ou par ses ordres. Ces documents, indépendamment de l'intérêt qu'ils présentent, au point de vue du rapport du prix des denrées de consommation entre le XVIe siècle et le nôtre, constatent qu'Isabeau de Vieux-Pont, d'abord religieuse dans la célèbre abbaye des Bénédictines de Maubuisson, fut élevée à la dignité d'abbesse de Saint-Amand de Rouen au mois de février 1544, et que, après un court abbatiat de quatre mois et quelques jours, pendant lequel elle ne fit que languir, elle mourut au Mont-aux-malades, le 21 Juin de la même année.

Dans la seconde Notice dont nous allons parler, M. de Glanville aborde, sous une forme nettement définie, la série de travaux, sur nos édifices religieux supprimés, à laquelle il paraît vouloir désormais consacrer ses recherches ; il n'a d'autre intention, dit-il, pour prévenir l'oubli qui les menace, que de recueillir tous les renseignements qui les concernent, afin de préparer d'utiles matériaux à ceux qui seraient tentés plus tard d'écrire leur histoire complète. La modestie de l'auteur lui fait méconnaître le mérite de son œuvre ; des matériaux semblables, groupés avec l'art qu'il sait y mettre, dispensent d'écrire une histoire.

Quoi qu'il en soit, c'est par l'église de Saint-André-de-la-Ville, située rue aux Ours, que M. de Glanville commence

cette intéressante série de mémoriaux. De nouveaux projets d'alignements menacent de la faire disparaître; mais, avant que cette destruction soit consommée, l'auteur veut au moins signaler les curieux détails d'architecture qui la distinguent, et appeler principalement l'intérêt sur la belle tour carrée qui l'accompagne.

Cette paroisse était autrefois située dans un des faubourgs de la ville, dans un quartier habité par les forgerons *(in vico fabrorum)*, d'où le nom qu'elle portait alors, de *Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres*.

Les livres de comptes les plus anciens de cette paroisse que l'auteur ait été à même de consulter, ne remontent qu'à l'année 1521; ils constatent que, à cette époque, la nef et la plus grande partie de l'église étaient en voie de reconstruction. La dédicace eut lieu en 1526.

A partir de cette date jusqu'à celle de 1774, époque où se terminent ces livres de comptes, l'auteur, soit en puisant à cette source, soit en consultant d'autres documents la plupart inédits, est parvenu à reconstituer une série de faits intéressants, relatifs à la construction et à la décoration de cette église. Après l'historique vient la partie descriptive; l'auteur, en s'appliquant à établir l'état actuel du monument, a su enlever, à ces descriptions techniques, une partie de leur aridité, en y introduisant des faits curieux relatifs aux usages liturgiques. Enfin l'ouvrage est complété par une série de pièces, telles qu'inventaires, listes de curés, de trésoriers, de peintres-verriers, de sculpteurs, etc., extraites pour la plupart d'un manuscrit de la bibliothèque impériale, provenant de l'ancienne bibliothèque Bigot.

L'Académie, qui comprend tout l'intérêt que présentent de semblables travaux consacrés aux anciens monuments de notre cité, puisqu'ils ont pour but de fixer des souvenirs tendant de jour en jour à s'éteindre, a décidé que le

mémoire de M. de Glanville serait imprimé dans son *Précis*, ce qui a dû restreindre notre analyse aux indications les plus succinctes. Seulement elle a été forcée d'en distraire les pièces justificatives, à cause de leur étendue, mais nous espérons que l'auteur les fera imprimer à part, pour les joindre à un tirage séparé de son œuvre, afin que cet utile complément ne soit pas perdu pour ceux qui voient avec satisfaction se grossir le répertoire de nos monographies locales.

L'Académie a accordé la même faveur de l'insertion dans son *Précis* à une *Notice* de M. de la Quérière *sur l'église de Saint-Martin-sur-Renelle*, à Rouen. Cette Notice a le même but que la précédente, celui d'appeler l'intérêt sur un monument menacé aussi par un projet d'ouverture de voies nouvelles, et, sinon de le sauver, si la raison toute puissante de l'intérêt public le condamne, au moins de perpétuer son souvenir.

L'église de Saint-Martin-sur-Renelle est au nombre des vingt-quatre paroisses de notre ville qu'un décret de l'Assemblée nationale supprima ; le nombre de ces paroisses, que le zèle pieux des fondateurs avait multiplié outre mesure, étant hors de proportion avec le chiffre de la population et surtout avec celui des revenus devant servir à leur entretien.

L'édifice subsistant aujourd'hui ne remontait qu'à la seconde moitié du XVe siècle, mais il succédait à des édifices plus anciens. Des souvenirs historiques, qui se rattachent à une modeste chapelle primitivement bâtie sur cet emplacement, touchent aux origines les plus lointaines de notre histoire nationale. C'est dans cet asile, que son caractère rendait inviolable, que Mérovée et Brunehaut, mariés par l'évêque Prétextat, se réfugièrent, en 576, pour échapper à la colère du roi Chilpéric.

Puisse ce souvenir, le seul que nous emprunterons à la notice de notre confrère pour n'en pas déflorer l'intérêt, protéger en ce moment l'édifice menacé. L'auteur, nous lui devons ce témoignage, jamais depuis quarante ans ne fit défaut lorsqu'il s'est agi de défendre, contre l'indifférence ou le vandalisme, quelque précieuse relique du passé ; aujourd'hui, il vient encore jeter son cri d'alarme, car, dans un projet qui est à l'étude, une voie qui tranchera à travers le cœur de la vieille cité, doit enlever non-seulement les deux églises dont nous venons de rappeler les titres, mais encore, dans la Grande-Rue, deux maisons en bois, voisines l'une de l'autre, et que l'admiration des artistes a depuis longtemps rendues célèbres. Il espère détourner le danger qui les menace. Puisse-t-il au moins inspirer la louable résolution de transporter ailleurs ces façades en respectant leur intégrité.

L'avantage que nous trouvons à grouper dans une sorte d'ensemble tout ce qui se rapporte à la science historique, nous amène à parler ici des diverses lectures faites au nom de M. l'abbé Cochet pendant le cours de cette année. L'infatigable explorateur de notre Normandie souterraine, sans abandonner le champ qui lui offrit, dans ses entrailles, tant de gîtes précieux à exploiter, a tenté, dans une publication nouvelle, de construire la synthèse et en quelque sorte de poser le couronnement de sa grande œuvre archéologique. Il a donc entrepris, après le savant Chifflet, et tant d'autres curieux scrutateurs de cette mystérieuse énigme, de décrire et d'interpréter le trésor sépulcral trouvé, en 1653, à Tournay, trésor que, sur l'autorité d'une bague qu'on affirme avoir été rencontrée dans la même trouvaille, on attribue à Childéric, roi des Francs. Ce dépôt funéraire était, au moment de sa découverte, un des plus riches et des plus variés qui aient été exhumés

depuis la renaissance des études historiques, et soumis à l'appréciation des savants. Tout ce qu'un roi mérovingien, dans son luxe barbare, pouvait étaler sur lui d'armes et de joyaux, tout ce qu'il pouvait avoir accumulé de menus ustensiles à son usage particulier, était là réuni et fut en grande partie recueilli, quoiqu'un véritable pillage, non réprimé dans les premiers instants, ait dû compromettre le sort de beaucoup de ces précieuses reliques. On connaît les vicissitudes de ce qui subsista; après avoir passé des mains des magistrats municipaux de Tournay entre celles de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, puis dans celles de l'empereur d'Allemagne, ce trésor fut enfin, par l'entremise d'un archevêque de Mayence, offert à titre d'hommage à Louis XIV, qui le fit déposer au Louvre, comme un des plus anciens titres de souveraineté de la glorieuse monarchie dont il était le représentant. Ce rare ensemble serait donc parvenu jusqu'à nous dans sa presque intégrité, puisque la Révolution l'avait respecté, si, en 1831, il n'eût été pillé, ainsi que tout le Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale, par des bandits qui s'y étaient introduits par escalade. Une partie des objets fut retrouvée dans la Seine, mais la bague sigillaire, à l'effigie et au nom de Childéric, qui seule garantissait à ce trésor la légitimité de sa désignation, échappa aux recherches et semble perdue pour jamais.

Raconter, avec les plus minutieux détails, toutes les circonstances de la découverte du tombeau, suivre ensuite pas à pas, dans leurs translations diverses, les précieux objets qui en étaient sortis, exposer les raisons qui l'ont engagé, lui, l'explorateur du monde franc par excellence, à reprendre ce sujet pour y appliquer, comme moyen d'interprétation, le résultat de ses propres découvertes, tel est le sujet de la communication que M. l'abbé Cochet nous a fait faire, en deux lectures qui comprenaient l'in-

troduction et le premier chapitre de son ouvrage. Cet ouvrage vient d'être publié, il est déjà dans toutes les mains de ceux qu'intéressent ces hautes questions d'archéologie nationale; nous sommes donc dispensé d'en dire davantage à ce sujet.

Une dernière communication de M. l'abbé Cochet se rapporte à des sépultures du moyen-âge, explorées sur l'emplacement de l'ancienne église de Rouxmesnil, aux environs de Dieppe, en décembre 1858.

Rouxmesnil est un humble village dont le nom rappelle le Conquérant de la Normandie; il possédait encore, au commencement de ce siècle, une ancienne église, sous le vocable de Saint-Denis, qui fut complètement démolie en 1839. Soupçonnant qu'il pouvait y avoir là des découvertes intéressantes à faire pour la sépulture chrétienne du moyen-âge, M. l'abbé Cochet dirigea ses recherches sur l'emplacement qu'avait occupé l'église, et explora profondément le sol depuis le maître-autel jusqu'au parvis. Les trouvailles furent modestes comme l'humble asile qui les recélait. Des débris de pavages émaillés, quelques monnaies dont la plus ancienne ne remontait qu'au XIVe siècle, de nombreux fragments de vases funéraires, enfin une de ces tombes maçonnées en moellons sur les côtés, et couverte de grossiers éclats de dalles, qui paraissait remonter au XIIe siècle ou au suivant, tel est l'inventaire bien restreint de cette exploration archéologique. Les vases, en terre ou en grès, fournissaient seuls matière à d'intéressantes considérations. Ils se rapportent à quatre catégories que l'auteur a définies dans de précédentes recherches, et tous avaient le même emploi, ce qui est aujourd'hui hors de contestation; c'étaient des cassolettes funéraires, servant à brûler de l'encens pendant la cérémonie des obsèques. Des trous percés tout à l'entour, soit sur la terre molle pendant la fabrication, soit au moment de s'en servir, à

l'aide d'un instrument aigu, les appropriaient à cet usage pieux.

La sépulture isolée, dont nous venons de parler, était placée au seuil de l'église, sur l'emplacement du parvis. L'auteur a pris texte de cette circonstance pour constater, en citant de nombreux et d'illustres exemples, qu'aux époques anciennes du moyen-âge, cette place, la plus humble en apparence, était cependant préférée à toutes les autres, même à celles du sanctuaire, par des motifs d'abnégation ou de pénitence, sans doute, qu'il est plus facile de supposer que de démontrer.

M. Decorde, l'un des jeunes membres les plus distingués du Barreau de Rouen, et dont un excellent rapport de M. Nion nous avait fait valoir les solides mérites, les études approfondies, et, comme diversion à de plus graves travaux, le gracieux talent poétique, est récemment venu prendre place parmi nous. Dans son discours de réception, après avoir émis, en forme de préliminaires, quelques considérations sur la culture des lettres dans laquelle l'avocat trouve tout à la fois l'ornement de l'esprit, la source fécondante de l'imagination, les modèles d'une diction toujours épurée, l'exercice de l'intelligence qui développe la faculté d'improvisation, l'orateur aborde le sujet qu'il s'est proposé de traiter, à savoir : la tendance que montre la littérature de notre époque à faire de ses productions une œuvre mercantile.

Le mouvement général des esprits, qui porte à trafiquer de tout, a fait invasion dans la république des lettres. Un grand nombre d'œuvres semblent publiées dans un but de spéculation, et, pour beaucoup d'écrivains, la littérature est devenue une véritable industrie. Tout concourt à favoriser ce mouvement : le progrès de l'éducation générale, la diffusion du goût de la lecture, la production

exagérée des journaux et des revues, l'ouverture, jusque dans les plus humbles cités, de bibliothèques publiques. Pour répondre à cette avidité de lecture, on produit, on multiplie sous toutes les formes une foule d'œuvres qui tendent bien moins à instruire qu'à amuser, et le nombre des auteurs s'accroît dans la même proportion. Mais, une fois lancé dans cette carrière, il faut vivre de sa plume, en s'attachant aux genres qui sont le plus en faveur, et partant le plus lucratifs. L'intérêt de l'art est donc sacrifié à celui de l'argent.

Deux branches de la littérature contemporaine sont principalement l'objet de cette exploitation commerciale : le *théâtre* et le *roman*. Qui dira tout ce que, sous ces deux formes, l'esprit mercantile suggère d'inventions pour faire vite, sans efforts, et surtout sans grande dépense d'imagination? Au théâtre, on emprunte un sujet de pièce à la nouvelle et au roman en vogue; bien plus, on exploite soi-même la même donnée sous les deux formes; on associe à la production d'une même œuvre dramatique trois ou quatre auteurs, afin de gagner de vitesse les entreprises rivales; on prend des sujets tout faits, dans l'ancien répertoire, pour les transformer de drame en opéra; on fait enfin des pièces uniquement pour mettre en relief les qualités, que dire de plus, les défauts d'un acteur! Tous ces moyens ne sont-ils pas funestes à l'art, et ne tendent-ils pas à faire de la littérature le plus triste des métiers?

Les pratiques employées pour l'exploitation du roman ne sont ni moins multipliées ni moins scandaleuses. Le roman est l'enfant gâté du public; c'est à lui que la plupart de nos littérateurs contemporains doivent leur réputation, et, dans ce genre de composition, le nombre des prétendants est d'autant plus grand que les femmes y disputent aux hommes le prix avec avantage. La fécondité de beau-

coup de nos romanciers semble inépuisable; c'est par milliers de volumes que quelques-uns affirment orgueilleusement leur prodigieuse facilité. Mais n'est-il pas manifeste que la multiplicité des œuvres tient bien moins au culte intelligent de l'art qu'au lucre que l'auteur sait tirer de chaque volume? Aussi, quelles tendances fâcheuses ne décèle-t-elle pas, cette littérature hâtive, exagérée, excentrique? Ne spécule-t-elle pas sur le paradoxe, sur l'attrait du scandale, sur l'étalage du triste spectacle des misères humaines, sous prétexte de moralisation?

Maintenant, si le bon goût public, faussé par ces exagérations, ne suffit pas pour en faire justice, quoique, au reste, une réaction heureuse paraisse vouloir s'opérer, d'où viendra donc le remède? Faut-il invoquer le secours d'une législation plus rigoureuse? Mais, c'est une triste nécessité quand il faut que la justice vienne au secours de la morale contre la littérature; c'est presque toujours, d'ailleurs, donner aux œuvres poursuivies tout l'attrait du fruit défendu.

Fondons plutôt notre confiance sur le progrès de la raison publique, sur l'influence de quelques nobles exemples donnés au théâtre et dans le roman par des œuvres récentes, sur l'initiative de l'Académie française, décernant chaque année des couronnes à l'ouvrage le plus utile aux mœurs. N'y aurait-il pas lieu, en outre, de frapper la littérature de quelques mesures fiscales, dans le but de diminuer le nombre des productions faciles, faites à tant la page? Puisque l'intérêt mercantile est le stimulant le plus actif de cette production excessive, n'y aurait-il pas justice à frapper celle-ci d'un tribut, ne fût-ce que pour la punir par là même où elle a péché?

Tel est, sous une forme mutilée et bien réduite, ce remarquable discours dans lequel l'honnêteté de l'inten-

tion s'unit si naturellement à la correction et à l'élégance de la forme, et qui justifie, comme le ferait l'autorité d'un exemple, ce vœu qu'exprime l'orateur en terminant, de voir les lettres répondre toujours à la dignité de leur mission et au but élevé qu'elles doivent se proposer.

M. Hélot, président, pour répondre au récipiendaire, ne pouvait, on le pressent, se placer à un autre point de vue que lui. Bien loin donc de contester la justesse de ses appréciations, l'équité de ses jugements, il serait plutôt, pour sa part, porté à qualifier plus sévèrement encore cet esprit mercantile qui, faisant de nos auteurs de vrais industriels, a tellement perverti le sentiment du juste, du vrai et du beau, qu'on en trouve à peine la trace dans les romans et au théâtre.

Toutefois, il ne voudrait pas qu'on l'accusât de voir avec un esprit chagrin cette diffusion des lumières de l'intelligence descendre jusqu'au plus bas de l'échelle sociale; mais il se demande si, quand le niveau des connaissances humaines s'est évidemment élevé dans le peuple, il en est proportionnellement de même dans les classes supérieures de la société? Question délicate, et à laquelle il n'oserait répondre. Ce qu'il constate avec regret, c'est le goût effréné des futilités littéraires; c'est l'attrait pour les scènes émouvantes et passionnées qui détournent les intelligences d'élite des études sérieuses; c'est l'accroissement indéfini du nombre des auteurs dont beaucoup sont à peine échappés des bancs du collége; c'est la recherche immodérée du prix matériel du travail de l'intelligence; c'est enfin la concurrence effrénée que se font certains auteurs modernes, et qui est une des principales causes de la décadence de la littérature.

Au reste, cette fureur de vulgarisation, servie par des éditeurs avides qui livrent au public des volumes à bon

marché, et qui multiplient trop souvent ainsi les œuvres les plus immorales, a aussi envahi la science. Ne voit-on pas la même spéculation prétendre livrer au public, sous forme de manuels, de dictionnaires, d'encyclopédies, une science facile, à la portée de tous, accuser ainsi la décadence des études sérieuses, et ne faire, dans tous les cas, que de bien pauvres savants?

Envisageant ensuite le théâtre, l'orateur pense que la maxime un peu ambitieuse : *castigat ridendo mores*, vraie pour le théâtre ancien, vraie même pour le théâtre français à son époque la plus glorieuse, et vraie peut-être encore quelquefois de nos jours, au moins en principe, doit subir une bien large restriction dans l'état actuel de nos mœurs théâtrales. Chercher aujourd'hui au théâtre un enseignement moral, c'est plus qu'une illusion fondée sur un sophisme complaisant; prétendre qu'il puisse moraliser, c'est affirmer une proposition évidemment paradoxale. Ce serait, au reste, une erreur de penser que la principale cause de ces désordres qui ont envahi le théâtre soit dans l'esprit mercantile qui préside à toutes ses conceptions.

Il en est beaucoup d'autres plus réelles et plus vraies. Telle est celle qui pousse les jeunes littérateurs, après maintes déceptions, à prendre en dédain la société honnête, à se mettre au service d'une société flétrie et dégradée, et à tourner contre la morale toutes les puissances de leur intelligence.

Après avoir formulé cet énergique réquisitoire, aussi brillant par la forme que vigoureux par la pensée, l'orateur arrive à son tour à se demander quel sera le remède? Il se trouvera, suivant lui, dans l'excès même du mal et dans la réaction qui en sera la conséquence forcée; il se trouvera surtout dans une éducation meilleure et plus chrétienne, dans des études littéraires plus sérieuses et

plus fortes, dans une intelligence plus complète des vrais principes qui règlent la raison humaine et en préviennent les écarts.

Après avoir entendu ces deux belles protestations, l'une si mesurée et si contenue dans sa forme, l'autre si impétueuse dans son jet, et pourtant si parfaitement concordantes entr'elles, on demeure convaincu que les ressources de l'éloquence sont infinies, puisque, par des moyens si divers, elle peut arriver au même but.

Après avoir ainsi payé libéralement la dette que tout récipiendaire contracte envers l'Académie en sollicitant son admission, M. Decorde s'est empressé de montrer qu'il comptait prendre une part active à nos travaux, en nous communiquant, dès les premières séances, divers rapports sur des ouvrages renvoyés à son examen. Nous avons l'habitude, pour ne point étendre démesurément les dimensions de ce compte-rendu, de ne faire qu'indiquer sommairement les sujets de ces rapports, surtout si les sujets dont ils traitent ne touchent pas à quelque grand intérêt général. Nous mentionnerons donc simplement un rapport sur une brochure en vers de M. Galimard, intitulée : *Les Deux Propriétaires*, laquelle est une satire assez plaisante dirigée contre les exigences que les propriétaires parisiens prétendent imposer à leurs locataires, et un autre rapport sur une brochure de M. Bidaut, intitulée : *La Vérité sur les Femmes;* œuvre morale d'une portée sérieuse, ayant pour but d'appeler l'attention des pères de famille sur la situation fâcheuse des femmes dans notre société, et dans laquelle on trouve, suivant M. Decorde, des observations judicieuses entremêlées de mots heureux et de réflexions piquantes.

Une traduction en vers français des *Fables de Phèdre*, par M. Hippolyte d'Aussy, membre correspondant, a fourni à M. Decorde l'occasion d'un troisième rapport, dans

lequel, s'aidant tout à la fois des ressources de sa propre érudition et des recherches du traducteur, il a résumé, dans un sommaire des plus intéressants, tout ce qu'on sait de plus avéré sur Phèdre, sur la découverte de ses fables au XVIe siècle, et sur les débats des commentateurs à l'égard de cet auteur dont on a nié jusqu'à l'existence. Quant à la traduction de M. d'Aussy, M. Decorde a rendu hommage à la fidélité toujours élégante qui la distingue, sans qu'elle rivalise, toutefois, avec la concision du modèle.

Enfin, et comme pour rappeler que c'est sous le patronage de la poésie légère qu'il s'est présenté aux suffrages de l'Académie, M. Decorde nous a communiqué deux épigrammes; gracieux badinage sans fiel, frondant plaisamment ce travers qui consiste à introduire, sous couleur de bon ton, dans notre langue harmonieuse et assez riche d'ailleurs pour tout exprimer, une foule de mots anglais, aux consonnances rudes, à la prononciation étrange, incompris la plupart du temps de ceux qui les emploient, de sorte qu'il faudra bientôt, comme il le dit,

Faire un voyage en Angleterre
Pour apprendre à parler français.

Les communications de M. Homberg, reposant presque toujours sur des sujets d'économie sociale ou de morale d'un ordre élevé, se rapportent tantôt à la classe des sciences, tantôt à celle des lettres; nous ne parlerons ici que de celles qui nous sont dévolues, et nous renverrons, pour le complément du contingent de ce membre aussi consciencieux que zélé, au rapport de notre collègue de la classe des sciences.

M. Homberg, dans un récent voyage en Angleterre, entrepris pour visiter les établissements charitables de ce

pays, reçut, des directeurs de ces institutions, l'hommage de quelques publications relatives à diverses questions de bienfaisance publique et de moralisation. Parmi elles se trouvait un sermon prêché par un des plus célèbres prédicateurs de l'Angleterre, M. William Harness, et qui, par l'élévation des pensées, la chaleur des sentiments et la moralité des intentions exprimées, frappa notre confrère à ce point qu'il se fit un devoir de le traduire, et d'en communiquer quelques extraits à l'Académie.

Ce discours a pour objet de peindre, sous les plus vives couleurs, toutes les douleurs, les misères, les hontes que traîne à sa suite la séduction. C'est là, on le conçoit, un de ces sujets qu'il n'est guère possible d'analyser sommairement, car tout l'intérêt pathétique que cherche à exciter l'orateur réside principalement dans la sombre énergie des tableaux, dans le développement dramatique des situations. Pour impressionner vivement son auditoire, l'orateur s'attache, comme s'il s'agissait de raconter un fait isolé, à peindre toutes les phases de la séduction, depuis les fausses démonstrations d'intérêt sous lesquelles elle se déguise, les vaines promesses qu'elle sait prodiguer, jusqu'à l'affreux abandon qu'elle amène, et jusqu'au crime d'infanticide qui la suit. Un entraînant appel à la charité termine cette éloquente évocation d'une de nos misères sociales, car le but de l'orateur est d'intéresser en faveur d'un hospice d'enfants trouvés.

Deux volumes de notre confrère M. Th. Muret, intitulés: *A travers champs*, ont obtenu le bénéfice d'un de ces comptes-rendus si consciencieusement étudiés et si complets que M. Homberg consacre aux œuvres qui ont excité en lui un sympathique intérêt. Cet intérêt ici ne lui a pas fait défaut, car il confesse que, s'il se fût laissé

inspirer par le plaisir que lui a causé la lecture de ces deux petits volumes, il eût été amené à en faire un éloge qui dépasserait leur importance et que ne comporterait pas leur titre sans prétention. D'ailleurs, une bonne partie de ces familières causeries, de ces boutades pleines d'*humour* et de sarcasme, étant consacrée à des souvenirs politiques dont les sages règlements de l'Académie lui interdisent d'aborder l'examen, il se contente d'inviter ses auditeurs à faire par eux-mêmes cette épreuve, en les assurant que l'auteur a hanté les coulisses de la politique et de la littérature, et qu'il a vu de près et dans leur déshabillé, les personnages qui, pendant un quart de siècle, ont occupé la scène du monde. Sur le terrain neutre que lui offrait la seconde partie, M. Homberg avait droit de reprendre son franc-parler, aussi a-t-il pu, sans réserve, citer et juger les appréciations non moins judicieuses que spirituelles de l'auteur. « Outre l'incontestable mérite du style, ajoute-t-il, ce qui fait le charme de ces aperçus, c'est le sentiment du bon, de l'honnête et du vrai, qui y règne et qui s'en exhale comme un doux parfum. Après avoir lu son livre, on en aime mieux l'auteur. » On ne saurait en faire un plus délicat éloge.

C'est souvent une œuvre ingénieuse et d'un haut intérêt, que le compte-rendu d'un ouvrage, lorsque le rapporteur, au lieu de se borner au rôle de simple analyste, engage, avec l'auteur qu'il s'est chargé d'apprécier, une discussion sérieuse ou une controverse animée, opposant la raison pratique aux systèmes ambitieux, et ramenant l'idée qui s'exalte ou s'égare à la sévère formule du bon sens. M. de Lérue remplit habituellement cette fonction de critique avec une indépendance de jugements que, plus d'une fois déjà, nous avons eu l'occasion de signaler,

et qui assure à ses comptes-rendus le mérite d'une forme piquante et d'une originalité de bon goût. Nous citerons pour exemple l'appréciation qu'il a faite du recueil publié par la Société protectrice des animaux. Il rend naturellement toute justice à l'esprit qui anime cette Société, ainsi qu'au but élevé qu'elle se propose ; il confesse qu'il est désirable que le principe de protection, qui fait la base de la loi Grammont, reçoive l'application la plus étendue possible; mais il entrevoit que les dispositions pénales de cette loi n'auront pas beaucoup d'influence sur les instincts violents des individus que leur profession met en rapport continuel avec les animaux. Certes, ce n'est pas par l'insignifiant appât d'une médaille d'argent ou de bronze qu'on adoucira les habitudes grossières des charretiers et autres gens de cette espèce. D'un autre côté, n'y a-t-il pas un peu d'exagération de sensibilité dans cette tendance qui semble vouloir étendre à tous les animaux, même incommodes ou nuisibles, qui infestent nos habitations ou ravagent nos cultures, l'intérêt et la bienveillance que méritent seuls ceux qui sont les auxiliaires de nos travaux? Verra-t-on bientôt, par suite de ce travers, le renard et le loup placés sous la tutelle d'une loi protectrice?

Un second rapport, sur un *Voyage en Danemark, Suède et Norwége,* par M. Boucher de Perthes, membre correspondant, a fourni à notre confrère l'occasion de traiter des qualités nécessaires à celui qui veut voyager avec fruit, et surtout à celui qui se propose de communiquer ses impressions au public; s'il se montre exigeant sur le nombre et l'étendue de ces qualités, c'est naturellement parce qu'il est certain de les rencontrer chez l'auteur qu'il entreprend de faire apprécier ; aussi le présente-t-il comme doué de la plupart de ces rares avantages qui donnent aux récits du voyageur tant de charme et d'autorité :

archéologue, administrateur, géologue, écrivain moraliste et satirique; en outre, infatigable travailleur, joignant à un sens droit, à un savoir profond, à une mémoire inépuisable, un ample fonds de verve et d'originalité. L'éloge, comme on voit, est complet; mais les extraits qu'a cités M. de Lérue témoignent qu'il est parfaitement justifié.

L'Académie compte, au nombre de ses correspondants étrangers, un écrivain toujours soigneux d'entretenir avec elle de fréquentes relations : c'est M. Dionisotti, avocat à Verceil. En ce moment, il s'occupe de recueillir les matériaux d'une biographie complète d'un éminent historien cher à l'Académie à plus d'un titre; nous voulons parler de Charles Botta, qui, pendant bon nombre d'années, fut le chef de notre Académie universitaire et l'un des membres les plus distingués de notre Compagnie. En attendant que M. Dionisotti ait pu mettre la dernière main à cet important travail, il a réuni et publié en une brochure, en les accompagnant de quelques notes, trente-quatre lettres de son auteur de prédilection, et il en a fait hommage à l'Académie. M. Ballin, que sa connaissance approfondie de la belle langue du Tasse mettait parfaitement à même d'apprécier la valeur de ces lettres, la plupart écrites en italien, s'est chargé d'analyser ce recueil qu'il considère comme possédant à un haut degré les principaux mérites du genre épistolaire. C'est aussi, suivant lui, un précieux document pour l'histoire des variations littéraires de la première partie de notre siècle, dans lequel on peut recueillir l'expression vigoureuse d'un esprit fermement convaincu de l'incontestable supériorité du goût et des beautés classiques sur les innovations de la fantaisie moderne.

Un autre rapport sur l'*Annuaire de la Manche* a fourni

à M. Ballin l'occasion de payer un juste tribut de reconnaissance et d'éloges à M. Julien Travers, l'infatigable rédacteur de cette utile collection que, depuis trente années, il poursuit avec une persévérance qui ne se dément pas; trop rare exemple d'un labeur courageux et noblement désintéressé, entièrement consacré à l'utilité publique et à l'illustration du département pour lequel ces nombreux volumes constituent le plus précieux répertoire de documents historiques et statistiques.

Puisque nous passons en ce moment en revue les travaux des rapporteurs, travaux qui, par la diversité des sujets qu'ils embrassent, jettent tant de variété dans les lectures de l'Académie, nous devons mentionner avec une distinction toute particulière un compte-rendu très étudié de M. Nion, sur les travaux de M. Dominique Bacci, de la Mirandole, candidat au titre de membre correspondant.

Les opuscules en italien adressés par cet écrivain, ancien professeur de philosophie, roulent sur des questions de métaphysique, de morale et d'esthétique. Reproduire, même par aperçu, dans les étroites limites de ce compte-rendu, la haute et abstraite controverse que M. Nion a engagée avec l'auteur sur une question qui fait le sujet d'un de ces opuscules, nous serait impossible. Il s'agit d'une distinction que l'auteur prétend établir entre la raison *(ragione)* et l'intelligence *(intelletto)*, nonobstant l'opinion des philosophes de toutes les écoles, qui considèrent ces deux mots comme synonymes, et signifiant raison, entendement, jugement, bon sens, etc., c'est-à-dire la faculté de savoir, de comprendre, de connaître. Suivant M. Bacci, la *raison* est la faculté de connaître ou de regarder et de comprendre par l'esprit ce qui ne tombe pas sous les sens matériels, tandis que l'*intelligence* est la source des idées qui sont elles-mêmes

la conséquence des notions. En un mot, la différence des notions comparées aux idées, quoique le langage usuel confonde ordinairement ces deux faits intellectuels, serait ce qui constitue la distinction de la raison et de l'intelligence. La raison serait, en outre, la faculté synthétique de l'esprit humain, et l'intelligence la faculté d'analyse; définition toute personnelle à l'auteur, et qui ne saurait être admise sans changer le sens, depuis longtemps consacré, de ces deux mots.

Pour reposer l'esprit de ses auditeurs de ce qu'il considère lui-même comme des subtilités, M. le Rapporteur passe aux considérations esthétiques, et décrit, d'après ses impressions personnelles, le célèbre *Cenacolo*, de Léonard de Vinci, avec le véritable enthousiasme d'un amateur que le goût dirige et inspire, et qui sait raisonner toutes ses perceptions.

Dans une autre circonstance, M. Nion, remplissant ce même office de rapporteur, se chargeait d'exposer et de faire valoir les titres d'un de ses confrères au barreau de Rouen, M. Decorde, candidat au titre de membre résidant, et il s'acquittait de cette mission délicate avec cette mesure de bon goût qui garantit la sincérité de l'éloge, et cet accent sincère et convaincu qui provoque la confiance. Aussi, grâce à ce patronage confraternel, M. Decorde voyait-il, à quelques jours de là, s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie.

Rappeler que M. Hellis a rendu compte du *Recueil de l'Académie des Jeux floraux* pour 1858, c'est dire qu'il s'est acquitté de cette tâche avec ce consciencieux intérêt qu'il apporte chaque année à discerner les meilleures œuvres mises au jour dans ce grand tournoi poétique dont Toulouse est le siége et Clémence Isaure la patronne; c'est, en outre, constater qu'il a su faire apprécier à ses auditeurs,

suivant les inspirations d'un choix judicieux, le mérite des principales pièces, en communiquant de nombreux extraits de cet intéressant recueil.

M. Julien Travers, dont les travaux de statistique et d'histoire locale ont trouvé un si juste approbateur dans M. Ballin, ainsi que nous venons de le faire connaître il n'y a qu'un instant, a eu l'avantage d'occuper une seconde fois de lui l'Académie, par l'organe de M. Th. Muret. Mais, cette fois, au lieu du statisticien patient, c'était le professeur de belles-lettres, l'auteur d'un volume de Poésies qu'il s'agissait d'apprécier. M. le Rapporteur l'a fait avec une bienveillance qui, toutefois, n'exclut pas une certaine sévérité; et, s'il a félicité chaleureusement l'auteur du beau *Chant de guerre des Normands à la bataille d'Hastings*, qui a mérité le prix sur de nombreux rivaux au concours ouvert lors de l'érection de la statue de Guillaume-le-Conquérant à Falaise, en revanche, il se croit fondé à lui reprocher d'avoir introduit dans son volume quelques pièces d'un goût douteux et qui semblent faire tache dans ce gracieux ensemble.

L'Académie avait proposé, pour sujet de prix à décerner en 1859, une *Etude sur les femmes nées en Normandie qui se sont fait un nom dans les lettres, au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*. Cet intéressant sujet d'histoire littéraire avait de quoi tenter, par la curiosité des explorations à entreprendre, par le piquant des analyses qui devaient se présenter en foule, l'esprit porté aux recherches aussi bien qu'à la métaphysique de sentiment des jeunes littérateurs de notre époque. Toutefois, par des motifs qu'il serait difficile d'expliquer, et nonobstant une prorogation d'une année, ce concours resta à peu près sans effet, car un seul mémoire fut envoyé. Cependant, si cet unique travail eût rempli les conditions du programme, l'absence de con-

currents n'eût pas assurément constitué une fin de non-recevoir qu'on pût opposer au mérite de l'œuvre ; mais M. Th. Muret, chargé de rendre compte, au nom d'une commission, de cette tentative isolée, fut contraint de déclarer qu'elle était insuffisante aussi bien par le fond que par la forme, et que l'auteur n'avait su faire preuve que d'une louable intention. Il proposa donc, ce que l'Académie agréa, de retirer ce sujet du concours et de le remplacer par un autre qui serait l'Eloge de l'académicien Ancelot, né au Havre en 1794 et mort en 1854. Pour faire pressentir tout l'intérêt que devait présenter cette étude biographique et littéraire, M. le Rapporteur s'est attaché à esquisser lui-même la vie d'Ancelot, en racontant ses débuts que signala le beau succès de sa tragédie de Louis IX, les luttes que les passions politiques d'alors l'obligèrent de soutenir, la rivalité que lui suscitèrent les triomphes retentissants de son compatriote Casimir Delavigne, et enfin les vicissitudes diverses de sa carrière active et tourmentée. Ce que M. le Rapporteur, en traçant cette biographie, considérait comme un simple aperçu, aurait pu, sans désavantage, devenir un des éléments du futur concours ; l'Académie l'a compris. Aussi, rendant par là même hommage au haut intérêt de ce travail, a-t-elle invité l'auteur à le retrancher du rapport destiné à être lu en séance publique et imprimé dans le *Précis*.

M. Th. Muret ayant dédié à l'Académie une comédie intitulée : *Les Dettes* qu'il venait de faire représenter sur le Théâtre-Français de notre ville, et de faire imprimer, M. Deschamps s'est chargé de répondre à ce témoignage de déférence en rendant un compte détaillé de cette œuvre, non toutefois à titre de congratulation complimenteuse, mais avec une liberté d'appréciation qui seule peut donner à l'éloge sa véritable valeur parce qu'elle en

prouve la sincérité. Nous ne saurions reproduire cette analyse consciencieuse dans laquelle l'appréciation impartiale des caractères et des incidents est traitée avec de larges développements, mais nous pouvons au moins en résumer les conclusions suivant lesquelles, au point de vue restreint de la forme, le style de la pièce de notre confrère, dans son allure facile, ferme et colorée, est irréprochable, et, malgré la justesse parfaite de l'expression et la riche sonorité des rimes, ne décèle jamais ni l'effort ni la contrainte.

Un autre opuscule, également dédié à l'Académie de Rouen par son auteur, M. Jules Tardieu, sous ce titre: *De la propriété en matière de littérature et d'art*, a fourni à M. Mouton l'occasion, non de traiter l'épineuse question qui fait l'objet de cette brochure, mais simplement d'apprécier la valeur poétique de l'œuvre; car cette œuvre est en vers, quoique l'auteur, par un caprice singulier, l'ait fait imprimer avec les apparences de la prose. Ce déguisement fallacieux n'a point empêché M. le Rapporteur de constater l'excellente facture de cette poésie, digne en tout point, assure-t-il, de la plume qui a écrit les poétiques légendes de *l'Epingle* et de *Mignon*.

En abordant la tâche toujours si difficile de maintenir dans de justes bornes l'étendue de ce compte-rendu, tout en accordant à chacune des œuvres mentionnées une indication suffisante pour en faire apprécier le mérite et l'intérêt, nous nous promettions de donner à la dernière partie de ce résumé, consacrée à la poésie, des développements en rapport avec l'importance que cette gracieuse forme de la pensée a prise exceptionnellement dans nos séances de cette année; malheureusement l'extension déjà trop grande, malgré tous nos efforts, donnée à la partie qui précède, nous oblige à nous borner désormais à une rapide énumération.

M. Mouton, dont nous venons de parler à propos d'un rapport, a fait, cette année comme les précédentes, preuve d'une heureuse fécondité. Une pièce, intitulée : *l'Heureux Siècle*, contient une revue ironique et frondeuse des prétendus progrès que chaque jour voit éclore ; c'est, par exemple, la mécanique qui se substitue à l'art, la spéculation qui offre à tous ses trésors fantastiques, le luxe qui exagère ses folies ruineuses et qui tend à confondre tous les rangs.

C'est une donnée, analogue dans son but, qui a fourni le sujet d'une autre pièce intitulée : *le Luxe et le Crédit*. C'est encore un éloge ironique du luxe que, à défaut de ressources réelles, on peut entretenir par le crédit. Cette thèse est plaisamment soutenue par l'histoire d'un emprunteur adroit qui, changeant sans cesse de créancier,

Empruntait à Paul lorsqu'il rendait à Pierre,

et mourut sans avoir rien fait perdre à personne, si ce n'est au dernier des prêteurs, à l'égard duquel il restait insolvable, mais auquel il léguait, comme compensation, son exemple à suivre. L'auteur, avec cette bonhomie railleuse qui fait le fonds de son aimable philosophie, et qu'il sait introduire dans ses vers, a tiré le plus amusant parti de cette double donnée.

Dans un petit proverbe, en un acte et en vers, intitulé : *Le Temps passé ne revient plus*, M. Mouton a peint l'un des travers les plus habituels de notre nature, celui qui porte l'âge mûr à retenir trop obstinément les illusions de la jeunesse : illusion bientôt dissipée, et presque toujours à la confusion de celui qui s'en repaît. Il s'agit ici d'un homme sur le retour, à qui le souvenir d'une ancienne passion et la vue de l'objet qui l'inspira réveillent l'idée de courir les hasards d'une passion nouvelle. Mais bientôt ramené au sentiment de la raison par le tableau de l'amour

de deux jeunes gens, il renonce à ses illusions et se résout à faire le bonheur des autres au lieu de chercher le sien dans des sentiments qui ne sont plus de son âge. Cette légère fantaisie dramatique est semée de vers bien frappés et assaisonnée d'un esprit du meilleur goût.

La poésie de M. Muret, par son énergie souvent passionnée, fait un contraste tranché avec celle, plus enjouée que mordante, de son gracieux confrère. C'est en effet sous la forme d'une vigoureuse satire qu'éclate l'inspiration d'une pièce de vers composée à propos d'un procès pour suppression d'enfant, qui avait vivement ému l'opinion publique, et dans laquelle l'auteur flétrit, avec une généreuse indignation, certaines déviations du sens moral, telles que celle qui, dans la séduction, fait peser la honte de la faute sur la victime et non sur le séducteur.

C'est un sentiment moins courroucé qui a inspiré à notre confrère un second tribut poétique intitulé : *A une Voyageuse*. L'auteur y fronde le travers qui entraîne les esclaves de la mode à fuir, pendant l'été, les paisibles retraites champêtres, où ils pourraient réparer leur santé, ménager leur bourse et goûter les calmes jouissances du spectacle de la nature, pour courir à grands frais aux bains de mer, aux eaux, affronter sans relâche le tumulte de la foule, les violentes émotions de la danse et du jeu, au risque fâcheux de se trouver en intimité, dans cette société mélangée et sans contrôle, avec les honteuses célébrités du vice.

Le Mari fataliste est un charmant conte ou plutôt un petit drame intime en vers, véritable modèle de poésie badine et légère, dans lequel M. Deschamps a peint les inquiétudes d'un époux trop heureux, qu'une terreur secrète, conséquence d'un bonheur trop constant, assiége

et poursuit, jusqu'à ce que sa fine moitié, qui a deviné sa muette préoccupation, réussisse à raffermir l'édifice chancelant de cette félicité compromise. Le dialogue s'entremêle au récit dans cette amusante bluette dont la grâce, l'observation délicate et l'esprit font tous les frais.

Nous regretterions de ne pouvoir citer quelques passages de cette œuvre gracieuse, si l'Académie, en l'insérant dans son *Précis*, ainsi que la précédente, ne nous permettait d'y renvoyer les lecteurs.

A ce contingent poétique, si réduit sous notre plume, mais en réalité si riche et si varié, si nous ajoutons un petit discours en vers aussi ingénieux qu'élégamment tournés, que M. Clogenson, en prenant place au bureau, adressa à ses confrères dont les suffrages l'avaient porté à la vice-présidence de l'Académie, nous aurons complété tout à la fois la part de la poésie dans les travaux de cette année et les nombreuses mentions de ce compte-rendu.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

ANALYSE

DE QUELQUES

LETTRES DE JACQUES BASNAGE

AU CHEVALIER DE FRENELLES

Par M. LÉVESQUE.

(Séance du 3 Février 1859.)

MESSIEURS,

Une voix que vous aimiez à entendre, mais qui s'est trop tôt éloignée de nous, celle de notre savant et regretté confrère M. Floquet, vous entretenait, il y a quelques années, d'une docte famille de notre ville, une de ses gloires, de la famille des Basnage, pour reconnaître et constater avec vous où fut la demeure de ces hommes illustres, la maison où ils vécurent, mais où ils ne purent, hélas! mourir en paix, chassés alors et proscrits par des lois odieuses et cruelles, et réduits à fuir de leur pays, quand la fuite était encore permise, quand elle n'était pas encore imputée à crime. Au sujet des trois Basnage, ce que M. Floquet, qui sait tant de choses de leur histoire, ne paraît pas avoir connu, c'est une correspondance de l'un d'eux, de Jacques Basnage, le célèbre ministre protes-

tant, correspondance qu'il avait pourtant sous la main, en quelque sorte, car elle fait partie de nos riches archives parlementaires, où la science a déjà tant moissonné, sans que *les derniers venus n'y trouvent peut-être encore à glaner*, et c'est là, en effet, Messieurs, au sujet de cette correspondance, la pensée qui m'est venue : à la vue de ces lettres, que je n'ai pas, je l'avoue, moi-même su trouver (1) (ceci n'arrive, et c'est là leur récompense, qu'aux hommes de zèle et de labeur, qui savent patiemment chercher), à la vue de ce nom de Basnage, que les habitudes de ma vie et l'étude du droit m'ont appris, il y a longtemps, à vénérer, je me suis demandé s'il n'y avait pas là quelque chose *à glaner;* si, dans ces vieux débris, échappés par hasard au temps, dans ces vieilles et intimes confidences d'un homme illustre, qui fut aussi un homme de bien, il n'y avait pas quelque chose à apprendre et à retenir, ou à sauver de l'oubli. Voilà quelle a été la cause et quel est le but de cette étude, que j'ai entreprise, non sans une sorte d'émotion, je l'avoue, et que j'ai accomplie non sans plaisir. Je viens ici vous l'offrir, Messieurs, puisse-t-elle ne pas vous paraître tout-à-fait sans intérêt!

J'arrive de suite à ces lettres, sans autre préambule qu'un seul mot. On sait, sans qu'il soit besoin ici de le redire, comment, vers la fin d'un règne qui, après avoir été grand, était tristement déchu, et s'en allait finir sans

(1) Ce dossier, composé de près de 400 pièces qui sont pour la plupart des lettres de Jacques Basnage, de madame Basnage, de Pierre Basnage de Bellemare et de Bauldry, et, pour le surplus, des copies de requêtes et pièces de procédures relatives au séquestre apposé par le domaine sur les biens des membres de la famille de Basnage, expatriés ou suspects de non-catholicité; ce dossier a été tiré de la poussière des archives du Parlement par M. Gosselin, dépositaire de ces archives, et c'est à son obligeance que j'en ai dû la communication.

gloire, mais non sans violences, les religionnaires de France, au mépris de la foi jurée, au mépris des lois divines et humaines, avaient été cruellement persécutés. On sait que Jacques Basnage, le pasteur protestant, qui, à ce titre, devait être des premiers atteint, avait dû être des premiers à fuir. Dès le 16 octobre 1685, c'est-à-dire dès avant le fameux édit du 5 novembre (car le zèle et l'impatience des persécuteurs n'avaient pas attendu l'édit), il avait quitté la France, qu'il ne devait plus revoir, emmenant avec lui, non son vieux père, comme un autre Enée, mais ce qu'il avait, avec son père, de plus cher au monde, sa jeune femme, sa fille qui venait de naître, et, enfin, une prétendue nourrice, qui n'était autre, comme on sait, que sa sœur, la dame Bauldry.

Réfugié en Hollande, à Rotterdam d'abord, puis à La Haye, c'est de là, qu'au milieu des graves et pieux devoirs de son ministère, au milieu de ses occupations variées et de ses nombreux travaux, souvent il se plaisait à reporter sa pensée et son cœur vers la France, vers la ville surtout qui l'avait vu naître, et vers quelques amis qui lui restaient. Parmi ces amis, en petit nombre, on peut le croire, car les amis sont rares dans le malheur, le premier de tous, à ce qu'il paraît, et le plus cher, c'était le chevalier *Asselin de Frenelles* (1), homme distingué par sa naissance, par sa famille parlementaire, par ses fonctions et son rang dans la diplomatie, mais distingué surtout par son esprit et par son cœur. C'est à cet ami que s'adresse cette correspondance que voici, et c'est lui qui en a pieusement

(1) Asselin de Frenelles, attaché à l'ambassade de France, aux conférences d'Utrecht, et dans diverses autres missions, avait un frère, conseiller au Parlement de Rouen.

Les lettres composant la correspondance dont il s'agit sont adressées, la plupart, *rue Saint-Godard*, à Rouen, et quelques-unes *proche les Minimes* ou proche les Jésuites.

gardé le dépôt jusqu'à sa mort. Ecrites ainsi dans toute la confiance et l'épanchement de l'amitié, sans arrière-pensée comme sans réserve, on sent de suite ce que valent de pareilles lettres et toute la foi qui leur est due. On sent que, si la vérité est quelque part, c'est là sans doute, et si, quelque part, on peut croire avoir retrouvé Basnage, le vrai Basnage, ce doit être là, mieux, certes, que dans des documents posthumes, plus ou moins apocryphes; mieux aussi que dans ces biographies faites après coup, qui ne se succèdent qu'en se copiant, et dans lesquelles rien ne manque, si ce n'est souvent l'exactitude et la vérité.

Ce n'est pas, du reste, croyez-le bien, Messieurs, une biographie de Jacques Basnage, que j'ai eu la pensée d'écrire. Ce travail, considérable et difficile, a été fait, et je me garderais d'être tenté de le refaire, quand même le temps et la compétence nécessaires ne m'auraient pas complètement manqué; quand même il n'eût pas manqué encore une autre chose, à savoir : les éléments d'une biographie, la correspondance que j'ai là, n'embrassant, malheureusement, qu'un court espace de temps, les dernières années seulement de la vie de Basnage, depuis l'année 1715 jusqu'à l'année 1723. C'est donc aussi dans cette unique et dernière période de sa vie qu'il s'agit d'étudier Basnage, puisque c'est là seulement qu'il a écrit, et, sans doute, qu'il lui était permis d'écrire en France : cette liberté, jusque-là, eût-elle été permise à un protestant, à un proscrit, et n'eût-elle pas, au contraire, été un crime, selon la doctrine et les lois invariables des gouvernements proscripteurs de toutes les formes et de tous les temps?

Ceci dit, voyons-les donc ces lettres, en choisissant, bien entendu, pour mettre quelque ordre dans ce travail et surtout pour être bref; voyons-les au point de vue qui

nous occupe ; car on y trouve, on le conçoit, un peu de tout, et chacun, au besoin, en archéologie comme en histoire, en économie politique ou financière comme en fait de langage, en fait de coutumes et de mœurs, chacun y trouverait, selon sa compétence et ses goûts, plus d'un sujet curieux d'étude. Pour moi, Messieurs, je l'ai dit : je n'y cherche et je n'y veux trouver qu'un sujet d'étude, c'est celle de Basnage, et encore, non pas Basnage dans son ensemble, ou même comme écrivain et comme savant, mais Basnage dans sa vie intime, dans la peinture de son caractère et de son cœur. Peut-être, s'il faut le dire, dans cette esquisse de Basnage, peint par lui-même, peut-être n'apparaîtra-t-il pas tout-à-fait tel qu'on nous l'a peint jusqu'ici dans des biographies ; qu'importe si la vérité n'a qu'à y gagner, et si Basnage, surtout, n'a rien à y perdre, si son nom et sa mémoire, justement honorés ici, n'ont rien à y perdre de leur éclat et de leur honneur !

La première lettre par sa date, la première aussi pour nous initier à cette étude de Basnage, c'est une lettre du 29 août, et de l'année 1715, comme on le verra tout-à-l'heure. J'en extrais seulement les quelques lignes qui suivent : « ..... On dit ici (dit en finissant Basnage) que vous avez vos inquiétudes, que cause non-seulement l'âge, mais la santé du Roi. Les choses sont tellement changées, qu'on y prie Dieu pour sa conservation ; parce qu'en cessant de le craindre, on a commencé à l'aimer. ... » Celui qui écrit ceci, Messieurs, c'est Jacques Basnage, le ministre protestant ! c'est le proscrit, depuis trente ans, par Louis XIV, celui à qui, depuis trente ans, on a tout ravi : patrie, biens, famille ! c'est lui qui parle ainsi de Louis XIV mourant ! *On est inquiet de sa santé; on prie Dieu pour sa conservation;* bien plus, *on a commencé à l'aimer*. Ceci, Messieurs, c'est Basnage qui l'écrit ! Je ne veux pas assurément faire de réflexions ; mais j'ai besoin de dire un

mot : en lisant ces quelques lignes, ces simples et touchantes paroles, ces paroles aussi naïves que peu prévues, est-ce qu'on ne commence pas aussi à connaître Basnage? est-ce qu'on *ne commence pas aussi à l'aimer,* pour dire et pour parler comme lui?

Revenons au 29 août : à cette date, *les choses*, disait Basnage, *étaient bien changées;* deux jours après, elles allaient changer bien autrement. Le 1er septembre 1715, on sait quel grave évènement avait lieu : Louis XIV avait cessé de vivre, et sa mort semblait devoir inaugurer en politique, et plus encore, peut-être, en fait de religion, une ère toute nouvelle. Ce qui arriva, en effet, ce que fut pour la France, et surtout pour les religionnaires proscrits, le gouvernement nouveau; s'il fut pour eux un gouvernement réparateur, ou s'il ne fut pas plutôt l'héritier et le continuateur de Louis XIV, avec la violence en moins peut-être, mais aussi, moins la conviction qui certes n'excuse pas, mais qui du moins ne flétrit pas; tout cela, Messieurs, c'est ce que je n'ai pas à rechercher; c'est de l'histoire, une triste page assurément de notre histoire. La régence, au surplus, on l'a résumée en un seul mot : ce fut la licence régnant et gouvernant; la licence sans limites et sans frein; la licence poussée jusqu'à la démence, jusqu'à l'impiété et l'orgie de la débauche. Quelle place pouvait-il y avoir là pour la justice? Quelle place pour la tolérance et la liberté? Quelle sympathie pour des opprimés et des proscrits? Et puis, ce qu'il faut bien reconnaître, d'ailleurs, après les temps de violences et de révolutions, il n'est peut-être pas toujours facile aux pouvoirs nouveaux d'être justes; la justice ne se fait pas sans efforts, sans courage et même sans péril. Il est plus commode, il est vrai, et il en coûte moins de s'abstenir, sous prétexte de respect pour les faits accomplis; il en coûte moins, au lieu de s'embarrasser

à restituer, de garder en paix les fruits des proscriptions et des confiscations, en mettant en pratique, sauf à l'ériger ensuite en théorie, la grande doctrine de la *nécessité* ou *force des choses*, sorte de fatalité assez semblable à la divinité ancienne du *Destin*, et non moins respectable que lui. Ainsi fit-on en 1715, pour les religionnaires proscrits; triste exemple, Messieurs, leçon funeste en fait de révolution, et qui plus tard ne devait pas être perdue! Pourtant, pour revenir à Basnage, il faut dire qu'il y eut alors une exception, et, chose singulière, ce fut lui qui en fut l'objet, on sait comment et par quelles circonstances fortuites : c'était à lui qu'on devait la paix qui fut conclue avec la Hollande par le traité du 14 janvier 1717; c'était à ses conseils qu'avait dû suivre ponctuellement, d'après ses instructions formelles, le négociâteur français, l'abbé Dubois, qui fut depuis le fameux cardinal Dubois, qu'on avait dû cette heureuse paix si nécessaire à la France et si vivement désirée par le Régent. On lui devait bien aussi quelque chose pour ce service; de là, Messieurs, l'exception dont il s'agit, exception, toute de faveur, de faveur vraiment royale, comme on va voir, par laquelle, suivant un édit royal du 11 juin 1717, on lui rendit, non pas son retour en France et la fin de son exil (c'eût été sans doute trop de faveur), mais on lui rendit la jouissance de ses biens, avec la liberté d'en disposer. De là, aussi, plusieurs lettres de notre correspondance, qui suivent de près l'édit du 11 juin, et qui ont pour objet la vente de ses biens; car il importait peut-être à Basnage de se hâter; le souvenir des services rendus se perd si vite, même dans la mémoire des rois! et l'édit pouvait être d'un jour à l'autre révoqué! De là, dis-je, plusieurs lettres au chevalier de Frenelles, dont quelques passages m'ont paru curieux et instructifs, et que je mets rapidement sous vos yeux.

Ces biens de Basnage, qu'il s'agissait de vendre, puisqu'il ne pouvait paisiblement et en sécurité les conserver, c'était le patrimoine honorable mais modeste que lui avait laissé son illustre père, le savant commentateur de notre coutume; c'était la maison de la rue de l'Écureuil, et surtout le domaine important du Franquesney (1). Voici, pour la maison, ce qu'il écrit, le 30 décembre 1717, à son ami : « .... Je vous laisse, mon cher ami, le ménagement de cette affaire (la vente de la maison), qui a coûté 22,000# sans l'escalier; mais comme nous sommes trop éloignés pour juger de la valeur des bâtiments, et que vous êtes sur les lieux, ayez la bonté de me dire si elle ne peut valoir 16,000#.... »

Le 7 mars 1718, la maison fut en effet vendue au sieur de Montigny, ami de Basnage, pour le prix de 14,000# seulement, et, dans le contrat, on lit cette clause de garantie, singulière attestation par acte public et authentique des mœurs et du caractère de l'époque, et de la foi qu'on avait, au sujet des protestants, même dans la parole royale « ..... garantie, est-il dit, par le vendeur pour tout cas d'éviction ou de dépossession, *même de la part du Roi de France!* »

Quant à la vente du Franquesney, la négociation fut bien plus longue et difficile; elle se compliqua même d'incidents et de difficultés telles, que la vente n'en put être consommée; après six années de négociations, on n'avait pu arriver à rien conclure, et le Franquesney resta, à la mort de Basnage, dans sa succession. Quelques détails

(1) Le Franquesney était situé dans la paroisse de Pavilly, et dépendait de la seigneurie d'Esneval. C'est aujourd'hui une simple ferme, sans château ni colombier; cette ferme, connue encore aujourd'hui sous le nom de ferme des Basnage, a été vendue, il y a quelques années, par les héritiers d'Esneval, au sieur Amiot, qui la possède aujourd'hui.

de la correspondance sur ce point auront, je crois, leur intérêt.

Déjà, dans la lettre du 30 décembre 1717, il en était question : « ..... je n'ai voulu, y est-il dit, faire aucune démarche pour la terre du Franquesney, parce que je ne veux pas aller par une autre voie que la vôtre; j'ai seulement écrit à M. de *Vienne*, lequel m'a répondu que je pouvais estimer ma terre 50,000#. C'est un fief noble, bien planté, et dont le bois peut valoir de l'argent; les terres sont affermées 1,340#, et les rentes seigneuriales qui font 100# au moins, en estimant cela au denier trente, je ne demande pas trop, parce qu'il est certain que les terres ont toujours été affermées 1,800#, sans le jardin, le colombier et les terres seigneuriales. Je vois bien, ajouta-t-il, que M. d'Esneval (1) voudra la remettre au rabais; mais s'il n'est pas pressé de l'acheter, je ne le suis pas de vendre..... j'espère même que mon frère ira, le printemps prochain, y faire un tour, et il pourrait conclure avec un autre qui la demande .... »

Ceci était écrit le 30 septembre 1717. Avant de suivre dans la correspondance la marche de cette négociation, arrêtons-nous un instant sur ces dernières lignes, sur ce frère de Jacques Basnage, qui devait *aller au printemps prochain faire un tour en France, et qui pourrait conclure la vente du Franquesney*. Quel était ce frère qu'il ne nomme pas autrement, mais qui était aussi alors résidant en Hollande? Jusqu'ici, les mémoires et documents biographiques sur la famille de Basnage n'ont indiqué et fait connaître que deux fils de Benjamin Basnage, le commentateur de la

(1) *François Duquesne*, sieur d'Esneval et de Saint-Mards. Ceci résulte d'une quittance du 10 septembre 1727, signée *Jean Prinay*, porteur de pouvoir de Basnage de Bellemare, donnée au président d'Esneval, pour une somme de douze cents livres, en diverses sortes de monnaies, qu'il peut être curieux de consulter.

coutume de Normandie, à savoir : Jacques, le pasteur évangélique, et *Henri Basnage de Beauval*, aussi avocat célèbre, réfugié, comme le pasteur, en 1685, en Hollande, où il mourut en 1710. Quel était donc ce troisième frère, jusqu'ici ignoré de tout le monde, et qui pourtant existait bien certainement? Cet autre frère, comme le constate la lettre dont il s'agit, s'appelait Pierre; c'était un militaire, un officier dans l'armée française, qui, en 1685, avait été, comme ses deux frères, réduit à se réfugier en Hollande, où il obtint du service dans son grade (1). C'est de ce Pierre Basnage, sieur *de Bellemare*, qu'il est question dans la lettre du 31 décembre 1717; peut-être le retrouverons-nous plus tard à l'occasion du Franquesney; je reprends, quant à présent, le récit de la négociation relative à la vente de ce domaine, qui était pour Basnage à peu près toute sa fortune. Vers le même temps, voici ce qu'il écrit: « ..... Mon frère m'écrivit, il y a quelques jours, que M. Cogniard et mad^e. .., agioteuse, avoient demandé ma terre, qu'il s'étoit contenté de l'estimer 60,000#, et les avoit renvoyés à vous. Je reçus mardi une lettre de M. le Président, lequel, alarmé de ces démarches, m'offre 50,000# au lieu de 38,000#; la pénitence lui paroît dure, mais il la subit volontairement. J'aimerais mieux, poursuit-il, lui donner la préférence, et, à moins que les autres ne donnâssent beaucoup plus, je serois content de la donner, en ménageant, par votre moyen, un bon pot de vin pour madame Basnage; mais, mon

(1) Ce Pierre Basnage de Bellemare, fut employé à Utrecht, où son régiment faisait son service pendant les conférences pour la paix. On voit, par une de ses lettres au chevalier de Frenelles, qu'il y conserva son grade, même après son retour en France; il ne dut y renoncer qu'au moment où on lui offrait de l'avancement, qu'il refusa, dit-il naïvement, par ce qu'il aurait fallu qu'il fît son service.

cher ami, la grande question est celle d'employer mon argent..... »

Telle était, en 1717, la situation; mais, soit à cause de la *grande question* de l'emploi et de la sûreté *de son argent* au milieu des désastres causés par la chute du fameux système de Law, soit à cause des embarras nés de la concurrence des acheteurs, le président d'Esneval, le sieur Cogniard ou la dame, *agioteuse* (car alors on agiotait sur tout), soit enfin pour une autre cause qu'il n'est pas très-difficile de soupçonner, toujours est-il que rien alors ne fut conclu, et que les négociations se continuèrent, et bientôt on voit apparaître un autre prétendant, qui n'est autre que le chevalier de Frenelles lui-même. Dans une lettre du 23 février 1720, voici en effet ce que je lis : « ..... On ne peut, mon cher ami, vous être plus obligé que je le suis du tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde. Vous jugez aisément que je *je vous préférerois avec plaisir pour l'achat de ma terre;* je me suis peut-être trop avancé avec M. le président d'Esneval par l'idée de la sûreté du paiement; mais je lui ai répondu depuis, que je ne pouvais concevoir, qu'ayant un frère intéressé dans cette affaire, lequel était actuellement sur les lieux, il crût que je conclûrais avec lui sans son consentement, nécessaire pour sa propre sûreté, et que je concevais encore moins que, me trouvant dans un si grand éloignement d'un lieu où les affaires changent actuellement du soir au matin, il voulût se prévaloir de mon ignorance et n'écouter pas mes amis; enfin, je lui ai déclaré que l'interruption totale du commerce m'obligeait à suspendre toute espèce de relation et de traire avec lui..... »

Puis il continue : « Je reçois réponse à la copie de la lettre que j'avois envoyée à mon frère, et je vois qu'il entre lui-même dans les difficultés que je prévoyois en ce

temps-là pour le paiement. En effet, mon cher ami, je connais, pour parler sincèrement, que le prix de la terre est exorbitant. C'est une seconde vérité que je ne fais aucun tort à ma conscience et à mon honneur, en profitant de la circonstance et en la vendant au dernier enchérisseur; ainsi, je me crois en droit de le faire.... »

Ainsi, les *enchères*, comme l'on voit, survenaient successivement; elles étaient même arrivées, comme dit Basnage, à un *prix exorbitant*, et le *dernier enchérisseur*, c'est le chevalier de Frenelles, qui vient, au bout de trois années, se mettre sur les rangs. Dans cet incident assez singulier, ce semble, n'y avait-il pas un mystère, une petite intrigue que l'honnête Basnage n'aura certainement pas soupçonnée, mais qu'on pourrait, à bon droit peut-être, soupçonner? Ce Basnage de Bellemare, qui écrivait ainsi, pour rompre la vente à peu près conclue avec le président d'Esneval; qui arrivait de la Hollande pour *faire un tour* en Normandie, ce sieur de Bellemare n'avait pas été plus tôt en France, qu'il avait pris de suite toutes ses mesures pour s'y fixer définitivement et sans retour; devenu tout-à-coup bon catholique et abjurant la foi protestante, il avait été remis en possession de ses biens, ainsi que des biens de sa femme qui étaient, à ce qu'il paraît, considérables (1); le tout sans que Jacques Basnage, selon sa correspondance, s'en fût douté, car on n'y trouve pas un mot qui y fasse même allusion. Quant au Franquesney, qui était fort de son goût, et où il s'était fait une habitation passagère, il se faisait

(1) Basnage de Bellemare habitait sa terre de Beivilliers, près Orcher, à peu de distance du Havre; il y menait un grand train de maison, avec un nombreux domestique, et jusqu'à huit chevaux de grand prix. Fréquentant la noblesse du pays, et menant la vie de gentilhomme, qui est, suivant son expression, la vraie vie de l'honnête homme. De son château de Beivilliers, il allait souvent

difficilement à l'idée de le voir passer en d'autres mains. en un mot, il désirait vivement en garder la possession, sans qu'il lui en coûtât rien, bien entendu. De là, peut-être, tout ce manége d'incidents et d'obstacles à la vente du Franquesney; de là la dernière intervention du chevalier de Frenelles comme enchérisseur, en réalité pour le compte de Basnage de Bellemare dont il était aussi l'ami et le confident intime. Si c'était là le but, ce fut aussi, on le verra plus tard, le résultat.

Un autre point, qu'on a pu déjà entrevoir dans les lettres de Basnage, c'est la grande opération financière de cette époque, à savoir le fameux système de Law; c'est aussi cette multitude d'opérations de crédit, ou plutôt de jeu et de loterie, véritable fièvre et maladie du temps, qui troubla et bouleversa profondément la France et les pays voisins, l'Angleterre et la Hollande notamment! Ce que peut produire l'ardente soif de l'or, *auri sacra fames*; tout ce qu'elle produisit alors de mauvaises passions, de crimes, de hontes à la fois et de misères, on le sait : l'histoire est là qui l'a enregistré comme souvenir, je voudrais dire comme enseignement, si jamais l'expérience pouvait servir d'enseignement aux nations ou aux individus. A côté des récits officiels et généraux de l'histoire, le récit, dans un cercle plus saisissant, comme plus restreint, de ce qui se passa alors entre Basnage et le chevalier de Frenelles, n'est peut-être pas sans intérêt; il peut être curieux de voir dans notre correspondance ce qu'ils pensèrent et ce qu'ils firent alors.

au Franquesney, qui était situé, non près de Montivilliers, comme on l'a écrit à tort, mais dans la paroisse de Pavilly; là était son séjour en quelque sorte d'affection : du vivant de Jacques Basnage il en faisait déjà comme sa propre chose, et c'est ce qu'il aura tenu à continuer après la mort de son frère, sans bourse délier ou à peu près.

Ce que pensa et ce que fit surtout Basnage : je peux de suite le dire, et je le résume en un seul mot. Le chevalier de Frenelles, grand seigneur par ses fonctions comme par sa naissance, ne pouvait guère échapper à cette fièvre de convoitise, qui surexcita par-dessus tous, les hommes de haut rang, la première noblesse de France, aussi bien que les prélats et les dignitaires de l'église. Non content de spéculer sur les actions de la Compagnie des Indes, sur celles de l'Occident et du Missisipi, il spéculait jusque sur celles de l'Angleterre et de la Hollande, qui étaient nombreuses; car, en Hollande seulement, il y avait des Compagnies presque dans toutes les villes; il y en avait à Amsterdam, à Rotterdam, à Delft, à Utrecht; il y en avait jusque dans une petite ville du nom de *Schiedam*, qui, à la vérité, n'eut jamais ni capital ni administration organisée, mais qui n'en avait pas moins émis ses actions, et même avec une grande faveur d'abord, puis, qui finit par la banqueroute. Pour pouvoir suivre ces opérations multipliées et compliquées, et surtout pour bien choisir entre toutes ces Compagnies, il fallait au chevalier de Frenelles de l'aide et des correspondants; il fallait, avant tout, pouvoir obtenir de ces actions, faveur insigne et difficile, et qui ne s'obtenait qu'avec de l'argent et du crédit. La correspondance que j'ai là montre que le chevalier de Frenelles eut pour l'aider, en Hollande, Basnage et son neveu Bauldry (1), mais Bauldry surtout, dont nous

(1) Bauldry, fils d'une sœur de Basnage, s'occupait, comme on le voit par ses lettres au chevalier de Frenelles, d'affaires commerciales et des opérations financières du temps, c'est-à-dire des affaires de loteries et de Compagnies montées par actions. Son père, aussi réfugié en Hollande en 1685, y fut nommé professeur d'histoire sacrée à Utrecht; il y publia plusieurs ouvrages, et mourut en 1705.

avons aussi quelques lettres, qui était, à ce qu'il paraît, fort au courant de ces sortes d'affaires, et que Basnage qualifie quelque part comme étant *tout son conseil*. Je n'ai pas le temps de m'arrêter aux lettres de Bauldry, qui sont instructives pourtant, et qui montrent qu'on était savant dès lors dans l'art et les combinaisons de l'agiotage; on y voit qu'on spéculait en marchés fermes, comme en marchés à terme, avec des primes, des primes magnifiques de 22 % et même de plus. Quant à Basnage, bien moins savant dans cette partie, on voit à quoi son rôle, dans l'intérêt de de Frenelles, et ses bons offices furent réduits, et c'est ce que je voulais tout d'abord constater; il recevait ses instructions et les exécutait aussi docilement que fidèlement. Voilà ce qu'il fit pour son ami; quant à ce qui le concernait lui-même, quant à son intérêt propre et personnel, il eut le bon sens et la sagesse de s'abstenir, sans se laisser tenter ou entraîner par l'engouement commun; il ne voulut, en un mot, comme il le dit, *entendre à aucun marché*. Voilà ce que la correspondance, dont je choisis quelques passages, va nous montrer.

« Je vous enverrai, dit une première lettre du 15 février, incessamment, vos numéros, mon cher ami. Si je ne l'ai pas fait, c'est par une prudence timide. J'ai su qu'une espèce de partisan tout frais débarqué de France, proposait de changer le plan de loterie, en l'augmentant de dix millions, et donnant le profit de plusieurs millions à l'Etat. Le morceau tentoit; j'ai cru qu'il falloit voir l'effet de la tentation, parce que, si le changement n'avoit pas plu, j'aurois changé aussi votre disposition, ou, du moins, attendu de nouveaux ordres; mais je vois que le projet échouera, parce qu'on n'est pas maître, en ce pays, de trancher et de couper les finances comme on veut. Les Etats de Hollande qui sont assemblés aujourd'hui prendront

leurs dernières résolutions là-dessus, et sans être prophète, je prévois que la loterie demeurera comme elle est. Ainsi, je ne manquerai pas à suivre votre plan. J'aurois déjà donné le mémoire des noms au receveur, et il n'attend que ma dernière décision pour les écrire en recevant l'argent. »

Le 15 mars, Basnage envoyait en effet les numéros..... « Voici, dit-il, mon cher ami, vos numéros; il est très vrai qu'on ne vouloit point recevoir de devises, parce qu'elles augmentent le travail des tireurs et prolongent les listes; mais *je me suis fait donner une permission*, dont vous voyez l'effet. Voici donc vos cent onze billets, tels que vous les avez écrits. Il seroit inutile de vous les envoyer, et même dangereux, parce qu'on en a besoin ici pour recevoir tous les gros lots que je dois vous envoyer.... Il faudra, ajoute naïvement Basnage, faire la dépense d'acheter ces listes, afin que vous ayez le plaisir de lire vos noms, et de vous assurer de votre sort par vos yeux..... »

La confiance de Basnage était donc grande à ce moment, et il ne voyait d'avance que le bénéfice de gros lots pour son ami. Mais qu'advint-il en effet? Sur ces listes que le chevalier de Frenelles dut bien vite acheter sans doute, quels noms heureux vit-il inscrits, et quel fut *son sort* dont il put *s'assurer par ses propres yeux?* Nous le voyons par une lettre du 29 août. « Je me trouve, dit humblement Basnage, dans un nouvel embarras pour notre loterie sur ce qui vous regarde. Premièrement, je ne sais à qui me confier pour vous envoyer les 250# que je vous dois. » — Deux cent cinquante livres! voilà donc tout le produit des cent onze billets de la loterie! billets dont chacun ne coûtait pas moins de vingt francs! voilà à quoi se réduisaient tous les *gros lots* que Basnage avait rêvés pour son ami! Celui-ci fut-il plus heureux dans d'autres spécula-

tions, car on le voit intéressé dans une autre loterie, aussi pleine de gros lots, des lots de 100,000#, 70,000#, 50,000#, 30,000#, etc. Il avait de plus des actions de 3,000# dans la Compagnie de Delft; fut-il plus heureux de ce côté? Le silence de Basnage et de Bauldry rend le fait plus que douteux, et, pour tout compte de bénéfices, on ne voit qu'une somme de **53# 12 s.**, mais on voit force compliments de condoléance, tels que celui-ci :..... « Je voudrois, mon cher ami, que vous n'y perdissiez pas plus que moi. Il étoit aisé à des spéculatifs comme nous de voir qu'en faisant *sept mille fois plus de papier* qu'il n'y avoit d'effets réels dans le royaume, il falloit que le papier tombât au néant dont il étoit sorti..... »

Ceci explique comment Basnage avait dû être pour lui-même fort réservé, fort peu disposé à courir après tous ces trésors de jeu et de loterie, quoiqu'il y fût fort excité par madame Basnage, femme d'esprit et d'infiniment d'esprit, suivant son neveu Bauldry; c'était, en effet, comme on sait, la petite-fille de *Pierre Dumoulin*, mais une femme d'imagination surtout, *ne comprenant absolument rien à ces affaires; c'est une justice*, dit encore Bauldry, *qu'il faut lui rendre.*

Voici, en effet, dans la même lettre ce que je lis : « ..... Quant à moi, je n'ai voulu écouter aucun marché, et si mes amis d'Angleterre, où l'on faisoit une pareille manœuvre, quoiqu'inégale, avoient cru à mes conseils, ils seroient riches, au lieu de tomber dans la décadence. »

« ..... Tout ce qui me fâche, poursuit-il, c'est que la folie n'ait pas duré quinze jours de plus en ce pays; car, sans avoir acheté, je devenois riche par la générosité de mes amis, qui m'avoient donné des actions qui ont tombé avant que j'aie eu le temps de les vendre.... »

C'est ce qu'il répète encore dans une lettre du 10 janvier 1722..... « Si le mal avoit duré quinze jours de plus

à Amsterdam, elle était ruinée ; mais, heureusement pour elle, il n'a duré que six semaines, et il n'a pas laissé de causer de grandes pertes. Je parle contre mon intérêt, car la *Compagnie d'Utrecht m'avoit fait un assez gros présent pour m'enrichir*, si le remède qu'on a apporté avait été un peu plus lent.... »

Le *remède*, c'était tout simplement la banqueroute, par où tout cela devait finir, pour *retomber*, comme dit Basnage, *au néant*, *d'où il était sorti. Mais, pour lui, tout ce qui le fâche, c'est que la folie n'ait pas duré quinze jours de plus, car, sans cela, il allait devenir riche.* Voilà tout le regret qu'il en éprouve, et comme il en est vite consolé.

Pour en finir sur ces affaires de Compagnies par actions et de loteries qui, comme on le voit, ne firent pas moins de mal en Hollande qu'en France, qui n'y causèrent pas moins de convoitises, moins de hontes et de misères, j'ai besoin de dire un mot sur un fait, sur un scandale qui fut la suite de cet agiotage effréné. Je trouve ce fait non dans une lettre de Basnage, dont l'honnêteté, sans doute, en eût rougi, mais je le trouve dans une lettre de madame Basnage. Il s'agit de ces accaparements par lesquels les derniers possesseurs de ce papier, *tombant au néant*, se hâtaient de l'employer à acheter, à tout prix, les marchandises et denrées de toute espèce, et surtout les choses de luxe, les tableaux, les riches tissus de l'Inde, les belles porcelaines du Japon, et, avant tout, l'or et les diamants. Parmi ces accapareurs, ces grands seigneurs, qu'on appelait les *Mississipiens*, un des plus tristement célèbres, le duc de La Force, celui qui accaparait, comme on sait, en France, les graisses, les suifs et les savons, faisait en même temps le même métier en Hollande, *râflant et accaparant*, par ses agents et ses entremetteurs, les choses précieuses, en les portant *aux plus fous prix* (c'est le mot dont se sert madame Basnage). C'est ainsi, dit-elle, que

des coupes qu'elle achetoit jadis *onze sous*, il les payoit *quatre-vingts francs*, ou bien un petit sucrier, sans couvercle, *vingt-deux pistoles*, ou, enfin, *dix mille francs* ce qui avoit coûté à la comtesse d'Albermale deux cent cinquante francs ! »

Nous sommes loin de Basnage, de l'honnête Basnage, Messieurs, comme il était loin de toutes ces misères ; j'y reviens : je reviens à sa correspondance, pour vous le montrer dans ses relations, soit avec le grand monde, soit avec les hommes de lettres, soit, enfin, dans la vie intime, avec ses amis.

On s'est plu, dans les biographies, à nous représenter Basnage comme ami d'une ardente polémique, comme un CONTROVERSISTE, à l'exemple presque de son ancien maître et son beau-frère, l'irascible *Jurieu*. Nous allons voir ce qu'il faut croire de ce portrait. Dans le cercle de la politique et dans le monde officiel, que fut-il d'abord (car il n'avait pas tardé, en Hollande, à être apprécié à sa haute valeur, et on l'avait mise à profit)? Dans les conférences d'Utrecht notamment, ces conférences si importantes et si compliquées, on voit qu'il figura avec les plénipotentiaires des Etats, et c'est là qu'il eut occasion de former des relations intimes avec des hommes du plus haut rang. On voit, par ses lettres, qu'il se lia avec le maréchal d'Huxelles et le duc de Polignac, avec le prince Eugène et l'abbé Passionei, dont nous aurons tout-à-l'heure à dire un mot, comme il était déjà lié avec l'abbé Dubois et le maréchal de Luxembourg, comme il l'était en Hollande avec M. du Weinwoorde et le grand pensionnaire Heinsius, dont il fut, pendant vingt-huit ans, suivant son expression, une *espèce de favori*. Dès lors, il est facile de comprendre s'il ignora quelque chose des grandes questions politiques du temps, et si rien lui fut caché. Peut-être, sur ce point, l'étude de sa correspondance ne serait-elle

pas sans intérêt ; mais j'avoue ici toute mon incompétence, et, pour ne pas risquer de m'égarer dans ces mystères ou ces révélations, ou sur les conférences d'Utrecht, ou sur le congrès de Cambrai, qu'on eut aussi alors tant de mal à réunir et tant de mal à faire marcher, j'aime mieux, je l'avoue, passer prudemment sur ces mystères : assez de choses me restent d'ailleurs à dire sur les relations de Basnage avec ce grand monde, avec cette haute société aristocratique et diplomatique dont je parlais.

Cette société avait à La Haye, en première ligne, un éminent représentant ; c'était l'ambassadeur de France, le marquis de Châteauneuf. Là aussi Basnage avait des habitudes, sinon d'amitié, d'intime bienveillance au moins, et de la plus grande faveur. Il est assez curieux de lire, dans la correspondance, quelques révélations sur cette société un peu légère, et les impressions de Basnage à ce sujet. Voici quelques lignes de ces lettres que je transcris en abrégeant.

« ..... Nous sommes ici, dit Basnage, dans les fêtes jusqu'au cou. La naissance de l'archiduc du roi Georges et du roi de Portugal, causent à La Haye un mouvement terrible. La première de ces fêtes, qui a duré trois jours, a été célébrée avec une magnificence et un ordre dont on a peu d'exemples, surtout chez des seigneurs allemands. Les comtesses de Wurtemberg et de Nassau, avec mesdemoiselles Dodyck, occupèrent seules une table, personne ne voulut se mettre dans le même rang que ces dames. Etait-ce (dit Basnage) par respect pour la naissance, pour la vertu, ou par quelqu'autre raison que je ne dois pas savoir?... L'ambassadeur de France en fit les honneurs avec une princesse de Hesse, trop jeune pour lui. Je l'aime à la folie, mais je l'aimerois beaucoup davantage s'il étoit moins amoureux et moins inconstant à son âge..... »

Une autre fois, au sujet du marquis de Châteauneuf, voici encore ce qu'il écrit : « .... C'est bien le plus gracieux homme que je connaisse : les femmes le trouveroient encore plus que les hommes, s'il n'avoit pas soixante-huit ans; mais ce nombre d'années ôte un grand nombre de grâces.....

Dans ce grand monde et d'après les mœurs de l'époque, les aventures galantes n'étaient pas rares, et l'on trouve à cet égard, dans les lettres de Basnage, plus d'une révélation assez curieuse : c'est ainsi que, dans cette même lettre, on lit ceci : « Le duc d'Ossune et les princes d'Auvergne font une coterie à part; elle n'est pas nombreuse mais galante, et la princesse qui a charmé le marquis de Montcléon est à Rochester avec les Dodyck.... »

Ici aussi les chercheurs d'aventures dans plus d'un genre ne manquaient pas; et j'en trouve un exemple assez piquant que vous me pardonnerez, j'espère, de citer très rapidement :

« ..... Nous avons ici, dit Basnage, deux ou trois aventuriers français, qui paraissent sous le titre de comtes, qui ont ébloui nos belles. Votre belle brune a donné dans le panneau comme les autres. Par malheur, ils se sont brouillés, et venant à des extrémités fanfaronnes, on en a mis deux aux arrêts. Ce malheur a découvert la fraude. On a trouvé que l'un, qui portait le titre de *comte de Bénévent*, et qui se disoit de la famille de Canillac, avoit été page sans avoir même la qualité nécessaire d'après les anciens canons de la pagerie; nos dames sont honteuses : elles en voient moins M. l'ambassadeur, qui avoit jeté ses soupçons par mon canal, et peut-être en suis-je moi-même un peu disgracié, parce que je vis en homme qui ai vu souvent de pareilles gens tromper les plus habiles..... »

Voilà ce que raconte gaîment Basnage : il paraît que,

dès ce temps-là, de pareilles fraudes et de pareilles gens n'étaient pas rares; qu'on voyait dès lors souvent des comtes improvisés et des marquis de contrebande se glisser avec faveur, surtout avec la faveur des belles dames, dans le grand monde, puisqu'on en voyait figurer et même briller, quelque temps du moins, jusqu'à l'hôtel de l'ambassade de France, jusque dans les salons du marquis de Châteauneuf. Peut-être étaient-ils moins empressés à rechercher la société de Basnage, et quand celui-ci recevait, ou le marquis de Châteauneuf, qui *lui faisoit souvent l'honneur,* ainsi que le marquis d'Aubigné, ou M. du Theil, *de venir s'ennuyer chez lui*, il est à croire que les aventuriers, comme le comte de Bénévent, ne venaient pas y risquer leurs *extrémités fanfaronnes* qui les faisaient mettre aux arrêts.

Tel était Basnage, Messieurs, dans le grand monde, où son esprit, fin et distingué, se plaisait, et, d'ailleurs, où il trouvait à étudier et observer : mais ses relations habituelles, on le conçoit, n'étaient pas là; c'était ailleurs qu'il se plaisait à vivre de la vie de tous les jours. Ce qu'il aimait, vous l'avez dit avant moi, Messieurs, c'était le commerce habituel avec les hommes d'étude, avec les hommes de la littérature ou de la science. On sait combien lui-même il avait lu et étudié, et quelle était la variété étendue de son savoir. Il avait de tous côtés des amis et des correspondants, en France ou à l'étranger, à Rouen comme à Londres, ou à Rome, ou à La Haye, avec qui il entretenait les rapports les plus suivis : à Rouen, notamment, il était en rapport de science avec le libraire Besongne, si connu par la correspondance de Voltaire, et qui lui envoyait des publications nouvelles, ou même quelques livres précieux dont il lui faisait cadeau. Il en était de même avec plusieurs libraires de la Hollande, à l'occasion des publications que surveillait et même diri-

geait Basnage, non sans éprouver de leur part des embarras et des tracasseries dont il se plaint dans ses lettres. J'abrège sur ce point, pour m'arrêter un instant à quelques nouvelles littéraires du temps, qui ne sont peut-être pas sans intérêt. Ainsi, dans une lettre de 1722, voici ce que je lis :..... « Nous sommes l'asile de vos poètes disgraciés. Rousseau, après avoir côtoyé nos frontières, pour faire imprimer ici ses ouvrages, a passé en Angleterre, sous la protection de milord Cadogan, d'où il fera trembler vos seigneurs les plus hauts, dupés par les portraits satyriques qu'il fera, et dans lesquels les coupables se reconnoîtront aisément sans être nommés : *mens conscia sibi*, m'écrit-on de sa part, au sujet d'un seigneur de mes amis que j'aurois voulu tirer de la foule..... »

« ..... Le fameux de La Grange, ajoute Basnage, dont le théâtre est assez connu, et plus disgracié par ses Philippiques, est actuellement à La Haye, où il se fait des protecteurs et des amis. On dit qu'il a composé une cantate, dont Le Bourgeois, musicien de M. le Duc, aussi disgracié que lui, a composé la musique, qui n'attirera, ni à l'un ni à l'autre, leur grâce, quoiqu'ils la demandent. On imprime cinq tragédies nouvelles du poëte, dont il y en a qu'il regarde comme des chefs-d'œuvre, dont il fera honneur au Théâtre-Français..... »

« ..... Sans parler de Voltaire, dont on va commencer l'impression du poëme épique, il y a un quatrième poëte qui est ici incognito, et qui fait imprimer le *Philoportus*, récit historique, en vers héroïques, de tout ce qui est arrivé depuis la mort de Louis XIV; jusqu'à présent la Cour paraît irritée de ce projet, mais je ne crois pas qu'elle en fasse assez de cas pour en arrêter l'exécution...»

Au sujet de ces nouvelles *poëtiques*, je ne veux dire qu'un mot sur la dernière; sur ce poète, qui *garde à*

La Haye l'incognito, sur son poème, qui le garde peut-être mieux encore : quel est le mot de cette énigme? Le *Philoportus* n'est connu nulle part ; malgré le succès et la faveur ordinaire que donne le scandale, le nom même de *Philoportus* est ignoré, à moins, peut-être, qu'il n'y ait eu erreur dans ce titre, et qu'au lieu de *Philoportus* il ne faille lire *Philotanus*, qui est en effet le titre d'un poème licencieux du temps, dû à la plume cynique du chanoine *Grécourt*, et qui eut alors du succès. Quoi qu'il en soit, on voit que Basnage faisait comme la Cour, il *faisait peu de cas du poème;* il en faisait même si peu, qu'il ne daignait pas en savoir exactement même le titre que, sans le vouloir, il altérait.

Je ne dis rien, sinon pour en faire simplement mention, d'autres nouvelles littéraires dont parle Basnage, par exemple d'une édition qui se faisait alors par souscription, du poème épique de Voltaire, *venu à La Haye avec la plus aimable et la plus spirituelle de toutes les femmes, la comtesse de Rupelmonde;* de même que d'une nouvelle édition de Bayle, et encore de l'*Histoire d'Angleterre* de *Rapin de Thoyras*, c'est ainsi qu'écrit Basnage; ou bien enfin des *Mémoires de madame la présidente de Motteville, l'une des favorites d'Anne d'Autriche et nièce de M. Bertaut, l'évêque de Séez, fameux par ses poésies*, mémoires, dit Basnage, *que j'ai fort recommandés à Nos Seigneurs, qui les croyoient apocryphes*. Pressé par le temps, je suis forcé, Messieurs, d'omettre ici tous les détails, de même que l'envoi des *Mémoires de madame Guyon;* mais une réflexion que je ne puis omettre, c'est celle-ci : c'est que Basnage, qui a tant écrit et tant publié d'ouvrages, n'en dit rien nulle part dans ses lettres; par une modestie d'auteur, assez rare pour mériter d'être notée, il se tait entièrement sur ses œuvres, même avec son ami ! Je me trompe : il en parle une fois pour répondre au chevalier de Fre-

nelles, qui lui demandait des nouvelles de son *Histoire de la Hollande*, dont les Etats-Généraux l'avaient chargé, en le gratifiant d'une pension. On va voir ce qu'il écrit à ce sujet.

« ..... Je ne manquerai pas, dit-il, d'envoyer à M. le duc de Luxembourg mon second tome, lorsqu'il sera imprimé; mais comme je finis à l'an 1688, et qu'il a fait une guerre glorieuse jusqu'à la paix, je ne puis lui envoyer que les mémoires qui finissent à cette année-là, parce que je décrirai ses belles actions dans une guerre où il a si souvent battu les armées de la République et du roy d'Angleterre.... Je vous prie de l'assurer de mes très humbles respects..... »

Je n'ai plus, Messieurs, pour vous faire connaître Basnage par sa correspondance, qu'à vous montrer l'homme privé; c'est là, je n'hésite pas à le dire, qu'il faut le voir, pour qu'il soit vraiment connu; c'est dans ses habitudes de tous les jours, dans ses relations intimes, qu'il faut le voir, et c'est là que je recommande aux auteurs d'une nouvelle biographie de Basnage d'aller puiser. Pour moi, j'avoue ici mon embarras et mes regrets. Dans cette série de détails et de circonstances jetés çà et là dans ces lettres, et dont se compose Basnage, dans cette foule de nuances dont le reflet l'éclaire pour le faire revivre en quelque sorte, je n'ai que le temps de choisir pour ne pas abuser de votre bienveillante attention. Je choisis donc, mais en vous invitant à lire ce que je ne puis qu'incomplètement, et d'une manière insuffisante, essayer d'analyser. Un mot d'abord sur ce qu'on a dit de son caractère et de son cœur, sur ce qu'on a appelé, vous le savez, son goût pour la polémique et son ardeur de controverse. Voyons comment il va se peindre lui-même dans ses lettres : « ..... Les jansénistes, écrit-il, multiplient ici à proportion qu'on les

maltraite en France, et ils occuperont bientôt un quartier à Amsterdam, comme de nouveaux réfugiés. Nous trouvons ici que les jésuites vont trop vite et trop loin; mais il y a longtemps que nous faisons les mêmes plaintes, sans qu'on les écoute..... »

Voilà ce qui est pour les jansénistes : il trouve qu'envers eux *les jésuites vont trop vite et trop loin.* Voici maintenant pour ces derniers : à l'occasion d'un jésuite de Rouen, arrivé à La Haye, et qui avait eu besoin de Basnage, écoutons ce qu'il écrit : « ..... Le Père *de Jonquières* n'a pas fait un long séjour ici, et comme il ne m'a point parlé de religion, moi qui ne suis pas convertisseur et qui me défie des conversions monacales, je me suis contenté de lui procurer, au-delà de ses besoins, comme on doit faire à tout honnête homme..... » Puis il finit tout simplement ainsi : « ..... Je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis son arrivée. Il me paroit un peu étourdi, s'il est permis de dire ce que j'en pense..... »

N'est-ce pas là, Messieurs, quelque chose de curieux, et ce dernier mot de Basnage, surtout, n'est-il pas charmant? Il a reçu le Père de Jonquières ; il l'a aidé de son secours et de sa bourse, *comme on doit le faire à tout honnête homme.* Le Père de Jonquières est parti; il est arrivé heureusement en Angleterre, d'où il a *oublié depuis de donner de ses nouvelles,* ceci n'est-il pas *un peu étourdi, s'il est permis de le dire?* Est-il possible, avec plus de bonhomie, d'être d'une malice plus innocente, d'être, avec moins de rigueur, plus spirituel et plus vrai?

Ai-je besoin de dire maintenant que celui qui faisait, au père de Jonquières, un accueil si généreux et si cordial, avait, dans le monde et le haut clergé catholique, plus d'un ami, et des amis moins oublieux et *étourdis.* Il avait, notamment, pour amis à Rouen, M. de Montigny, que Basnage de Bellemare n'appelle que *le dévot;* il avait

de plus l'abbé *Abeille*, le savant secrétaire et l'ami du duc de Luxembourg. Il en avait d'autres encore, et parmi eux il en est un que je vois au premier rang dans l'estime et dans l'intimité de Basnage; cet ami, c'est l'abbé *Passionei*, aussi célèbre dans la science que dans l'église et par les talents diplomatiques qu'il déploya aux conférences d'Utrecht, où Basnage avait aussi, on le sait, figuré avec honneur. De là la liaison qui s'était établie entr'eux, et qui s'entretint depuis par une correspondance qu'il serait curieux de retrouver. C'est, du reste, ce qui résulte de plusieurs lettres au chevalier de Frenelles, dont j'extrais rapidement quelques passages. « ..... On vend ici, dit-il, sous le manteau, l'histoire amoureuse du congrès d'Utrecht. La maîtresse de notre ami Le Juif y est fort maltraitée, aussi bien que mon ami l'abbé Passionei, qui m'écrit de Rome qu'on y a fait voler déjà cet ouvrage, pour lui faire tort auprès du pape.... »

Plus tard, il revient sur l'abbé Passionei : « ..... On m'écrit de Rome, dit-il, que mon ami Passionei rentre en grâce, et qu'il est sur les rangs pour la vice-légation d'Avignon. Il le mérite bien. Le maréchal d'Huxelles lui fit manquer ce coup pendant que vous étiez à Utrecht. Peut-être que la politique s'en mêla et que l'amitié du prince Eugène lui fit tort; peut-être aussi que ce fut celle du cardinal de Polignac. Vous pouvez savoir mieux que moi les motifs, mais je suis bien sûr du fait. J'espère qu'il n'obligera pas Son Altesse Royale à lui refuser son consentement, s'il a la nomination pontificale..... »

Ces espérances de Basnage, Messieurs, durèrent peu, et le vent de la faveur devait encore une fois changer. « ..... Le pape, dit une autre lettre, a mal choisi les cardinaux. Son entêtement pour la constitution subsiste jusqu'à la mort. Mon ami Passionei est rentré en grâce malgré ses chansons, et on dit qu'il est cardinal *in*

petto. Je crois, dit Basnage, que c'est Albani, le prélat neveu. Le pape, qui avait dressé la bulle contre le népotisme, attend à la violer une seconde fois qu'il soit sur le point d'en rendre compte à Dieu. Cela m'épargnera un voyage de Rome, car M. du Weinwoorde, madame Basnage et moi, avions promis si solennellement à notre ami d'aller recevoir *benedictionem apostolicam* et de baiser sa sainte pantouffle, qu'il n'y auroit pas eu moyen de s'en dispenser, s'il devenoit cardinal, et bientôt après pontife souverain..... »

De tout cela que devait-il advenir, Messieurs? rien, du moins alors. Le voyage de Basnage à Rome n'eut point lieu, car l'abbé Passionei ne devait pas être souverain pontife, et s'il fut cardinal, ce fut plus tard, et alors que Basnage n'existait plus.

J'aurai bien moins de choses à dire d'une autre liaison de Basnage, de son amitié avec l'abbé, devenu depuis le fameux cardinal Dubois, amitié d'ailleurs qui dura peu, et qui ne pouvait en effet durer longtemps. On est tenté d'abord peut-être de s'étonner qu'une telle amitié ait pu naître entre deux hommes en tout si dissemblables, et même si contraires. Toutefois, si l'on veut voir quelle fut la cause ou l'origine de leurs rapports; comment et pourquoi ce fut l'abbé Dubois, qui, par ordre exprès du Régent, fit toutes les avances à Basnage, l'abbé Dubois qui, d'ailleurs, n'était pas alors ce qu'il fut depuis, ce qu'une triste notoriété ne constata que plus tard en lui imprimant au front le cachet de l'infamie; si l'on veut voir qu'en échange des avances qui lui furent faites, des séductions de flatteries et de promesses qu'on lui prodigua sans doute, Basnage, après tout, ne fit rien contre sa conscience et son honneur; qu'il ne fit rien que rendre service à son pays, en procurant à la France la paix qui, suivant toute vraisemblance, ne se serait pas faite sans

lui; si, enfin, à tout cela, on ajoute que Basnage se croyait obligé à quelque reconnaisance envers l'abbé Dubois qui lui avait fait restituer ses biens, faudra-t-il s'étonner, et faudra-t-il le blâmer d'avoir été, en effet, reconnaissant, d'avoir cru, même à tort, à l'amitié de l'abbé Dubois en l'appelant à son tour son ami? C'était là, sans doute, je le crois, et ce n'était rien autre chose qu'une illusion; mais, de la part de Basnage, n'était-ce pas l'illusion d'un honnête homme et d'un bon cœur? Maintenant, combien de temps dura cette illusion? Nous le savons; nous le voyons, non par une lettre de Basnage; il se tait tout-à-fait à cet égard, et ce silence ne peut que l'honorer; mais nous le voyons par une lettre de madame Basnage, qui, sollicitée par le chevalier de Frenelles d'intervenir auprès du cardinal Dubois dans l'intérêt d'une parente dans le malheur, lui répondait: « ..... que son mari se seroit bien volontiers mis en œuvre pour faire, dans le présent, auprès du cardinal, ce qu'il eût pu faire jadis; mais les choses, ajoutait-elle, sont bien changées, et depuis son retour d'Angleterre, qui est l'époque de son agrandissement, mon mari n'a plus du tout de commerce avec lui; il a même affecté de ne jamais répondre, et mon mari n'a plus nul crédit chez cette Eminence pour le présent .... »

Je n'ai rien dit, dans cette longue revue, dans cette revue bien incomplète, des amitiés de Basnage; je n'ai rien dit, ou presque rien de celui de ses amis qui lui fut cher par-dessus tous, celui à qui est adressée cette correspondance dans laquelle, presque à chaque ligne, il lui donne tant de témoignages du plus tendre et du plus fidèle attachement. Le chevalier de Frenelles, sans doute, en était digne, et il eût été heureux pour nous d'avoir ses lettres à côté de celles de Basnage, de les rapprocher et de les éclairer l'une par l'autre..... si, ce que j'ou-

blie trop aisément, le temps ici me l'eût permis. Dans cette partie de la correspondance qui, seule, pourrait suffire comme sujet d'une étude et d'observations curieuses, réduit à ne lui emprunter ici que quelques extraits rapides, je choisis un seul fait, un fait auquel Basnage revient avec une sorte de plaisir dans plus d'une lettre, et auquel le cœur du chevalier de Frenelles était, on le voit, vivement intéressé. Voici ce fait : Dans la haute et brillante société de La Haye que Basnage recherchait, et où il était lui-même si recherché, dans cette société d'élite dont le type élégant était à l'ambassade de France, dans les salons du marquis de Châteauneuf, le chevalier de Frenelles, dans je ne sais quelle mission officielle dont il fut chargé, avait été vivement touché de la beauté et du mérite d'une grande dame que Basnage ne nomme pas, sinon en l'appelant *la belle brune de La Haye*. C'est à ce fait qu'il fait allusion dans plusieurs lettres, dont je ne veux extraire que quelques lignes : « ..... Je devois, écrivait-il le 1er mars, commencer ma lettre par des remercîments. J'annonçai hier à la belle brune de La Haye vos galanteries, dont elle me parut extrêmement contente; elle vous remerciera elle-même ; mais, pour nous, mon cher ami, je vous prie d'être bien persuadé de toute notre reconnoissance. » Puis il ajoute : « Nous boirons souvent vos santés et celle de nos amies. Il me semble qu'elles me négligent un peu; elles se plaignent peut-être aussi de moi, mais vous connaissez les distractions continuelles que j'ai ici, et qui augmentent tous les jours..... »

Ces *galanteries* du chevalier de Frenelles pour la belle brune de La Haye, dont elle est *extrêmement* contente, et qui excitent *toute la reconnaissance* de Basnage, expliquées par les paroles qui suivent, le sont encore dans une lettre précédente du 15 février : « Nous attendons, y est-il dit, votre cidre avec impatience, il seroit mal à propos

d'en faire les fiers, cela nous fera plaisir; l'ingrate vous en témoignera sa reconnoissance, car elle paroit très sensible à ce bienfait. Elle a passé le mardi-gras chez l'ambassadeur de France, etc..... »

C'est à cette soirée que brillaient les deux ou trois *aventuriers* nouvellement arrivés de France, le prétendu *comte de Bénévent* et le cousin des *Canillac*, ces élégants fanfarons qui avaient ébloui les grandes dames, la belle brune de La Haye, entr'autres, *qui avoit aussi donné dans le panneau*, ce dont elle était toute *honteuse* plus tard.

Enfin, dans une lettre du 20 septembre, que je voudrais pouvoir transcrire tout entière, tant elle est pleine d'intérêt, il y a encore un mot pour la belle brune, et c'est le dernier que je demande la permission de citer : « ..... Votre beauté a renoncé à sa coiffure angloise, et, pour vous le prouver, elle vous prie de lui envoyer dans une lettre, si cela se peut, la coiffure d'une poupée françoise faite à la dernière mode, qu'elle vous promet de suivre exactement. En attendant des marques de sa reconnoissance, elle me charge de vous faire ses compliments..... »

Tel est, Messieurs, le ton de cette correspondance intime, toujours simple et douce, autant que pleine de candeur et d'innocente et spirituelle gaieté; tel est l'échange de petits cadeaux par lesquels les deux amis entretenaient leur amitié : l'un, envoyant de Rouen en Hollande son bon cidre de Normandie, qui excitait à un si haut degré *toute la reconnoissance* de Basnage; celui-ci, à son tour, envoyant au chevalier de Frenelles, en échange de son cidre ou des belles poires de son jardin, du thé de premier choix, soit une *petite cargaison d'excellent vin de Palme,* dont il destinait alors un envoi semblable *à son ami l'abbé Dubois,* soit enfin de jeunes cigognes pour ses jardins. Tel est, enfin, car il est temps de

résumer ce long travail, tel est Messieurs, Jacques Basnage, dans la vérité de son caractère et de son cœur. Ce n'est guères, comme je l'ai dit en commençant, le Basnage qu'on nous avait peint jusqu'à présent, le Basnage des biographies, l'ardent champion de la polémique et de la controverse, à la parole acerbe, au front sévère, aux formes dures et rigides; c'est un autre Basnage, certainement. Est-ce un malheur? Je crois que non, et, pour moi, j'avoue que je ne l'en aime pas moins; j'aime ce proscrit de Louis XIV, qui, après trente ans d'exil et de toutes les douleurs de l'exil, ne trouve dans son cœur, pour le grand Roi mourant, que ces paroles touchantes: *qu'on a commencé à l'aimer;* j'aime ce proscrit qui, au premier appel qui lui est fait au nom de la patrie, se consacre et se dévoue tout entier à son pays pour lui assurer la paix; je l'aime encore ce proscrit, qui, largement et généreusement pensionné par la Hollande pour écrire son histoire, ne sait la retracer qu'avec une plume et un cœur tout français, et qui méritait d'être blâmé d'avoir été *partial pour la France.* Que dirai-je de son désintéressement au milieu de cette soif de l'or et de cette ardente convoitise qui fut la maladie générale de son temps? de sa bienveillance indulgente et généreuse pour tous, pour les jansénistes comme pour les jésuites; qui se contente de faire le bien, suivant sa conscience, avec tolérance pour tous, et sans vouloir se *faire convertisseur?* Tout cela, j'avoue que je l'aime chez Basnage, comme l'aimaient, on peut le croire, tous ceux qui avaient su le connaître et l'apprécier; tous ses amis, en France comme à l'étranger, à Rouen notamment, sa ville natale, où il se plaignait une fois en termes si touchants, d'être *un peu négligé par ses amies*, qu'il *négligeoit bien aussi un peu,* il en convient, mais sans que l'âge pourtant y fût pour rien; car il vieillissait,

comme on doit vieillir vite dans l'exil, et la mort de son frère Henri Basnage, arrivée longtemps avant, en était bien la preuve. Une autre mort, celle de sa sœur, la dame de Vienne (1), arrivée en 1721, semble l'avoir affecté profondément; le 10 janvier 1722, voici ce qu'il écrivait : « ..... La mort de ma sœur fait faire de sérieuses réflexions à ceux qui la suivent de près; du moins, c'est mon tour dans la famille, et quoique je jouisse d'une santé parfaite, les années ne me permettent pas d'espérer qu'elle dure longtemps .... »

Ces *réflexions sérieuses* de Basnage, cette espèce de pressentiment n'était que trop fondé. Après une maladie grave qu'il fit à la fin de cette année 1722, et qui le mit bien près de sa fin, comme on le voit par une lettre de Basnage de Bellemare, il était revenu à la santé; mais ce ne devait pas être pour longtemps, et le 21 décembre 1723, il était mort. « Ce jour-là, à cinq heures du matin, il avoit rendu son âme à Dieu, ayant conservé la connoissance entière et la parole libre jusqu'à sept heures avant sa mort, en sorte qu'on pouvoit dire qu'il s'étoit endormi au Seigneur, et qu'il étoit allé se reposer de ses travaux. » Ainsi s'exprime la lettre de part écrite par Bauldry, et que j'ai là sous les yeux.

Il était mort ainsi sur la terre d'exil, sur une terre qui lui avait été hospitalière et comme une nouvelle patrie; il était mort entouré des tendres soins de sa digne et vertueuse femme, qui lui rendit sa fin moins rude comme elle lui avait rendu l'exil moins cruel. Il lui manqua, pour lui fermer les yeux, sa fille, sa fille unique, mariée au sieur de la Sarraz, conseiller privé du roi de Pologne, et qui

(1) Marie Basnage, femme du sieur du Bousquet sieur de *Vienne*, président au Parlement, décédée en sa terre de Vienne, près Bayeux, soupçonnée de non-catholicité, et frappée, en conséquence, du sequestre sur ses biens.

résidait loin de lui (1). Pour celle-ci, comme pour la veuve de Basnage, sa mort fut à la fois une immense douleur et une immense perte, que le temps et les événements futurs ne devaient faire qu'aggraver. En lutte, et bientôt en guerre ouverte contre des parents avides, que favorisait la législation du temps, toutes deux durent succomber dans cet inégal combat. Ruinée et presque dans la misère, après avoir payé les dettes de Basnage, sa veuve allait mourir à Harlem, peu après son mari, en 1725; et, quant à sa fille, la dame de la Sarraz, après s'être vu disputer, sinon la qualité de fille, celle du moins d'héritière de Basnage, elle fut définitivement exclue par la justice comme *incapable de succéder* (2). Ceux qui furent reconnus *capables et habiles à hériter*, c'était de nouveaux convertis, bons catholiques, qui, par cette heureuse, deux fois heureuse conversion, gagnaient à la fois les trésors de ce monde et ceux de l'autre vie, les biens de la terre avec les biens du ciel !

J'ai fini, Messieurs, ce travail trop long et pourtant trop incomplet sur le dernier des Basnage, le dernier qui

(1) La Sarraz fut successivement chargé de plusieurs missions diplomatiques au nom du roi de Pologne. On voit, par une lettre de Basnage, qu'il était en correspondance très suivie avec le prince Eugène. Après la mort de son beau-père, il vint en France, et se mit en relation avec Basnage de Bellemare et le chevalier de Frenelles, au sujet de la vente du Franquesney, sans avoir pu obtenir autre chose que quelques modiques sommes et de faibles secours; il vint ensuite à Paris, où il fit, à ce qu'il paraît, des dettes, en menant un train au-dessus de ses moyens. Par suite de ces dettes, il fut même quelque temps en prison; il était retourné à Dresde en 1725, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit de là au chevalier de Frenelles.

(2) L'exclusion de la dame de la Sarraz fut prononcée par sentence du bailliage de Montivilliers, du 9 juillet 1733, confirmée par arrêt du Conseil du 4 janvier 1735.

UNIV. OF MICH.

ées

ANTOINE, sr de St-Gab

à

Marie-Jeanne DU BOUSS

FRANÇOIS,

à

Judith d'ALLAIN.

re,

Loui de

lle-
709,
ort

DANIEL-FRANÇOIS.

NICOLAS-ANTOINE,

à

Catherine de CLARAVAUX.

PIERRE, sr du Castel.

NOT
comte
main-
Horlo
et sou

ait honoré cet illustre et noble nom (1). Au lieu d'une esquisse faible et sans couleur, j'aurais voulu pouvoir vous rendre, dans un tableau vrai et achevé, cette figure en effet noble (2) et illustre, s'il est vrai que la noblesse est dans la science unie à la vertu ; malheureusement, je n'avais que des éléments aussi bien incomplets, des fragments bien abrégés de la pensée de Basnage. Pour recomposer, à l'aide de ces simples fragments, Jacques Basnage dans son identité et son originalité, il n'eût fallu rien moins

(1) Il y avait bien encore deux Basnage, appartenant à l'autre ligne, celle d'Antoine, sieur de Saint-Gabriel ; savoir : *Daniel-François* et *Pierre*, *sieur du Castel* ; mais ces deux Basnage furent loin de soutenir l'honneur du nom et de la famille ; le dernier, notamment, le sieur *du Castel*, apparaît jusqu'en 1743, d'après sa propre correspondance, sous les couleurs les plus fâcheuses, et pour y jouer le rôle le moins honorable. On le voit, dans des lettres adressées à des agents de basses intrigues, occupé de poursuivre sa mère pour la faire enfermer dans un couvent, en vertu d'une lettre de cachet, sous prétexte de dérèglements et de débauches dont il ne rougissait pas de la flétrir. Puis on le voit, un peu plus tard, impliqué dans une honteuse affaire d'escroquerie et de vol de diamants commis par un officier de dragons, son ami ; ce qui le fit momentanément arrêter et jeter, comme complice, dans une prison, dont il eut peine à se tirer. Il y a donc loin de ce Basnage, sieur du Castel, aux Basnage de l'autre ligne, et c'est avec vérité qu'on a pu dire que Jacques Basnage était le dernier qui ait honoré et dignement porté cet illustre nom.

(2) Par lettres-patentes du juillet 1652, Louis XIV avait conféré la noblesse à Benjamin Basnage, aïeul de Jacques Basnage. Voici le texte de ces lettres-patentes, ou, du moins, de ce qui subsiste de ces lettres, dont une partie a été déchirée, sans doute, par une main criminelle, avec bien d'autres. Je la copie sur la minute de l'arrêt d'enregistrement du 3 décembre 1653..... « Comme nous ne saurions donner une récompense qui doive être plus estimée de ceux qui, par les services qu'ils nous ont rendus et à notre Estat, ont bien mérité de nous et du public, que de les élever, par des marques d'honneur, au-dessus du commun des hommes, et qu'il n'y en a point qui les incite davantage à la vertu et à servir leur prince et leur patrie que celles qui passent

peut-être que le secret de cette admirable science, créée naguère dans le domaine de la physiologie par un homme de génie; ou bien il eût fallu le talent du grand écrivain, moraliste et philosophe, dont la plume ingénieuse nous a rendu les belles et nobles figures des femmes illustres de notre grand siècle; il eût fallu, en un mot, pour nous rendre le portrait de Basnage, ou le génie de Cuvier ou la plume de M. Cousin.

Le *portrait de Basnage*, ai-je dit tout-à-l'heure,

à la postérité, et laissent à leurs descendants une obligation de les imiter et aux autres un subjet d'émulation pour mériter de nous pareilles grâces, savoir faisons qu'ayant en particulière recommandation les rares vertus et qualités qui sont en la personne de notre cher et bien amé Benjamin Basnage, pour lesquelles et pour son mérite, crédit et capacité en toutes les négociations et députations qui se sont faites pour les assemblées et affaires de ceux de la religion prétendue réformée, il a été choisi et nommé par ceux de ladite religion prétendue réformée, pour présider en la plupart desdites assemblées, et pour, à notre avènement à la couronne, venir assurer de la fidélité et obéissance de ceux de ladite religion.» (Ici, la page est déchirée.)

Ces lettres sont datées *à Saint-Denis en France*, au mois de juillet 1652.

Plus tard, le 23 décembre 1653, ces lettres furent présentées à la Cour des Aydes de Normandie, pour y être enregistrées, et l'arrêt d'enregistrement fait connaître les noms des fils de Benjamin Basnage, qui obtinrent cet enregistrement. On y lit ce qui suit :

« Sur la requête présentée à cette Cour par Anthoine Basnage, sieur de Saint-Gabriel, et Henri Basnage, sieur du Franquesney, fils et héritiers dudit Benjamin Basnage, impétrant desdites lettres, décédé depuis l'obtention d'icelles. »

La Cour a ordonné et ordonne que lesdites lettres de charte d'anoblissement seront registrées ès registres d'icelle, pour en jouir par les enfants dudit Benjamin Basnage, impétrant, selon leur forme et teneur; à la charge de servir le Roi en ses armées, de vivre noblement, et de payer la somme de 300 livres, pour être employée en aumônes.....

Rapport, 49 écus.

Signé : DE BEC DE LIÈVRE *et* COQUEREL.

Messieurs, ce mot m'avertit d'une omission que j'ai faite, et que je tiens ici à réparer. Le portrait de Basnage, qui serait pour nous si précieux, il a existé; il avait été fait à la prière et à l'intention du chevalier de Frenelles, peu de temps avant la mort de Basnage, et c'est lui-même qui nous l'apprend : « ..... On habille, dit-il, mon portrait, mon cher ami, et je vous l'enverrai incessamment; il est de main de maître, et du plus grand peintre qui ait jamais existé en Hollande. » Plus tard, et au commencement de l'année 1723, il répète encore la même promesse : « .... Vous aurez, dit-il, infailliblement mon portrait, fait de la main du plus grand maître qu'ait jamais eu la Hollande, puisque ses tableaux se vendoient, pendant sa vie, *quatre mille livres*, ce qui n'est jamais arrivé à aucun peintre. Sa mort a mis quelque confusion dans sa famille; mais cela ne durera pas, et il est entre bonnes mains..... »

Maintenant, ce portrait de *main de maître*, de la *main du plus grand peintre qu'ai jamais eu la Hollande*, ce qui le rendrait si précieux à double titre, et comme œuvre d'art et comme portrait de Basnage; ce portrait, de quelle main était-il réellement? C'est une question qu'il est facile de résoudre; nous le saurions par l'histoire du temps et par l'année de la mort du grand peintre; mais nous le savons positivement par deux lettres de madame Basnage, qui écrit son nom en toutes lettres : c'est *Vanderwerff*, que seulement elle écrit par erreur *Wanderwell*. Ce que nous savons également par les lettres de madame Basnage, c'est le nom de celui aux mains de qui était déposé le portrait. Ces *bonnes mains*, comme dit Basnage, c'étaient celles d'un capitaine de navire nommé *Pavie*, c'est lui qui était chargé de le remettre au chevalier de Frenelles; l'a-t-il en effet remis? et maintenant qu'est devenu ce portrait? C'est une autre question que j'aurais eu fort

à cœur de résoudre, mais qu'il m'a été impossible, je l'avoue, malgré les recherches que j'ai faites, d'arriver à éclaircir; ce point, pour nous si essentiel, c'est l'inconnu. La correspondance de Basnage, vous savez par quel hasard, s'est retrouvée; mais son portrait est perdu.

La perte est-elle en effet une chose irrévocable, et faut-il désespérer de le retrouver un jour? S'il arrivait par hasard, ou plutôt par suite du travail obstiné de quelques-uns de ses chercheurs infatigables qui sont si utiles à la science, s'il arrivait que, sur une vieille toile recouverte d'une épaisse couche de poussière, on vint plus tard à découvrir un portrait dû au pinceau de Vanderwerff; si, sous un costume grave, apparaissait une figure de vieillard imposante à la fois et bienveillante; si, en rapprochant ce portrait des lettres de Basnage, *les lettres qui sont l'homme*, comme on sait, on retrouvait comme les mêmes empreintes et la même physionomie; si c'était des deux côtés, avec le même caractère de méditation calme, les mêmes traits de distinction unis à la finesse d'observation; si surtout c'était la même expression de candeur, d'indulgence et de bonté; en un mot, si c'était, dans le portrait comme dans les lettres, la tolérance en quelque sorte personnifiée, en présence de ce vieux portrait de Vanderwerff, serait-ce trop se hasarder, Messieurs, serait-ce trop risquer de se tromper que de s'écrier dans un élan de joie et de bonheur : ce portrait, c'est Jacques Basnage, c'est Basnage enfin retrouvé !

NOTICE

SUR

LES MAISONS DE FORCE

DE LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN

AVANT 1790,

Par M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

Vers la fin du XVIe siècle, l'emplacement sur lequel on vit s'élever plus tard la maison de St-Yon, formait un petit fief désigné sous le nom de Hauteville (1). Il se trouvait compris dans la mouvance de la baronnie du Pré, qui appartenait aux religieux de Bonne-Nouvelle. En 1595, ce fief fut vendu par Centurion de Pardieu à Ph. Desportes, conseiller d'Etat, abbé de Tiron et de Bonport, l'un des poètes les plus renommés de son époque. Desportes ne le posséda que très peu de temps. Deux ans après, nous trouvons, comme propriétaire de Hauteville, un orfèvre de la paroisse Saint-Maclou, nommé Pierre Dubuisson. Celui-ci vendit cette terre à un maître de la Chambre des Comptes de Normandie, Eustache de St-Yon, qui lui laissa un nom

(1) Antérieurement, il était appelé le *Clos des Cochons* ou l'*Enclos des Maisons cornues*.

qu'elle ne devait plus perdre (1). Depuis, elle passa à Georges Langlois, sieur de Plainbosc; à Guillaume de Boyvin, abbé de Montmorel; à Marguerite de Barentin, et à sa fille et héritière Anne de Souvré, veuve du ministre Louvois. Cette dernière mutation nous place aux premières années du XVIIIe siècle.

A cette époque, on s'occupait partout des moyens de propager l'instruction parmi le peuple. Déjà, des communautés de femmes s'étaient établies à Rouen pour l'éducation des petites filles. La plus célèbre fut celle des Sœurs de la Providence, que l'on vit bientôt se répandre de tous côtés, et dont l'exemple inspira dans plusieurs diocèses l'idée d'établissements analogues. Un certain nombre d'écoles étaient depuis longtemps ouvertes pour les garçons, mais elles étaient loin de suffire, et d'ailleurs, comme elles n'étaient pas gratuites, une grande quantité d'enfants pauvres en étaient exclus, et n'avaient autre chose à faire que de vagabonder par les rues, en proie aux tristes inspirations de l'oisiveté. Il existait donc une regrettable lacune dans le système de l'enseignement populaire. L'Institut des *Frères de la Doctrine chrétienne*, tout récemment fondé par J.-B. de la Salle, fournissait un moyen de la combler. C'est ce que comprirent Mgr Colbert, archevêque de Rouen, et M. Camus de Pontcarré, premier président au Parlement. A leur appel, les Frères vinrent à Rouen, et s'installèrent dans la maison de Saint-Yon, qu'Anne de Souvré loua pour six ans à J.-B. de la Salle (11 juillet 1705). Ce lieu conservait ainsi la desti-

(1) On pourrait être tenté d'attribuer au nom de Saint-Yon une signification religieuse. Les Frères des Ecoles chrétiennes firent, en effet, déposer dans leur chapelle des reliques de Saint-Yon martyr, tirées de l'église d'Arpajon, au diocèse de Paris. Mais cette translation n'eut lieu qu'en 1738, longtemps après que l'ancien manoir de Hauteville avait pris le nom de Saint-Yon.

nation pieuse que Mme de Barentin avait voulu lui donner. Elle ne l'avait acquis, en effet, qu'en vue de le céder aux religieuses de Saint-Amand, dont le monastère tombait en ruines. Mais après mûre réflexion, celles-ci avaient mieux aimé rebâtir leur maison que de se transplanter en dehors de la ville, sur un emplacement qui, pour elles, n'avait pas de souvenirs. Pendant treize années, les *Frères* occupèrent Saint-Yon en qualité de locataires. Ce ne fut que le 8 mars 1718 qu'ils l'achetèrent sous le nom de deux Frères (Truffet et Frappet) pour le prix de 20,000 l. Un an après, le Vendredi-Saint, 7 avril 1719, leur vénérable supérieur y expirait en odeur de sainteté, sans avoir eu la consolation de voir approuver par le Pape l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie. L'approbation de l'Institut par Benoît XIII n'eut lieu que le 25 janvier 1725. L'année précédente, à la sollicitation de l'Hôtel-de-Ville et du Parlement, le Roi avait accordé, par lettres-patentes, l'établissement de la maison de Saint-Yon (1).

Saint-Yon fut à la fois une maison de retraite, un noviciat, et le domicile des Frères auxquels étaient confiées les écoles de la ville. Chaque matin, régulièrement, ils se transportaient, deux par deux, dans les paroisses de Saint-Maclou, de Saint-Vivien, de Saint-Godard et de Saint-Eloi, pour montrer gratuitement aux enfants à lire et à écrire, pour leur enseigner le catéchisme et les conduire à la messe. Saint-Yon était, de plus, une maison d'éducation et de discipline, et c'est uniquement à ce point de vue que nous allons nous en occuper. Il y avait à peine quelques années que cet établissement était fondé, et déjà,

(1) *V.* Dom Toussaint Duplessis, *Descript. de la H.-Normandie*, t. II, p. 114, 117. — M. Deboutteville, *Notice sur l'Asile de Saint-Yon*. Arch. de la Seine-Inf., F. de l'Archevêché et de l'Intendance, et série N.

pour emprunter les termes des lettres-patentes de 1720, il était considéré « comme un lieu, non-seulement propre à servir d'école de sagesse aux pauvres gens de famille tant de la ville que de la province de Normandie, mais aussi pour corriger les libertins dont les dérèglements auroient été un scandale public, ce qui auroit paru par les enfants qui y auroient esté mis en pension, et par les personnes qui y auroient esté envoyées par lettres de cachet et par ordres de la Cour de Parlement. »

Les lettres de cachet, dans le sens décrié du mot, n'ont pas une origine qui puisse être rapportée à une date précise. L'usage paraît s'en être introduit peu à peu à mesure que grandissait le pouvoir royal, et que l'autorité administrative refoulait dans des bornes plus étroites l'autorité judiciaire assez portée de son côté à de fâcheux empiétements. Ce fut là, sans contredit, un détestable abus, à bon droit reproché à l'ancien régime comme une mortelle atteinte au principe fondamental de la liberté individuelle. Toutefois, comme il faut savoir être juste, même envers les institutions vicieuses, on doit, je crois, reconnaître que, dans les jugements que l'on a portés sur ce système, il est entré généralement beaucoup de prévention et de passion. Les touchants récits de Latude, les éloquents mémoires de Mirabeau ont excité, pendant longtemps, une émotion trop vive pour être compatible avec une parfaite impartialité. Ils ont inspiré, pour les prisons d'Etat, une horreur salutaire assurément, mais qui ne paraît pas exempte d'exagération. Quelque hasardée que puisse paraître au premier abord cette déclaration, je me crois permis d'affirmer que les lettres de cachet furent plus souvent une mesure de protection qu'une mesure de rigueur. Elles tenaient autant à l'idée que l'on se faisait de l'autorité paternelle qu'à celle que l'on avait du pouvoir politique, et s'il fallait y renoncer, c'était peut-être

autant dans l'intérêt de la répression que par commisération pour les prétendues victimes. Sans doute, il y a eu (soutenir le contraire serait un lâche et ridicule paradoxe) des individus sacrifiés à l'avarice de parents dénaturés, à une délicatesse mal entendue, à des dénonciations calomnieuses, aux défiances d'un ombrageux despotisme et à un esprit d'intolérance religieuse fort peu favorable à la cause que l'on prétendait servir. Il n'en est pas moins vrai que, dans la généralité des cas, ou bien les lettres du Roi se décernaient contre des aliénés, ou bien elles frappaient, soit dans leur intérêt personnel, soit dans celui d'un nom ou d'un ordre dont on tenait à sauver l'honneur, des gens que la justice ordinaire aurait pu traiter plus sévèrement que ne faisait le bon plaisir du Roi.

De 1749 à 1755, il y eut cinquante-six personnes enfermées à Saint-Yon pendant un temps plus ou moins long.

On remarque dans le nombre un sieur du Vaucel, arrêté *pour écrits satyriques et injurieux*. Le 1er février 1777, M. Bertin demanda à M. de Crosne, intendant, l'état des personnes détenues en vertu d'ordres du Roi dans les châteaux, maisons de force et couvents destinés à cet usage dans la généralité de Rouen, avec la date des ordres, le nom du secrétaire d'Etat qui les avait contresignés, et des observations sur la durée de la détention et les motifs qu'il pouvait y avoir de la faire cesser. Il résulte, de l'état qui fut dressé conformément à cette demande, que Saint-Yon contenait alors soixante-dix-sept détenus, dont dix à peine étaient originaires de la généralité de Rouen. La détention la plus ancienne datait du temps de M. d'Argenson, du 12 mai 1749. Il y avait deux lettres de cachet de 1750, une de 1751, une de 1752, une de 1754, deux de 1755, une de 1757, quatre de 1758, une de 1759, une de 1760, une de 1761, une de 1763, deux de 1764,

une de 1765, quatre de 1768, cinq de 1770, sept de 1771, trois de 1772, six de 1773, trois de 1774, onze de 1775, dix-neuf de 1776. Vingt-neuf individus étaient détenus pour dérangement d'esprit, et quarante-deux pour des motifs qui étaient un secret pour les Frères. Il est à remarquer que tous ceux dont la détention remontait à quelques années étaient des aliénés.

Il faut se garder de juger du régime appliqué à Saint-Yon par le sombre tableau que Mirabeau a tracé du donjon de Vincennes dans son fameux pamphlet : *Des lettres de cachet et des prisons d'Etat*. Il est plus que probable que les Frères ne lui auraient pas rappelé M. de Rougemont, mais ce religieux de Manosque, dont le dévoûment suffisait à la direction d'une maison de force, et qui, par ses procédés pleins de douceur et de bonté, avait réussi à rendre à la santé plusieurs malheureux atteints de folie. Toujours est-il que le règlement de Saint-Yon ne ressemblait en rien au règlement d'une prison. C'était plutôt celui d'un collége où rien ne dépasse les limites de la correction paternelle. On peut s'en faire une idée par les deux articles qui suivent.

« Ces messieurs se traiteront toujours avec beaucoup d'honnêteté, et s'abstiendront de tout ce qui pourrait choquer. Ils laisseront absolument en repos ceux qui ont l'esprit faible, et ne se moqueront jamais des infirmités d'autrui.

« Si quelqu'un de ces messieurs avait besoin d'apprendre les éléments de géométrie, le dessin et l'architecture civile et militaire, on pourra leur procurer le moyen de profiter des leçons des maîtres préposés pour enseigner ces sciences à MM. les pensionnaires libres, pourvu, toutefois, que leur conduite permette qu'on leur accorde cette satisfaction. »

Le prix de la pension était de 400 l. Si la table n'avait

rien de recherché, elle passait du moins pour saine et abondante. On n'imposait point d'uniforme aux détenus. Il était permis à leurs parents et à leurs amis d'apporter quelques adoucissements à leur position, d'ailleurs assez tolérable, s'il était possible de prendre son parti de la privation de la liberté.

Le dessein d'épargner une tache au nom d'une famille honnête faisait tenir secrets les motifs de la détention. Il n'y avait généralement à les connaître que les parents, l'intendant qui avait été consulté, et le secrétaire d'Etat qui avait expédié les ordres. C'est sans doute à la même raison qu'il faut attribuer l'usage de donner, dans l'intérieur de la maison, des noms de guerre aux personnes détenues. Le voile du pseudonyme cachait ainsi la honte des malheureux et des coupables, comme il cachait le dévoûment, si mal apprécié, et pourtant si louable, de ceux qui étaient chargés de leur traitement ou de leur moralisation. Mais ce secret, qui avait ses avantages, présentait aussi un très grave danger, celui d'autoriser les suppositions les plus fâcheuses contre le Gouvernement.

En vertu même des lettres-patentes qui autorisaient sa fondation, la maison de Saint-Yon était soumise à la surveillance du premier président et du procureur-général du Parlement de Normandie. En 1785, nous voyons M. de Pontcarré contester à l'intendant, M. de Villedeuil, le droit de visiter cet établissement.

On ne devait être enfermé à Saint-Yon qu'en vertu de lettres de cachet. Quelquefois, cependant, il arriva aux Frères de déférer aux ordres particuliers des magistrats, ce que semblait autoriser, du reste, la teneur des lettres-patentes d'établissement, et de recevoir des fils de famille sous prétexte de plaintes portées par les parents. Le comte de St-Florentin en ayant été averti, fit passer au supé-

rieur de Saint-Yon l'admonition suivante, revêtue de la signature du Roi :

« Cher et bien amé, voulant pour bonnes considérations qu'aucuns fils de famille et autres personnes, de quelque âge, état et qualité qu'elles soient, ne puissent être par vous gênés dans leur liberté, sous prétexte de correction de mœurs, ou pour quelque cause et motif que ce soit, nous vous ordonnons très expressément de ne recevoir dans votre maison, pour estre détenus de force, que ceux de nos sujets que nous trouverons à propos de vous envoier, et en vertu de nos ordres signés de nous et de l'un de nos secrétaires d'Etat, à peine de désobéissance. Si n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le 14 décembre 1757. Signé *Louis*, et plus bas : Phelippeaux. »

Cependant, en 1772, M. Bertin reconnaissait à M. de Crosne, alors commissaire du Roi au Conseil supérieur, le droit de donner des ordres provisoires pour faire recevoir des particuliers dans la maison de force de Saint-Yon. Mais il lui recommandait de n'employer ce moyen que dans les cas d'absolue nécessité, et il exigeait qu'avis lui en fût donné sur-le-champ, afin de pouvoir en rendre compte au Roi.

Il est certain que les lettres de cachet ont été décernées quelquefois avec une légèreté criminelle; mais il me paraît difficile de croire qu'elles aient pu l'être, si ce n'est par exception, sans l'ombre d'information, sans quelque prétexte plus ou moins plausible, et comme par plaisir. Nous voyons, à en juger par des documents authentiques, le secrétaire d'Etat, avant de soumettre des ordres à la signature royale, prendre des informations auprès des personnes qui étaient en position de le renseigner, notamment auprès des intendants, qui doivent être considérés comme les préfets de l'ancien régime. Ceux-ci, à leur

tour, consultaient leurs subdélégués, et s'enquéraient des dispositions de la famille. Les parents de la demoiselle A..., craignant qu'elle ne fît un mariage déshonorant, s'étaient avisés de solliciter contre elle une lettre de cachet. Sur l'invitation du secrétaire d'Etat, l'intendant alla aux renseignements, et répondit, au bout de quelques jours, que, toute réflexion faite, les parents avaient vu que le moyen le plus sûr d'empêcher leur fille de faire un mauvais mariage, c'était de lui en proposer un qui fût avantageux; qu'ils l'avaient fait, et n'avaient plus de motif d'invoquer l'autorité du Roi pour le règlement de leurs démêlés intérieurs. — Un nommé F... ayant demandé des ordres pour faire enfermer sa femme dans une maison de force pour cause de libertinage, l'intendant fut chargé de vérifier les faits allégués, de s'assurer du consentement de la famille par la signature des parents paternels et maternels, et d'exiger du mari la soumission de payer les frais de conduite et de pension.

Le nombre des lettres de cachet, déjà considérable sous Louis XIV, s'était encore accru sous Lous XV. Il diminua sensiblement sous le règne de son successeur, ainsi qu'il était naturel de l'attendre du plus humain, du plus clément de tous les princes. « Rendons grâces, dit Brissot de Warville, dans sa *Théorie des lois criminelles*, publiée en 1781, rendons grâces au monarque éclairé qui gouverne à présent le royaume où cet abus a été multiplié à l'excès. Il a vu que tout citoyen devait être entendu, condamné avant d'être puni; qu'aucune loi ne pouvait ôter ce droit au citoyen, et s'il n'a pas encore éteint ce foudre terrible, au moins il ne tombe plus que sur ces êtres qui troublent le repos de la société et portent le déshonneur dans les familles. » En 1784, le baron de Breteuil, secrétaire d'Etat, dans une circulaire adressée aux intendants de son département, établissait avec clarté les principes d'après les-

quels les ordres du Roi devaient être expédiés. Nous allons en extraire quelques passages qui nous paraissent de nature à faire envisager les lettres de cachet sous leur véritable jour :

« Lorsque vous me proposerez, dit-il aux intendants, l'expédition d'ordres demandés par les familles, je vous prie de me marquer en même temps de quelle durée vous penserez que doit être la détention; et je crois qu'en général, et sauf les circonstances particulières qui peuvent se présenter, elle ne doit pas s'étendre au-delà de deux ou trois ans pour les hommes, lorsqu'il y a libertinage et bassesses; pour les femmes quand il y a libertinage et scandale; et au-delà d'un ou deux ans lorsque les femmes ne sont coupables que de faiblesse, et les hommes que d'inconduite et de dissipation.

« Je vous prie aussi de me proposer un terme pour la détention de ceux qui seront prévenus d'excès, délits ou crimes. Cela doit dépendre des circonstances, et ce sera à vous de les apprécier.

« A l'égard des personnes dont on demandera la détention pour cause d'aliénation d'esprit, la justice et la prudence exigent également que vous ne proposiez les ordres que quand il y aura une interdiction prononcée par jugement; à moins que les familles ne soient absolument hors d'état de faire les frais de la procédure qui doit précéder l'interdiction. Mais, en ce cas, il faudra que la démence soit notoire et constatée par des éclaircissements bien exacts.

« Quand il s'agit de faire enfermer un mineur, ne fût-ce que par forme de correction, le concours du père et de la mère a, jusqu'à présent, paru suffire. Mais les pères et mères sont quelquefois ou injustes ou trop sévères, ou trop faciles à s'alarmer, et je pense qu'il faut toujours exiger qu'au moins deux ou trois des principaux parents

signent, avec les pères et mères, les mémoires qui contiendront la demande des ordres.

« Le concours de la famille maternelle est indispensable lorsque la mère est morte, et celui des deux familles lorsque le père n'existe plus; à plus forte raison lorsqu'il n'y a plus ni père ni mère.

« Enfin il ne faut accueillir qu'avec la plus grande circonspection les plaintes des maris contre leurs femmes, et celles des femmes contre leurs maris; et c'est surtout alors que les deux familles doivent se réunir et autoriser par un consentement formel le recours à l'autorité.

« Ces principes sont connus, et je sais qu'en général on les a toujours suivis. Mais je crois avoir remarqué que l'on a quelquefois demandé des ordres, et que MM. les Intendants en ont quelquefois proposé dans des circonstances où je vous avoue qu'il ne me paraît pas convenable d'en accorder. Par exemple, une personne majeure, maîtresse de ses droits et n'étant plus sous l'autorité paternelle, ne doit point être renfermée, même sur la demande des deux familles réunies, toutes les fois qu'il n'y a point de délits qui puissent exciter la vigilance du ministère public, et donner matière à des peines dont un préjugé très déraisonnable, mais qui existe, fait retomber la honte sur toute une famille. Il est vraiment essentiel, par rapport aux faits dont on accuse les personnes qui ne dépendent que d'elles-mêmes, de bien distinguer ceux qui ne produisent pour leurs familles que des désagréments, et ceux qui les exposent à un véritable déshonneur. C'est sans doute un désagrément pour des gens d'un certain état, et ils sont, avec raison, humiliés d'avoir sous leurs yeux une sœur ou une proche parente dont les mœurs sont indécentes et dont les galanteries et les faiblesses ne sont pas secrètes. C'est encore un désagrément pour une famille honnête, et il est naturel qu'elle ne voie pas

avec indifférence que, dans la même ville, dans le même canton qu'elle habite, un de ses membres s'avilisse par un mariage honteux, ou se ruine par des dépenses inconsidérées, ou se livre aux excès de la débauche et vive dans la crapule. Mais rien de tout cela ne me paraît présenter des motifs assez forts pour priver de leur liberté ceux qui sont, comme disent les lois, *sui juris*. Ils ne font de tort qu'à eux ; le genre de déshonneur dont ils se couvrent ne tombe que sur eux, et leurs parents ne le partageant point, ne me paraissent avoir aucun droit à l'intervention de l'autorité.

« Telles sont les réflexions que m'a suggérées l'attention particulière que je donne à tout ce qui concerne les ordres de détention depuis que le Roi a bien voulu me nommer Secrétaire d'État. J'en ai rendu compte à S. M. qui les a trouvées conformes aux vues de justice et de bienfaisance dont elle est animée. Elle désire qu'on ne s'en écarte que le moins qu'il sera possible ; et comme elle sait que c'est surtout d'après l'usage que l'on fait de son autorité contre les particuliers, que se forme et s'établit l'opinion du public sur le Gouvernement, elle a jugé à propos que ses intentions à cet égard fussent connues de toutes les personnes qui concourent plus ou moins directement à l'expédition des ordres. »

Malheureusement ces principes ne furent pas immédiatement suivis en Normandie, parce que cette province n'était point comprise dans le département de M. le baron de Breteuil. Ce ne fut que le 21 octobre 1788 qu'ils furent adoptés par l'intendant de Rouen, M. de Maussion, et notifiés par lui à ses subdélégués.

C'était réformer le système au moment où il allait être solennellement aboli. Une proclamation de Louis XVI, rendue sur un décret de l'Assemblée nationale du 12 janvier 1790, concernant les prisonniers détenus en vertu

d'ordres particuliers, enjoignit aux gouverneurs, intendants du Roi, commandants des prisons d'Etat, supérieurs des maisons de force et des maisons religieuses, d'envoyer à l'Assemblée nationale un état certifié véritable, contenant l'âge, les noms et surnoms des prisonniers, et les motifs de la détention. Un comité fut désigné pour l'exécution de ce décret, et prit le titre de *Comité des lettres de cachet*. Malgré tant de gages donnés spontanément par Louis XVI aux idées de réforme et de progrès, on se croyait encore au règne de Louis XV. Le triste résultat de la prise de de la Bastille, où de vieux invalides, un honorable commandant et le major de Losme, le meilleur des hommes au dire d'un prisonnier, avaient été égorgés pour la délivrance d'un fou, d'un dissipateur, d'un conspirateur et de quatre faussaires; cette violence, qui passerait pour ridicule, si elle n'avait été si sanglante, n'avait point ramené à des sentiments plus justes sur le compte du Gouvernement l'opinion publique irrévocablement égarée. On s'imaginait sérieusement que tous les cachots regorgeaient de victimes de l'arbitraire. Or, voici ce que l'on constata dans la généralité de Rouen, en 1790 : Les seules maisons religieuses où il y eût des prisonniers renfermés administrativement, étaient les Mathurins, Sainte-Barbe de Croisset, Saint-Yon. Il y avait longtemps qu'il n'était plus question du prieuré de Bourg-Achard, ce lieu de détention des Jansénistes obstinés sous Louis XIV et Louis XV.

Aux Mathurins, à Rouen, il y avait un interdit pour cause de démence, dont les religieux avaient accepté la charge.

Sainte-Barbe de Croisset, couvent de Pénitents, situé à peu de distance de Rouen, servait d'asile à cinq aliénés. Depuis quelque temps déjà cette maison avait été choisie pour l'exécution des ordres du Roi. En 1772, il s'y trou-

vait deux détenus : l'un était un moine qui avait été enfermé pour ses désordres à la requête de son abbé et de sa famille; l'autre, un étourdi qui avait contracté des dettes que sa fortune ne lui permettait pas de payer. Tous deux jouissaient d'une assez grande liberté à l'intérieur du couvent, et ne songeaient à se plaindre ni des religieux ni du Gouvernement.

A Saint-Yon, il y avait trente-huit détenus; six obtinrent leur liberté; les autres étaient des aliénés. Ce n'était là que la plus faible partie du personnel de Saint-Yon. On y comptait, en 1789, deux cents pensionnaires libres, auxquels on enseignait le français, les mathématiques et le dessin, et cent dix Frères, parmi lesquels un assez grand nombre de pauvres vieillards. Quelques mois après, ils n'étaient plus que soixante Frères. Le 3 juin de l'année 1791, trois commissaires, suivis d'une garde nombreuse, vinrent les sommer de prêter le serment exigé par les lois des 26 décembre 1790, 22 mars et 17 avril de l'année suivante. Animés par l'exemple de leur supérieur, homme ferme et capable, Pierre Vaillant, natif de Puisieux, connu dans la Congrégation sous le nom de frère Aventin, tous refusèrent de prêter un serment qui leur paraissait contraire à leur conscience. Je ne sais si, dans tout le département, on pourrait citer un second exemple d'une résistance aussi unanime. Dans une requête, à la fois énergique et respectueuse, ils exposèrent qu'ils n'étaient pas fonctionnaires publics salariés, qu'on ne pouvait, en conséquence, les astreindre au serment. Ils demandaient à conserver la jouissance de leurs biens jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût statué sur le sort de leur Congrégation. Le Directoire du district de Rouen, sans avoir égard à leurs longs services, était d'avis qu'on les déclarât déchus de leurs fonctions, et qu'on leur enjoignît de quitter l'établissement qu'ils avaient non-seulement fondé de leurs

deniers, mais encore bâti de leurs propres mains, en leur accordant seulement à chacun une somme de 80 l. pour subvenir à leurs premiers besoins (26 juin 1791); mais cet avis rigoureux ne fut pas suivi par le Directoire du département, qui s'était mieux garanti des passions malheureuses qui régnaient alors. Sans blâmer ouvertement les motifs de la délibération du district, il répondit qu'avant de prendre un arrêté à l'égard des Frères, il convenait de s'assurer des moyens d'exécution et de connaître les facultés et les ressources de la communauté. Il était visible néanmoins que l'arrêt de suppression n'était que différé. Le 25 mai 1792, l'accusateur public près le tribunal criminel de Rouen, scandalisé de la manière peu respectueuse et peu patriotique, selon lui, avec laquelle un jeune pensionnaire de Saint-Yon avait parlé des principes nouveaux, donna une preuve de zèle révolutionnaire qui, plus tard, ne le sauva pas lui-même, en dénonçant les Frères pour *incivisme* (1). L'avis du Directoire du district ne pouvait être douteux; il fut favorable au renvoi des Frères, que rendit bientôt inévitable la loi du 18 août 1792, en supprimant toutes les Congrégations. Toutefois, comme les Frères avaient dans leur maison un grand nombre de pensionnaires (l'accusateur public avait annoncé qu'il y en avait cinq cents, trois cents de plus qu'en 1789), des écoliers et des aliénés qui ne pouvaient être abandonnés

(1) Ils furent défendus courageusement par l'avocat Boïeldieu. *Voir* un imprimé in-4°, portant pour titre : « *Mémoire à consulter pour les Frères de la maison de Saint-Yon près Rouen, et Consultation en leur faveur*, où l'on établit qu'au défaut d'une loi bien prononcée par le Corps législatif pour supprimer leur Institut, le refus par eux fait de prêter le serment décrété par l'Assemblée nationale ne saurait les priver de la jouissance de leurs propriétés, ni entraîner leur destitution provisoire au préjudice de l'intérêt public et de leur propre vie elle-même. » Ce mémoire porte la date du 14 janvier 1790.

avant qu'on en eût donné avis à leurs familles, les Frères obtinrent la permission de rester à Saint-Yon jusqu'au 1er décembre 1792. Ce délai écoulé, ils se dispersèrent. Plusieurs se conservèrent libres de tout engagement, et se livrèrent aux travaux de l'enseignement. On fut heureux de les retrouver en l'an XIII, lorsque l'on pensa à la réorganisation de l'enseignement. Le directeur général de l'Instruction publique, dans une circulaire adressée aux préfets le 21 frimaire de cette année, leur rendit ce beau témoignage : « Les Frères des Ecoles chrétiennes ont trop bien mérité du premier enseignement pour que, dans un moment où tout ce qui a été utile doit être rendu à sa destination, leur institution puisse être oubliée. » Quant à Saint-Yon, après l'expulsion des Frères, il fut destiné à recevoir les prisonniers de guerre du fort du Havre (mai 1793), et, quelque temps après, à servir de caserne. Mais bientôt la caserne fut transformée en une véritable prison. Un despotisme d'un nouveau genre, plus défiant et plus inexorable qu'aucun autre, la peupla en quelques mois, sous prétexte de pourvoir à la sûreté publique, d'innocentes victimes plus nombreuses que toutes celles que l'autorité royale y avait renfermées pendant le cours d'un demi-siècle.

Les autres maisons de force de la généralité étaient la *Tour-des-libertins* et Saint-Aubin-la-Campagne. La *Tour-des-libertins*, autrement dite la Tour-aux-Normands, dépendait des *Galiots*, et était située à Rouen près la porte Guillaume-Lion. Son premier nom indique suffisamment sa destination. Il s'y trouvait, en 1790, quatre individus arrêtés, l'un par ordre du Roi, un autre par ordre du Bureau de sûreté, deux par ordre du prévôt, M. Cambon de Villemont. La maison de force de Saint-Aubin-la-Campagne, près le Port-Saint-Ouen, remontait certainement avant le milieu du XVIIIe siècle. On y était

renfermé ordinairement pour cause de folie. Cependant, le nom de Saint-Aubin-les-Fous, encore employé, à ce qu'il paraît, dans le langage du peuple, vient peut-être moins de l'existence de cette ancienne maison que de l'usage où l'on était, avant la Révolution, de mettre les fous en pension chez des paysans de cette commune. Ce fait curieux m'a été signalé par M. le Dr Vingtrinier. Il y avait à Saint-Aubin, en 1790, huit personnes renfermées, soit par sentence d'un tribunal, soit par ordre du procureur général ou du premier président du Parlement.

Avant l'établissement de Saint-Yon, il n'y avait pas à Rouen d'asile convenable pour les aliénés, ou, comme on disait autrefois, pour les débiles d'esprit, pour les pauvres garçons, pour les pauvres compagnons, car ce mot pauvre, par l'idée de commisération qu'il exprimait, paraissait assez précis et assez significatif pour le triste état auquel on voulait faire allusion. L'art. 150 de la *Coutume de Normandie* imposait aux parents l'obligation de faire mettre en sûre garde ceux qui étaient troublés d'entendement pour qu'ils ne pussent causer de dommage à personne. L'usage généralement suivi était de les envoyer à l'Hospice-Général. Le *Bureau*, chargé de l'administration de cette maison, auquel la requête était adressée, nommait un commissaire, et faisait comparaître devant lui les parents de l'aliéné; on les entendait et on les forçait à se taxer et à nommer l'un d'entre eux pour collecteur. Ces cotisations s'étendaient à tous les degrés connus de la famille et variaient suivant la fortune. J'en citerai une entre autres, imposée sur soixante-seize personnes, et variant de 10 s. à 8 l.; elles étaient mises à exécution par les sergents du Bureau organisé en tribunal pour tout ce qui touchait à l'administration de l'Hospice-Général. C'était de cette manière que l'on pourvoyait autrefois à la subsistance des pauvres. Vers la fin du XVIIe siècle, le Roi ayant

accordé à l'Hospice-Général le droit sur le *Pied-Fourché*, l'usage cessa de faire des cotisations sur les bourgeois de la ville pour la nourriture de leurs *pauvres parents renfermés;* l'ancien système subsista uniquement à l'égard des *débiles d'esprit*, et cette exception, que le vicomte de Rouen avait refusé d'admettre, fut confirmée par arrêts du Parlement du 17 février 1683 et du 13 décembre 1690. A défaut de parents, c'était aux paroissiens à faire les frais de la nourriture des aliénés.

Ces malheureux furent logés pendant longtemps dans une tour proche la tour Guillaume-Lion, qui n'était autre, sans doute, que celle que l'on appela plus tard *la Tour-des-Libertins*. On la désignait sous le nom de *Maison-des-Aliénés*, *Tour-des-Insensés*.

Au XVIIIe siècle, cette tour fut abandonnée, et les fous furent placés à l'Hospice-Général, dans un lieu appelé les *Petites-Maisons*.

L'Hospice-Général servit, jusque dans les derniers temps, de maison de force pour les femmes, nonobstant les fréquentes réclamations du Bureau. En 1772, sur six qui y étaient détenues en vertu d'ordres administratifs, il y en avait deux qui étaient atteintes de folie et quatre qui avaient été convaincues de prostitution.

Nous finirons cette triste revue des anciennes prisons d'État de la généralité de Rouen, par quelques renseignements sur les dépôts de mendicité. L'ouvrage approfondi que M. le Dr Vingtrinier prépare sur ce sujet, nous dispensera d'entrer dans de trop longs détails.

Malgré tous les efforts tentés depuis le XVIe siècle pour l'abolir, le vagabondage persistait toujours. Vers le milieu du dernier siècle, ce fléau atteignit des proportions compromettantes pour la sûreté générale. Les attroupements de mendiants valides s'étaient tellement multipliés, que les paysans, au dire du subdélégué de Neufchâtel, n'osaient

plus sortir de chez eux, et que le prévôt de la maréchaussée, M. de Cambon, ne vit d'autre moyen à proposer au Gouvernement, pour rendre la tranquillité aux campagnes, que de décréter la peine de mort contre le vagabond. Cette mesure, d'une rigueur excessive, bonne en Angleterre sous le règne de Henri VIII, n'avait pas chance d'être adoptée dans un temps où l'on était généralement porté pour l'adoucissement de la pénalité. On se borna donc à décider l'établissement de vastes ateliers pénitentiaires spécialement destinés aux mendiants, et que l'on désigna sous le nom de *Dépôts de mendicité*. En 1768, il y en eut trois d'établis, aux frais du Roi, dans la généralité de Rouen : l'un à l'ancien noviciat des Jésuites (c'est ce que, depuis la Révolution, on appelle Bicêtre), l'autre à Caudebec, le troisième à Evreux. Tous trois étaient exclusivement soumis à la surveillance de l'intendant.

La dépense de l'*opération de la mendicité* était considérable; elle s'éleva à 51,643 l. en 1768, à 79,976 l. en 1770, à 114,896 l. en 1774, à 97,956 l. en 1778, à 78,784 l. en 1785, à 81,106 l. en 1789.

Le nombre des mendiants envoyés au dépôt fut : en 1768 de 131, en 1769 de 166, en 1770 de 158. De 1768 à 1786, on compta qu'il y était entré, pour un temps plus ou moins long, 4,031 individus. Il s'y trouvait, au mois d'octobre 1787, 237 détenus sur lesquels 50 mendiants tout au plus, autant de renfermés par ordres du Roi ou en vertu de jugements prévôtaux, une trentaine de fous, de frénétiques et d'idiots. Le nombre était à peu près le même à la fin de décembre 1788; il baissa à la fin de décembre de l'année suivante; il n'était plus alors que de 208.

Comme il n'y avait pas de maison de détention, à proprement parler, à l'intérieur de Rouen, ni même à proximité de cette ville, il arriva très fréquemment, surtout

postérieurement à 1783, que le dépôt de mendicité fut désigné pour recevoir les individus condamnés, par arrêt du Parlement, à être renfermés à perpétuité ou à temps; mais c'était là une exception à la règle, et il fallait pour cela obtenir des lettres du Roi.

On avait pratiqué au dépôt de mendicité de Rouen des loges pour les insensés. On peut les voir encore; elles sont en pierres de taille, solidement construites et munies de portes épaisses; on y mettait à l'occasion les séditieux et les mutins.

Comme on le voit par les lignes qui précèdent, antérieurement à 1789, il n'y avait pas d'établissements uniquement affectés aux fous. Ils se trouvaient confondus avec les libertins, avec les pauvres, avec les condamnés et les mendiants. Les communautés religieuses, celle Saint-Yon en particulier, rendirent alors d'immenses services aux familles et à l'État, en acceptant charitablement la charge d'un grand nombre d'aliénés. La Révolution, en supprimant ces communautés, désorganisa l'assistance publique, et, malgré de brillantes promesses, elle n'assura pas mieux les secours aux malheureux que la liberté aux citoyens. Toutefois, s'il est juste de dire que dans l'ancienne société, l'aliéné n'a point été aussi complètement abandonné qu'on le croit généralement, il faut reconnaître aussi qu'on était loin encore de ce système protecteur que nous voyons appliqué de nos jours, et qui témoigne à la fois de l'adoucissement des mœurs et des progrès de la science.

SAINT-MARTIN-SUR-RENELLE,

ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE DE ROUEN,

SUPPRIMÉE EN 1791;

Par M. E. DE LA QUÉRIÈRE.

La plupart des nombreuses paroisses de la ville de Rouen n'étaient, à leur origine, que de simples chapelles, lesquelles furent agrandies, par la suite, et érigées en Eglises paroissiales.

Comme le zèle des fondateurs, dans ces temps de ferveur religieuse, n'avait trouvé aucun obstacle à la création de ces nouvelles paroisses, leur nombre s'était accru tellement que beaucoup d'entre elles avaient une circonscription très peu étendue. Dans certains quartiers, elles semblaient se presser les unes contre les autres. Ainsi, de la rue Grand-Pont à la rue de la Vicomté, en suivant la rue aux Ours, il y en avait trois. Dans la Grande-Rue, depuis la rue des Carmes jusqu'à la place du Vieux-Marché, on en comptait encore trois. La rue des Bons-Enfants en possédait trois également et même quatre, en y comprenant Saint-Vigor situé tout à côté de cette rue.

Dès avant la Révolution, on avait senti la nécessité de

diminuer le nombre des paroisses en général. Il y avait déjà longtemps que l'on avait été obligé de réduire les fondations pieuses qui ne pouvaient plus être desservies par les rentes qui y avaient été primitivement affectées, attendu l'abaissement de la valeur de l'argent qui s'était opéré par suite de l'abondance des métaux précieux.

On eût été amené, par une raison semblable, à réduire le nombre des Eglises elles-mêmes, dont les revenus ne pouvaient plus suffire à leur entretien, devenu d'autant plus coûteux que presque toutes ayant été bâties ou rebâties à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, dans le style gothique de la dernière période ogivale, offraient par leur architecture la plus grande prise aux éléments destructeurs, et que beaucoup étaient déjà en partie ruinées sans que l'on songeât à leur restauration.

L'Assemblée Nationale (Constituante), après avoir aboli les vœux monastiques, porta son attention sur les paroisses qui, dans un grand nombre de villes, dépassaient les besoins des fidèles, et par des décrets qu'elle rendit successivement, elle en opéra la réduction.

De trente-six Eglises paroissiales que renfermait la ville de Rouen, vingt-quatre furent supprimées; et dans ce nombre, fut malheureusement comprise la paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle, ainsi nommée du ruisseau ou *Renelle* qui coulait derrière le chevet de cette Eglise.

Ce n'était originairement, dit Farin, « qu'une petite Chapelle qui portoit, à ce qu'on prétend, le nom de *Sainte-Catherine des Prez*, à cause qu'elle étoit située dans les Prairies. Cette Chapelle subsiste encore sous ce nom. »

Outre cette chapelle, il y en avait encore deux autres en titre : la première de Saint-Jean, la deuxième de la Vierge.

« L'an 1200, Jean, Roy d'Angleterre et Duc de Normandie, donna l'amortissement du Cimetière de cette

Eglise qui, auparavant, était une place vuide qu'on apeloit *Marché-aux-Balais* » (1).

En l'an 576, lorsque cette Eglise n'était encore qu'une chapelle, construite en bois, dans le voisinage des murs de la ville (2), Mérovée et Brunehaut, mariés par l'évêque de Rouen, Prétextat, y trouvèrent un asile contre la colère du roi Chilpéric, père du jeune prince.

L'Eglise Saint-Martin-sur-Renelle, bâtie le long de la rue des Bons-Enfants, entre la rue Sénécaux et la rue de la Renelle-des-Maroquiniers, avait été reconstruite à la fin du XVe, ou plutôt au commencement du XVIe siècle.

Nous trouvons, en effet, dans un *Inventaire* dressé en 1658, *de toutes les lettres, tiltres et escritures concernant la fabrique et thrésor de la paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle,* qu'il est fait mention de pièces relatives à un « procès fait aux trésoriers par un voiturier, le vingt-cinquième jour de may 1505, pour être payé de 22 ″ 10 ∽, pour avoir apporté de la pierre pour la réédification de l'Église Saint-Martin, » comme aussi à une sentence par laquelle « Anthoine Dufour, propriétaire de certaine maison sise paroisse Saint-Martin, fut condamné envers le trésor aux sommes de six livres tournois en une partie, et cinquante-cinq sols en autre, pour aider à la réédification de l'Église.» En 1542, la veuve de Jean Dolix fut aussi condamnée par le Bailli de Rouen ou son lieutenant, à cause d'une maison qu'elle possédait rue Ganterie, sur la paroisse Saint-Martin, à payer sa quote-part des dépenses « pour la rédiffication de la dite église, suyvant l'assiette qui en avoit été faite. »

Enfin, le même inventaire fait mention de plusieurs

(1) Farin, *Histoire de Rouen*, édition de Du Souillet.

(2) *Quæ super muros civitatis ligneis tabulis fabricata est.* Greg. Tur., liv. V.

pièces relatives à la reconstruction de la nef au commencement du XVIIe siècle. C'est d'abord : « un dessin projetté de l'ouvrage à faire en la ditte nef à exécuter au bas du quel est la quittance du charpentier de la somme à luy accordée du dernier d'octobre 1604.

« 2° Deux marchés faits par Michel Duhen, maître masson, pour la massonnerie et construction des pilliers de la dite nef » avec « un dessin crayonné pour commencer le travail des dits piliers de la nef. »

« 3° Un escript des noms des paroissiens..... et de ce qu'ils ont payé pour la ditte rédiffication en la dite année 1605, qui se monte à cinq cens soixante livres dix sols.»

Au moment de sa suppression, l'Église Saint-Martin-sur-Renelle se composait d'une nef centrale et de deux collatéraux. Le chœur était achevé, moins sa voûte; la nef ne l'était pas, non plus que le grand portail bâti sur la rue Sénécaux. Ce portail était flanqué, à son angle sud-ouest, d'une tour carrée, laquelle était surmontée d'une aiguille en charpente revêtue d'ardoises de forme quadrangulaire et d'une grande hauteur. La tour s'élevait jusqu'à la plate-forme du grand comble, et elle était couronnée d'une balustrade en fer. Le beffroi renfermait trois cloches d'inégale grosseur.

La grande porte d'entrée datait du règne de Louis XV; elle se trouvait engagée dans une muraille de bois en partie plâtrée, en partie revêtue d'ardoise, que l'on avait élevée jusqu'au haut du pignon de la nef, pour clore cette partie de l'Eglise restée inachevée.

Le bas-côté du nord, sur la rue des Bons-Enfants, a été converti en petites maisons à boutiques. Le reste de l'édifice, sous lequel on a pratiqué des caves, après avoir servi longtemps de magasin à des négociants, est occupé aujourd'hui par un fabricant de voitures.

Le chœur est d'une grande hardiesse, et ressemble

beaucoup au chœur de Saint-Nicaise de Rouen, lequel toutefois est inférieur en élévation et en beauté à celui de l'Eglise qui nous occupe; sa voûte, qui devait être exécutée en pierre, n'a point été faite. On y a suppléé par une voûte en bois peint, à plein cintre. L'abside du chœur est polygonale; les bas-côtés se terminent carrément de même que le sanctuaire, mais seulement jusqu'à la hauteur du triforium.

Au-dessous des hautes fenêtres du chœur dont trois occupent le chevet, règne une galerie à jour, décorée d'une balustrade en pierre découpée en trèfles.

Le vaisseau est divisé dans sa longueur par sept belles et larges travées. Les piliers qui le supportent sont tous de forme circulaire avec des chapiteaux ornés de feuillages.

Au-dessus des piliers, s'élèvent des dais fort allongés, d'une grande richesse d'exécution, et dans le style de la Renaissance, sur lesquels reposent les retombées et arrachements de la grande voûte. Cette charmante décoration ne se voit dans aucune autre Eglise de Rouen.

Une entaille faite dans le mur, à intervalles réguliers, sous chacun des dais jusqu'au cordon qui règne au-dessus des grandes arcades de la nef et du chœur, témoigne ici de la présence de statues qui ont été enlevées antérieurement à la Révolution, et qui devaient reposer sur des supports en harmonie de style avec les dais. La place de ces supports est indiquée par l'interruption des nervures qui s'élèvent dans l'axe des colonnes.

Dans les travées du bas-côté méridional qui accompagnent le chœur, la voûte en pierre est enrichie de beaux culs-de-lampe, et divisée en un grand nombre de membrures, ou arcs-doubleaux, circonstance qui ne se rencontre pas non plus ailleurs dans notre ville.

La nef et le collatéral sud, dans la partie qui corres-

pond à celle-ci, n'ont point été terminés et sont voûtés en bois; quant au bas-côté nord, il a été, comme nous l'avons dit, transformé en maisons à boutiques.

Outre le grand portail, il y avait deux petites portes latérales: l'une, sur la rue des Bons-Enfants, était décorée de la représentation de saint Martin à cheval, casque en tête; l'autre était surmontée d'un pignon gothique avec chardons.

A l'angle des rues des Bons-Enfants et de la Renelle se dressait une statue de saint Martin, évêque, laquelle décore aujourd'hui le portail de l'Eglise de Canteleu-lès-Rouen.

L'abside présente une particularité remarquable, c'est la forme de la fenêtre placée au-dessus du maître-autel, laquelle est carrée et divisée par un seul meneau.

Si cette Eglise avait été achevée, elle aurait été, sans contredit, l'une des plus curieuses et des plus intéressantes à voir de la ville, principalement à cause de sa décoration architecturale dans le goût de la Renaissance.

Les beaux vitraux peints dont le chœur de Saint-Martin était orné, ont en partie disparu. Ceux qui étaient encore intacts, ont été transportés à l'Eglise Saint-Romain de Rouen par les soins de feu l'abbé Crevel, curé de cette paroisse. Ils sont d'un dessin correct, d'un ton vigoureux, et représentent plusieurs des scènes de la Passion.

Deux statues fixées aux deux derniers piliers du chœur, décoraient le sanctuaire : saint Martin à gauche, saint Sébastien à droite. Les piliers offraient un semis d'élégantes fleurs de lis d'or sur fond d'azur.

Le maître-autel était décoré d'une splendide contre-table; des deux autels qui occupaient le fond des ailes, l'un, celui du nord, était consacré à la Sainte-Vierge, l'autre était dédié à saint Etienne ou à saint Roch.

La chaire à prêcher, richement sculptée, était placée du côté de l'épître, au quatrième pilier de la nef.

Les fonts baptismaux se trouvaient du même côté sous la tour du clocher. La cuve en marbre a été transportée à l'Eglise Saint-Ouen dans la chapelle des fonts; et le panneau de boiserie sculptée et dorée, représentant saint Jean baptisant Notre-Seigneur, qui se voit à Saint-Patrice, provient de Saint-Martin-sur-Renelle.

Des orgues surmontaient la grande porte de l'Eglise, au bas de la nef.

La sacristie était à côté de la chapelle de la Vierge; au-dessus, était la chambre des enfants de chœur.

La chambre du Trésor se trouvait aussi au-dessus de la chapelle des fonts baptismaux, laquelle était couverte en charpente, la voûte en pierre n'ayant pas été terminée.

Le personnel de l'Eglise se composait du curé, de son vicaire, du clerc des sacrements, de quelques prêtres habitués, d'un bedeau et de son aide-bedeau, et d'un suisse.

Il y avait à cette paroisse une confrérie de Saint-Sébastien.

Les archives du département de la Seine-Inférieure renferment peu de documents relatifs à cette ancienne paroisse. On y trouve en liasse, entre autres pièces, les suivantes :

1° Une charte sur parchemin avec le sceau royal de Louis XI, roi de France.

Ce sont des lettres d'amortissement de dix livres et six deniers de rente, accordées à l'Eglise Saint-Martin-sur-Renelle par Robert de Villeneuve, bourgeois de Rouen, en qualité d'exécuteur testamentaire de défunt Jean Duquesnay, avocat et conseiller en Cour-Laye. Données à Nouyon près Abbeville, septembre 1464. Signées Loys.

2° Un registre relié, privé de ses fermoirs, et ayant pour titre : *Inventaire de toutes les Lettres, Tiltres et Escri-*

tures concernant la Fabrique et Thrésor de la Parroisse Saint-Martin-sur-Renelle, divisé en deux parties.

Nous avons, en commençant, extrait de cet Inventaire les passages qui nous ont paru les plus intéressants à citer.

Il est bien regrettable que les registres des délibérations, ainsi que ceux des comptes des trésoriers, aient disparu : les inventaires de meubles et effets appartenant au trésor de Saint-Martin-sur-Renelle manquent aussi, même le dernier, celui qui fut fait par suite de la suppression de cette Eglise en 1791. Nous ignorons donc complètement les usages particuliers à cette paroisse, ses fêtes, ses reliques, le nombre de ses bancs, quelle était sa richesse en meubles, en ornements, en argenterie ; quels étaient ses revenus et ses charges, etc., etc.

Le curé de Saint-Martin-sur-Renelle fut au nombre des prêtres qui refusèrent de prêter le serment exigé de tous les fonctionnaires publics. Il refusa également de donner lui-même lecture dans son Eglise de la loi relative à l'instruction sur la constitution civile du clergé.

En conséquence de ce refus, des membres du Conseil général de la Commune de Rouen, délégués à cet effet, se rendirent le dimanche 20 février 1791, en l'Eglise Saint-Martin-sur-Renelle, pour y donner lecture de la loi votée par l'Assemblée nationale. De quoi ils rédigèrent procès-verbal. La fermeture de l'Eglise eut lieu peu de temps après, le 30 avril 1791.

Cette ancienne Eglise paroissiale, dont nous avons essayé de tracer la monographie, fut adjugée, le 8 septembre 1792, à Joseph-David-Dominique Béhic, négociant, ancien député du commerce de Rouen, par le prix de 50,700 fr.

L'acte de vente renferme cette clause : « Ne feront point partie de la présente vente, les lambris qui pourraient se trouver dans la sacristie et autres objets pouvant être enlevés sans nuire à la solidité de ladite Eglise ; les tom-

beaux et cercueils en plomb, s'il s'en trouve en terre pleine, ou dans des caveaux ignorés. »

Qu'un monument celtique, grec ou romain soit mis à découvert, il excitera tout aussitôt l'étonnement et l'admiration; sa rareté le rendant d'autant plus précieux aux yeux des amateurs, appellera pour sa conservation le zèle le plus ardent, l'intérêt le plus passionné.

Un jour, il en sera de même de nos monuments du moyen-âge; nos enfants les montreront avec orgueil aux étrangers, comme des témoins irrécusables de l'opulence de la cité et de la puissance de volonté de leurs aïeux, jointes à une grande ferveur religieuse, et ils seront d'autant plus fiers qu'ils en posséderont davantage.

La ville de Rouen, qui était si riche en monuments civils et religieux de cette époque du moyen-âge, s'en trouve bien appauvrie aujourd'hui. Nombre de beaux édifices d'une importance relative secondaire, mais qui n'en brillaient pas moins autrefois d'un vif éclat, à côté des majestueuses et splendides basiliques de Notre-Dame, de Saint-Ouen et de Saint-Maclou, ont disparu complètement.

Y aurait-il de notre part une bien grande hardiesse à former le souhait que le peu qui nous reste de ces vénérables types, productions d'un génie architectonique éteint, soit conservé à la postérité?

Si le projet, malheureusement déjà adopté, d'une large voie à ouvrir au sein de la ville, pour communiquer des quais avec le boulevard Bouvreuil et la gare du chemin de fer du Havre, s'exécutait, nous verrions avec douleur anéantir gratuitement, sans compensation aucune, deux anciennes Eglises paroissiales, d'une haute curiosité, encore debout : Saint-André-de-la-Ville et Saint-Martin-sur-Renelle, cette Eglise historique; et de plus les deux riches maisons de bois de la Grande-Rue, lesquelles, nous pou-

vons le proclamer hautement sans crainte d'être contredit, *sont uniques en France.*

Mais nous avons le ferme espoir, et avec nous tous les amis des arts, qu'un autre tracé, plus rationnel et beaucoup moins dispendieux, aura la préférence, et que les richesses artistiques que nous étions menacés de perdre, nous seront longtemps encore conservées.

Enfin, une dernière considération nous paraît militer puissamment en faveur de la conservation de Saint-Martin-sur-Renelle.

Depuis la Cathédrale jusqu'à la Madeleine, comme de Saint-Vincent à Saint-Patrice, précisément au cœur de la cité, il n'existe plus *une seule paroisse*, là où autrefois elles se présentaient en très grand nombre. Il est vrai que Saint-Eloi et Saint-Jean avaient été réservés et compris dans la nouvelle circonscription de 1791. Mais Saint-Eloi a été accordé au culte protestant, et Saint-Jean a été malheureusement vendu dans le cours de la Révolution, et démoli, quand il pouvait être aisément racheté.

En faisant revivre Saint-Martin-sur-Renelle, on rendrait aux arts et à l'histoire un monument des plus remarquables, au culte catholique un édifice nécessaire, indispensable même, puisque l'Eglise Saint-Patrice est beaucoup trop petite pour ses nombreux paroissiens, et qu'il en est de même de celle de la Madeleine placée, en outre, dans un quartier éloigné, à l'une des extrémités de la ville.

Nous émettons donc le vœu que l'ancienne Eglise Saint-Martin-sur-Renelle soit rachetée et rétablie comme paroisse.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ-DE-LA-VILLE,

A ROUEN,

Par M. DE GLANVILLE.

(Séance du 20 Mai 1859.)

La ville de Rouen possédait, avant 1793, trente-sept églises paroissiales. Sur ce nombre, quatorze seulement ont été conservées; les autres ont disparu, ou se trouvent actuellement dans un tel état d'avilissement, que l'on a de la peine à reconnaître leur première destination. Pour faire échapper ces divers monuments à l'oubli dont ils sont menacés dans l'avenir, nous avons entrepris de fouiller dans leurs archives, de rechercher le nom des bienfaiteurs qui contribuèrent à leur construction ou des artistes qui travaillèrent à les embellir, et de rassembler tous les documents qu'il nous serait possible de réunir, laissant, à de plus habiles que nous, le soin de les coordonner et d'en composer une histoire complète et plus intéressante.

C'est à la source même, c'est dans les livres de compte et dans les anciens manuscrits, que nous avons puisé, avec la certitude d'avoir rencontré la vérité.

Tout le monde, dans ses heures de loisir, se complait à visiter nos bibliothèques pour admirer les lettres initiales merveilleusement ornées, et les miniatures enluminées, riches productions des artistes d'une autre époque, ou bien pour contempler avec curiosité les sceaux étranges du moyen-âge et les types variés des écritures qu'ils accompagnent. Mais, pour déchiffrer les vieilles chartes et les anciens manuscrits, il faut plus de courage, et c'est peut-être le seul mérite que devra présenter notre modeste travail.

Parmi les églises supprimées de Rouen et qui laissent des traces plus ou moins intéressantes, nous avons pensé qu'il ne serait pas hors de propos de parler d'abord de l'église de Saint-André-de-la-Ville, au moment où de nouveaux projets d'alignement menacent de la faire complètement disparaître, nous estimant heureux si ce que nous avons à dire pouvait faire respecter des ruines que le temps nous a conservées (1).

Cette église se trouvait autrefois dans un des faubourgs de Rouen et près la porte de ville, située dans le quartier des Forgerons (*in vico Fabrorum*), et appelée pour ce motif : la porte *aux Fèvres*. De là l'église portait le nom de *Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres*.

Les livres de compte de cette paroisse ne commencent qu'en l'année 1521.

A cette époque, la nef et la plus grande partie de l'église étaient en voie de reconstruction ; on élevait de nouvelles murailles sur les anciennes fondations. Déjà le chœur avait été rebâti en 1488, ainsi que le prouve la charte

(1) Avant de commencer, nous devons adresser de sincères remerciments au savant archiviste de notre département M. Charles de Beaurepaire, qui a bien voulu mettre à notre disposition, avec sa modestie ordinaire, tous les renseignements qu'il pouvait posséder sur notre sujet.

de Charles VIII qui se trouve aux archives, autorisant les paroissiens à s'imposer de trois sols par chaque *pied d'héritage*, afin de compléter une somme de *sept vingt l.* (140 fr.) nécessaire à l'achèvement de ce chœur (1). Cette fois, cette nouvelle reconstruction ne se fit pas au moyen d'un impôt; nous avons retrouvé le nom des paroissiens qui voulurent contribuer à cette bonne œuvre en fournissant de l'argent soit à titre de prêt, soit en pur don. Beaucoup de petites sommes furent en outre données par plusieurs personnes charitables ; des quêtes furent faites dans l'église et par les maisons ; M. le curé abandonna son casuel, enfin le trésorier vendit divers débris de vieilles gouttières, de chevrons, etc. (2), pour aider à cette réédification.

(1) Cette charte est donnée *in extenso* par Farin dans son *Histoire de Rouen*; nous y ajouterons seulement la demande qui fut adressée par les paroissiens pour l'obtenir, et le texte des indulgences accordées à ce sujet par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen. V. pièces justificatives I et II.

(2) *Extrait du registre des recettes.*

Reçu de Jacques Martel le dimanche de quasimodo, le 7e jour d'avril après Pâques, la somme de.	50 l.	tournois.	
Item de M. l'advocat maistre Jehan Maignart, à rendre dans deux ans, la somme de.	50 l.	»	
Plus reçu du dict Maignart, le samedi 18e jour de mai, la somme de.	200 l.	»	
Moyennant 10 l. de rente, ce même Maignart avait déjà donné en pur don la somme de 250 l. (*)			
De Guillaume Cavelier, sieur de Villequier.	50 l.	»	
De Jehan Lair par prest fait.	16 l.	13 s.	
De Jehan Levetot par prest fait.	16 l.	13 s.	4 d.
ce qui forma.	383 l.	6 s.	4 d.

Ensuict les donations extraordinaires faites

(*) Dans le cours de ce travail nous retrouverons toujours la famille Maignart à la tête des bienfaiteurs ; M. Maignart, avocat général, avait fait bâtir, quelques années auparavant, la chapelle de la Vierge, et fondé

On est étonné de voir employer d'aussi faibles ressources pour un travail de cette importance, mais on

D'autre part. . . .	383 l.	6 s.	4 d
par questes les jours de festes pendant l'ouvrage *de massonnerie*	33	18	10
Récolte des donations faites dans l'église et par les maisons.	42	17	7
Queste du bassin Notre-Dame et des reliques pendant l'année.	68	16	»
Rentes du Trésor.	56	2	»
Casuel abandonné par le curé.	16	7	4
Débris vendus pour réédifier l'église. . . .	53	5	3
Recepte faite ordinairement par le trésorier en charge.	50	2	8
Somme totale.	714 l.	16 s.	»

des messes pour chaque jour de la semaine, et des obits pour le repos de l'âme de demoiselle Anne Dureaulme, son épouse, décédée en 1501.

« Jehan Maignart, advocat du roy en sa court aux generaux de Rouen, desirant accomplir le vouloir de ses predecesseurs, tant de son costé que de celui de sa femme, fille de deffunct sire Mahieu Dureaulme, lorsqu'il vivait bourgeois et conseiller de la ville de Rouen, fonde une messe au jour de la conception de la Sainte-Vierge en la chapelle faicte ediffier par deffunct sire Mathieu Dureaulme qui trespassa l'an mil CCC et vingt.... oultre pourra faire mectre une table darain ou pierre ou sera escript la dite fondacion »

En 1521 il fonda une messe de huit heures; en 1536, une messe, un salut et des obits pour le repos de l'âme de ses ancêtres; enfin en 1538 il donna au trésor de l'église un acre de terre, nommée *l'acre rouge*, sise en la paroisse de Carville et louée 50 sols par an.

Jehan Maignart, sieur de Houville, fils du précédent, laissa par testament, en 1543, une somme de 100 fr. au trésor de l'église; puis, en 1552, il fonda deux messes, un salut et quatre obits.

La famille Cavelier fit aussi plusieurs fondations et offrandes :

Come Benest Cavelier, bourgeois et marchand, demeurant en la paroisse de Saint-André, fonda une basse messe à dire à six heures, depuis la Chandeleur jusqu'à Saint-Michel, et à sept heures le reste de l'année, l'an de grace 1505, 28e jour de mars avant Pâques.

1564.— Cavelier, sieur de Villequier, et demoiselle Catherine Maignart fondèrent un *stabat* pour chaque jour de carême.

1633.— Noble homme Adrien Cavelier, conseiller du roi, et maitre ordinaire en sa chambre des comptes, donna une pièce de tapisserie pour servir à la décoration de l'église, et demoiselle de Villequier, sa femme, un voile de satin blanc, brodé d'or et d'argent.

est étonné aussi de la modicité du prix des matériaux et des journées d'homme.

Guillaume Boursot se chargea de faire les gargouilles et gouttières pour la somme de 16 l. Ces gargouilles furent taillées avec de la pierre dure provenant des carrières *du val des Leuz :* elle coûtait 17 l. le tonneau ; la pierre de Vernon coûtait 25 s., et celle de Saint-Leu 14 s. et 20 sols de transport jusqu'au cimetière.

Le fer travaillé en fortes pièces valait 2 s. 6 d. la livre.

Le plomb coûtait 12 d. la livre, et le plâtre 2 s. et 3 d. la poche.

Les journées d'ouvrier n'étaient pas plus chères : une journée de maître-maçon valait alors 5 s.; une journée de simple ouvrier charpentier, maçon ou plâtrier 4 s. ; une journée de manœuvre 2 s. 6 d.

La dépense totale de ce travail s'éleva environ à 994 l. 5 s. 1 d. (1).

La dédicace de l'église eut lieu le 22 janvier 1526, ainsi que l'indique encore aujourd'hui une pierre gravée en lettres gothiques, et fixée contre la muraille de la nef. Elle avait coûté 102 s., et le maçon qui la mit en place reçut pour son salaire 7 s.

1527.—L'église cependant, à cette époque, n'était pas

(1) Ainsi qu'il suit :

Pour bois de charpente.	170 l.	13 s.	4 d.
Chaux et sable.	8	6	12
Façon de gargouilles.	16	»	»
Pierre dure du val des Leuz pour gargouilles, encorbellements de la tour, caneaux, etc. .	27	19	»
Pierre Saint-Leu.	71	19	»
Pour les maçons.	191	20	3
Autres dépenses.	82	6	6
Plus tard (1527) pour les voûtes et le pignon	420	»	»
Somme totale.	994 l.	5 s.	1 d.

encore terminée ; en effet, l'année suivante 1527, maître Nicolle et maître Jehan son fils, dits Delarue, *maîtres machons de l'œuvre de l'église*, reçurent, pour avoir fait les voûtes et le pignon, 420 l.; on voit aussi figurer 2,000 de *carrel à paver*.

1530.—Guillaume Mansel, habile huchier, est chargé de la menuiserie : il fait un banc où se voyaient des *ymages* sculptées et dorées; il travaille aussi au grand crucifix et aux figures qui l'accompagnaient. Plus tard il fit des bancs pour les fidèles. Les hommes alors, à Saint-André, étaient séparés des femmes. Les hommes se tenaient à gauche, et les femmes à droite de l'église (1).

En cette même année, maître Nicolle reçoit 8 s. 6 d. pour la façon d'un *lieutrin apposé derrière l'autel pour mectre les livres*.

1532.— Les autels même faisaient défaut ; le principal fut bénit le quatrième jour d'avril 1531, par Mgr l'évêque de Veriense qui reçut, pour ses honoraires et pour ses gens, 8 l. 4 s.

A la même époque, Guillaume Mansel reçut 10 l. pour avoir fait *les aulmères du revestiaire* (2).

On s'occupa aussi de garnir les fenêtres de vitres peintes. Gabriel Harenc, dit *Lalluby*, fut chargé de ce travail et reçut

(1) Plus tard ces bancs furent remplacés par des bancs à roulettes que l'on poussait lorsque l'on voulait faire dessous des inhumations.

Ce Guillaume Mancel demanda par testament à être inhumé dans l'église à l'endroit même où il avait *habitué de se seoire*.

(2) *Les armoires du vestiaire*. Beaucoup d'églises n'avaient pas de sacristie ; on la remplaçait par des armoires à un ou plusieurs vantaux, plus ou moins richement décorés, pour conserver sous clef les vases sacrés, les reliques, les divers objets nécessaires au service du chœur, souvent même les vêtements sacerdotaux. C'est ce que l'on appelait *aulmaires*, *almaires*, du mot latin *armaria*.

pour une verrière, représentant la vertu de tempérance, la somme modique de 16 l. sur lesquelles il donna au trésor de l'église cinq sols tournois. M. De la Quérière nous apprend (1) que cette pièce faisait partie d'une suite de six tableaux de 7 à 8 pieds de hauteur, représentant la Foi, la Force, la Tempérance, la Justice, la Charité et la Prudence, qui occupaient les fenêtres de la nef principale ; ils furent achetés à vil prix par M. You, habile réparateur de peintures sur verre, qui les vendit à un Anglais pour le prix de 150 fr. la pièce. Cette verrière, représentant la vertu de Tempérance, était placée dans la nef du côté de la rue (2).

Déjà le chœur était depuis longtemps orné de verres peints; nous voyons, en effet, l'année suivante, ce même Harenc, dit Lalluby, refaire la verrière du chœur donnée par M. Maignart.

1536. — En 1536, on répara le portail nord donnant aujourd'hui sur la rue aux Ours (3). Simon Vitecoq refit les meneaux de la fenêtre moyennant 6 l. 10 s.; Nicolas Guillonet, vitrier, fournit la verrière pour 27 l. 10 s., et le hucher Guillaume Mansel reçut 70 l. pour avoir fait les vantaux de la porte. Cette porte, sans être d'une richesse aussi remarquable que certaines autres que nous connaissons à Rouen, est cependant intéressante pour le fini du travail et pour l'agencement des sujets. Nous sommes heureux d'avoir trouvé l'époque précise où elle fut faite et le

(1) De la Quérière, *Revue monumentale*, Rouen, 1835, p. 149.

(2) Dans l'église de Saint-André, il y avait aussi autrefois une verrière représentant l'Assomption, très belle grisaille dont l'auteur nous est inconnu. Cette grisaille, achetée par M. De la Quérière, fut réparée par M. Bernard, alors employé à Paris par M. Debret, architecte; elle figure aujourd'hui dans l'une des fenêtres de l'église abbatiale de Saint-Denis.

(3) La rue aux *Oies*, aux *Oues*.

nom de son auteur ; nous en donnerons plus ample description lorsque nous parlerons de l'état actuel de l'église.

1538.— En cette année, on donna 22 s. 6 d. à un peintre pour faire *un contre autel* de toile peinte dans la chapelle Notre-Dame représentant la Résurrection de Lazare.

1542.— Jusqu'ici on s'était occupé plus particulièrement d'embellir et d'orner l'intérieur de l'église, mais l'extérieur était resté imparfait, et cet effort de la charité ne suffisait pas pour satisfaire la vanité des paroissiens ; ils voulurent élever une tour remarquable pour renfermer leurs cloches, et la surmonter d'une pyramide de pierre d'un goût exquis. Elle s'élevait en forme de flèche octogone au-dessus de la lanterne de plus de quarante pieds. Aux angles, paraissaient quatre obélisques ou clochetons et plusieurs petites tourelles, portées sur la grande galerie de la tour. Cet ouvrage, suivant Farin, fort apprécié des connaisseurs, était un des meilleurs morceaux d'architecture qu'il y eût en France. Commencés en 1542, les travaux durèrent quatre années, et la dépense s'éleva, ainsi que nous avons pu le calculer d'après les registres de la fabrique, à la somme de 1,003 l. 5 s. 4 d.

Ce fut Robert Frenelles, maçon, maistre de l'œuvre de l'église, qui entreprit ce travail ; il reçut en cette qualité pour ses gages, pendant deux années de surveillance, la somme de 10 l., *un ymaginier* (sculpteur) qui travaillait avec lui, était payé 5 s. par jour.

Gaultier le Prévost, *ymaginier*, reçut pour avoir fait les *médalles de clairevoys* (1) de la tour 32 s. 6 d., et Jehan Guyot 4 l. pour avoir sculpté cinq *bestions* ou gargouilles dont la pierre provenait du *vau des Leuz*.

(1) Sans doute les figures saillantes encore visibles à la galerie qui sépare les deux étages de fenêtres. Il y en avait 12.

Les maçons se servaient, pour faire leurs épures et les patrons des pièces qui devaient être taillées à jour, de grandes feuilles *de papier de carte* qui coûtaient 6 d. la feuille.

1545.— Mais ces dépenses, nombreuses et considérables pour l'époque, avaient complètement épuisé les ressources du trésor et lassé la générosité des paroissiens. Pour payer les dettes on est obligé de recourir aux expédients. En 1545, on se fit autoriser à vendre à Michel Carré, orfévre, pour la somme de 111 l. 11 s. et 3 d., deux calices et deux bassins d'argent qui servaient à quêter dans les jours de fête, le tout pesant ensemble 8 marcs et 1/4 d'once; ils furent remplacés par des calices d'étain et des bassins de cuivre. Ces différents objets avaient été donnés en garantie de paiement au fournisseur de pierre du val des Leux, et ils furent vendus judiciairement par le sergent Benest (Benoît) Gerry.

Plusieurs dons ou avances d'argent furent faits aussi par diverses personnes (1).

Ces ressources permirent d'acquitter les dettes et de continuer les travaux, et l'on voit enfin le serrurier Lahier fournir, moyennant 16 l., la croix en fer qui doit surmonter l'église.

1546.— Mais à peine cette flèche, élevée à si grands frais

(1) Ainsi, Cardon Frenelle, bonnetier demeurant, en la dite paroisse donne à l'église 45 l. tournois moyennant qu'on lui fait un bail de 12 années pour jouir de la maison appartenante à la fabrique dans laquelle il demeure.

Jacques Thorel, vicomte de Lillebonne, donne en pur don 10 l.

Catherine Quévremont, veuve de noble homme Jehan Gombault, de son vivant avocat en la cour du parlement, lègue par testament 100 l. pour *subvenir aux affaires nécessaires de l'église.*

Les vicaires, les chapelains et autres personnes encore donnèrent aussi.

et avec tant de peine, est-elle terminée, que déjà plusieurs piliers de l'église menacent ruine. Une visite est faite par six maçons et, en attendant les ressources nécessaires, des charpentiers étayent les dits piliers; mais l'argent manque; on paie aux ouvriers de simples à-compte en les invitant à la patience, et noble homme Robert Cavelier, sieur de Villequier, se voit obligé d'avancer, sous forme de prêt, la somme de 14 l. 15 s. 8 d., dont on lui fait une reconnaissance. Pour assurer le remboursement de la somme, on lui remet entre les mains le calice d'argent qui sert à la messe de six heures, fondée par ses ancêtres. Cette faible ressource et la vente d'une rente de 10 l. appartenant au trésor permirent de réparer les piliers et de monter les cloches à la place qu'elles devaient définitivement occuper (1).

1555.— En 1555, les affaires allaient mieux; on avait reçu un remboursement de 48 l. et quelques legs de charitables défunts; on fit faire un devis pour la reconstruction du grand portail de l'église. Ce fut le maçon Robert Boytte qui en fit *le pourtrait* (le plan) et bien que la caisse de la fabrique se trouvât dans un état plus prospère, cet ouvrier fut cependant obligé d'envoyer une action au trésorier Guillaume Voisin pour être payé de son travail.

1556. — Les sieurs Jacques et Angelot, dit Chaneuyères, père et fils, Thomas Ranette et Jehan le Sellier, dit Pitard, prirent le marché de ce travail le 2e jour de mai 1556. Ils reçurent 219 l. pour faire à neuf le portail de l'église et réparer *l'oo d'ycelle* (la fenêtre en forme de rose). Le travail fut reçu par Guillaume Douchet et Jean

(1) En 1553, le roi mit un impôt sur chaque clocher du royaume; la fabrique de Saint-André paya pour sa part 10 l. 18 s. 3 d.

le Mercyer, maîtres maçons; ils reçurent pour leur visite 22 s. 8 d. (1).

Guillaume Grane, vitrier, fournit la vitre du dit *oo*. Un ymaginier sculpta l'Annonciation au tympan, et un peintre peignit le portail et le dit sujet; le sculpteur reçut pour son salaire 6 l., et le peintre 10 l. 4 s.

1562. — Le dimanche 3 mai 1562 fut un jour de deuil pour l'église de Saint-André comme pour les autres églises de Rouen. La ville fut prise par les calvinistes et resta en leur pouvoir. Depuis le 4 mai jusqu'après la Toussaint, l'office divin cessa dans toutes les paroisses. L'église de Saint-André fut entièrement pillée; on voit, par le livre des dépenses, dans quel état l'avaient laissée les barbares.

On redresse et répare (racoustre) les bancs, les coffres, les fonts baptismaux et les bénitiers. On repeint le crucifix *et la boise où il est planté* (2); on refait les piscines, on arrache du pavage une pierre tombale pour en faire un

(1) Au moyen âge, on ne paraît pas avoir employé le système des adjudications au rabais ou à l'extinction des feux. Les quittances de travaux mentionnent presque toujours que les fournitures ou que les ouvrages ont été faits par marché écrit. Le travail terminé, le maître de l'œuvre en passait la visite avec soin, pour savoir si tout était bien conforme au devis; l'ouvrier recevait alors son salaire, et lui ses honoraires. Rarement l'ouvrier savait signer; dans ce cas le maître de l'œuvre apposait quelquefois son sceau au bas de la quittance; ces sceaux offraient presque toujours quelque attribut de la profession; ils sont curieux à conserver et à signaler.

(2) Les crucifix suspendus au-dessous de l'arc triomphal doivent remonter à une haute antiquité; ils existaient probablement même dans le principe avant qu'il y en eût sur les autels. Il existe des oraisons qui doivent se dire à certaines fêtes *ante crucifixum*, et les personnes les plus honorables étaient souvent inhumées sous le crucifix. C'est la partie du mobilier des églises qui est certainement la plus ancienne et la plus vénérable.

maître-autel. C'est la tombe de Geuffroy du Reaume, maire et gouverneur de Rouen, mort en 1378, et l'un des principaux bienfaiteurs de l'église. Cette tombe était placée dans la chapelle de la Vierge qu'il avait construite lui-même pour servir de sépulture à sa famille (1) ; elle a fort heureusement échappé au vandalisme et se voit aujourd'hui dans l'église Saint-Vincent, scellée dans la muraille près des fonts baptismaux, grâce aux soins de notre ancien et regrettable collègue M. A. Deville (2).

Les burettes aux saintes huiles sont remplacées par trois petites bouteilles de verre ; on achète des livres d'office, deux calices *destain* et trois *plateynes* (patènes), un chandelier de cuivre à quatre branches muni de broches pour y mettre des cierges et destiné à pendre dans le chœur, une lampe, un bassin en cuivre, une couverture en cuir pour le lieutrin en fer ; en un mot, l'argenterie, les meubles, les ornements sacerdotaux, tout fut pillé et volé ; il ne resta que le calice qui servait à dire la messe fondée par M. Maignart.

1564. — En cette année il y eut grande fête dans la pauvre église : l'évêque vint y donner la bénédiction ; on

(1) Voir la très curieuse sentence rendue à ce sujet en 1500, que nous donnons aux pièces justificatives n° V.

(2) Cette pierre, très usée aujourd'hui par le frottement des siècles, laisse encore entrevoir la forme de deux personnages placés l'un près de l'autre sous des arcs trilobés et surmontés de la riche ornementation du XIVe siècle. Le sire Dureaume et Perrette Godefroy, sa femme, sont vêtus de longues robes timbrées à la partie inférieure d'une croix de Saint-André. Au-dessous de cette pierre et sur une feuille de marbre incrustée dans le mur, on lit :

Cette pierre sépulcrale de Godefroy du Réaume, maire de Rouen en 1369, *et de sa femme, après avoir été transportée de l'église Saint-André dans celle de Saint-Vincent, a été placée dans cette muraille en exécution de la délibération prise par le Conseil municipal de Rouen, le* 16 *juillet* 1844.

achète des herbes pour semer sur les dalles, du pain pour distribuer aux malheureux, des chandelles pour illuminer.

Christofle Berenger, *ymaginier*, fait une image de saint André moyennant 78 sols.

1565. — Le sacraire de ladite église est racoustré; on parle aussi de petites boîtes d'argent doré pour mettre les saintes hosties (1).

1566. — Cette année fut difficile à passer, suivant l'expression du livre des comptes; elle fut stérile, et à cause de la cherté des vivres, chacun des chapelains chargés de dire les quatre messes de fondation, reçut 50 s. en pur don, et à partir de 1574, leurs appointements furent portés de 45 l. à 50.

1581. — Le jour de Pâques de cette année, les vents soufflèrent avec tant de violence, que la couverture de l'église eut beaucoup à souffrir et le clocher fut ébranlé; une visite fut faite, et, le dégât constaté, on donna à Pierre Ballin, maistre maçon à Rouen, la somme de 50 l., et à Nicolas Bosquier, plâtrier, celle de 30 l. 8 s. pour réparer la tour *des ruines advenues* en ce jour.

1588. — Le 15 octobre 1588, une grande solennité

(1) Au moyen-âge, nous apprennent les auteurs qui ont écrit sur cette matière, on déposait le saint viatique destiné aux mourants, dans de petites armoires pratiquées près de l'autel et du côté de l'évangile, soit dans le mur, soit dans l'épaisseur de l'un des piliers, et auxquelles on donnait le nom de *sacraire* (*sacrarium*). Le corps de Notre-Seigneur était lui-même renfermé dans un ciboire ou pixide de formes variées, et fait de métal ou de bois doré. Vers la fin du XVIe siècle, l'usage prévalut de déposer la réserve eucharistique dans une *arche* de bois peint, ou tabernacle placé au milieu de l'autel.

(*Bulletin monumental*, vol. 24e, p. 396 et suivantes).

eut lieu à Saint-André : on fit dresser à grands frais, au milieu du chœur, un oratoire *avec globes ronds* (coupoles?), corniches, architraves, consolles et *autres choses encore*. On couvre tout cela, ainsi que les piliers et carolles (1) du chœur (sorte de clôture) et autres endroits, de linge qu'une femme est occupée à *plisser*. On achète au sieur Baudin, mercier *grossier*, du taffetas rouge pour faire une bordure à l'entour de la tenture de l'oratoire ou pavillon dressé sur les globes, et du boucassin rouge pour enrichir les fonds et dessous d'icelle tente ainsi que les frises, corniches, piliers et carolles du chœur. Le dedans et le tour du globe rond sont tendus et revêtus de *tocque* d'or, et par-dessus et dessous il est couvert et tendu de *réel* pour enrichir l'oratoire, *au fond et dessous on met un ciel* à ladite tente, et devant des rideaulx de taffetas jaune. On s'éclairait la nuit avec de grosses chandelles pour que le travail fût poussé plus activement. On donnait du vin à boire aux ouvriers, et des personnes sûres veillaient auprès d'eux le jour et la nuit.

Le plâtrier Jehan Noblet fit des pilastres et des *pieds d'estal* de dessous les consoles des côtés de l'oratoire, et un escalier de marches rondes pour monter de l'oratoire jusqu'à l'autel, parce que les vieilles marches étaient trop près et *contraintes* dans le globe rond ; on sema des fleurs dans l'église, et le *joueur de régales* se chargea de faire exécuter de la musique par différents instruments, tout le temps que cet oratoire fut dressé dans l'église ; il reçut pour sa peine 22 l. 10 s.

(1) C'étaient des espèces de grilles dont on fermait le chœur ou les chapelles. Dans les anciens usages de Saint-Vandrille (Seine-Inférieure), on voit que la procession se faisait à certains jours *per carollas*, c'est-à-dire autour des chapelles fermées de carolles.

Voy. *Gloss.* de Ducange.

L'auteur des quatrains *qui furent faits au sujet dudit oratoire*, reçut 30 s. ; la dépense totale fut de 182 l. (1).

1609. — M. Pierre Charpentier fait le plancher destiné à recevoir les orgues ; ces orgues étaient alors fort petites et se transportaient facilement d'une paroisse à une autre ; en cette année on fut les chercher à Saint-Vivien sur une brouette et on les reporta de même.

1609. — Les grands vents causent de nouveaux désastres ; on charge à plusieurs reprises des ouvriers d'examiner la tour et de faire un rapport sur sa solidité ; des réparations sont jugées urgentes ; les frères Georges et Michel Daoust sont chargés de ce travail par *marché escript* et daté du 1er juillet 1609.

On démonte les *admortissements* tant au dedans qu'au dehors de la tour et de trois maîtres piliers qui la tiennent, on les y replace plus *advant* qu'ils n'étaient et l'on retient l'écartement des pierres au moyen de crampons et de gougeons de fer ; ce travail coûta 308 l. 1 s. 7 d.

En dehors de ce travail, Louis Bouvier fournit deux bénitiers de pierre sculptée, et reçut pour la pierre, pour le travail du sculpteur et pour lui-même, la somme de 44 l.

Malgré cette énorme dépense, on sera constamment occupé à réparer cette tour, élégante, il est vrai, mais trop étroite et trop légère pour sa hauteur (2).

(1) L'usage de ces oratoires était venu de Paris où le roi Henri III en avait demandé à différentes églises ; il y allait tous les jours faire ses prières et porter ses aumônes.
(Dusouillet, *Hist. de Rouen*, t. IV, p. 337).

(2) Nous donnons ici un résumé de ces importants travaux :

1581. — Le jour de Pâques, les vents soufflent avec violence, le clocher est ébranlé, on y dépense 80 l. 10 s.

1594 — 28 février, grands vents, réparations considérables, des pierres sont tombées de la tour.

1612. — En 1612, Michel Lourdet, sculpteur, reçut, pour avoir fait un tabernacle, la somme de 206 l. et 5 s. de vin; cette somme élevée ferait supposer un travail d'art important. Loys Lehucher et Jérémie Le Pileur, peintres et sculpteurs, furent chargés de s'assurer si ce tabernacle était bien semblable à celui des Cordeliers, qui avait été présenté comme modèle.

1614. — Jehan Lebas, demeurant en la ville de Rouen, reçut en cette année 360 l. tourn., pour avoir fait un buffet de bois de chêne avec sa ferrure, au-dessus de la porte de l'église, pour mettre des orgues suivant le modèle convenu par le curé et les trésoriers. Ces orgues

1609.— Grands vents, grands désastres; on dépense, pour réparer la tour, 266 l. 10 s. et 11 s 7 d. de vin.

1613. — Une pierre tombe de la tour; on raccommode un pilier et tout le haut du clocher.

1630. — On répare le clocher, on y emploie 51 l. 1/2 de fer.

1638 et 1640. — Des pierres tombent encore, un maçon répare le mal.

1643 — De nouvelles réparations coûtent 300 l.

1654. — On monte au clocher pour mettre bas des pierres qui menaçaient ruine.

1660. — *Un plastrier* travaille au clocher.

1668. — Nous voyons employer, pour consolider le clocher, un ciment composé de limaille de fer et de vinaigre.

1669. — Il est urgent de travailler à la tour.

1683. — Le clocher est frappé de la foudre et tombe sur la nef; énormes réparations.

1703 — Une tempête endommage considérablement le clocher.

1707. — Une grosse pierre tombe du haut du clocher et brise un des appuis de la galerie.

1717. — Les pierres du couronnement du clocher menacent ruine; on y fait appliquer une table de plomb solidement attachée.

1741. — Plusieurs grosses pierres se détachent et tombent sur les maisons environnantes; on ordonne la démolition de tous les ornements extérieurs; on dépense en deux fois, pour cette démolition, 1,434 l.

furent fournies par maistre Crespin Carlier, facteur d'orgues, demeurant en ladite paroisse de Saint-André, moyennant la somme de 800 l. pour fourniture et façon. On y remarquait les jeux suivants : jeu de cimballes, le plein jeu, jeu de trompettes, de 6 p. de longueur d'étain fin, jeu de nazard, jeu de cornet, un sifflet, un roussigneul, un tambour, un tremblant, avec trois soufflets de 4 p. de long sur 3 de large.

1615. — Beaucoup de notables de la paroisse se cotisèrent pour donner au buffet d'orgues la *dernière perfection ;* on dépensa 111 l. pour le faire peindre et dorer.

Jehan Lévesques, maître organiste, reçut 6 l. pour avoir joué des *régalles* le jour de Pâques et les trois fêtes suivantes, tant à la mèsse qu'à vêpres, et le dimanche suivant à la messe. Son fils fut engagé comme organiste aux appointements de 60 l. par an.

Monseigneur l'Archevêque ayant mandé qu'il viendrait visiter l'église de Saint-André pontificalement, le jour de la fête du saint Patron, on fit venir des chantres et des musiciens pour rendre la messe plus solennelle. Cette fête coûta à la Fabrique la somme de 9 l.

Pour la première fois, à cette même époque, on voit paraître un *coutre* ou bedeau chargé de marcher devant M. le Curé. Il était vêtu d'une robe de fine serge de couleur violet cramoisi, brodée sur la manche d'une figure de saint André. Il portait sur la tête un bonnet carré, et à la main une *baguette* de bois de Brésil, à virole d'argent, surmontée d'une croix de saint André, pour *écarter les enfants.*

1622. — Il était d'usage, à toutes les grandes fêtes, de *housser* (époudrer) l'église en haut et en bas, et d'en joncher le pavé d'herbes et de *feurre* (paille) ; on l'ornait de tapisseries, et des tringles en fer étaient disposées

autour du chœur pour les recevoir. En 1622, Lizon Tardif, tapissière, fut chargée, par le trésorier en charge, d'exécuter une pièce de tapisserie représentant le commencement de l'histoire de la vie de saint André, pour le prix de 135 l. et 60 s. de vin. Le peintre Nicolas Courage reçut, pour en avoir peint et crayonné le canevas, 15 l.

Deux ans plus tard, ce même peintre Courage reçut la somme de 19 l. 1 s. pour avoir fait le canevas de la continuation de la vie du saint Patron, et Gabriel Baillemont celle de 189 l. 14 s. 6 d. pour avoir fourni et brodé cette pièce de tapisserie. En cette même année, Jean de Leuze, peintre, nettoya deux tableaux dans les deux chapelles.

1629. — Nous voici arrivés à l'époque où la mode fit apparaître ces contre-retables monstrueux et tellement élevés, qu'ils vont désormais masquer la fenêtre centrale à l'abside de toutes les églises. La paroisse de Saint-André ne restera pas en arrière, et Michel Lourdet, peintre et sculpteur, se charge de ce travail. Il exécuta, suivant l'expression du trésorier, *une table d'autel au grand autel* pour le prix de 730 l. et 60 s. de vin. Il reçut de plus 60 l. pour deux *parcloses* par lui mises à *la dite contretable*, et l'ancien rétable fut relégué au bas de la chapelle de la Vierge *(au bout de bas)*.

1633. — On charge un plâtrier de placer au portail l'image de saint Sauveur.

1636. — L'Eglise de Saint-André possédait trois cloches pesant : la grosse, 633 liv.; la moyenne, 332 liv., et la petite 93 liv. Les sieurs Nicolas Juppin et Nicolas Burel, maîtres fondeurs canonniers, furent chargés de les refondre et d'en faire quatre pour les remplacer. La plus grosse pesa 613 liv., la moyenne 446 liv., la petite 331 liv., et la quatrième 355 liv. Les fondeurs reçurent pour tout ce travail, pour descendre les cloches, pour

les peser, faire le fourneau, les fondre, les remonter, les suspendre dans le beffroi et pour fournir les battants et marteaux, 574 l. 5 s. 6 d., en y comprenant 14 l. et 10 s. de vin. Les cloches furent fondues sur place, et les fondeurs fournirent le bois et le charbon. On donna la somme de cent sous à Jean le Cesne pour avoir gravé sur la petite cloche ces mots : *Honneste femme Catherine Le Barbier femme d'honorable homme Jean Halle marchand.*

La plus grosse des cloches ainsi livrée au creuset offrait un véritable intérêt archéologique; on y voyait *en escript ce qui ensuict :*

Cete cloche fut faicte l'an mil CCCC XI à S. Andrieu.

Guilbert Lefebure

Pierre Rachet

Benest Cavelier

(Mss. de la Bibl. imp^le, n° 10391. 5, fonds Bigot.)

Le nom de Guilbert Lefebure avec un monogramme composé des lettres G F enlacées, et celui de Benest Cavelier, accompagné d'un autre monogramme, où se lisaient un B, un C et un A réunis par un trait, portant à la partie supérieure une petite croix avec ce double W, sorte de sigle, que les artistes du moyen-âge faisaient souvent entrer dans leur signature, nous paraissent rappeler les trésoriers en charge ou les donateurs.

Plus bas et à droite, on voyait le nom de *Pierre Rachet*, et sur un petit cartouche une cloche assez mal dessinée entre les lettres P et R ; ce qui semblerait indiquer que ce *Pierre Rachet* était le fondeur, et le cartouche son poinçon, sa marque de fabrique.

Alexis Chemin fit la charpente nécessaire pour porter

lesdites cloches; elle consistait en quatre *escœuils*, quatre *surpentes*, quatre rouets en bois d'orme et quatre *fléaux* en bois de *chesne* ; le tout pour le prix de 40 l.

En 1640, il y avait encore des reliques, sans doute échappées au désastre de 1562; car nous voyons, dans le registre des dépenses, faire une réparation au coffre destiné à les contenir. Nous avons trouvé, dans un manuscrit daté de 1451, l'inventaire complet des reliques possédées à cette époque par le trésor de Saint-André; nous le donnons à la fin de cette notice (1).

1648.— On fait faire un grand livre pour tenir les comptes du trésor; il coûte 18 l., nous l'avons eu sous les yeux. La reliure est en bois de hêtre recouvert d'un cuir de veau à filets; les angles sont garnis de lames de fer découpé. Noël Quesnel, serrurier à Rouen, reçut pour ce travail 110 s.; une petite serrure fermant à clef, en forme de cœur orné de palmettes en haut et en bas, avec deux crochets placés de chaque côté de cette serrure s'engageant dans deux petits tirefonds ajustés dans l'autre plat de la reliure, complétaient l'ornementation de ce curieux volume (2).

1662.— L'église et le clocher réclamant de grandes réparations, il est arrêté par délibération, que le trésor ne pouvant suffire aux dépenses, les curés ne recevront à l'avenir aucuns appointements de la Fabrique.

(1) Pièces justificatives, IV. Il y avait aussi un *chandelier de cuivre à douze branches*, suspendu à l'aide d'une corde à la voûte du chœur. Au moyen-âge, les plus petites églises, même à la campagne, possédaient des systèmes d'éclairage auxquels on attachait des idées symboliques. Ce luminaire à 12 branches pouvait représenter les douze apôtres de Celui qui a dit: *Ego sum lux mundi.*

(2) Le premier volume destiné à enregistrer les comptes de la Fabrique n'est pas moins curieux : il est relié en veau artistement gauffré sur panneaux de chêne avec ligatures de cuir au dos, au bas et dans le haut ; il avait été fourni par Nicolas Bautier, libraire.

1668.— On compose, avec de la limaille de fer et du vinaigre, un ciment destiné à être employé sur l'église.

1674.— En cette année, on voit paraître pour la première fois un timbre de 6 d., perçu par l'enregistrement, sur chaque feuille de papier employé au livre de comptes.

1683.— Le 25 juin 1683, une tempête terrible éclata sur la ville de Rouen; le clocher de l'église de Saint-André fut frappé par la foudre, et, en tombant, il écrasa une partie des voûtes de la nef: les couvertures furent emportées, les verrières défoncées, les bancs brisés, l'orgue complètement détruit, l'église remplie de décombres, et l'office paroissial, longtemps interrompu, fut désormais célébré dans la chapelle collégiale de Saint-Georges.

Dans une position aussi critique le Conseil de Fabrique fut convoqué en assemblée extraordinaire. M. Lucas Fermanel, alors curé, exposa qu'un tel désastre ne pouvait être réparé avec les ressources ordinaires de la Fabrique, et il proposa de se recommander à la générosité du Roi. Il fut arrêté, séance tenante, que M. le Curé irait lui-même à Paris porter un placet au Roi pour recommander à sa protection la pauvre église de Saint-André, ainsi qu'à Mgr le cardinal de Bouillon, patron de ladite paroisse.

Mais, à cette époque, l'argent était aussi rare dans le trésor de l'État que dans la caisse de Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres, et le curé Fermanel revint comme il était parti, les mains vides.

Cependant un arrêt de la cour avait décidé que le reste des voûtes de la nef serait démoli, comme menaçant ruines, et reconstruit aux frais de la Fabrique. Les habitants devaient en outre être tous convoqués pour aviser aux moyens de subvenir aux réparations les plus urgentes.

Ce fut en vain que M. le Curé, au prône de la grand'-messe, fit un appel à tous ses paroissiens pour se réunir le

dimanche suivant, et que des lettres imprimées furent envoyées, à la diligence des trésoriers en charge, chez tous les habitants de la paroisse, propriétaires et locataires, tant catholiques que membres de la religion réformée; ce fut en vain que la convocation fut faite avec toute la pompe possible, et au son de la grosse cloche que l'on ne mettait en branle que dans les plus grandes circonstances, un très petit nombre des paroissiens se présenta, et les protestants, à peu près aussi nombreux que les catholiques, firent signifier au curé et aux trésoriers qu'ils n'étaient obligés à aucune rétribution pour réédification.

Dans une telle position, les trésoriers arrêtèrent qu'une supplique serait adressée au parlement pour autoriser une taxe proportionnelle sur tous les habitants, et qu'en attendant, les réparations les plus pressantes seront commandées avec toutes les réductions possibles dans la dépense; elle devait se monter, suivant le devis des experts, à la somme énorme de 10,290 l., dont 7,000 pour maçonnerie des voûtes, 1,750 pour charpente des combles; 1,000 l. pour le plâtrier, et 540 l. pour la vitrerie.

Les réparations sont entreprises, mais on voit, par le livre de comptes, combien le trésor était obéré; les ouvriers sont obligés de faire des sommations pour être payés de leur salaire; le curé discute ses appointements; on ne peut satisfaire le fisc qui réclame, pour droits d'amortissement, une somme de 2,213 l. 3 s. La tempête a été si violente, que le fermier, occupant les terres de la fabrique situées à Saint-Hilaire et dont l'ouragan a détruit les récoltes, ne veut payer que moitié de ses fermages (1). Les tréso-

(1) La Fabrique de Saint-André possédait, sur le territoire de Saint-Hilaire, quatre acres de terre labourable. Il est assez curieux de voir la différence du prix de location à diverses époques: en 1527, ces quatres acres étaient loués 8 l. pour une année; en 1545, 14 l. par an; en 1556, 20 l.; en 1636, ils étaient loués 45 l., et en 1668, ces mêmes quatre acres valaient 60 l. par an.

riers, ne pouvant répondre à autant d'exigences, sont obligés d'emprunter et de se constituer en rentes au denier vingt.

1689.— L'église est réparée aussi bien que possible, la flèche est détruite, il est vrai, mais la tour existe toujours, et les quatre cloches, lancées à toute volée (1), font un bruit si insupportable pour les voisins, que M. Dumoutier, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Normandie, demande à faire boucher les ouvertures du clocher donnant de son côté, s'engageant à faire ce travail à ses frais et de manière à ne pas gêner la symétrie du monument, à verser dans le trésor la somme de 10 pistoles, et à faire en outre quelques constructions ou concessions utiles à la Fabrique. Sa demande lui fut accordée, et acte lui en fut donné devant notaire et à ses frais; déjà, en 1683, M. Paviot, procureur général en la chambre des comptes de Normandie, avait adressé la même demande.

1699.— L'état de l'église, bien que réparée, était encore déplorable. On trouve dans la délibération du Conseil de Fabrique, datée du 4 janvier 1699, que M. Romain Gondart, nouvellement nommé à la cure, voit avec peine *le délabrement* de l'église; l'état où on la laisse ne peut durer. Tout récemment *encore, la tempête a emporté la couverture nouvellement refaite; la pluie tombe dans l'église et pourrit tout.* Le reste des voûtes ménagées par l'ouragan restent suspendues et menacent de tomber et *d'entraîner la ruine entière* de l'église. Les fidèles sont en danger et ne peuvent plus assister à l'office divin dans leur paroisse, mais ils sont obligés d'aller chercher leur sûreté dans d'autres églises de la ville, *au grand* scandale des nouveaux

(1) Nous avons vu sonner *en carillon* pour la première fois en 1574.

convertis qui sont en grand nombre sur la paroisse; et ils se servent de ce prétexte pour ne pas remplir leur devoir, etc. En terminant, M. le Curé invite les trésoriers à faire des efforts par eux-mêmes et par les quêtes qu'ils pourraient obtenir pour la réédification de l'église.

Pour augmenter la gêne du trésor, deux petites boutiques attenant à l'église prirent feu et nécessitèrent de nouvelles réparations.

On fut obligé de réclamer encore une fois de M. l'Intendant une taxe à établir sur tous les propriétaires et locataires ; elle fut accordée par un arrêt daté du 17 avril 1700.

1701.— Des réparations considérables furent faites l'année suivante aux voûtes de la nef, ainsi que le prouve une dépense de 1,800 l. payée à Jean Denys, maître maçon. Un ouvrier fut blessé pendant ce travail, en tombant du haut de l'église, le 5 septembre 1701. Il reçut 500 s. de gratification et fut porté à l'Hôtel-Dieu.

1703.— Une sorte de fatalité semblait s'attacher à l'église de Saint-André ; une tempête survenue le 15 janvier 1703 causa beaucoup de désordre dans la ville et dans les environs ; le clocher et quelques maisons appartenantes à la Fabrique furent considérablement endommagés, la Compagnie ordonna de faire les réparations nécessaires, mais le trésor est menacé d'une ruine complète ; les exigences du fisc, les travaux à faire à l'église et aux maisons, les mauvais paiements des locataires et des fermiers, tout annonce une grande gêne. Les trésoriers sont obligés de faire des dons volontaires pour conjurer la ruine. On ne trouve plus d'argent à emprunter, et les dettes vont toujours croissant ; on parle de mettre les meubles et les ornements de l'église en gage pour en obtenir. En un mot, *le trésor de Saint-André est le plus désolé et le plus digne de*

compassion, non-seulement de toute la ville, mais de toute la province ; il ne pourra se libérer de longtemps, s'il ne survient un secours extraordinaire que l'on ne peut prévoir.

1732.— Vingt-sept ans plus tard, en effet, la position de la Fabrique était plus rassurante ; on dépensa 1,200 l. pour refaire des stalles au chœur. Il est vrai que la confrérie des Cartiers s'empressa de contribuer à cette dépense pour la somme de 130 l. ; les paroissiens donnèrent aussi.

La confrérie des écrivains était également établie sur la paroisse de Saint-André ; elle célébrait sa fête le jour de l'Epiphanie, et celle des Cartiers le jour de saint Cassien : il y avait alors grande solennité, on tendait l'église de tapisseries, on répandait sur le pavé des fleurs, du bouleau, de l'épine, du *feurre* (de la paille).

1741.— Plusieurs grosses pierres se détachèrent des ornements du clocher et tombèrent sur les maisons voisines. On fit faire une visite par M. Jarry, architecte, qui décida qu'il fallait démolir plusieurs ornements extérieurs de la tour, c'est à savoir : *une forme de lanterne au-dessus de la terrasse de la dite tour ; onze figures de gargouilles aux trois faces extérieures de la tour et douze autres aussi en saillie au-devant des corniches du mur de face de la nef et à celui du bas côté de la chapelle du côté du nord.*

Il fut arrêté, dans la délibération du jeudi 17 août 1741, que : *vu la vétusté, la caducité et l'inutilité de la dite lanterne et des figures de gargouilles, et craignant que leurs chutes n'ecrasent les passants et n'endommagent les voûtes de l'église, il fallait en faire la démolition.*

On paya à M. le Curé, pour cette démolition, 552 l., et au sieur Prunier *masson*, pour démolition et autres ouvrages *faittes* au clocher, 882 l.

On donnait alors au sieur Prunier fils 35 s. par jour, et aux autres maçons 30 s.

1742.— Le trésor n'est plus aussi obéré; on achète, des Dames Bénédictines (1) du prieuré de Saint-Hilaire, au faubourg Saint-Sever, les orgues placées dans leur chapelle conventuelle par le prix de 1,500 l.; on les fit réparer et augmenter de plusieurs jeux par le sieur Lefebure, facteur d'orgues; et, pour les placer d'une manière plus convenable, on fit construire une nouvelle tribune et un grand buffet qui fut exécuté par les soins du sieur Le Prince, sculpteur et doreur : pour la part qu'il prit à ce travail, il reçut 500 l.

Le *soumier* qui servit à supporter le buffet d'orgue fut pris dans un arbre de l'île Lacroix. On le fit jeter à l'eau et tirer sur le port, moyennant 9 l. 16 s.; l'arbre avait coûté 200 l. Cet orgue, avec tous les frais et menus frais, revint à 4,827 l.

L'ancienne contretable étant toute *versusée* (vermoulue), on en fait construire une nouvelle sur les plans et devis de M. France, architecte, et deux ans plus tard, M. Deshayé, de l'Académie royale de peinture, reçut 1,000 l. pour un tableau qui lui avait été commandé. Ce tableau, représentant le Martyre de saint André, était destiné à occuper le milieu de la *nouvelle contretable*. Le peintre Deshaye reçut, en même temps, la commande de deux autres tableaux d'accompagnement au même prix de 1,000 l. chacun.

1760.— Le 23 juillet 1760, on reçut un de ces deux tableaux; il représentait la Sépulture de saint André; on le fit marouffler pour le mieux préserver de l'humidité.

(1) Il y a dans le livre de compte *dames Crespines*. Ce nom leur venait sans doute de la dame Marie Crespin, prieure en 1666. Dusouillet, *Histoire de Rouen*, t VI, p. 438.

1762.— Le second dut être reçu deux années plus tard. En effet le livre de compte porte en 1762 : *pour le port d'une caisse de tableaux venant de Paris*, 10 l. 15 s. Les détails manquent, mais M. de Beaurepaire vient encore à notre aide et nous apprend qu'il représente *la flagellation de saint André*.

Ce tableau, porté sous le n° 150 du catalogue de 1846, se trouve actuellement au Musée de Rouen, ainsi que le premier, représentant le *Martyre de saint André*, sous le n° 164. Le troisième, *Saint André mis au tombeau*, se voit aujourd'hui dans l'église de Saint-Nicaise (1).

1774.— Le dernier travail un peu important que nous trouvions en terminant le dépouillement des livres de compte, est la décoration en stuc faite par le sieur Masculier à la chapelle du Saint-Esprit, ce fut la richesse du trésor à cette époque qui occasionna sans doute ce travail de luxe et de mauvais goût.

Ici finissent les registres de la paroisse de Saint-André.

Etat actuel de l'église.

L'ensemble de l'église de Saint-André est facile à saisir, et sa conservation, assez parfaite jusque dans sa sculpture, permet de l'étudier avec fruit et d'apprécier avec certitude l'époque de sa construction.

Elle se compose de trois nefs : celle du milieu se prolonge jusqu'à l'abside ; les deux latérales se terminent brusquement à l'entrée du chœur. Quatre grandes fenêtres, ouvertes à la partie supérieure des quatre travées,

(1) V. Ch. de Beaurepaire, *Notes historiques sur le Musée de peinture de Rouen*, p. 32 et suivantes.

éclairaient la nef principale ; les compartiments de ces fenêtres présentent, dans la disposition de leurs meneaux, des fleurs de lis ou autres formes contournées.

Le latéral gauche n'a que trois fenêtres et une porte ouvrant sur la rue aux Ours ; celui de droite n'en a que trois également, la base du clocher occupant la place de la quatrième travée.

Les arceaux des voûtes, très saillants et couverts de nervures prismatiques, sortent des piliers, sans s'appuyer sur des chapiteaux, pour s'élever jusqu'à leur point de rencontre où quatre clefs de voûte, richement sculptées dans le goût de la Renaissance, retombent en pendentifs ; les formes anguleuses et prismatiques dominent dans tout cet ensemble avec la maigreur et la sécheresse qui caractérisent cette époque de transition et la font reconnaître au premier coup d'œil. Ce n'est plus le beau gothique, ce n'est pas encore la Renaissance, mais un assemblage de ces deux styles, c'est un genre qui accuse un moment d'incertitude, une époque où le goût, blasé par un excès de luxe décoratif, ne sait encore quel parti prendre pour satisfaire ses exigences jusqu'à ce que, abandonnant complètement l'ornementation ogivale, il accepte franchement l'architecture classique.

Au bas de la nef et à gauche du portail, on voit, encastrée dans la muraille, la pierre destinée à perpétuer la mémoire de la dédicace de l'église ; on y lit ces mots :

Lan de grace mil cinq cens vingt six le XIIe *jour de janvier jour S. Vincent levesque de Verieuse suffragant de Georges Damboise archevesque de Rouen dedia cete eglise en l'honneur de S. André estant pour lors cure maistre Pierre Langlois, Nicolas Rousselin, Nicolas Saner, maistre Mathurin Mallon thesauriers de leglise la feste de laquelle dedicace a este transferee au premier jour doctobre par leveque dyponense suffragant dudit archevesque en son pontificat*

celebrant la messe parrochial en ceste eglise le jour des roys 1541 suyvant lordonnance et conge du vicaire general du dict archevesque faict aux cure thesauriers et parroissiens de ceste eglise jouxte la lettre de ce faicte le dernier jour de décembre au dict an 1541.

De l'autre côté du portail principal et sous l'arcade qui, de la nef, communiquait avec la base du clocher, une autre pierre d'une belle conservation indique la fondation faite par Thomasse, veuve de défunt Pierre Rachet (1), en son vivant étamier, d'après laquelle la Fabrique de Saint-André s'engage à faire dire par huit prêtres, pendant les octaves du Saint-Sacrement, matines *aux leçons*, psaumes accoutumés et ordinaires, prime, tierce, la grand'messe à diacre et sous-diacre, nones, vêpres et complies.

Rouen, dimanche 21 *février* 1506.

Le portail principal accuse bien l'état de gêne où se trouvait le trésor lorsqu'il fut construit sur les plans de Robert Boytte; il est des plus simples : sur deux pieds droits garnis de panneaux simulés et de moulures prismatiques, s'élève un modeste fronton garni de quelques choux frisés et se redressant vers son milieu en forme de piédestal entre deux clochetons engagés; à l'amortissement un pignon triangulaire et tout uni surmonte une belle rose; mais l'Annonciation, sculptée au tympan, et la verrière de Guillaume Grane, sont remplacées par un affreux crépi de briques et de plâtre. Des panneaux en bois de chêne, représentant une étoffe plissée, ferment encore la partie inférieure de la porte.

Le portail latéral et donnant sur la rue aux Ours est plus riche. Une voussure en arc surbaissé est ornée d'une

(1) Ce Pierre Rachet, étamier, était sans doute le fils de Pierre Rachet qui fondit la grosse cloche de Saint-André en 1411.

double frise de chardons finement découpés ; au-dessus des meneaux presque droits s'élèvent en ligne verticale et parallèle jusqu'à l'intrados de la grande archivolte ornée de dais richement sculptés et destinés à couronner des anges ou autres figures, suivant l'usage de l'époque. Deux statues devaient flanquer le portail.

La porte, ainsi que nous l'avons dit, fut sculptée en 1536, par Guillaume Mansel. La partie supérieure des vantaux est ornée de sujets en ronde bosse : à droite du spectateur, Jésus, debout sur le bord du rivage et portant une ample robe, semble animer, de la voix et du geste, deux pêcheurs montés dans une barque et occupés à tirer péniblement un filet. A gauche, un sujet analogue nous a quelque temps arrêté : deux pêcheurs également dans une barque, à moitié vêtus et tenant un filet, occupent le fond du tableau ; un homme, les jambes nues, s'avance vers le rivage en marchant dans la mer ; des rochers et des arbres garnissent les extrémités et complètent l'ensemble ; nous avons cru reconnaître, dans ces tableaux, deux scènes différentes du même sujet : la Pêche miraculeuse après la résurrection de N.-S., rapportée par Saint-Jean (1).

« Après sa résurrection, Jésus se montra à ses disciples auprès de la mer de Tibériade. Ils avaient pêché toute la nuit sans rien prendre, et Jésus s'approchant, sans être reconnu d'eux, leur conseilla de jeter le filet du côté droit de leur barque, ce qu'ayant fait, ils prirent un grand nombre de poissons, sur quoi le disciple que Jésus aimait dit à Pierre : C'est le Seigneur ! Quand Simon Pierre eut entendu que c'était le Seigneur, il se ceignit de sa robe, car il était nu, et il se jeta dans la mer, etc. »

(1) Evang. s. saint Jean, chap. XXI, v. 1er.

C'est le sujet que l'artiste a choisi et représenté dans sa sculpture.

Au-dessous de ces deux motifs tirés de l'histoire sacrée, Guillaume Mansel avait placé, suivant le goût de la Renaissance, deux beaux panneaux représentant des arabesques avec dragons, chevaux ailés, rinceaux, personnages, le tout plus richement dessiné et plus profondément fouillé que le premier travail. Le bas de la porte, malheureusement détruit par le temps, a été remplacé par des ais tout unis.

Ce portail ouvrait dans la nef latérale nord, entre les deux premières travées du côté du chœur et la dernière à l'ouest.

A l'extérieur, toute cette partie de l'église est très mutilée; les clochetons ont été rasés et plusieurs contreforts hachés, parce qu'un morceau de pierre s'était détaché, par un hiver, il n'y a pas encore de longues années.

Cette malheureuse église, tant de fois battue par les vents et par la tempête, supprimée en 1791, vendue pendant la Révolution et devenue propriété particulière, est aujourd'hui soumise à toute espèce de profanation : sa nef est partagée en trois étages et sert de magasin pour retirer des marchandises; dans sa tour on a établi une fabrique de plomb de chasse, et son chœur disparaît derrière les habitations privées qui sont venues se grouper contre ses flancs pour en hâter la destruction. C'est en vain que nous avons cherché partout la chapelle dite de Saint-Sébastien, construite aux frais de la famille Cavelier; elle n'existe plus. C'est en vain que nous avons cherché la chapelle bâtie par Geuffroy Duréaume, où l'on voyait autrefois les traits du fondateur et de ses aïeux, peints *en pourtraicture* sur les verrières, et l'antique blason sculpté aux clefs des voûtes; tout a disparu : il ne nous reste, pour attester son existence, que la sentence de

l'échiquier, datée de 1500, qui dépouille la famille Duréaume de la propriété de cette chapelle (1).

Ce qui reste du clocher est sans contredit la partie la plus intéressante de l'église : un escalier de 175 marches conduit à la plate-forme qui le termine aujourd'hui. Ce n'est plus qu'une tour carrée se composant, sur ses quatre faces, d'un double rang de fenêtres. Au premier étage

(1) V. aux pièces justificatives le texte de cette sentence; il nous révèle un usage assez curieux qu'il n'est peut-être pas inutile de rapporter ici : parmi les moyens que font valoir les trésoriers demandeurs pour appuyer la possession de cette chapelle par la Fabrique, on trouve celui-ci, que : *à la feste de Pasques est toujours acoustume faire drec heune table pour donner du vin aux dicts paroissiens quant ilz sont yssus du cueur et qu'ilz ont receu le sacrement de lautel etc.*

Cet usage de donner une légère réfection aux fidèles après la communion, était alors général. A Fécamp et dans beaucoup d'autres endroits, au lieu de vin, on distribuait aux fidèles un petit pain, sans doute pour leur permettre d'attendre plus facilement la fin de l'office; à cette époque, en effet, tout le monde communiait à la grand'messe.

Chaque communiant donnait une somme de trois deniers destinée à payer le cierge pascal; ce cierge n'était pas alors, comme aujourd'hui une simple chandelle, passée dans un énorme tube de fer blanc peint, c'était une sorte de colonne de cire, pesant quelquefois un poids considérable: *quatre-vingt-dix à cent livres*, ornée d'arbres, de fruits, de feuilles et de fleurs que tous les ciriers n'étaient pas capables d'exécuter (*).

Suivant quelques auteurs, dans le principe, cette colonne de cire n'était pas destinée à brûler et ne portait pas de mèche, mais elle servait à inscrire tous les ans, à l'aide d'un style, la liste des fêtes qui se réglaient sur le jour de Pâques; plus tard, on écrivit les fêtes mobiles sur du velin ou sur un tableau que l'on suspendait, à hauteur d'homme, sur un cierge qui n'avait pas moins de 25 pieds de hauteur. Cet usage était encore en vigueur à la Cathédrale de Rouen en 1720 (**).

Le sieur de Mauléon, dans ses *Voyages liturgiques en France*,

(*) Voy. Ch. de Beaurepaire, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, p. 159.

(**) Voy. *Dictionnaire de Trévoux*; de Mauléon, *Voyages liturgiques en France*.

l'archivolte est surmontée de frontons en accolade richement sculptés. Au-dessus, une galerie de pierres taillées à jour est décorée de figures assez grossièrement sculptées ; ce sont là, sans doute, les *médalles de l'ymaginier* Gaultier le Prevost. A l'étage supérieur, deux fenêtres séparées entre elles par un pied droit contre lequel se dresse un saint surmonté d'un dais, sont coupées dans

donne un exemple de ces tableaux en transcrivant celui qui parut en 1697 (*).

Mais il est plus généralement admis que le cierge pascal, étant la figure de Jésus-Christ ressuscité et apparaissant à ses disciples, il devait brûler, comme aujourd'hui, pendant les saints mystères, jusqu'au jour de l'Ascension qu'on l'éteint, pour rappeler qu'en ce jour le Sauveur disparut de la terre.

Du reste, l'usage de la bénédiction du cierge pascal remonte à une haute antiquité.

En 1536, *le droit des communiants au cierge pascal* de Saint-André s'éleva à la somme de 5 l. 4 s., qui, à trois deniers par personne, donne le nombre de 416. Or, à cette époque, la paroisse se composait de 70 maisons environ devant fournir 400 et quelques paroissiens. Il résulte de ce calcul que tout le monde, alors, approchait des Sacrements; de là, l'expression généralement employée de *communiants* pour dire *habitants*. En 1550, le chiffre de la recette descendit à 4 l. 16 s. ; c'est que déjà, à cette époque, la religion réformée avait fait des progrès; nous avons vu qu'en 1683 le nombre des protestants égalait celui des catholiques.

Tous ces anciens usages nous paraissent intéressants à noter. Nous avons trouvé dans les registres de la Fabrique que le jour de l'inhumation de Jehan Boytte, drapier, sa veuve et ses enfants *délaissèrent un ciel de toile fine* qui appartenait au défunt, et que, chaque année, le jour de Pâques, il faisait *tendre au chœur de l'église* sur le lieu où se faisait *l'administration du corps de Notre-Seigneur* (la communion). Ils en firent don à l'église.

Nous dirons encore que le jour de la Pentecôte, on introduisait un pigeon blanc par les voûtes de la nef, sans doute pour simuler la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Aux fête et octave du Saint-Sacrement, on mettait dans l'église de l'épine et du bouleau, et on distribuait à chacun des curés, prêtres, trésoriers et trésorières, des bouquets de fleurs que l'on appelait alors *touffeaux* ; la femme qui les fournissait se nommait une *touffière*.

(*) Voy. pièces justificatives, VI.

leur moitié par une archivolte en saillie, enrichie d'entrelacs et surmontée d'une riche accolade qui s'épanouit à sa partie la plus élevée, pour former les meneaux de la fenêtre supérieure, surmontée elle-même d'une seconde voussure, sculptée de rinceaux et d'un second pinacle montant en forme de piédestal jusqu'à la corniche qui soutenait la flèche. Des clochetons engagés dans les contreforts aux quatre angles, de petites colonnes destinées à servir de support à des statues, des frontons hérissés de crochets, tout un ensemble de magots grotesques, de chardons frisés, de feuillages et de broderies richement fouillés, présentent un spécimen curieux de l'architecture fleurie de cette époque, et font désirer de restituer par la pensée ce qui n'existe plus.

Tel qu'il est aujourd'hui, ce clocher est encore remarquable en tout point, et comme exécution, et pour l'histoire de l'art; il serait regrettable que l'église de Saint-André fût impitoyablement sacrifiée pour faire place à des maisons de bois et de plâtre bien froides, bien vulgaires, et aussi peu monumentales qu'on les sait faire aujourd'hui.

Au XVe siècle, des habitants de Rouen adressaient au Roi une supplique pour être autorisés à construire, à leurs frais, ce remarquable édifice; qu'il nous soit permis, quatre siècles plus tard, d'en adresser une, nous aussi, aux autorités du jour, et d'obtenir que MM. les architectes, dont l'inflexible niveau renverse tout sur leur passage, veuillent bien faire dévier de quelques mètres la ligne droite qu'ils ont tracée sur le plan de la ville, sans penser aux ravages que peuvent causer une règle et un compas, et accorder grâce à la belle tour, construite par la charité des pieux habitants de la paroisse Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres.

PIÈCES DIVERSES

CONCERNANT L'HISTOIRE DE SAINT-ANDRÉ.

I

SUPPLIQUE

adressée au roi Charles VIII par les paroissiens de Saint-André, pour être autorisés à s'imposér de trois sols par chaque pied d'héritage :

« L'an de grace mil CCCC quatre vingts et sept, le XIe jour de novembre les paroissiens en estat de commun et nombre suffisant en la plus grant et seyne partie dentreulx de la paroisse de Saint Andrieu de la porte aux Febures de la ville de Rouen assemblez en dit estat de commun par devant maistre Jehan Basset (1), presbtre

(1) Nous croyons devoir donner ici l'autorisation accordée par les trésoriers, d'inhumer dans l'église le corps du curé Jehan Basset :

« Sachent tous que nous Richard Dugardin et Jehan Lebasteur, demeurant à Rouen en la paroisse Sainct-Andrieu jouxte la porte aux Fevres a present tresoriers de l'eglise dudit Sainct-Andrieu du consentement des paroissiens avons voulu et consentis que maistre Jehan Basset cure dicelle eglise puisse mettre une tombe ou carrel de pierre dedans le cueur ou nef de ladite eglise ou ses exécuteurs pour lui et son corps mys en terre après son trespas dedans icelle le tout a ses depens pourvu aussi que aucun domage ne soit faict aux pavés ou en lediffice cest consentement et accord faict pour ce que ledit Basset donna un psaultier ferial lequel estoit necessaire et avoit faict en icelle eglise autres plusieurs biens en tesmoing de ce nous avons mis nos signes manuels

cure de ladite paroisse et église Saint Andrieu touchant et pour le faict de l'ouvrage et édiffice entreprins et commence faire par iceulx parroissiens en commun pour le cueur et chancel dicelle eglise S. Andrieu ont conscentu veullent et accordent comme de grant besoing et necessité que pour subvenir aucunement à une partie dudit ouvrage et ediffice du dit chancel ainsi commence assicte soit faicte cueillie payée et levee sur chascun pie deritage de la dite parroisse estant sur rue de la somme de trois sols tournois et que ung chacun aiant heritage sur la dicte parroisse soit contraint a paier son assis et porcion de ce et en tesmoing de ce iceulx parroissiens en commun cy après nommés ont signe ce presente cedulle de leurs seingts et meres cy mis lan et jour dessus dits. »

SAVER. TYEULYER. AUSTIN. GEORGE.
BUSC. DESSAULX. LORGET. LORGET. MORISSE.
Ita est BASSET *manu propria*. MUREAUME. MURMER. LE FAUCONIER. E. SERRES. B. CAVELIER. MANSEL. RACHET. DAMIEN.

en ceste présente cedulle le IXe jour de novembre mil CCCC soixante cinq. »

DUGARDIN. BATEUR.

L'inhumation du curé Basset eut lieu en effet. Voici, suivant le manuscrit de la bibliothèque impériale, ce qu'on lisait sur sa tombe placée dans le chœur de l'église :

« Cy gist venerable et discrete personne maistre Jehan Basset presbtre natif du Lore en diocese de Coustances en son vivant beneficie en leglise Notre-Dame de Rouen cure zelateur et augmentateur de ceste eglise lequel trepassa lan mil quatre cens IIII XX et saize le XXIXe jour daoust priez Dieu pour lui. »

Au-dessous était placé un écusson qui peut se blasonner ainsi : *D'argent à une étoile à huit pointes de gueules, au chef de sable chargé de trois chaînons d'or.*

Ce n'est pas ainsi que le donne Farin dans l'*Histoire de Rouen.*

II

MANIÈRE

dont fut assis cet impôt.

Voici comment fut établie cette assiette par pied d'héritage, une fois *les lettres royaux* obtenues :

« Assiete faicte par les trésoriers et parroissiens en communauté de la parroisse de Sainct Andrieu de la porte aux Fevres de la ville de Rouen du consentement et accord de tous eulx en la plus grande et seyne partie c'est assavoir de la somme de trois sols tournois sur chacun pie deritage estant sur rue et chemin passant en et sur la dicte parr. Sainct Andrieu en vertu des lēs du roi notre sire sur ce obtenues par iceulx tresoriers et paroiss. en commun donnés à Rouen le vingt-deuxième jour de novembre mil CCCC quatrevingt et sept pour le cōmenchement de lediffice du cueur ou chancel dicelle eglise Sainct Andrieu qui naguere a este commence construire et ediffier pour les causes contenues et declarees es dittes lettres royaulx pour faire laquelle assiete ont este mesures tous les heritages dicelle parroisse par Jehan Leboucher et Jehan Dumouchel maistres des œuvres du mestier de machonnerie et charpenterie à Rouen en presence de Pierre Rachet et Jehan Damien tresoriers de la dicte eglise Sainct Andrieu et plus autres le mardi xie jour de decembre au dict an mil CCCC quatrevingt et sept.

« Et premierement :

« Lostel et heritage de Laurens de la Perreuse, contenant xiii pies ii poux, a. . . . . xxxix s. v d.

« Lostel et heritage ou apnt demeure Oudin Mansel, Hucher, conten. xiii pies a . . . . . xxxix s.

« Lostel et heritage de Jehan Morice, conten. xxix pies III poux, a . . . . . IIII l. VII s. etc., etc., etc.

« La somme totale montant a IIc IX l XIX s. VIII d. tournois. »

III

PARDONS OU INDULGENCES

accordées à cette occasion par le Cardinal d'Estouteville.

« Les pardons (indulgences) de leglise Sainct André de Rouen. »

« Guillelmus miseratione divina et sancti Martini in montibus sacer sancte romane ecclesie presbyter cardinalis de Estoutevilla vulgariter..... Cupientes igitur ut ecclesia parrochialis S. Andree rotom. que ut accepimus in suis edificiis ac structuris et ornamentis reparationibus ac restauracionibus indiget non modicum sumptuosis adquas faciendas chr. fidelm suffragia sunt plurimis frequencia et opportuna..... Omnibus et singulis utriusque sexus fidelibus prefastis vere penitentibus et confessis qui in festo passionis sancti Andree et in die dedicationis et in die Veneris sancti et in die Pentecostis et in festo Paschæ et in festo omnium sanctorum prefatam ecclesiam devote visitaverint et ad reparationem reformationem et restaurationem manus porrexerint adjutrices..... » Accorde une indulgence de 100 jours.

A Paris, 1452, 11 mai.

IV

INVENTAIRE COMPLET

des Reliques appartenant au Trésor de Saint-André en 1451.

Cy ensuict l'inventaire faicte le xxviie jour d'avril mil IIII^c cinquante et ung des reliques sainctes appartenant à la dite eglise de mons. Saint Andrieu :

1° Une des sainctes espines de la saincte couronne de N. S. Jhesus Crist avec une coste de p^e des xi^m vierges ;

2° Une coste du glorieux apotre mons. S. Andrieu avec ung os des xi^m vierges que porte ung ymage de S. Andrieu doré ;

3° Item deux *Agnus Dei* enchassés en argent avec ung cristal enchassé en argent ou est la dent du glorieux martir monsg^r S. Laurens ;

4° Item ung autre *Agnus Dei* enchassé d'argent avec lestui de cuir ;

5° Item une croix d'argent ou est dedens de la croix de monsg^r Sainct Andrieu et des os du glorieux apostre monsg^r S. Pierre.

6° Item ung reliquière de cuivre doré la ou il y a plusieurs reliques que donna mons. mestre Estienne de Rudemare en son temps official de Rouen et sont contenues les parties dicelles reliques en un roullet ataché au dit reliquière ;

7° Item une petite bourse la ou il y a plusieurs parties de plusieurs reliques ainsi qu'il appert par ung roullet ataché en la dite bourse ;

8° Item une boiste enveloppée à une coife ou sont plusieurs reliques ;

9° Item une cueiller de bois la ou il y a dedens de la porte dorée et plusieurs autres reliques ;

10° Item ung vaissel de cuivre doré la ou est porté au sainct sacrement notre doux sauveur Jesus-Crist avec une petite relique d'argent ou est un os de monsgr S. Andrieu.

Fin de l'inventaire.

(Mss. de la Bib. imple, n° 10391. 5, fonds Bigot.)

V

SENTENCE

rendue par l'Échiquier au sujet du différend existant entre les Trésoriers et Mathieu Duréaume.

« Ensuict la teneur de la sentence dentre les tresoriers Sainct Andre et Mathieu Dureaume.

« Les conseillers ordonnes par tres reverend pere en Dieu et Seigneur Monseigneur le cardinal Damboise archevesque de Rouen pour congnoistre juger décider et determiner des causes et matières provisoires pendentes en leschiquier du temporel et omosnes dudit archevesche, en atendant la fin et decision dicelles pendentes en icelluy, a touz ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront salut comme en la matiere pendente en ceste court entre les tresoriers et parroissiens de sainct Andrieu de la porte aux Febures de Rouen demandeurs en matière de provision d'une part, et Mathieu Dureaume, bourgoys de la dicte ville de Rouen, deffendeur de la dicte provision dautre part, en laquelle court ayt este dit et allegue entre

autres choses par les dits demandeurs que de tout temps et dancienneté en eglise S. Andrieu a une chapelle qui est edifiee soubz la couverture de la dicte eglise, et que les crevons dicelles sont portés et soustenus sur lediffice neuf dicelle eglise et que anciennement soullait avoir dedens icelle chapelle ung pillier de pierre qui entroit de trois ou quatre piez dedens la dicte chapelle sur lequel pillier estoit porté la tour dicelle eglise et laquelle chapelle est assise sur le fons et territoire dicelle eglise et au cymetière dicelle et quelle joinct de tous costés et de tous boultz a la dite eglise et en cymetière dicelle et que dicelle chapelle ils ont joy et possede comme du demeurant de la dite eglise eulx et leurs predecesseurs par tel et si long temps qu'il n'est memoire dhomme vivant du contraire et par especial par et puys quarante ans quilz ont comme de chapelle a eulx appartenans mys en icelle les aulmaires ou est le tresor reliques et chapes de la dicte eglise qui de tout y ont tousiours este et y sont encore de present et aussi que *a la feste de Pasques est tousiours accoutume faire drecher une table pour donner du vin aux ditz parroissiens quant ilz sont yssus du cueur et quilz ont receu le sacrement de lautel* et que les ditz parroissiens se sont tousjours servis de la dicte chapelle tant en sieges que aultrement comme du corps de la dicte eglise par quoy ilz disoient que le dit Dureaume ne ses predecesseurs navoient ou povoient avoir pretendre ne demander aucun droit dans la dicte chapelle non plus que lun des ditz parroissiens. En eulx aidans que a la deduction de ceste presente matiere sur ceste presente provision... Dureaume avait mis clameur de gage plege a ce que personne ne fut inhume dans cette chapelle et qu'elle ne fut pas reedifiee. A ceste fin eut ete dit de la part de Dureaume par devant le seneschal et garde du temporel et omosnes en siege de Deville

ce que de grant temps et danciennete luy et ses predecesseurs avaient toujours este residens et demourans en la dite parroisse S. Andrieu et est de beaulx et grans heritages de bonne grande valleur et revenue la pluspart des quelz le dit Dureaume tient et possede encore apresent durans le vivant desquelz ses predecesseurs dont les aucuns desquelz ont este maires de ceste dicte ville de Rouen et les autres capitaines de la dicte ville qui en leur temps pour lonneur de Dieu notre createur et pour la recueille de leurs gens famille lignage hostes et hostesses demeurant en la dite parroisse feust fonde, conduit et edifiee de neuf a leurs propres coustz et despens la dite chapelle dont est descord a present qui est aupres et joignant de la dicte eglise et que la dicte constitution et fondation fut par eulx fait faire passez sont sept vingtz ans et que bien aparaissait tant par l'inspection des formes et voirieres qui sont en la dicte parroisse ou les diz predecesseurs du dit Dureaume *sont en pourtraicture que en leurs ermaries et en lescripture qui sont esdites voirrieres* que aussi en ledification de la dite chapelle qui est faicte de maconnerie a deux pignons separes et distinctz de la dicte eglise ainsi quil povoit aparoir par linspecion de la dite chapelle que aussi par un extrait de registre dun contrat passe en lan mil CCC soixante deux le vendredi apres la feste S. Lo et S. Mahieu par lequel aparoissoit que Messire Jean de la Feriere chevalier donna a Godefroy Dureaume tout leritage qu'il avoit devant le chimetiere de la parr̄. S. Andrieu..... lequel don fust fait pour et en accroissement du dit chimetiere et pour estre es prieres dune chapelle que avoit fondee le dit Godeffroy Dureaume en icelle eglise de S. Andrieu depuis laquelle constitucion et ediffication dicelle le dit Dureaume disoit luy et ses predecesseurs avoir tousjours jouy et possede et icelle tousjours estre

nommee appellee et reputee et tenue estre la chapelle des Dureaume et en icelle chapelle luy et ses predecesseurs faict mectre et asseoir bans, formes et sieges propres pour servir a eulx leurs femmes et leurs enfants gens et famille parens et amis et a leurs hostes et hostesses demourans en la dicte paroisse et en leur dict tenement et heritage et fait par plusieurs fois entamer la terre de la dicte chapelle pour faire fosses tant en la tombe que de tout temps ils ont en icelle chapelle en laquelle sont leurs dictes ermaries emprainctes et gravees que ailleurs en icelle chapelle aillieurs que en la dicte tombe pora illec enterrer et estre enterres eulx leurs predecesseurs femmes enffans parens familles et amys ainsi qu'il leur a pleu a veu et sceu des dits parr. tresoriers et cure dicelle paroisse sans leurs conges licence ne auctorité ne sans pour ce paier aucune chose aux dicts tresoriers pour raison dicelle sepulture et dicelle chapelle fait et dispose dutout a leur plaisir et volonte le tout au veu et sceu diceulx tresoriers et parroissiens sans aucun contredict ne empechement et sans ce que en icelle les dicts tresoriers et parroissiens fassent jamais aucun enterrer ne inhumer et avec ce disoit que toutes et quantes foys quil a convenu faire aucune reparacion à la dicte chapelle aux voirrieres couvertures clouesons et autres choses servant en icelle chapelle quils ont tousiours ette faictes par le dict Dureaume deffendeur ou ses predecesseurs sans ce que par les dicts tresoriers cure ne parroissiens en feust ou ayt aucune chose pōr estre paye et que neantmoins de nouveau et par nouvelle entreprinse les dicts tresoriers ou parroissiens nauront ne nont aucun droit puissant ne autorite en icelle chapelle sestoient efforces ou eulx ingeres en icelle chapelle faire inhumer ou enterrer lun des enfans de ung nomme Jehan Le Tort greffier des esleus sans le gre ou consentement du dict

Dureaume deffendeur et encore le troubler et empescher en saisne jouissance et possession en la quelle il doit etre passe cent quarante ans et es dernieres annees prochaines precedentes du susdict discord et aussi prouver que iceulx tresoriers et parroissiens sestoient vantes mestre bans en fourmes ou empescher les veues huisseries ou entrees dicelle chapelle ou icelle demollir ou abattre pour eviter esquelles entreprinses il mist et assist clameur de gaige plege alencontre de la quelle clameur de gaige p̄le les dicts tresoriers et aucuns de la dicte parroisse mirent opposition et non lecure de la dicte pār combien que la dicte clameur lui eust este signifiee. Pourquoi proces feust meu et pendant es assises de Desville par devant le senechal et garde du temporel et omosnes du dict archevesche ou tellement fut procede que les dicts tresoriers et parroissiens furent mis en amende par jugement par defaut trois fois et si furent mis en amende de leur oposition et combien que aucun tort ou grief ne leur en ce faisant este faict ce neantmoins en ont-ils prins et obtenu une telle quelle..... Par quoi et aultres raisons par eulx alleguees en son pledoyer et bref memoire avait dict et conclud le dict deffendeur que a tort et sans cause le dict demandeurs lavoient faict venir en ceste dicte court et quils devoient estre secondes de la dicte provision par eulx requise et demande et aucontraire avait icelluy Dureaume requis et demande estre de sa part entretenu maintenu et continue et droictures et preemynences quil a tousiours eue et ses predecesseurs sur icelle chapelle cōme fait faire construire et ediffier par ses dicts predecesseurs et en sourplus iceulx tresoriers et parroissiens demandeurs estre codamnez en ses despens dōmages et interets fais et a faire en la poursuitte de ceste presente matiere et provision. Pourquoi les dictes parties ayant este a plain oyes en ceste dicte court en tout ce quils ont voullu

dire et alleguer lun vers l'autre et appointez par icelle a escripre par bref memoire et advertissement leurs faiz raisons et moyens de leur plaidoies et iceulx avoir leurs livres et escriptures et tout ce dont ayder ils se vouldroient. . . . . .
Savoir faisons que veu par ceste dicte court lespledoiez des dictes parties brefs memoires et advertissements lettres et escriptures par elles mises et produictes par devers icelle. . . . . Ceste dicte court par sa sentence et jugement a dit et declaire dit et declaire que par provision et sans prejudice du proces principal pendant en dict eschiquier et jusqs a ce que par la court dicelluy aultrement en soit ordonne les dits tresoriers et parroissiens seront auctorises et permis joyr et user de la dicte chapelle cõme du corps de la dicte eglise et a faire inhumer et enterrer partout en la dicte chapelle ou ils verront bon estre reserve soubz la tombe faicte par les predecesseurs du dict Dureaume soubz la quelle luy sa fẽme enffans et successeurs pourront estre inhumes et enterrez sans pour ce paier aucune sepulture aux dicts tresoriers et aussi que le dict Dureaume aura sien banc et siege pour luy ses enffans heritiers et successeurs et aussi aura ung autre banc pour sa feme enffans et famille en la dicte chapelle et au regard de la reparacion necessaire quil convenoit ou conviendra estre faicte en la dicte chapelle elle sera faicte aux cõmuns despens des dictes parties sans rien muer ne changer de lediffice et verrieres qui a pnt y sont et sauf en le cas ou il seroit requis et necessite dicelle chapelle demollir ou habatre ou faire autre ediffice pour le bien et utilite de la d. egl. ou icelle ediffier de neuf a y doner par ceste dicte court telle provision quil appartiendra le tout en baillant caucion par les d. parties de rendre et restituer ce quils auront ou recevront au moyen de ceste presente provision sil est trouve par la dicte court de lechi-

quier que fere se doye les despens des dictes parties reservees a la court du dict eschiquier silz y cheent et pour cause si donnons en mendement au prnt sergent ou sous sergent du temporel et omosnes du dict archevesche mettre la dicte sentence a execution dans la forme quil appartiendra en tesmoings des quelles choses nous avons selle les presentes du seel de notre court. Ce fut fait et prononce en la dicte court et juridiction le vendredi vingt-quatrieme jour de juillet lan de grace mil cinq cent. »

VI

TABULA PASCHALIS

anno Domini 1797.

Annus ab origine mundi	5697.
Annus ab universali diluvio	4052.
Annus ab incarnatione Domini	1697.
Annus a Passione ejusdem	1664.
Annus a Nativitate B. Mariæ	1711.
Annus ab Assumptione ejusdem	1647.
Annus indictionis	5.
Annus cycli solaris	29.
Annus cycli lunaris	7.
Annus præsens a Pascha precedente usque ad Pascha sequens est communis abund.	7.
Epacta	7
Aureus numerus	7.
Littera Dominicalis	F.
Littera Martyrologii	G.

Terminus Paschæ.	14 april.
Luna ipsius.	16 april.
Annotinum Paschale	22 april.
Dies Rogationum.	13 maii.
Dies Ascensionis.	16 maii.
Dies Pentecostes	26 maii.
Dies Eucharistiæ.	6 junii.
Dominicæ a Pentecoste usque ad Adventum .	26.
Dominica prima adventus	1 decemb.
Littera dominicalis anni sequentis	E.
Annus sequens est 1698, communis ord.	
Littera Martyrologii anni sequentis.	I.
Dominicæ a Nativitate Domini usque ad Septuagesimam anni sequentis.	4
Terminus Septuagesimæ anni sequentis. . .	26 januar.
Dominica Septuagesimæ anni sequentis . .	26 januar.
Dominica 1 Quadragesimæ anni sequentis. .	16 febr.
Dies Paschæ anni sequentis	30 mars.
Annus ab institutione S. Melloni	1437.
Annus a transitu ejusdem	1388.
Annus ab institutione S. Romani	1066.
Annus a transitu ejusdem.	1053.
Annus ab institutione S. Andoemi.	1051.
Annus a transitu ejusdem.	1008.
Annus a dedicatione hujus ecclesiæ Metropolitanæ.	633.
Annus ab institutione Rollonis primi ducis Normanniæ	785.
Annus a transitu ejusdem	779.
Annus a coronatione Guillelmi primi ducis Normanniæ in regno Angliæ	623.
Annus ab obitu ejusdem.	609.
Annus a reductione ducatus Normanniæ ad Philippum II Franciæ regem	493.

Annus ab alia reductione ducatus Normanniæ ad Carolum VII Franciæ regem. . . . . 247.
Annus pontificatus SS. Patris et DD. Innocentii papæ XII . . . . . 5.
Annus ab institutione R. Patris et DD. Jacobi Nicolai archiepisc. Rotomag. et Normanniæ primatis . . . . . 7.
Annus a nativitate christianissimi principis Ludovici XIV, Franciæ et Navarræ regis.. 59.
Annus regni ipsius. . . . . 54.
Consecratus est iste cereus in honore Agni immaculati et honore gloriosæ Virginis ejus genitricis Mariæ.

VII

LISTE DES CURÉS.

1521 (1) Maistre Rigault, prêtre notaire en cour ecclesiastique à Rouen Il mourut en 1530, mais il avait résigné en 1526 entre les mains de :

1526 Pierre Langlois, qui mourut en 1568, et eut pour successeur :

1568 Jean Simon. Il mourut en 1583.

1583 M^tre^ Jean Duval. Il mourut en 1590. Le compte de cette année est signé par M^tre^ Charles Cauchon, vicaire.

1591 M^tre^ Antoine Le Brun résigna en 1594 entre les mains de noble homme :

(1) En cette année, les appointements du curé étaient de 30 l. par an ; du sacristain, 10 l, et du coutre ou bedeau, 1 l.

1594 Jacques de Campgrain, qui mourut en 1621.

1622 Me Louis Le Brun, vicaire, remplit l'intérim de 1622-1623.

1624 Me Supplice (Sulpice) Hazan est nommé curé.

1648 Guillaume Le Clerc est nommé curé. Il mourut en 1662.

1663 M. Le Clerc étant mort, c'est M. Charles Gueroult, exerçant les fonctions curiales par intérim, qui reçoit le compte.

1664 Lucas Fermanel est nommé curé.

1698 Romain Gondart Il mourut en 1728.

1729 Jean-Baptiste Touzé. Il mourut en 1757.

VIII

NOMS DES PEINTRES VERRIERS

qui figurent dans les registres de la Fabrique avec l'indication de leurs travaux.

1530 Gabriel Harenc, dit Lallubi, répare les vitres du *revestiaire*. 1532, il fait la verrière de la nef, du côté de la rue, en laquelle est peinte la vertu de Tempérance, et reçoit, tant pour ce travail que pour la ferraille (l'armature), 16 l. 1533, il reçoit 2 s. 6 d. pour avoir refait la *verrière Maignart*.

1536 Nicolas Guillonet, voirrier, reçoit pour la verrière de dessus le portail de la rue, 27 l. 10 s. En 1537, il *racoustre* les verrières de l'église et reçoit 16 s. 1538, il reçoit 18 d. pour avoir refait un panneau de la verrière donnée par Rosselin. 1546, il refait une verrière et reçoit 4 l. 1547,

il remet une pièce de verre sous la tour, et en 1562, il refait une verrière qu'il avait fallu lever pour les travaux.

1566 Guillaume Grane, vitrier, répare à neuf la vitre de l'*oo* du grand portail, il reçoit 16 l.; il *racoustre* aussi les autres vitres de l'église et en lave deux, ce qui se faisait de temps à autre.

1575 Noël Tardif, vitrier, reçoit 30 l. pour *racoustrer* les vitres de l'église.

1583 Mayet (Mathieu) Evrard, vitrier, *racoustre* et répare les vitres de ladite église, tant en haut qu'en bas.

1598. Thomas Lorin, vitrier, répare toutes les vitres de l'église, tant au rond du grand portail que du côté du presbytère, et partout où les grands vents en avaient brisé.

1598 Jehan Gaillard, vitrier, répare la verrière placée au-dessus du maître-autel, et brisée par la chute d'une pierre le jour de Saint-André.

1603 Philibert Dumesnil, vitrier, *racoustre* toutes les verrières de l'église et du revestiaire; il fait aussi la lanterne de verre. En 1626, il raccommode encore toutes les vitres de ladite église.

1605 Estienne Pinchot, vitrier, refait les vitres de l'église.

1609 Maistre Martin Vereul *racoustre* les vitres ruinées par la violence des vents, et en remet plusieurs en plomb.

1612 Jehan Le Viel, vitrier en cette année, refait et raccommode les verrières de l'église et du *revestière*, moyennant 10 l. 10 s.

1613 Martin Le Vieil *racoustre* les vitres de ladite église, à cause des dégâts faits par les grands vents. En 1615, il emploie des verres de couleur à réparer les vitres de l'église. 1637, il répare un panneau d'une vitre de la nef.

1616 Mathurin Verneuil, vitrier, refait les vitres de l'église en plusieurs endroits, fait à neuf un panneau où est la *figure d'un saint Guillaume*, et raccommode la rose qui est sur la grande porte.

1638 Philippe Goust, vitrier, répare un panneau des vitres du chœur et nettoie celles du *revestière*. 1639, il répare toutes les vitres de l'église.

1641 Pierre Le Viel répare les vitres de l'église. 1645, il remet un panneau à une haute vitre de la nef. 1647, il travaille aux verrières du chœur. 1702, il remet une tête dans la verrière représentant la Charité.

1653 Michel Foulon, vitrier, remet un panneau et répare les vitres de l'église; il reçoit 18 l. 1662—1666, il refait des vitres pour l'église.

1656 Le sieur Gousturier, maître vitrier, répare les vitres de l'église et reçoit 18 l.

1670 Jacques Duval, maître vitrier, raccommode plusieurs vitres de l'église.

1675 Louis Bigard, vitrier, raccommode les vitres.

1706 La dame Bedel, vitrière, travaille aux vitres de l'église.

IX

NOMS DES SCULPTEURS

et leurs Travaux.

1530 Guillaume Mansel, *huchier*, fait un banc et dore *l'ymage* qui l'ornait. 1532, il sculpte le *crucifix de N.-D.*, et fait des réparations au grand crucifix

et aux images qui l'accompagnent, ainsi que l'autel du *revestiaire*. 1535, il *parpoye certaine hucherie autour du chœur*. 1536, il reçoit, pour avoir fait les portes de l'église *au portail de devant la rue*, la somme de 70 l. 10 s., et les serviteurs *du dict huchier* reçoivent *pour leur vin des dites portes*, la somme de 10 s. 1539, on lui alloue à *besongner* le banc des femmes pour 150 l. *Ces bancs à femmes* existaient depuis le *degré de la tour* jusqu'à la *soubs elle*.

1543 Gaultier Le Prevost, *ymaginier*, reçoit, pour avoir fait les *medalles des clairevoys* de la tour, la somme de 32 s. 6 d.

1544 Jehan Guyot reçoit pour la façon de *cinq bestions* (gargouilles), 4 l.

1612 Jehan Lourdet, sculpteur, reçoit pour un tabernacle qu'il a fait pour l'église, 206 l.

Jehan Le Bas fait un buffet d'orgue en bois de chêne, moyennant 360 l. En 1629, le même Le Bas reçoit 730 l. et 60 s. de vin pour avoir fait un contre-retable au grand autel. En 1631, 60 liv. pour deux *parcloses* ajoutées audit contre-retable.

1646 Louis Bremontier, sculpteur, refait le grand crucifix de l'église.

1743-45 On fait faire un grand buffet d'orgues; le sieur Le Prince, sculpteur, reçoit 500 l. pour la part qu'il prend à ce travail.

1756 *L'ancienne contretable étant toute versusée* (vermoulue), on en fait reconstruire une nouvelle sur les plans de M. France, architecte.

X

QUELQUES ADDITIONS OU RECTIFICATIONS

faites à l'histoire de Farin, au sujet des épitaphes et tombeaux.

« Ensuict ce qui est escript sur les tombes estantes a leglise S. Andre de la porte aux Febvres en cest an 1538(1).»

Dans le chœur, ou à l'entrée :

« Cy gist honorable homme Benest Cavelier en son vivant seigneur de Villequier le quel trespassa lan mil v^c^ et saize le penultiesme jour de janvier. Cy gist honeste femme Marion de la Mare veufve du dit deffunt la quelle trespassa lan mil v^cc^ (*sic*). »

Cavelier de Villequier, généralité de Rouen, portait : d'argent à la bande d'azur accompagné de six losanges en orle de même

Laurent de la Pereuse, écuyer, inhumé aussi dans le chœur, portait : écartelé au 1er et 4e d'azur au lion d'argent, au 2e et 3e d'azur à trois pommes de pin d'or.

Dans la chapelle N.-D., vulgairement la chapelle Duréaume :

« Cy gist maistre Jehan Maignart en son vivant ecuyer seigneur du fief de la Royne et avocat du Roi notre sire en la court des generault à Rouen le quel trespassa le 8e jour dapvril 1524. Cy gist demoyselle Anne Dureaume en son vivant femme en premiere nopce du dit Maignart la quelle trespassa le 22e jour de octobre 1511. Cy gist dame Catharine du Bosc femme en secondes nopces du dit Maignart. »

(1) Nous ne répèterons pas ici ce que dit Farin dans son *Histoire de Rouen ;* nous complèterons seulement ce qu'il rapporte inexactement, en y ajoutant quelques documents nouveaux.

Son fils, maistre Jehan Maignart, seigneur de Houville, dut être inhumé à la même place, ainsi qu'il résulte de la copie de son testament ci-jointe :

« In nomine Domini ameh. Jehan Maignart fils de deffunct noble home maistre Jehan Maignart en son vivant advocat du Roy en lacour des aydes de Normandie demeurant à Rouen en la pa^sse de St Andre considerant la certitude de la mort et la grande incertitude des heures et momens dycelle ordonne mon testament ainsi quil ensuict premierement je recommande mon ame a Dieu pere et fils et Sainct Esprit la benoiste vierge Marie et mons^eur S. André et tous les saincts et sainctes du Paradis et mon corps je veux icelluy estre inhumé et appose soubs la tombe de mes dicts pere et mere en la paroisse Sainct Andre en la chappelle Nostre Dame et au regard de mes biens que Dieu ma donnes je veux quil en soit faict ce quil ensuit :..... Faict le jour de S. Barthelemy 24e jour du moys daoust 1540. »

Ce n'étaient pas seulement les hauts et puissants personnages qui étaient inhumés dans l'église ; tout le monde, moyennant une légère rétribution, pouvait prétendre à cet honneur. Farin en fournit plusieurs exemples dans son *Histoire de Rouen;* nous en ajouterons seulement un autre pour avoir occasion de citer un modèle de testament tel qu'on les faisait alors.

« In nomine Do^ni Amen. Je Michelle Osmont veufve de Richard Lair saine de ma pensee et entendement non voulant deceder de ce monde mortel sans ordonner de mes affaires fais et ordonnes ce present mon testament et derniere volonte ainsy quil ensuyt premierement je recommande mon ame a Dieu a la benoiste vierge Marie et a mons^eur S. Andre mon patron et a toute la court celeste du Paradis et des biens que Dieu ma donnes je veux et ordonne estre donne et delaisse au tresor de

leglise Sainct Andre pour estre inhumee dedans l'eglise la somme de deux escus sols et pour fournir par les tresoriers de la dicte eglise tous les ornements quil conviendra avoir fait pour mon inhumation. Item je donne aux quatre religions mendiantes a chacune la somme de 5 sols tournois plus je donne aux Cordeliers la somme de 15 sols pour estre et assister au convoi de mon inhumation. Item je donne à Vincenne Regnyer ma chambrière la somme de vingt livres tournois avec ma robe de drap noir à queue bordee de vellours item ma bonne cotte de drap noir mon bon chaperon ma bonne garde robe un demy coffre dapres le grand coffre trois paires de draps à lict de deux toiles les plus neufs une touaille de lin contenant quatre aulnes ou environ demye douzaine de serviettes de lin œuvre de Venise une douzaine et demye serviettes de chanvre neufves demye douzaine de nappes de chanvre des plus neufves demye douzaine de mes chemises etc. Tous mes espaulliers tant pleins que wides avec *son* petit coffret *sa* robe ronde neufve et son etui qui est a son usage. Faict en 1555. »

En 1540, Pierre Boeste légua au trésor la somme de vingt sols pour être inhumé près ou devant le Crucifix, etc., etc.

Nous terminerons en transcrivant textuellement l'épitaphe de Nicolas Rigault, incomplètement rapportée par Farin :

Sub hoc lapide jacet circumspectus magister Nicolaus Rigault p^bs hujus templi et b^te Mariæ de Hamello in diocesi Lexoviensi condam curatus apostolus sedis et curiæ archiep^pi Roth. fidelissimus notarius qui obiit anno ab incarnato Domino 1529 *die nona novembris. Orate pro eo.*

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1860, 1861 ET 1862.

L'Académie propose les sujets de prix suivants :

1860.

PRIX DES SCIENCES.

La Flore des plantes phanérogames du département de la Seine-Inférieure a été faite, mais la Flore des cryptogames est fort incomplète, surtout celle des côtes maritimes; l'Académie, reconnaissant l'importance de ce travail, veut en hâter l'exécution en proposant *un prix* de 300 fr. sur le sujet suivant :

« *Tracer la* FLORE CRYPTOGAMIQUE *des côtes maritimes de la Seine-Inférieure.* »

PRIX BOUCTOT.

1860.

PRIX DES BEAUX-ARTS.

L'Académie décernera un prix de 500 francs au meilleur Tableau *dont le sujet aura été pris dans l'histoire de Normandie.*

Les artistes devront faire parvenir leurs œuvres à l'Académie avant le 1er mai 1860, avec une lettre d'envoi dans laquelle sera renfermé le billet cacheté contenant leur nom.

Après le jugement du concours, les tableaux seront rendus à leurs auteurs, mais l'artiste qui aura obtenu le prix devra remettre à l'Académie une esquisse de son œuvre.

1861.

PRIX DES SCIENCES.

L'Académie décernera un prix de 1,500 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur l'HISTOIRE DU COMMERCE MARITIME DE ROUEN, *depuis le commencement du* XVIe *siècle jusqu'au commencement du* XIXe; ce travail devant faire suite au remarquable ouvrage de M. DE FRÉVILLE, couronné déjà par l'Académie, et qui a été publié, en 1858, par les soins de la Compagnie.

1862.

PRIX DES LETTRES.

Un prix de 500 fr. sera décerné à l'auteur de la meilleure ETUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR ANCELOT, né au Havre.

PRIX GOSSIER.

1861.

CLASSE DES SCIENCES.

Un prix de 750 fr. sera décerné à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet ci-après :

ÉTUDE DU PAUPÉRISME A ROUEN, *depuis le commencement du siècle jusqu'en* 1858, *et indication des meilleurs modes à suivre pour l'administration des secours.*

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS,

EXCEPTÉ CELUI QUI CONCERNE LES BEAUX-ARTS.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les Secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés *francs de port*, avant le 1er MAI DE L'ANNÉE OU CHAQUE CONCOURS DOIT ÊTRE JUGÉ, TERME DE RIGUEUR, soit à M. A. LÉVY, soit à M. A. POTTIER, *secrétaires de l'Académie*.

ENCOURAGEMENTS ANNUELS.

A dater de l'année 1861, des médailles seront distribuées chaque année, alternativement, aux Sciences, aux Lettres et aux Arts.

Extrait de l'art. 66 *du Règlement du mois d'août* 1848.

« Dans tous les cas, les ouvrages envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1858-1859, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux statuts (*V.* le vol. de 1848).

Abbeville Société impériale d'Émulation. *Mémoires*, 1852 à 1857.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de statistique universelle. *Journal mensuel des travaux*, juillet, août, novembre et décembre 1858. — Janvier à août 1859.

Aix (Bouches-du-Rhône). Académie des sciences.—*Séance publique du* 28 *mars* 1859.

Alesia. *V.* Deville.

American Academy. *V.* Cambridge.

Amiens. Académie des sciences, etc. *Mémoires*, 1858-59, 1re *livraison*.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie. *Bulletin*, 1858, n° 3. 1859, t. 6, n° 1.—*Rapport sur les travaux*, 1857-58.

Amsterdam. Académie royale des sciences. *Mémoires*, 3 vol. in 4° avec planches, 1857 et 1858.—*Catalogue de la bibliothèque*, 1857.—Sept brochures publiées en 1857 et 1858.

Angers. Société académique de Maine-et-Loire. *Mémoires*, 3e et 4e vol. réunis.

Angers. Société industrielle de Maine-et-Loire, *Bulletin* 8e de la 2e série, 1857.—*Distribution de médailles*, 6e exposition quinquennale, 1858.

Angoulême. Société d'agriculture, etc. — *Annales* n° 1, 1er trim. 1858.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie. *V.* Caen.

Anvers. Académie d'archéologie de Belgique. *Annales*, t. 15, 4 liv.; t. 16, 1re liv.

Anvers. Société de médecine. *Annales*, 1859, janvier, février, mars.

Association normande. *V.* Caen.

Aussy (Hipp d') *Fables de Phèdre*, traduites en vers.

Bacci (Dominique — de la Mirandole). Six opuscules en italien : 1° *Sur la raison et sur l'intelligence*; 2° *Sur les* Offices de Cicéron, *leçon d'introduction au cours de morale publié en janvier* 1855, par François Bouillier, de Lyon (traduction du français, annotée par le traducteur); 3° *Sur la nature et sur le rôle de l'idéal*, relativement aux lettres et aux beaux-arts; 4° *Sur les songes et sur le somnambulisme*, pensées philosophico-métaphysiques; 5° *Leçon de morale*, extraite d'un journal scientifique : *de la socialité*; 6° *Essai d'épitaphes latines*.

Baecker (Louis de). *Lettre au R. P. Dom Pitra, bénédictin de l'abbaye de Solesme, sur l'auteur de* l'Imitation de Jésus-Christ. — *Histoire de l'agriculture flamande en France*, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789 Lille, 1858. — *Analogie de la langue des Goths et des Francs avec le sanskrit*. Gand, 1858.

Bardy (Gustve). *De la situation présente de l'ordre de Malte, du caractère de sa réforme, de son ancien état en Poitou*. 1859.

Barreswil (Ch.). *Répertoire de chimie pure et appliquée.* 2 cahiers, octobre 1858.

Beaurepaire (Comte de). *Notice biographique sur l'abbé Nicolle.* 1859. *V.* Frappaz.

Beaurepaire (Ch. de). *Notice sur l'hospice d'Avranches.*

Bénèche (J.). *Aux bords du Permesse. — Quelques poésies.* Rouen, 1859.

Berlin. Académie royale des sciences. *Monatsbericht*, septembre à décembre 1857, 3 cahiers. — *Publication mensuelle*, 6 cahiers, janvier à juin 1858.

Besançon (Doubs). Société de médecine, 1858. *Bulletin* n° 8.

Béziers (Hérault). Société archéologique. *Bulletin supplémentaire à la* 12e liv.; 2e série, 1re liv.

Bidaut (J. N.). *La vérité sur les femmes.*

Bigorie (de). *Michel de Montaigne*, Paris, 1855. — *Le prince blanc*, chronique du XVIe siècle. Angers, 1857. — *Une église métropolitaine en Bretagne.* — *Revue contemporaine.* 15 septembre 1858.

Blosseville (le marquis de). *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie.* 2 vol. in-8°, Paris, 1859.

Bordeaux. Académie impériale des sciences, etc. *Recueil des actes*, 1858. 4 trimestres.

Boston (ville de) *Conservatory journal devoted to establishing a Massachusetts conservatory of art, science and historical relics.* 2 nos, 9 avril et 4 juin 1859.

Botta. *V.* Dionisotti.

Boudin (Dr). *V.* Pouchet.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Société d'agriculture. *Séance semestrielle du 27 mars* 1858. — *Bulletins* nos 1 à 4, décembre à mars 1859.

Bourdon (Mathieu, d'Elbeuf). *Étude sur l'importance commerciale et manufacturière des ville et canton d'Elbeuf*, 1858. — *Projet de conversion de la Chambre consultative des*

arts et manufactures d'Elbeuf en Chambre de commerce, 1859.

Bourg. Société d'Émulation de l'Ain. *Journal d'agriculture*, 1858, nos 7 à 12 ; 1859, 2 à 7.

Bruxelles. Académie royale de médecine. *Bulletin*, t. 1er, nos 9 et 10, 1858-59 ; t. 2, nos 1, 4 et 5 à 9.

Caen. *V.* Institut des provinces.

Caen. Association normande. *Annuaire*, 25e année, 1859.

Caen. Société d'agriculture et de commerce. *Bulletin mensuel*, 1858, janvier à décembre ; 1859, janvier et février.

Caen. Société des antiquaires de Normandie. *Mémoires*, 23e vol., 1re p., novembre 1858; 24e vol., 1re liv., avril 1859.

Caen. Société linnéenne du Calvados. *Bulletin*, 3e vol., 1857-58.

Caggiati. *V.* Linati.

Cambridge and Boston american Academy. *Proceedings*, vol. 3 et 4.

Cap. Joseph *Dombey*, naturaliste, 1858.

Carlez (Jules). *Messe à quatre voix*, etc. — Ave Maria, *pour ténor ou soprano, avec chœur*, (ad lib.).

Castres (Tarn). Société littéraire et scientifique. *Procès-verbaux des séances*, 2e année, novembre 1858.

Caumont (Aldrick). *Institution de crédit sur marchandises ou le commerce du monde, etc.* Paris, 1859.

Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, *Mémoires*, 1858.

Chambre de Commerce. *V.* Rouen.

Cherbourg. Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg. *Mémoires*, t. 5, 1857.

Christiania. Université de Norwége. *Forhandlinger ved de Scandinaviske naturforskeres*, 1857. — *Beiträge zur lateinischen grammatik*, 1856.

Clermont-Ferrand. *Annales de l'Auvergne*, t. 30, 1857 ; t. 31, 1858.

Clos (Dr D.). *Pourret et son histoire des cistes.* — *Fascicule d'observations de tératologie végétale.*

Cochet (l'abbé). *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857. London, 1858. (Extrait de l'*Archæologia*, vol. 37, p. 395-421). — *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, 1857.

Compte général de la justice. *V.* Ministère.

Conseil général *V.* Préfet.

Copenhague. Académie. *Mémoires*, 1856, 1857, 2 vol.

Corblet (l'abbé Jules). Revue de l'art chrétien, n° 9, septembre 1858. — *Notice sur les chandeliers d'église au moyen-âge.* — *Note sur une cloche fondue par M. G. Morel, de Lyon.* — *A-t-on réservé le* Précieux-Sang *dans les siècles primitifs et au moyen-âge?* 1859.

Dardé (François). *Le Parlement, la Basoche et le Barreau de Toulouse*, par M. Amédée Thomas-Latour, ancien magistrat, dix articles réunis. — *L'École de Sorèze*, cinq articles réunis. — *Visites à l'école de Sorèze, depuis la direction du R. P. Lacordaire*, 1858.

D'Aussy. *V.* Aussy.

Dégranges (Dr E.). *Notice sur les travaux de la Société de médecine.*

Delalonde *Érection de la statue équestre de l'Empereur Napoléon* Ier *à Cherbourg*, 1858. Poésie.

De la Martre. *V.* Martre.

De la Quérière. *Notice biographique sur A.-P.-M. Gilbert.* — *Quelques mots sur le temple de Saint-Éloi.* — *Rénovation des différents styles d'architecture du moyen-âge.*

Delisle (Léopold). *Fragments de l'histoire de Gonesse*, Paris, 1859.

Département de la Seine-Inférieure. *Supplément au budget départemental de l'exce* 1858. — *Compte de l'exce* 1856.

Deville. *Considérations sur* Alesia, *des commentaires de César.*

Dijon (Côte-d'Or). Académie impériale. *Mémoires*, 1857.

Dijon. Société d'agriculture et d'industrie agricole. *Journal d'agriculture*, 1858, nos 7 à 12; 1859, nos 1 à 5.

Dionisotti. *Lettere inedite e rare di Carlo Botta, con appendice. — Pubblicazione del* Paese, *giornale di Vercelli*, 1858.

Dombey. *V.* Cap.

Du Vivier de Streel. *Quelques données antiques sur le quartier de l'île de la ville de Liége*, 1859.

Epinal (Vosges). Société d'Émulation. *Annales*, t. 9, 3e cahier, 1857.

Falaise (l'abbé). *Méthode de plain-chant romain, comparé avec le plain-chant moderne, suivie des principes de la musique. — Recueil : onze morceaux divers de musique religieuse.*

Fée (A.). *Porlieria hygrometrica. — 2e mémoire sur les plantes dites* sommeillantes. *— Discours prononcé à Strasbourg, le 22 Juillet* 1858, *à la séance de clôture de la session extraordinaire de la Société de botanique de France.*

Fortin. *Rapports du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité.* Évreux, 1858 et 1859.

Frappaz (l'abbé). *Vie de l'abbé Nicolle, vicaire général et chanoine honoraire de Paris.* Paris, 1857. (Ouvrage offert par M. Thaurin, parent de l'auteur).

Galimard (Auguste). *Les deux Propriétaires*, dialogue en vers. Paris, 1859.

Giey. *V.* Van Hoorebeke.

Gilbert. *V.* De la Quérière.

Girardin. *Distribution d'eau de Roubaix et Turcoing. — Rapport sur l'usage industriel des eaux de la Lys, du canal de Roubaix, des puits, du sable vert, de la marne et du calcaire bleu.*

Girault (Ch.). *Discours prononcé à la séance solennelle de la rentrée des Facultés*, le 15 novembre 1858, à Caen.

Glatigny (E. de). *Famille de Le Bidart de Thumaide et le chevalier Alphonse-Ferdinand de Le Bidart de Thumaide, publiciste, littérateur, minéralogiste, etc., etc.*

Grateloup (de). *Essai sur la distribution géographique, orographique et statistique des mollusques terrestres et fluviatiles vivants du département de la Gironde.*

Grenoble (Isère). Académie universitaire. *Séance annuelle de rentrée des Facultés*, le 15 novembre 1858.

Guéret (Creuse). Société des sciences naturelles et archéologiques. *Bulletin*, t. 3, n° 1.

Hansteen (Dr Chrisopher de Christiania). *Physikalske meddelelser*, 1858.

Henry (Joseph). *Meteorology in its connection with agriculture*, 1858.

Hörbye (de Christiania). *Observations sur les phénomènes d'érosion en Norwége*, 1857. — *Fortsatte Jagttagelser over de erratiske phœnomener.*

Institut des provinces. *Annuaire*, 1859.

Institut historique. *L'Investigateur*, livraisons 284 à 294.

Institut impérial de France. *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des antiquités de France*, par M. Paulin. (Mentions très honorables accordées à MM. Semichon et de Beaurepaire).

Institut Smithsonien *V.* Washington.

Jobard. Bulletin du Musée de l'industrie belge, 1858, juillet à décembre; 1859, janvier à juin

Jordan (Alexis). *Mémoire sur l'Ægilops* triticoïdes *et sur les questions d'hybridité, de variabilité spécifique qui se rattachent à l'histoire de cette plante*, Paris, 1856. — *De*

l'origine des diverses variétés ou espèces d'arbres fruitiers et autres végétaux généralement cultivés pour les besoins de l'homme, Paris, 1853.

Journal des savants. 1858, août à décembre; 1859, janvier à juin.

Juste (l'abbé). *Sept discours de M. l'abbé Juste, recteur de l'Académie de Poitiers.*

Justice. *V.* Ministère.

Le Bidart de Thumaide *V.* Glatigny.

Lebretou (Théodore). *Biographie normande*, 2e vol., 1858.

Lecoq. *V.* Clermont-Ferrand.

Lefebvre. *Note sur un procédé d'intégration.*

Le Glay. *Spicilége d'histoire littéraire ou documents pour servir à l'histoire des sciences, des belles-lettres et des arts*, 1er et 2e fascicule, 1859.

Le Jolis (Auguste). *De la tonalité du plain-chant.* Paris, 1859.

Lepage. (P.-H.) *Des propriétés physiques, organoleptiques et chimiques qui peuvent servir à distinguer les sirops médicamenteux le plus généralement employés.* Bruxelles, 1859.

Lévy (Edmond). *Étude philosophique sur l'architecture.*

Lille (Nord). Société impériale des sciences, etc. *Mémoires*, 1857. 2e série, 4e vol.

Limoges (Haute-Vienne). Société d'agriculture. *L'agriculteur du centre*, 1858, t. 9, nos 2, 3, 4; 1859, t. 1, nos 1, 4.

Linati (le Cte) et le prince Caggiati. *Recherches expérimentales sur les effets du courant électrique appliqué au nerf grand-sympathique.* Parme, 1859.

Löher (Franz, de Munich). *Die deutsche politik König Heinrich I*, 1857.

Londres. Catholic university of Ireland. *The atlantis: a register of literature and science*, nos 3 et 4.

Lyon. Société impériale d'agriculture. *Annales des sciences*

physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie, 2e série, t. 4 à 8, 1852 à 1856. — 3e série, t. 1er, 1857.

Lyon. Académie impériale. *Mémoires de la classe des sciences*, t. 2 à 6; 1852 à 1856. — *Mémoires de la classe des lettres*, t. 2, 3, 4, 1853 à 1855.

Lyon. Société linnéenne. *Annales*, t. 1er, 1852-53; t. 2, 1854-55.

Mallet (Charles). *Laromiguière* (extrait de la nouvelle *Biographie générale*).

Malte (ordre de). *V.* Bardy.

Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, *Bulletin*, 3e tr., 6e cah. du t. 13. 1859. 1er tr.

Martre (B.-L. de la). *Sérénade brillante pour piano, etc.* — *La Barcarole d'Oberon, souvenir de Weber, etc.* — *Trois autres morceaux.*

Mende (Lozère). Société d'agriculture, etc. *Bulletin*, 1858, t. 9, juin à décembre; 1859, t. 10, janvier à mai.

Metz. Académie impériale. *Mémoires*. 1857-58.

Meurein (Victor). *Observations météorologiques faites à Lille pendant l'année* 1856-1857. — 1858.

Ministère de la Justice. *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année* 1856. — *Id. de la justice civile et commerciale pendant l'année* 1856. — *Deux comptes semblables pour l'année* 1857.

Montémont (Albert). *Les dix nombres ou décade poétique.*

Mulhouse. Société industrielle. *Bulletin*, nos 144 à 147.

Munich. Académie royale des sciences. *Mémoire de la classe mathématique et physique*, 8e t., 1re partie. 1857. — *Classe de philosophie et de philologie*, t. 8, 2e p., 1857.

Muret (Th.). *Les Dettes*, comédie.

Nancy (Meurthe). Académie Stanislas. *Mémoires*, 1857.

Nantes (Loire-Inférieure). Société académique des sciences. *Annales*, 1er sem. 1858.

Nicolle (l'abbé). *V.* Beaurepaire (Cte de) et Frappaz.

Nicot. *Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard.* août 1858.

Nîmes. Académie du Gard. *V.* Nicot.

Niort (Deux-Sèvres). *Mémoires*, 1re livr. 1858.

Norman (de Christiania). *Quelques observations de morphologie végétale, faites au Jardin botanique de Christiania.*

Otreppe de Bouvette (Alb. d'). *Tablettes liégeoises*, 23e, 24e, 26e liv. — *Excursions dans le monde moral.* — *Souvenirs d'une longue vie et impressions de voyages.* — *Causeries de salon ou le savoir-vivre.* — *Puissance de la pensée pour remuer la poussière des siècles ou assises de l'intelligence.*

Paris. *V.* Académie nationale, Institut historique, Journal des savants et Pigeory.

Paris. Athénée des arts. *Annuaire*, 1858.

Paris. Société de Géographie, *Bulletin*, nos 85 à 98.

Paris. Société de la morale chrétienne. *Journal*, 1858, t. 8, nos 4, 5, 6; t. 9, nos 1 à 4.

Paris. Société de l'histoire de France. *Bulletin*, 1858, 24 avril, 1er juin, 6 juillet, 3 août, 5 octobre, novembre, décembre; 1859, 1er février, mars.

Paris. Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Musées d'art et d'industrie. *Rapports*, 1858-59.

Paris. Société impériale des antiquaires de France. *Bulletin*, 1858, 2e, 3e et 4e trim. — 1859, 1er.

Paris. Société impériale et centrale d'agriculture. *Bulletin des séances*, 1858, nos 5, 6, 7; 1859, 1 à 4.

Paris. Société philotechnique. *Annuaire*, 1858.

Perpignan (Pyrénées-Orientales). Société agricole, scienti-

fique et littéraire. *Les rouleaux à manége, présentés par M. Sylvestre Vilallongue.*

Philadelphie. Académie des sciences naturelles, *cinq cahiers.*

Pigeory (Félix). *Revue des beaux-arts*, 1858, 16e à 23e. 1859, 1er à 6e; 8e à 12e; 15e à 18e.

Poitiers (Vienne). Société académique d'agriculture. *Bulletin*, 1858, nos 49 à 52, 2e sem.

Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, 1858, 3e trim.; 1859, 1er et 2e trim.

Pouchet fils (Georges). *De la pluralité des races humaines; essai anthropologique.* Paris, 1858. — *Programme d'une géographie nosologique à propos du Traité de géographie et de statistique médicales du Dr Boudin.* Paris, 1859.

Pourret. *V.* Clos.

Préfet de la Seine-Inférieure (M. le Sénateur). *Conseil général, session ordinaire de* 1858.

Puy (Le). Société d'agriculture. *Annales*, t. 20, 1855-56.

Rochefort (Charente-Inférieure). Société d'agriculture, etc. *Travaux*, 1857-58. — 1858-59, 1re série.

Reims (Marne). Académie impériale. *Travaux*, 25e et 26e vol. 1856-57.

Revue de l'art chrétien. *V.* Corblet.

Revue des beaux-arts. *V.* Pigeory.

Rive (Thre de). *La dernière pensée*, 5 mai 1858.

Robell (Franz von, de Munich). *Discours sur Johann Nepomuk van Fucks.* 1756.

Rouen. *Budget départemental de la Seine-Inférieure*, exce 1859.

Rouen. Cercle pratique d'horticulture. 1858, *Bulletins*, 4e à 7e; 1859, 1er *bull.*

Rouen. Chambre de commerce. *Statistique du commerce maritime et des exportations de tissus de coton et de laine, pendant* 1857; — *Médaille de bronze de grand module*

*frappée à l'occasion de l'*endiguement *de la Seine-maritime de Villequier à Tancarville*, 1844-1858.

Rouen. Société centrale d'agriculture. *Extrait des travaux*, cahiers 148e à 151e.

Rouen. Société impériale et centrale d'horticulture. *Bulletin*, t. 6, 3e cahier. 1858.

Saint-Étienne (Loire). Société impériale d'agriculture. *Annales*, t. 1er, 3e, 4e livr.; t. 2, 1858, 3 cahiers.

Saint-Germain (J.-T. de). *V.* Tardieu.

Saint-Omer (Pas-de-Calais). Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique*, 1858, livr. 26e à 29.

Saint-Quentin (Aisne). *Travaux de* 1855 à 1857.

Sens (Yonne). Société archéologique. *Bulletin*, t. 6, 1858.

Smithsonian Institution. *V.* Washington.

Sorèze (École de) *V.* Dardé.

Strasbourg. *Note extraite de l'histoire du Jardin botanique de Strasbourg*, 1858. (A. F.)

Tardieu, de Saint-Germain (Jules). *De la perpétuité en matière de littérature et d'art.—Lettre à l'Académie impériale des sciences, belles lettres et arts de Rouen*, septembre 1858, (en vers). — *Lady Clare*, légende.

Thaurin. Archéologie rouennaise. *Le premier vieux Rouen souterrain, son enceinte militaire et ses produits industriels au commencement de la domination romaine.*

Toulon. Société des sciences, belles-lettres, etc., du Var *Bulletin*. 25e et 26e année, 1857-58. — *Séance publique annuelle*, 1857.

Toulouse. Académie des jeux floraux. *Recueil*, 1859.

Toulouse Académie impériale des sciences. *Mémoires*, t. 2, 1858.

Travers (Julien). *Gerbes glanées*, Caen 1859.—*Le Brévière de P.-D. Huet*, Caen, 1859.

Troyes (Aube) Société d'agriculture. *Mémoires*, nos 45 à 48.
Tudot. *Carte des voies romaines du département de l'Allier, avec texte.* Paris, 1859 (cahier in-4°).

Valenciennes (Nord). Société impériale d'agriculture. *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 1858, 1 à 6. — 1859, 12.
Van Duyse. *Étude littéraire sur Tiel l'espiègle*, Gand, 1858.
Van Hoorebeke (Gustave). *Esquisse biographique du baron de* Giey, *maréchal de camp*, (1649-1733), 1858.
Vattemare (Envoi de M.) *Rapport du bureau des États-Unis d'Amérique sur les progrès de l'agriculture.* Washington, 1857. — *Id. sur les progrès des arts et manufactures pour l'année* 1856, en 3 vol. Washington, 1857.
Versailles. Société d'agriculture. *Mémoires*, 58e année, 1858.
Vienne (Autriche). Société impériale et royale de géologie. *Mémoires*, nos 1 et 2, 1858. — *Jahrbuch* (annales) 1858. *Jahrgang* (9e année), n° 3, juillet, août et septembre 1850 à 1857, 26 cahiers (manque l'année 1850 et le n° 4 de 1854).
Vilallongue (Sylvestre). *Les rouleaux à manége.*
Vingtrinier (Aimé). *Vieux papiers d'un imprimeur.* Lyon, 1859.
Voss (de Christiana). *Inversio vesicæ urinariæ.*

Washington. Institut smithsonien. *Smithsonian report for* 1856. — Autre. *V.* Vattemare.
Wilde (W. R.) *Catalogue of the antiquities in the Museum of the royal irish Academy.* Dublin, 1857.

Zantedeschi. *Della lunghezza delle onde aeree, della loro velocità nelle canne a bocca, etc.* 7e mémoire. — *Studio critico sperimentale del metodo comunemente seguito dai fisici nella determinazione dei nodi e ventri delle colonne aeree vibranti entro canne a bocca*, 8e mémoire.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1859-1860.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Clogenson ✻, *Président.*
M. Vincent, *Vice-Président.*
M. A. Lévy, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. A. Pottier ✻, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. Hellis ✻, D.-M., *Trésorier.*

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

Nota. En conformité de l'article 70 des statuts règlementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1858.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS A RETRANCHER, MM.

De Caze, ancien Négociant, décédé.
Mouton, Homme de lettres, id.
L'abbé Langlois, chanoine honoraire, id.
Lallemant, passé dans les Correspondants.
Avenel, D.-M., démissionnaire.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1859. LALLEMANT, (R. en 1855), Professeur de physique au Lycée de Versailles.

MANRY (Casimir-Charles), Compositeur de musique, membre de l'Académie pontificale de Sainte-Cécile de Rome et de plusieurs autres Sociétés artistiques, à Paris, 49, *rue de Clichy*.

1860. MILLET-SAINT-PIERRE, Courtier d'assurances, Président de la Société havraise d'Études diverses, *au Havre*.

LEFEBVRE, Professeur d'hydrographie, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS, MM.

Le marquis DE MONTAULT ✻, (C. 1818).

LE PREVOST (Auguste) O ✻, (R. 1813, C. 1835)

GLEIZES ✻, (C. 1840), Commissaire de la marine à Brest. Mort en 1855.

CHANGEMENTS DE DOMICILE, MM.

1833. CAREY (Thomas), Docteur en droit à Fixin, par Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

1840. PAILLART (Aubin-Pierre) O ✻ (R. 1835), Président honoraire de la Cour impériale de Nancy, etc., 6, *rue des Quatre-Églises*.

1845. BOURDIN, D.-M. à Choisy-le-Roi, près Paris, 57, *rue Saint-Louis*

1851 CLOS, Docteur-ès-Sciences, Professeur de botanique à la Faculté des sciences, Directeur du Jardin-des-Plantes à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, etc., à Padoue (Italie).

1844. PASQUIER (Victor), Directeur de la Pharmacie centrale de l'armée belge, etc., à Bruxelles, 15, *rue du Poinçon*, (Belgique).

1858. VINAGERAS, Poète espagnol de la Havane, île de Cuba, à Paris, 37, *rue de Rivoli*.

1860. Mgr BILLIET, Archevêque de Chambéry (Savoie).

BACCI (Dominique), ancien Professeur de philosophie, à la Mirandole (Modène).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES FRANÇAISES.

Brest. Société Académique de Brest (Finistère).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES.

Moscou. Société impériale d'Agriculture (Russie).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Pages.

Séance publique tenue le 9 août 1859. 1

Discours de réception de M. de Bigorie sur Rabelais et Montaigne. 3

Réponse de M. le Dr Hélot, président. 32

Rapport sur le concours pour la classe des lettres, par M. Th. Muret. 41

A une Voyageuse, *poésie, par M. Th. Muret.* 47

Rapport sur les encouragements décernés aux beaux-arts, par M. Amédée Méreaux. 57

Lauréats : MM. Vachot, 64 ; Simon, 65 ; Leharivel-Durocher, ib. ; Jean, 66 ; Bonet, ib ; Foucher fils, 67 ; Arsène Jouan, ib. ; Bentabolle, 68 ; Legrip, ib. ; Leman, ib. ; Eugénie Morin (Mlle), ib. ; Barthélemy, ib. ; Raphaël Lelarge, 69 ; Hervieu, ib. ; Gustave Drouin, ib. ; Ernest Le Fèvre, 70 ; Leroux, ib. ; Hamel, 71 ; Maillot, ib ; Jules Carlez, 72 ; l'abbé Falaise, 73 ; de La Martre, ib.

Un Mari fataliste, *conte en vers, par M. Frédéric Deschamps.* 73

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport sur les travaux de la classe des sciences pendant l'année 1858-1859, par M. A. Lévy, secrétaire de cette classe. 89

SCIENCES MATHÉMATIQUES.—*Communication de M. Lefebvre.* 90
Établissement d'un système unique de poids et mesures — Communication de M. de Caze. 91

PHYSIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS. —*Application de la chaleur dans le blanchiment, communication de M. Pimont.* 93, 133

CHIMIE APPLIQUÉE.—*Etude sur la production et la constitution du lait, par M. Marchand.* 94
Observations à ce sujet. 96

TOXICOLOGIE.—*Existence de la nicotine dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac, par M. B. Morin. ib.*, 136

SCIENCES MÉDICALES.—*Thèse de M. le Dr Ch. Hélot sur la fièvre puerpérale.* 97
Du pronostic de l'épilepsie et de son traitement; communication du Dr Michéa. 99
Thèse de M. le Dr Desroques sur les kystes pileux de l'ovaire. 100
Mémoire sur la gravelle, par M. le Dr Raoul Leroy d'Etiolles. 102
Mémoire sur les paralysies des membres inférieurs, par le même. 103
Des Chemins de fer, et de leur influence sur la santé des mécaniciens, par M. le Dr Duchesne. . . . . . *ib.*

SCIENCES NATURELLES.—*Description d'une pièce anatomique, par M. Jules Bouteiller* 104
De la pluralité des races humaines, par M. G. Pouchet. 105
Lettre de M. Guiet sur la géologie. 106
Étude sur les insectes du poirier, par M. Gehin. . . . 107

La Truffe, son origine et sa culture, par M. Clos. . . . 108
De l'irritation des plantes dites sommeillantes, *par M. Fée.* . . . . . *ib.*
Discours sur la botanique, par le même. 109
Notice biographique sur J. Dombez, par M. Cap. . . . 110

STATISTIQUE. — *Communication de M. de Lérue, sur la statistique de la population de la Seine-Inférieure.* . 111
Communication de M. Ballin, sur les opérations du Mont-de-Piété de Rouen, (1849 *à* 1858). . . . 112, 175
Observations sur cette communication, par M. le Dr Vingtrinier. 113

SCIENCES MORALES. — *Rapport de M. le Dr Vingtrinier, sur les comptes-rendus de la justice criminelle en France, de* 1825 *à* 1855 (1). 114
Observations relatives à cette communication, par M. le Dr Morel. 117
De la moralisation des prisonniers; communication de M. le Dr Morel. 118
Observations présentées sur cette communication, par M. Homberg. 120
Réponse de M. Morel. 121
Remarques de M. Vingtrinier sur le même sujet. . . . 122
Les Aliénés et les enquêtes médico-légales; communication de M. le Dr Dumesnil. . . . . . *ib.*, 141
Coup d'œil sur le sort des aliénés en France avant la Révolution de 1789 *; communication de M. le Dr Morel.* 123
Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie, par M. le marquis de Blosseville; M. Homberg, rapporteur. 125, 178

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Rapport de M. de Caze sur les mémoires de l'*Institut smithsonien. . . *ib.*

(1) Ce rapport tend à prouver, contrairement à l'opinion de quelques magistrats, et nonobstant l'augmentation de la population, que le chiffre des plus redoutables infractions à la loi suit une progression décroissante. L'auteur l'a fait imprimer, à Rouen, chez H. Rivoire.

Rapport de M. de Lérue, sur l'Annuaire de l'Institut des Provinces. 127
Notice biographique sur M. Dubreuil, membre honoraire de l'Académie, par M. A. Lévy. 128
Mort de M. Soubeiran. 130

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

Du blanchiment dans la fabrication des indiennes, par M. Prosper Pimont. 93, 133
Existence de la nicotine dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac, par M. B. Morin. . . . 96, 136
Les Aliénés et les enquêtes médico-légales, par M. le Dr Dumesnil. 122, 141
Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, présenté par M. A.-G. Ballin. 112, 175
Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie, par M. le Marquis de Blosseville. Rapport par M. Homberg. . . . 123, 178

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS.

Rapport sur les travaux de la classe des belles-lettres et arts, pendant l'année 1858-1859, *par M. A. Pottier, secrétaire de cette classe*. 221
Les Maisons de force *ou prisons de Rouen* (*Maison de Saint-Yon et autres*), *par M. de Beaurepaire* . 222, 297
Sur une suite de lettres autographes et inédites, par M. Lévesque 224, 259
Communication de M. Gosselin. 226
Le conseiller d'Esquetot à l'entrée du cardinal d'Amboise à Rouen, le 30 *janvier* 1546, *par M. Lévesque*. 227
Etude sur Michel de Montaigne, *par M. de Bigorie; rapport par M. Lévesque*. 229
Notices, l'une sur Isabeau de Vieux-Pont, *abbesse de Saint-Amand de Rouen, l'autre sur l'église de Saint-André-de-la-Ville, par M. de Glanville*. . . . 231, 327

Notice sur l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, *par M. De la Quérière* 234, 517
Sur le trésor sépulcral attribué au tombeau de Childéric, par M. l'abbé Cochet. 235
Explorations faites sur l'emplacement de l'ancienne église de Rouxmesnil, par M. l'abbé Cochet. 237
Sur la tendance mercantile de la littérature, par M. Decorde, avocat (discours de réception). 238
Réponse de M. le Dr Hélot, président. 241
Les deux Propriétaires, *par M. Galimard;* la Vérité sur les femmes, *par M. Bidaut, et traduction en vers des* Fables de Phèdre, *par M. Hippolyte d'Aussy; rapports de M. Decorde*. 243
Traduction d'un sermon de M. William Harness, par M. Homberg. 245
Rapport sur un ouvrage de M. Th. Muret, intitulé : A travers champs, *par M. Homberg*. . . . . *ib.*
Rapport sur quelques numéros de la Société protectrice des animaux, par M. de Lérue. 246
Voyage en Darnemarck, Suède et Norwége, *par M. Boucher de Perthes. Rapport par le même*. 247
Recueil de lettres et projet de biographie de Charles Botta, par M. Dionisotti, avocat à Verceil. 248
Rapport sur l'importante collection de l'Annuaire de la Manche, dont M. Julien Travers est le rédacteur, par M. Ballin. . . . . *ib.*
Opuscules italiens sur des questions de métaphysique, de morale et d'esthétique, par M. Dominique Bacci, ancien professeur de philosophie; rapport par M. Nion. 249
Rapport du même sur les ouvrages présentés par M. Decorde à l'appui de sa candidature 250
Recueil de l'Académie des Jeux floraux pour 1858, *rapport par M. Hellis*. . . . . *ib.*
Poésies de M. Julien Travers, rapport par M. Th. Muret. 251
Rapport de M. Th. Muret sur le sujet de prix à décerner en 1859. . . . . *ib.*
Compte-rendu par M. Deschamps de la comédie de M. Th. Muret, intitulée : Les Dettes. 252